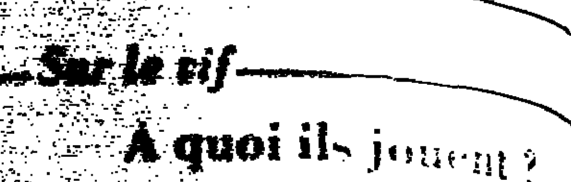
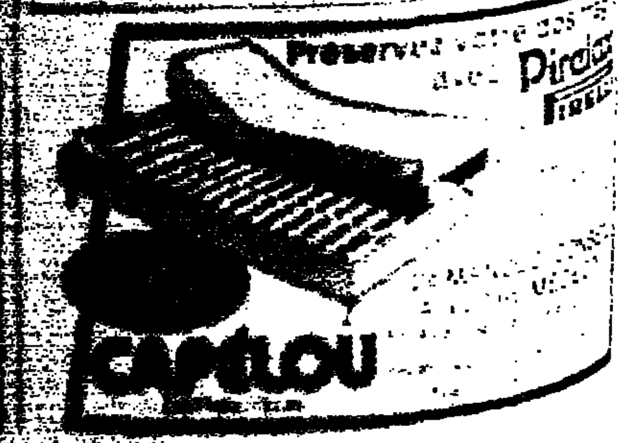
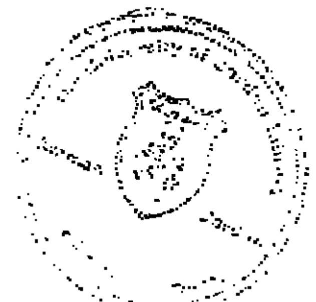






DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12897 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 17 JUILLET 1986

Hauts et bas franco-syriens

Pour la première fois depuis dix ans, la France reçoit un haut responsable syrien en visite officielle : arrivé mardi soir à Paris, le vice-président Abdelhalim Khaddam a eu un premier entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. Il a rencontré le mercredi 16 juillet M. Jacques Chirac, puis le président de la République.

Cette visite témoigne de l'intérêt qu'on attache à Paris et à Damas à la poursuite d'une patiente politique de rapprochement amorcée il y a deux ans lors du voyage de M. Mitterrand dans la capitale syrienne. Depuis, comme le dit M. Chirac, « il y a eu des hauts et des bas », mais on est loin de l'hostilité ouverte qui suivit le déploiement de la Force multinationale à Beyrouth, en 1983, et aujourd'hui, plus que jamais, l'affaire des otages impose à Paris de s'entendre avec Damas. Parce qu'elle peut favoriser dans une certaine mesure ou rendre plus délicate encore la libération des otages français, la Syrie reste un intermédiaire obligé dans cette affaire.

Les dirigeants syriens paraissent d'ailleurs décidés à faire leur possible pour œuvrer à la délivrance des Français : M. Khaddam le réaffirmera à Paris. Mais le sort des otages est loin de ne relever que du bon vouloir de la Syrie : les ravisseurs étant des extrémistes chiites pro-iraniens, il dépend aussi, entre autres, de l'état des relations entre Damas et Téhéran.

L'Iran peut faciliter ou non la tâche de la Syrie en usant de son « influence » auprès des ravisseurs. Le sachant, les Français vont s'enquérir auprès de M. Khaddam du climat de l'« alliance » irano-syrienne. Il est apparemment en voie d'amélioration après plusieurs mois de tension marqués par une esquisse de rapprochement entre la Syrie et l'Irak.

M. Khaddam étant à Damas l'homme du « dossier libanais », il est admirablement placé pour exposer aussi à ses hôtes où en est la mise en œuvre d'un « plan de sécurité » à Beyrouth-Ouest avec l'aide de quelques centaines de soldats syriens. Jusqu'à présent, on s'est abstenu à Paris de faire le moindre commentaire à ce sujet, prudence qui s'explique par un double souci : ne pas s'aliéner la Syrie – affaire des otages oblige, – mais ne pas heurter non plus les sentiments d'une fraction de la communauté maronite qui dénonce comme illégale la présence syrienne dans le secteur musulman de la capitale.

Les relations entre Etats sont fondées sur l'oubli – apparent – des injures. La mort de l'ambassadeur Delamare, en 1981, fut la plus grave de celles dont eut à souffrir la France au cours des dernières années. Mais il faut songer à l'avenir, et, tant pour la libération des otages que pour une stabilisation d'une partie du chaos libanais, il peut être moins sombre dès lors que la France et la Syrie trouvent un terrain d'entente.

M. MOUBARAK A PARIS

Le président égyptien entame une tournée européenne

Lire page 5

Le débat sur les dénationalisations et le projet de budget pour 1987

M. Chirac réplique à M. Mitterrand

M. Chirac devait prononcer, ce mercredi 16 juillet à 20 heures, une allocution à la télévision pour réfuter les arguments mis en avant par M. Mitterrand pour ne pas signer l'ordonnance sur les dénationalisations. Le texte qui a été soumis au conseil des ministres servira de base au projet de loi que le gouvernement doit adopter la semaine prochaine. Le conseil a été saisi du projet d'ordonnance sur l'emploi des jeunes. M. Mitterrand a aussitôt signé.

C'est mardi après-midi après avoir déjeuné avec les ministres représentant les formations de la majorité, les dirigeants parlementaires de celles-ci ainsi qu'avec les présidents des deux Assemblées, et après avoir été tenu informé par M. Pierre Messmer de l'état d'esprit du groupe RPR de l'Assemblée nationale, que M. Jacques Chirac a décidé de s'adresser au pays en intervenant brièvement à la télévision, mercredi à 20 heures, sous forme d'une « communication du gouvernement ».

Le premier ministre a été convaincu qu'il ne pouvait pas laisser le refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance sur les dénationalisations sans réagir en tant que chef du gouvernement et surtout comme chef de la majorité parlementaire. Sa réponse se proposait donc d'être solennelle mais graduée. La position prise par M. Mitterrand ne constitue pas, dit-on à l'hôtel Matignon, une déchirure de la cohabitation mais un accroc sérieux. Rien de plus pour le moment mais rien de moins, même si l'on a enregistré avec intérêt et curiosité les propos qui se voulaient apaisants, tenus après coup par certains amis de M. Mitterrand semblant minimiser l'incident.

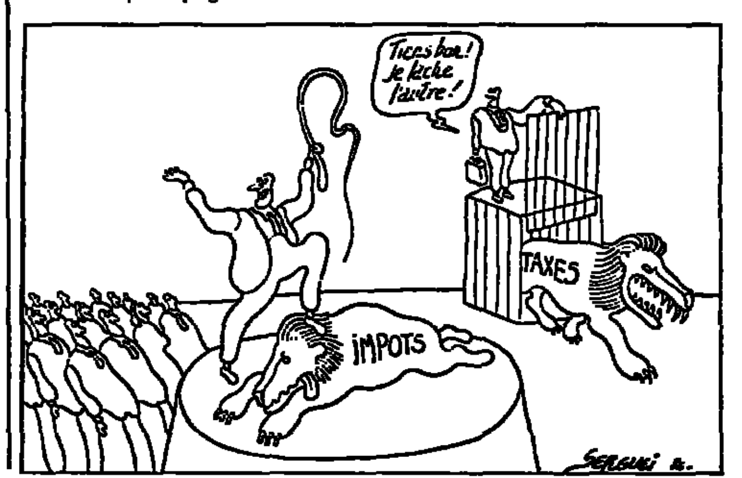
ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 7.)

20 milliards de francs d'allégements fiscaux

L'année budgétaire 1987 devrait être bonne. Les rentrées fiscales vont progresser d'une cinquantaine de milliards de francs supplémentaires grâce à l'amélioration de la situation des entreprises comme des particuliers. Les dépenses de l'Etat devraient augmenter de moins de 2 %. Les prélèvements obligatoires souffriront cependant des décisions prises pour assainir la Sécurité sociale bien que plus de 20 milliards d'allégements fiscaux soient prévus.

(Lire page 21 l'article d'ALAIN VERNHOLES.)



La succession du plus influent journaliste américain

Bataille feutrée au New York Times

Dans moins d'un an, Abe Rosenthal, qui dirige la rédaction du « New York Times », aura soixante-cinq ans. Les successeurs potentiels s'observent plus qu'ils ne se pressent.

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Devant le vieil immeuble négligé de la 43ᵉ rue, les gros camions blancs du *New York Times* bloquent, dès le début de la soirée, la circulation.

Au matin, l'encre graisseuse imprime les manchettes de « une » sur les mains de l'élite américaine, qui peste, mais subit, et l'immeuble, dans le même temps, se repeuple au rythme des portes-tambours poussives et de la batterie d'ascenseurs. Au troisième, dans l'immense salle de rédaction sans cloisons, les journalistes sont entassés coude à coude. Au dernier étage enfin, le quatorzième, le propriétaire et ses collaborateurs gèrent, spacieusement installés dans des bureaux à l'élégance désuète mais aussi cossue que l'entreprise est prospère.

C'est la routine, banale et tranquille, mais l'apparence est trompeuse. Le 2 mai prochain, dans dix mois seulement, Abe Rosenthal, l'homme qui incarne et dirige la rédaction du *New York Times* depuis deux décennies, aura en effet atteint soixante-cinq ans, l'âge auquel son journal met inflexiblement à la retraite. En d'autres termes, la plus influente fonction à laquelle puisse prétendre un journaliste de la presse américaine est à prendre, et le troisième étage en est comme hébété d'ambitions rivales.

On le serait à moins, car celui qui succédera à Abe Rosenthal arrachera à ce petit homme rond, sans aisance mais impérial, le formidable honneur de façonner, chaque jour à 17 heures, la « une » qui fera la journée politique du lendemain. Celle des États-Unis, bien sûr, mais largement aussi celle du monde, puisqu'il n'y a pas que l'ensemble de la classe politique, des universitaires, des hommes d'affaires et des journalistes américains pour ingurgiter au réveil un million d'exemplaires du *New York Times.*

Diplomates et correspondants étrangers le lisent avec autant d'avidité, et cette *front page* austère, au titre gothique, ne va donc pas seulement influer sur la construction des journaux télévisés, nourrir les conversations du Congrès et susciter les questions posées, à la mi-journée, aux porte-parole officiels. De ce fauteuil d'*executive editor*, avec quelque six cent cinquante journalistes sous ses ordres pour faire un premier tri, on ordonne l'information pour tous ceux qui décident – à Washington et ailleurs.

Près d'une dizaine de candidats sont sur les rangs: Celui dont on parle le plus, Max Frankel, cinquante-cinq ans, ancien correspondant à l'étranger, ancien chef du bureau de Washington, est aujourd'hui le responsable de la page éditoriale – celle où sont publiées les analyses et prises de position que le journal, suivant la règle de la presse américaine, doit s'interdire dans ses pages d'actualité.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Le procès Verdiglione à Milan

L'homme au divan d'or

Le tribunal correctionnel de Milan a entendu, le lundi 14 juillet, les défenseurs de M. Armando Verdiglione et de ses co-inculpés pour « extorsion de fonds », « abandon d'incapable » et « association délictueuse ». Le ministère public a requis contre le psychanalyste une peine de six ans de prison. Par les problèmes de qualification pénale qu'elle soulève – notamment à propos de la notion de « contrainte » dans le rapport psychanalytique, – l'affaire présente un vif intérêt juridique, mais la célébrité d'Armando Verdiglione, comme éditeur et organisateur de rencontres dans les milieux culturels parisiens, en fait aussi un épisode du psychodrame franco-italien.

MILAN
de notre envoyé spécial

Le Magnifique de la « deuxième Renaissance », le prince du jet-symposium, dans son strict costume, bleu marine comme sa cravate, a l'air à quarante et un ans, d'un enfant boudeur, presque aussi jeune que le petit carabinier en tenue d'été manches courtes qui le sépare de sa coaccusée – et néanmoins ennemie – Giuliana Sangalli visiblement effondrée. Le décor n'est guère réconfortant : dans l'une des salles de l'énorme palais de justice de style grandiose-mussolinien, le président et ses assesseurs siègent sous un bas-relief néo-classique où la justice exhibe les tables de la loi à une demanderesse en larmes. Avec Armando Verdiglione, la justice a fort à faire et elle donne même parfois l'impression de perdre son latin.

Le public, lui, a des certitudes. Pour l'essentiel, ce sont les survivants du cataclysme qui a envoyé en prison leur grand homme et ses principaux collaborateurs : foule murmurante, douloureuse et indignée où dominent des Milanaises de la bourgeoisie « *per bene* ». Dans les couloirs, elles distribuent des brochures et des écrits vengeurs, dont le dernier dénonce « *la nouvelle affaire Dreyfus dont le juif est Armando Verdiglione, accusé de publier des livres et de promouvoir des manifestations culturelles sur toute la planète.* » On surnomme ici ces militantes les « *spiraline* » du nom de la revue *Spirali* qu'édite la Fondation.

A chaque suspension d'audience, tendant ses mains aux menottes qu'on lui passe avant de le conduire aux toilettes avec une stupidité réglementaire comme s'il avait tué père et mère, l'acussé fait un sourire crispé, et un petit signe à ses amies. C'en est trop pour quelques-unes qui fondent en larmes.

Curieux procès, tant par son ambiance que par son objet. Verdiglione et consorts sont jugés par *direttissima* pour les délits d'« *estorsione aggravata* » (extorsion de fonds sous la menace passible de vingt ans de prison en Italie) et « *abandon d'incapable* », en l'espèce, abandon à son sort après un début de traitement du « *sujet psychiquement sensible Giovanna Fanto* » qui se prenait pour la Madonne et faisait du chef et fondateur du Mouvement freudien international le Christ en personne. Encore faut-il préciser que, dans ces actions, Verdiglione n'apparaît pas en première ligne, répondant seulement indirectement des activités de tel ou tel de ses « disciples ».

Soumis à un enquête de près d'un an, il est arrêté en mai dernier. Les carabiniers font irruption dans ses bureaux pour lui mettre la main au collet et – scène mémorable – doivent maîtriser des collaborateurs furibonds avant de retrouver le Maître caché derrière un fauteuil dans une pièce obscure.

P.-J. FRANCESCHINI.

(Lire la suite page 3.)

Débats

Le Conseil national de la gauche

Félix Guattari et Alain Lipietz sont tous deux favorables à un Conseil national de la gauche. Mais pas n'importe lequel. Avec des nuances sérieuses sur l'appréciation qu'ils portent notamment sur les Verts, sinon sur le PS, ils réclament une instance responsable qui fasse appel aux éléments les plus dynamiques à leurs yeux.

Reconstruire l'espérance

Il faut une alternative politique unifiée

par ALAIN LIPIETZ (*)

LE Parti socialiste vient d'inviter un vaste arc de forces, du centre gauche aux autogestionnaires et aux écologistes, à constituer avec lui un Conseil national de la gauche. Très bonne idée. Les dizaines d'associations qui, depuis trois mois, se battent contre l'offensive de la droite, sur le terrain, pour les libertés, l'égalité des droits entre Français et immigrés, la défense du droit social, du patrimoine culturel, verront avec plaisir le PS les rejoindre en tant que tel dans la lutte. Nous ne mésestimons certes pas la résistance des députés socialistes sacrifiant des nuits entières pour repousser de quelques heures l'adoption de lois scandaleuses. Mais – la droite nous l'a montré naguère – ce genre de lutte ne se gagne que dans la mobilisation populaire. Un Conseil pour la résistance autour de certaines valeurs, impliquant tout le monde et sortant les sections du PS des joutes internes entre présidentiables : très bien.

Mais ça ne suffit pas. La crise interminable de notre modèle de développement, le chômage, la multiplication des accidents révélant la crise écologique sous-jacente, l'horreur toujours menaçante de l'anéantissement nucléaire, le désespoir des laissés-pour-compte et l'absence de perspective pour la jeunesse, appellent aujourd'hui une invention historique, un nouveau modèle de développement, un nouveau ciment social, analogues à ce que furent le rooseveltisme aux Etats-Unis ou le vaste compromis progressiste de la reconstruction en France. Un projet articulé, impliquant de nouvelles relations professionnelles, un nouveau partage du temps entre le travail et la libre création, une conception nouvelle de la protection sociale, une pratique organique de la démocratie, une doctrine différente de la défense nationale, de nouvelles relations en Europe et avec le tiers-monde.

Le retour du pendule

Qui peut porter un tel projet ? Les électeurs du 10 mai 1981 pensaient que le PS en serait l'âme. Ce ne fut pas le cas. Après dix-huit mois d'expérimentation plus ou moins heureuse, le PS s'est rallié à la morne gestion de l'existant, à une sorte de libéralisme à visage humain. Comme la droite hier, il se comporte comme s'il n'avait rien appris de la défaite et il attend le retour du pendule, seulement préoccupé de la distribution des rôles. C'est du moins l'impression que livrent les proclamations de ses chefs de file, ressassant trop souvent des généralités sur la modernité et la solidarité.

Il faut donc reconstruire. Reconstruire l'idée de progrès, reconstruire la force politique qui représentera cette idée pour la fin du siècle. Qui est disponible pour ce projet ? Les dizaines de milliers d'animateurs sociaux qui, dans le mouvement associatif, syndical, dans telle ou telle mission locale, recherchent, expérimentent, discutent et comparent. Et, sur la scène politique, les Verts, les groupes issus de l'après-68 qui ont su dépasser leurs schémas étatistes et proclamatoires, les rénovateurs du PC ou ceux qui, au PS, sont las de la guerre des chefs. Le poids des divisions passées, les hésitations organisationnelles, ont empêché ces forces convergentes de présenter aux dernières élections une alternative politique unifiée.

Mais elles n'ont plus le droit de laisser passer leur chance, ni de fuir leurs responsabilités : reconstruire l'espérance. Elles se doivent, dès la rentrée prochaine, d'organiser localement et nationalement une discussion générale, programmatique, à partir de ce qui les unit profondément, préparant à moyen terme l'émergence d'un pôle politique alternatif, écologiste et autogestionnaire. Elles sont déjà sur le terrain social. Elles doivent exister politiquement, comme les Grünen allemands.

Sans cette alternative radicale à ses côtés, le PS lui-même restera l'aile gauche du libéralisme, et les forces de gauche, même en revenant au pouvoir, n'auront rien à proposer au pays.

(*) Economiste. Auteur de *l'Audace ou l'enlisement*, éd. La Découverte.

Institution vide ou structure de concertation ?

Le Conseil sera le lieu de rencontre des sensibilités culturelles et sociales de progrès ou ne sera rien

par FÉLIX GUATTARI (*)

DE ce corps, pourtant combien amorphe, qu'est devenue la France, commence à sourdre un nouveau grondement de refus : « *Qu'ils partent aussi, ceux-là, les Chirac, les Balladur, les Léotard...* » Par conservatisme obtus, par bêtise suffisante, la droite a dilapidé, en quelques semaines, le capital de confiance qu'elle avait accumulé en plusieurs années d'opposition. La « reaganomics » et le thatchérisme ne sont décidément pas bons pour ce coin-là de l'Europe ! Les choses y sont sans doute trop complexes, peut-être trop riches de particularités avec lesquelles il faut savoir composer. Alors, d'accord, qu'ils partent ! Mais pour mettre quoi à la place ?

Voilà que la gauche – je veux dire les socialistes – commencent à frétiller. Auraient-ils déjà perdu la mémoire de leurs cinq années d'échec ? Parce qu'enfin, il faut tout de même appeler les choses par leur nom ! On peut admettre que, pour une part, la claudication économique du pays, l'apathie sociale, la montée du racisme et, surtout, l'ennui et le découragement qui suintent de partout soient l'héritage de la crise. Mais ce n'est pas une raison pour escamoter la responsabilité de ceux qui étaient en position d'infléchir de telles évolutions.

Sans faire de procès à qui que ce soit, il faudrait quand même que soit établi, préalablement à toute proposition d'action concertée, un état des lieux de ladite gauche. Le PC s'est ramassé : n'en parlons plus ! Mais aussi la CGT et, dans le sillage, la CFDT, ce qui est beaucoup plus problématique. Car si peu me chaut les liftings à la Juquin, il me semble vital, par contre, qu'un syndicalisme intelligent et puissant empêche les rapports sociaux de basculer vers le conservatisme. Laissons aussi, pour l'instant, l'extrême gauche, le PSU et les Verts, qui, en dépit de quelques proclamations d'ouverture, paraissent encore appelés pour un certain temps à patauger dans le « crétinisme groupusculaire » qui a fait obstacle, ces dernières années, à ce qu'une masse significative de l'opinion – peut-être plus de 10 % de l'électorat – cristallise en conscience collective son refus des règles du jeu politique et des pratiques sociales actuelles. (Combien, mon cher Coluche, tes fantastiques coups de boutoir vont désormais nous manquer pour œuvrer dans ce sens !)

Plus jamais ça !

Reste l'outre socialiste, la grenouille mégalo, toujours candidate au leadership. Avec les médias, les sondages et tout le star-system politique, on est bien obligé d'en passer par là ! Admettons ! Mais pas à n'importe quel prix ! Pas au prix de nouvelles et incontrôlables délégations de pouvoir – toutes ces traites, tirées depuis 1981, sur la confiance et la crédulité ! Pas au prix de l'affaissement de toute forme de débat et de concertation. Rappelons-nous, c'était hier, ce Parlement socialiste de soldats de plomb et ces gouvernements de petits chiens à l'affût de la voix de leur maître ! Non ! Plus jamais ça !

Mais il paraît que tout va changer et on veut nous en donner pour gage le lancement d'un Conseil national de la gauche. Qu'ès aco ? S'il ne s'agit que d'un comité machin-truc pour essayer de ratisser 3 % au centre et 3,5 % à gauche, pour tenter de se rapprocher ainsi des mirobolants 40 % de voix pour le PS, alors bonsoir et merci ! A moins que ne soit envisagée une institution prestigieuse, *mais vide de prise sur le réel*, à l'instar du Comité national de la Résistance, mis en place par de Gaulle durant la guerre ! Ou, ce qui serait plus plaisant mais tout aussi inefficace, une instance d'« influenciation » floue comme cette « Action parallèle », merveilleusement décrite par Robert Musil dans *l'Homme sans qualité !*

Pourquoi pas enfin, et pour la première fois en France, un lieu où les différentes sensibilités sociales et culturelles – réformistes, vertes, alternatives, antinucléaires, etc. – pourraient véritablement confronter leurs points de vue, élaborer des propositions et en contrôler le suivi ? Comme en Allemagne, avec les Grünen, j'ai la conviction que c'est de ce côté-là – principalement de ce côté-là – qu'on pourra reconstruire une solide majorité de gauche. Vers quelles alternatives sociales et économiques se tourner pour appréhender, autrement que sur la défensive, dans la panique du chômage et de la décomposition sociale, les prodigieuses mutations technico-scientifiques qui nous font, aujourd'hui, glisser hors du regard tout l'ancien monde des trente dernières années ? Comment en finir, autrement que par les leurres dévastateurs du néo-libéralisme, avec les institutions dynosauriennes étatiques et para-étatiques, qui sont tout aussi peu adaptées aux temps présents que les anciennes locomotives à vapeur ? Comment redéployer la force de travail et la subjectivité collectives de telle sorte qu'elles en *viennent à produire* dix fois plus de culture, d'éducation, de formation, de recherche, d'expérimentation, de sensibilité aux questions d'environnement, de socialité et de passion de la différence et de la singularité ? Si c'était pour discuter de ces questions-là, je vous prie de croire que les candidats se presseraient nombreux au portillon du futur comité !

(*) Psychanalyste, responsable du CINEL (Centre d'initiative pour de nouveaux espaces de liberté).

L'EMPIRE OTTOMAN, LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET LA FRANCE

Des affinités profondes et malaisées

IL arrive que le travail de l'historien et la préoccupation du jour se rencontrent. Tel est le cas du volume que publient, à l'occasion du 450e anniversaire des premières relations permanentes entre la France et la Turquie, l'Institut français d'études anatoliennes (Istanbul) et l'Association pour le développement des études turques (Paris). Quatre siècles et demi... De la réception par Soliman le Magnifique de notre premier ambassadeur au voyage d'André Giraud à Ankara : trente-huit contributions d'auteurs des deux pays portent *sur des relations en tous* domaines qui ont connu bien des vicissitudes, y compris dans la période récente – pour laquelle le document reste d'accès difficile, – de Mustafa Kemal à aujourd'hui. Sur ces dernières décennies, l'ancien ambassadeur Ismaïl Soysal donne des renseignements inédits d'un grand intérêt.

La réunion de ces collaborations nombreuses répond à une intention d'amitié. Elle invite à réfléchir, écrivent les deux préfaciers, sur ces « *affinités profondes, malaisées à cerner* », qui constituent la trame décevante des relations entre les deux partenaires. De l'Empire ottoman à la République kémalienne et à l'actuelle, la Turquie importe à l'Europe tout entière, pour laquelle elle est tour à tour une « question », un enjeu ou une pièce d'échiquier. La peur du Turc a marqué l'Occident, et le souci des droits de l'homme fait que l'Occident tient aujourd'hui le Turc en défiance. Mais à ces consensus idéologiques se surajoutent, pour les contrarier, les intérêts divergents qui conduisent tel ou tel Etat à courtiser la Sublime Porte ou Ataturk, à l'indignation ou à l'effroi des autres : la conduite solitaire de François Ier, le chemin de fer de Bagdad, les bisbilles de la France et de l'Angleterre autour de 1921 en sont des exemples « historiques ».

Aujourd'hui, les Turcs cherchent à se raccrocher à l'Occident, mais la CEE n'est pas chaude pour les accueillir. Pour ce qui est de la France, « *le processus du développement que le général de Gaulle avait voulu lancer [...] s'est ralenti, [...] pour s'enliser dans une nappe de brouillard épais ne répondant guère aux intérêts communs des deux pays ni à la tradition d'amitié de la France avec la Turquie, et incompréhensible pour l'opinion publique turque* ».

Les raisons de cet enlisement sont nombreuses et ambiguës. Il y a l'affaire algérienne, les Arméniens et les monuments commémoratifs du « génocide », les colonels grecs et Chypre, la prise de pouvoir des militaires en Turquie, les droits de l'homme intervenant dans tout cela comme morale internationale ou comme prétexte. Ajoutons les préoccupations électorales – il y a de nombreux Arméniens dans beaucoup de circonscriptions – et... les ventes d'armes. Après le coup d'Etat des colonels, les Etats-Unis ayant mis l'embargo, les Grecs achètent des armes à la France, au grand dam des Turcs. Après Chypre, l'embargo vise la Turquie : celle-ci s'adresse à notre pays, mais en 1978, l'embargo étant levé, le gouvernement turc renonce aux armes françaises...

Il est utile de rappeler ces faits. La démocratie ayant *été* restituée en Turquie, un dégel s'annonce à la fin de 1985, et l'on nous promet pour 1986 des « *retrouvailles* ». Le précieux et précis recueil des turcologues de Paris et d'Istanbul pourrait bien y avoir beaucoup contribué.

MAURICE LE LANNOU.

★ Recueil publié par Hamit Batu et J.-L. Bacqué-Grammont. Éditions Isis, 1986, 712 p., 300 F.

COURRIER DES LECTEURS

Questures parlementaires sous surveillance

Après notre article intitulé « La chambre régionale des comptes veut contrôler les frais des conseillers de Paris et de l'Ile de France » (le Monde *du 5 juillet*), *nous recevons de M. Guy René, de Paris, les précisions suivantes. »*

La procédure d'adoption du budget des assemblées parlementaires résulte de l'application de l'article 7 de l'ordonnance 58-1100 du 17 novembre 1958. Si les assemblées parlementaires jouissent bien de l'autonomie financière – gage de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, – leurs crédits de fonctionnement sont arrêtés par une commission composée des questeurs des deux assemblées, laquelle délibère sous la présidence d'un président de chambre de la Cour des comptes, deux autres magistrats de la Cour assistant aux délibérations avec voix consultative.

La commission établit un rapport explicatif chiffré qui est annexé au projet annuel de loi de finances et publié par l'Imprimerie nationale en fascicule séparé de couleur jaune.

Par conséquent, il existe un contrôle de la Cour des comptes au stade de l'élaboration des budgets de l'Assemblée nationale et du Sénat. Car il serait inconcevable qu'un président de chambre à la Cour – qui signe le rapport annuel en tant que président de la commission – puisse cautionner une irrégularité comptable ou un quelconque abus de droit.

Bien entendu, les assemblées parlementaires apprécient souverainement l'opportunité de leurs dépenses et votent librement leurs budgets.

L'immunité des parlementaires européens

Commentant l'arrêt rendu le 26 juin dernier par la Cour de cassation (le Monde *du 28 juin*), *vous notez que « les poursuites contre MM. Hersant et Le Pen restent valables malgré leur qualité de députés européens ».*

Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire un tel titre, au moment des faits reprochés, les requérants n'étaient pas membres du Parlement européen. Dès lors, comme l'a jugé la Cour de cassation, l'élection à l'Assemblée européenne, postérieurement aux agissements incriminés, interdit de se prévaloir de l'immunité qui s'y attache, de sorte qu'il est inutile de procéder à la saisine de la cour de justice des Communautés européennes, aux fins d'interprétation.

En fait, cette solution parfaitement claire, retenue par la juge français et européen, dans les mêmes termes, en l'espèce, conduit la justice française à traiter ces deux nouveaux parlementaires européens au même titre que des citoyens ordinaires.

En réalité, cette protection n'a pas pour but de faire échapper le député aux actions pénales ou civiles, mais de le protéger, dans l'exercice de ses fonctions, contre les empiétements à craindre du pouvoir exécutif, dans l'intérêt... de l'institution parlementaire. Applicable à compter du début du mandat, l'immunité couvre aussi bien les actes commis pendant son service qu'antérieurement à l'élection...

PHILIPPE DELOIRE.

La Syrie a reconnu le Liban

« *Damas n'a jamais reconnu le Liban* », écrit M. Jacques Pietri dans *le Monde* (2 juillet, page 2).

Or, la Syrie est, avec d'autres Etats arabes, signataire du protocole d'Alexandrie du 7 octobre 1944, lequel dispose (article IV) que ces Etats « *affirment à l'unanimité leur respect pour l'indépendance et la souveraineté du Liban dans ses frontières actuelles, ce que, d'ailleurs, leurs gouvernements ont déjà reconnu...* ».

D'autre part, le pacte de la Ligue arabe (22 mars 1945) est conclu entre « *Etats indépendants* » (article 1), et il est signé par la Syrie et par le Liban, entre autres.

Il est vrai que, comme l'écrit M. Pietri, « *Damas... n'a jamais eu d'ambassade à Beyrouth* ». Ces deux capitales ne sont éloignées que d'une centaine de kilomètres, en sorte que, normalement, les contacts au sommet peuvent être rapidement établis entre les deux Etats. Et ces relations directes ont été, durant les années qui ont précédé l'indépendance, habituelles et fréquentes entre les dirigeants nationalistes et libanais œuvrant en vue de hâter la levée du mandat français : il eût été paradoxal que l'indépendance signifiât l'éloignement réciproque de ces personnalités et le relâchement de leurs liens immédiats.

D'ailleurs, le président Hafez Al Assad a déclaré, à diverses reprises, qu'il ne refuserait pas, s'il en était sollicité, d'ouvrir des négociations en vue d'un échange d'ambassadeurs avec le Liban.

PIERRE RONDOT.

Administration et pouvoir

Votre journal a consacré à la démission du préfet de police de Paris la place que méritait l'événement. (...) L'éclat de son départ rend au corps préfectoral, atteint dans son ensemble, sa dignité compromise.

Mais par-delà les individus concernés, cette affaire met en lumière la vulnérabilité du fragile équilibre qui caractérise les relations entre la haute administration et le pouvoir politique. Le code non écrit qui les régit est le résultat d'une longue tradition qui s'est instaurée et affermie tout au long des trois dernières Républiques. Du loyalisme encore exigé au début de la troisième on en est arrivé à l'actuelle obligation de loyauté plus conforme à nos institutions.

Mais pour comprendre la spécificité de ce système, il faut à l'évidence quelque subtilité et le sens des nuances. Il est peu probable que le premier ministre, lui-même haut fonctionnaire, adhère aux conceptions un peu simplistes de son ministre de l'intérieur. Dans le cas contraire, il n'aurait pas cru devoir rendre publiquement un hommage aussi appuyé au préfet de police qu'il connaît depuis 1983 en sa qualité de maire de Paris.

La bipolarisation et l'alternance qui en découle ont rendu plus difficile la pratique de ce code de bonnes mœurs. Son maintien nécessite plus que jamais, de part et d'autre, un sens très élevé du service de l'Etat.

MAX GONZALVO,
préfet honoraire
(Lodève).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

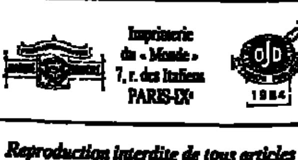
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

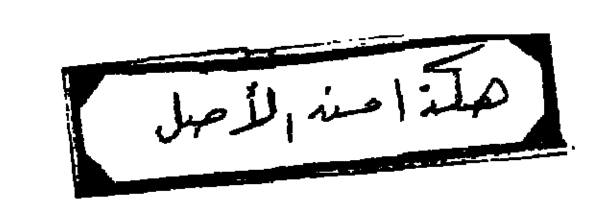


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



Etranger

Le procès Verdiglione à Milan

L'homme au divan d'or

(Suite de la première page.)

La famille d'un dentiste ruiné par un analyste membre du groupe, Fabrizio Scarso a porté plainte. (*le Monde* du 17 mai). Mais contre qui ? Un escroc pur et simple ? Un psychanalyste de génie, persécuté pour avoir révolutionné sa discipline ? C'est ce que pense le principal accusé – en tout cas – puisque, au cours du procès il s'est comparé à Galilée aux prises avec l'Inquisition. Un Barnum culturel, organisateur de happenings à Tokyo et New-York, hôte charmant et chaleureux, dispensateur de billets d'avion gratuits et d'occasions plaisantes de parler de tout en bonne compagnie ? C'est ce que retiennent les quelques témoins haut de gamme de l'*intelligentsia* cosmopolite tentant de théoriser leur fidélité à un ami dans l'adversité.

La justice italienne – surtout quand elle s'incarne en la personne du président Pescarzoli – un ancien juge d'instruction à Milan connu pour avoir la main lourde, n'entre pas dans ces subtilités. Pour elle, Armando Verdiglione est un psychanalyste exerçant à Milan et accusé d'avoir, « *en concours avec d'autres, également détenus et présents à l'audience* », monté des combinaisons financières avec de l'argent provenant de « *bénéfices indus* », c'est-à-dire soutiré à ses victimes. D'où quelques échanges de réparties d'autant plus savoureuses que le président est un sosie presque parfait d'Ugo Tognazzi et en a la perpétuelle goguenardise :

– Verdiglione : « *Comme je vous l'ai dit dans notre conversation de vendredi.* »

– Le président : « *Ce n'était pas une conversation, c'était l'interrogatoire d'un accusé.* »

Ou encore, ledit accusé devant s'expliquer sur divers chèques.

– Verdiglione : « *Je suis un linguiste. Le mot finance, dans ma théorie, est une instance d'écriture, de conclusion des choses...* »

– Le président : « *Moi, je ne suis pas un linguiste. Expliquez-moi l'instance de la finance.* »

Est-ce possible ? L'accusé principal, enfermé dans un silence hautain au début du procès, a ensuite changé de tactique ; il dénonce la « *machination des pharmaciens de l'esprit* », mais ne tient pas exagérément à parler chiffres. D'autres le font pour lui. Au fil des dépositions et des interrogatoires, on voit se dessiner une extravagante entreprise où – même en n'oubliant pas qu'une lire vaut seulement la moitié d'un de nos centimes – la valse des millions donne vite le tournis.

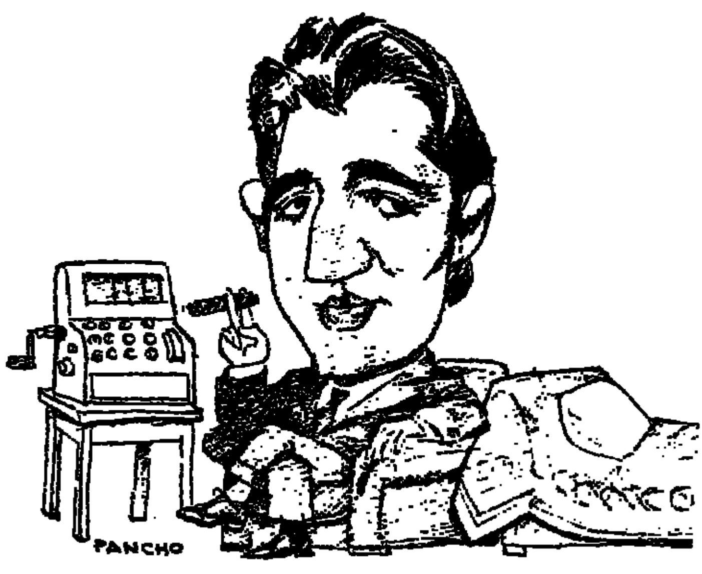
L'aventure de Giuliana

Professeur de français et épouse d'un industriel aisé, Giuliana Sangalli – proche collaboratrice « *repentie* » et vouée de ce fait au mépris des « *spiraline* » de l'assistance, a raconté son histoire à l'instruction. La voici, hautement révélatrice du climat et des pratiques de la Fondation.

Lorsque la jeune femme, qui « *s'intéresse à la psychanalyse et à la rencontre des diverses cultures* » fait, en 1972, la connaissance d'Armando Verdiglione, il est encore le jeune Calabrais licencié en philosophie de l'université catholique de Milan qui fait de mystérieux voyages à Paris et – chuchote-t-on, « *est sur le divan de Lacan* ». Elle entame avec lui une analyse a raison de trois séances par semaine (13 000 lires la séance) puis, en 1975, entre dans le « *collectif* » qui se constitue autour du Maître. Après le congrès de Cordoue, on fonde *Spirali*. Voici Giuliana, pour la première fois mise à contribution de 10 millions. Jusqu'à l'arrestation de Verdiglione, dix ans plus tard, elle poursuit son analyse à un tarif devenu forfaitaire de 960 000 lires par mois pour cinq séances hebdomadaires.

Quand les activités et les sociétés de la Fondation se multiplient pour couvrir l'énorme dépense de l'achat des locaux de via Torino et de la somptueuse villa Borromée à Senago – plusieurs milliards de lires – Giuliana débourse – est-elle « contrainte » ou encore joyeusement consentante ? – 110 millions pour la Delphi. Elle fait signer le chèque par ses parents que Verdiglione encourage au téléphone. Puis, en 1984, ce sont 110 autres millions pour la Kolonos, autre belle grecque insatiable, dont 40 prêtés par son mari et 40 par ses parents. Pour aller à Tokyo rejoindre quelques penseurs de classe internationale, elle emprunte 10 millions à sa banque. Son appartement est hypothéqué à hauteur de 344 millions.

Le Maître exige tout de ceux qu'il appelle à seconder son grand œuvre. Il la fait travailler et analyser jour et nuit, et veut qu'elle loge dans la villa où s'entassent une quarantaine de collaborateurs, tous bénévoles, menant la vie communautaire. L'un d'eux, un certain Calciolari, y paie 900 000 lires par mois le droit d'occuper un réduit.



Giuliana se rebiffe : « *Je peux parler, je n'ai plus peur de lui ni de son organisation.* » Criblée de dettes, elle reçoit, par une ironie amère, une facture de 1 800 000 lires pour TVA sur ses séances psychanalytiques, impôt que devrait acquitter le thérapeute et non son patient. Aujourd'hui, coïnculpée, elle tire la leçon de son expérience : « *Il jouait de ma culpabilité. Il me parlait tout le temps de chèques, même pendant les séances...* » Sur le banc des accusés, elle se sait endettée de 500 millions de lires. Renato Castelli, autre inculpé, a 300 millions de dettes. Le pharmacien Calderoni, pauvre diable venu sangloter à l'audience, remarquable surtout par le fait que sa plainte, a déclenché l'action pénale, s'est vu soulagé de 170 millions et endetté jusqu'au cou dans l'espoir d'être « *un jour* » lui aussi psychanalyste...

Etrange procès. « *Un an après l'ouverture de l'instruction,* s'exclamait lundi l'un des avocats, *je ne savais toujours pas qui était plaignant et qui était inculpé.* » La logique du système a confondu les deux positions. Toutes les sociétés à finalité culturelle – éditrices de revues et de livres ou organisatrices de congrès : Vel, Spirali, Kolonos, Klinein, Delphi, etc., sont financées par ceux qui suivaient le Maître dans sa grandiose « aventure de l'esprit ».

Une mégalomanie ruineuse

Les quotes-parts, tantôt fixes, tantôt « à la tête du client », donnent lieu à un extraordinaire ballet de traites bancaires au sein de la Fondation. Une enquête proprement financière est en cours à propos de toutes les irrégularités commises – dont certaines avec la tolérance de banques complaisantes. La seule liste, à simple interligne, des traites protestées dans l'affaire tient une trentaine de pages dans le dossier.

Comment en serait-il autrement puisque chacun, soucieux d'apporter sa pierre à la pyramide du grand homme, est à la fois percepteur et contribuable, analyste en mal d'argent et analysant constatant, comme Renato Castelli, que « *pour continuer, il faut de plus en plus se plier au mot d'ordre de l'investissement économique* ».

Chiara Abbate Dega quitte la Fondation en 1985 après dix ans d'analyse « *parce que Verdiglione avait perdu de vue la psychanalyse et ne s'intéressait plus qu'aux questions économiques* ». Elle a payé 37 millions pour via Torina, 28 pour la villa Borromée. Deux de ses propres patients l'accusent de les avoir « tapés » pour faire face à ces dépenses. Aujourd'hui, elle constate : « *Les invitations à participer aux frais étaient étendues à des analysants, à des étrangers, à des gens qui n'avaient rien à voir avec la cause.* »

Dans la ruche bourdonnante d'activité de la via Torino, chacun butine prêts, crédits et chèques. Pour enrichir le Maître ? « *Je n'ai pas agi par lucre* », dit-il, et c'est peut-être vrai. Même avec les huit cents mètres carrés de son appartement de la très huppée via Montenapoleone – aujourd'hui hypothéqué, car il a dédommagé des plaignants à tout va, – son grand souci, n'était sans doute pas de s'emplir les poches. La fortune, la puissance et la gloire de la Fondation Armando Verdiglione, ses publications, ses congrès, priment tout. César n'est pas Verrès.

Procès d'une mégalomanie galopante beaucoup plus qu'une mise en cause des « hérésies » de Verdiglione par des confrères jaloux, comme l'assurent ses *tifosi* en émoi. En premier lieu, parce que nul – et les magistrats moins que quiconque n'a jamais entamé ces blocs de basalte impénétrable, ces pierres noires de La Mecque que sont les sept livres de l'intéressé. « *Ils sont inabordables, mais ça vient peu à peu, et il y a quelques images poétiques très belles au milieu d'un discours qu'on ne comprend pas* », confie, en coulisse du procès, une *spiralina* chargée de la diffusion de ces merveilles.

Transfert et contrainte

Procès de la psychanalyse alors ? Mais le tribunal n'y entend goutte ! L'avocat général la veut « romantique » et croyait savoir qu'il faut être « neutre » au fauteuil. Le président, de toute évidence, n'en a que faire. Verdiglione lui-même, tenu par les « professionnels » italiens pour un *magliaro*, un marchand de vent, se défend comme un beau diable d'avoir jamais voulu exercer une influence thérapeutique sur ses analysants. L'homme au divan d'or nie même, c'est un comble, avoir jamais eu un *lettino*... Culturel, culturel vous dis-je...

Hélas ! – Et c'est peut-être toute l'ambiguïté du procès de Milan – le transfert est bel et bien au centre de l'affaire, jugé et condamné en quelque sorte par contumace. Lui seul explique les acrobaties du ministère public pour démontrer que Verdiglione et les siens ont « extorqué » et donc « contraint », sans que personne se plaigne d'avoir jamais eu un pistolet sur la tempe ou un couteau sur la gorge... Mais dans sa plaidoirie, l'illustre Dall'Oro, à la hure burinée d'Agnelli d'assises, qui peut s'écrier en faisant danser les glands d'or sur sa toge noire : « *Au moment de la prétendue extorsion, moi je ne trouve pas la contrainte mais une adhésion enthousiaste* », pour sa part, Me Vanni s'en tenant aux faits : « *On ne peut pas faire état d'une contrainte inconsciente dont la loi ne parle pas !* »

Contrainte ? C'est le nom, pénalisé, du transfert, cette « *relation sentimentale entre l'analyste et son patient qui, pour parler clairement, est de la nature d'un état amoureux.* » Etrange, n'est-ce pas ? Et Freud poursuivait, dans sa *Question de l'analyse profane* : « *Surtout si vous considérez que l'analyste ne fait rien pour provoquer cet état, mais qu'au contraire, en tant qu'homme, il garde plutôt ses distances par rapport au patient.* »

Ses distances, Armando Verdiglione – exploiteur du transfert – ne les a certes pas gardées. Mais il en a tant pris avec l'intègre, le scrupuleux Freud ! Et qu'il l'ait voulu ou non, quel qu'ait été son propre délire, dès l'instant où, dans le duo inventé par l'ancêtre, quelqu'un a librement associé devant lui, le transfert est né. Ce transfert passionné sur le maître qui soude et déchire le groupe, comme ce fut le cas jadis autour de Lacan.

Car l'affaire Verdiglione est aussi un épisode révélateur du grand psychodrame franco-italien. La caution – au demeurant jamais explicitement accordée – de Jacques Lacan ajoutait au crédit et à la fascination de celui qui se proclamait son « disciple » transalpin. Agacés mais entraînés par nos snobismes, les Italiens nous en ont toujours voulu de nous imiter plus qu'ils ne devraient. Cette fois encore, ils soupirent devant les dégâts d'une toquade d'importation. Génial à sa façon, l'inventeur de la « Deuxième Renaissance » savait d'ailleurs jouer auprès des intellectuels parisiens de leur mauvaise conscience : « *Seriez-vous assez chauvins pour refuser ce qui vous vient d'Italie ?* » Bon argument, et qui a porté.

Un psychodrame franco-italien

Reste à savoir pourquoi cette étrange histoire est advenue ici. Pourquoi le petit Calabrais a pu aller assez loin pour rencontrer le code pénal de la République italienne, dont vient pourtant de disparaître le délit de *plagio* (prise de contrôle d'un être). « *Cela ne se serait jamais passé à Rome ou à Palerme ; on l'y aurait pris à coups de pieds au cul* », écrit crûment Montanelli, directeur du *Giornale*. Et il est vrai que le prince du show culturel venu de Calabre a su admirablement jouer sur les vertus de sa patrie d'adoption : la curiosité, le dynamisme, l'audace et l'esprit d'entreprise, l'ouverture aux idées.

La situation italienne se prêtait à la grande idée de Verdiglione. Formés sans débouché par l'université, psychologues et sociologues sont à l'affût des mirobolantes perspectives que leur offrait la formation accélérée – fût-elle coûteuse – de ce maître tout prêt à inonder la Péninsule de « psys » de sa fabrication. L'interdisciplinarité – qu'il n'a tout de même pas inventée – et les congrès-mosaïques donnaient à des intellectuels, certes, mais aussi à des femmes du monde prêtes à payer leur écot l'occasion de papoter avec Borges et autres au bout du monde.

« *Mais enfin, d'où vient l'argent ?* » Devant tant de merveilles, les esprits prosaïques ne se lassaient pas de poser la question. Les nouvelles Femmes savantes, avant de partir pour l'aéroport, les renvoyaient à la cuisine manger la soupe avec le bonhomme Chrysale. Le procès Verdiglione, juridiquement contestable, a du moins permis de démontrer le mécanisme de la folle course au trésor. Quitte à discréditer en Italie la psychanalyse, tenue pour responsable de ce phénomène marginal. Elle va être sommée, par une loi actuellement à l'étude, de s'entourer de garanties et de peaux d'âne qui ne sont pas dans sa nature.

« *Etre calomniés et roussis au feu de l'amour avec lequel nous opérons, c'est le risque de notre métier* », écrivait Freud à Jung qui avait fait, séduit par une patiente, la plus grosse bêtise de la profession. Ah, si Verdiglione s'était brûlé à ce feu-là !

P.-J. FRANCESCHINI.

Les fructueuses relations de Francesco Pazienza

Loge P2, Banco Ambriosiano...

Il est un nom qui semble relier comme un fil d'Ariane quelques-unes des grandes « affaires » ayant défrayé la chronique de la péninsule ces cinq dernières années : celui de Francesco Pazienza, récemment extradé des Etats-Unis et depuis interrogé sans relâche par la justice italienne.

ROME
de notre correspondant

L'homme est grand, mince, élégant, décontracté. On s'étonne qu'à quarante ans tout juste il ait pu faire autant de choses, avoir approché autant de puissants de ce monde, avoir connu autant de grands et de petits secrets.

Les deux juges qui l'entendent s'efforcent d'obtenir de lui des éclaircissements sur la faillite en 1982 de la banque Ambrosiano, un des plus grands krachs de l'histoire de la finance – rendu plus retentissant encore par le fait que l'Institut des œuvres pour la religion (IOR, la banque du Vatican) y était directement impliqué. Le président de l'Ambrosiano, Roberto Calvi, surnommé « le banquier de Dieu », avait, on s'en souvient, été retrouvé pendu un matin de juin 1982 sous le pont des Frères noirs (Black Friars) à Londres.

Quelques mois avant cette issue tragique, M. Pazienza s'était vu chargé par ses soins de vendre 12 % des parts de l'Ambrosiano en vue de combler le « trou » (1 milliard de dollars) de cette institution.

Au bout d'une corde

C'était là une lourde tâche pour ce jeune docteur en médecine reconverti dans les affaires et qui jusque-là avait surtout servi d'intermédiaire dans des affaires plus ou moins claires entre le Proche-Orient et la France, où il a résidé durant toutes les années 70.

Francesco Pazienza ne se montra pas indigne de la confiance qu'avait placée en lui le grand banquier de Milan. Il réussit à intéresser au sort de l'Ambrosiano l'avocat américain Robert Armao, ami des Rockefeller et surtout administrateur des biens de la famille du chah d'Iran. Selon les confidences qu'il vient de faire aux juges, un accord de principe portant sur l'équivalent de 7 milliards de francs fut signé en février 1982. Dès lors, les événements se précipitèrent : la justice « serre » de plus en plus près Roberto Calvi, qui s'enfuit d'Italie pour aller finir ses jours se balançant au bout d'une corde au-dessus des eaux de la Tamise.

Rien de tout cela n'obligerait vraiment M. Pazienza à rendre des comptes, s'il ne lui était aussi reproché d'avoir usé de la confiance de Roberto Calvi pour faire prêter 6 milliards de lires à un promoteur véreux qui s'empressa, selon tout apparence, d'utiliser cette somme à toute autre chose qu'à construire des appartements.

Quant à Francesco Pazienza, il eut droit pour prix de ses services à 10 % de la somme. Aux termes de l'accord d'extradition signé entre Washington et Rome, c'est sur cette affaire seulement que les juges de Milan peuvent l'interroger.

L'attentat de Bologne

Pourtant leurs confrères de Bologne aimeraient bien lui poser quelques questions sur l'attentat à l'explosif commis le 2 août 1980 en gare de Bologne et qui fit quatre-vingt-cinq morts et deux cents blessés. Récemment, en effet, ils ont accusé M. Pazienza avec dix-huit autres personnes d'avoir trempé dans cette affaire. Ses complices présumés ne portent pas des noms indifférents en Italie. Le plus connu à l'étranger est sans doute Licio Gelli, ancien grand maître de la fameuse loge P 2.

Un autre est le général Musumeci, ancien numéro 2 des services secrets de la péninsule, aujourd'hui détenu pour avoir tenté de lancer l'enquête de la magistrature sur de fausses pistes. Dans la liste des accusés de Bologne figure aussi la fine fleur de l'extrême droite italienne : néo-fascistes, services secrets, franc-maçonnerie. Tels sont les mondes entre lesquels a navigué Francesco Pazienza (1). Dans chacun d'eux, il a visé haut. Lorsque la P 2 a été découverte au printemps 1981, Francesco Pazienza était, semble-t-il, en train de supplanter Licio Gelli à sa tête (lui pourtant assure n'avoir jamais connu le vénérable).

M. Pazienza s'est d'autre part vanté d'avoir créé au sein du SISMI (le service de renseignements militaires de l'Italie), alors dirigé par le général Santo Vito (également membre de la P2), aujourd'hui décédé, une sorte d'État dans l'Etat baptisé « Super S ». Pourtant un juge a conclu que cette structure n'avait peut-être existé que dans l'imagination fertile de M. Pazienza.

En politique, ses relations ne semblent pas s'être limitées à l'extrême droite. C'est ainsi qu'il réussit à organiser en ce début de 1981, où décidément tout semblait lui réussir, un contact à Washington entre le président de la démocratie chrétienne italienne, alors M. Flaminio Piccoli, et le général Alexander Haig, alors secrétaire d'Etat du tout nouveau président des Etats-Unis Ronald Reagan.

Gelli, Calvi, Santo Vito... un des grands noms des super-scandales italiens semble manquer à l'énumération des contacts de Francesco Pazienza : celui de feu Michele Sindona, qui était un peu le père spirituel de Roberto Calvi, avant d'en devenir l'ennemi juré. La mémoire du défunt financier sicilien failli a été indirectement évoquée par l'homme d'affaires lorsqu'il a récemment débarqué à Milan sous la surveillance d'un agent du FBI pour être remis à la justice italienne : « *Je ne boirai certainement pas de café en prison* », a-t-il dit de façon un peu macabre à un journaliste qui l'attendait : rappel de la façon dont en mars dernier Michele Sindona avait fini ses jours, empoisonné dans sa cellule lombarde par un expresso au cyanure...

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) M. Pazienza a aussi fréquenté d'autres milieux ; ainsi avait-il début 1981 participé aux négociations secrètes ayant abouti avec la participation de la mafia napolitaine (Camorra) à faire libérer un important conseiller général régional démocrate-chrétien, M. Ciro Cirillo, alors otage des Brigades rouges.

TURQUIE

Lourdes condamnations de terroristes d'extrême droite

Trois militants d'extrême droite, membres du Parti d'action nationaliste, ont été condamnés, le mardi 15 juillet, à la peine de mort par un tribunal turc.

Six autres activistes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement à perpétuité pour une série de meurtres, attentats à la bombe et vols perpétrés à Istanbul avant 1980. Sept accusés ont été condamnés à trente-six années de détention et vingt-sept autres à vingt-cinq années de prison.

Il s'agissait de l'un des nombreux procès relatifs à la période trouble de la fin des années 70 qui a fait plus de cinq mille morts et débouche sur le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

La dernière exécution capitale pratiquée en Turquie remonte à octobre 1984 et une loi promulguée cette année prévoit que la peine de mort est normalement commuée en détention à perpétuité.

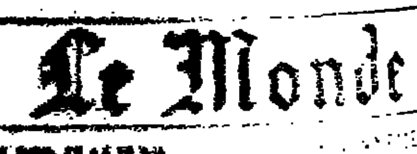
M. Ecevit devant la justice

D'autre part, l'ex-premier ministre, Bulent Ecevit, devait comparaître le jeudi en justice pour avoir enfreint une loi interdisant à une série d'anciens hauts responsables de se livrer à des activités politiques. M. Ecevit avait pris la parole en mai dernier au congrès du Parti démocratique, fondé et dirigé par sa femme Rahsan Ecevit, et avait précisément demandé que soient levées les restrictions auxquelles sont soumis les anciens dirigeants du pays.

Enfin, le romancier Ahmet Altan doit lui aussi comparaître en justice, le 22 juillet prochain. Son roman *la Trace de l'eau*, en vente depuis huit mois et qui en est déjà à sa troisième édition, a été jugé « nocif » par un comité constitué par le gouvernement de M. Ozal et chargé de veiller à la moralité des publications.

Selon ce comité, présidé par une enseignante d'université et où siège un représentant de la direction générale des affaires religieuses, le livre « *porte atteinte au sentiment de pudeur du public* », en raison de certaines descriptions d'ébats et de fantaisies sexuels. Ahmet Altan est passible d'une très forte amende, et des exemplaires de son roman ont été saisis. Douze ans plus tôt, son père, Cetin Altan, un des écrivains turcs les plus connus avait eu la même mésaventure avec la saisie de son roman *Une poignée de ciel*.

● **ESPAGNE : extradition d'un trafiquant de cocaïne.** – L'Espagne a extradé, le lundi 14 juillet, vers la Colombie, Jorge Luis Ochoa, soupçonné d'être l'un des plus importants trafiquants de drogue de ce pays. Il avait été arrêté en novembre 1984 à Madrid en compagnie du banquier Gilberto Rodriguez Orejuela. Les Etats-Unis réclamaient aussi l'extradition d'Ochoa. *(Reuter.)*



ÉTATS-UNIS : la succession d'Abe Rosenthal

Bataille feutrée au « New York Times »

(Suite de la première page.)

A ce poste, Max Frankel est en contact permanent avec Arthur Sulzberger, dont la famille possède le *New York Times* depuis quatre-vingt-dix ans et qui le dirige depuis 1963. Les deux hommes s'entendent à demi-mots et sont, dit-on, liés d'amitié. Si Arthur Sulzberger veut choisir, comme le dit Sydney Gruson, le vice-président de la compagnie éditrice, *« un homme dont il connaisse la façon de penser, qui connaisse la sienne et en qui il ait entière confiance »*, car il ne veut pas être lui-même rédacteur en chef, alors, évidemment, cela fait de Max Frankel un favori.

Pour autant, cet intellectuel poli et sec n'est pas seul en course. Récemment nommés assistants à la rédaction en chef, trois autres hommes ont été officiellement mis au banc d'essais : Craig Whitney, quarante deux ans, ancien correspondant à Moscou et à Bonn ; John Lee, cinquante cinq ans, ancien responsable du cahier économique, et Peter Millones, quarante neuf ans, qui dirigeait jusqu'il y a quelques mois la Metropolitan Section, les pages d'informations new-yorkaises.

Un état d'anxiété

Cinquième candidat, et non des moindres : John Vinocur, quarante six ans, ancien correspondant à Paris et nouveau responsable de cette Metropolitan Section à la tête de laquelle il a été placé, dit Arthur Sulzberger, *« pour voir comment il sait s'y prendre avec les gens »*. A tort ou à raison, John Vinocur a, en effet, la réputation d'avoir une personnalité trop forte pour être suffisamment souple. Cela lui nuit, mais cet handicap est compensé par un talent de plume reconnu, un art certain de ne pas passer inaperçu et aussi, affirment ceux qui ne l'aiment pas, des opinions conservatrices qui joueraient en sa faveur auprès d'Abe Rosenthal.

Trois autres noms enfin sont fréquemment cités : ceux de Warren Hoge, le très bostonien chef du service étranger ; de Bill Kovach, le populaire chef du bureau de Washington ; et de Joseph Lelyveld, correspondant à Londres après avoir été en poste en Afrique du Sud, d'où il a ramené un livre remarqué sur l'apartheid. Lelyveld mis à part, tous ces hommes travaillent ensemble, jour après jour, y compris Bill Kovach, qui, de Washington, participe par la voix aux conférences de rédaction.

On s'épie, espère et désespère, et pas seulement entre candidats, car l'adjoint direct d'Abe Rosenthal, Seymour Topping, est lui aussi sur le départ, et les deux autres hommes de la rédaction en chef, Arthur Gelb et James Greenfield, marchent également vers la limite d'âge.

A moyen terme, c'est en fait toute la hiérarchie du troisième étage du *Times* qui va se trouver remaniée. Des sans-grade aux importants, chacun a donc en l'affaire des intérêts personnels, dont l'addition suscite dans la rédaction ce qu'Arthur Sulzberger, œil pétillant dans un visage fixe, appelle avec détachement un état d' *« anxiété »*. Prononcé par ce praticien à la voix égale, le mot est fort — et cependant bien faible par rapport à la réalité.

Que Max Frankel refuse, par exemple, de voir l'envoyé spécial du *Monde*, et ses rivaux — qui donnent, à une exception près, rendez-vous dans des bistrots éloignés — pâlissent, concluant immédiatement que sa position s'est renforcée. L'incertitude, à vrai dire, est déjà devenue presque insupportable, et pourtant John Darnton, prix Pulitzer pour sa couverture des seize mois de Solidarité en Pologne, et numéro deux du service étranger, peut affirmer sans manquer à l'objectivité que *« jusqu'à maintenant chacun est resté assez gentleman »*.

Non seulement on se parle et se salue comme si de rien n'était, mais il n'y a pas de clans constitués, pas d'alliances ni de revirements d'alliances, et pas la moindre trace surtout de campagne électorale. La première raison en est que, globalement, l'échiquier politique du *New York Times* va de la droite du centre gauche à la gauche du centre droit et que la bataille de succession ne se double donc pas d'une bataille idéologique.

Telle gloire du journal peut déplorer qu'*« on s'intéresse plus aux taxis qu'au métro »* ; certains peuvent approuver Abe Rosenthal d'avoir empêché une *« dérive à gauche »* et d'autres lui reprocher, au contraire, d'avoir plus promu à droite qu'à gauche : tout cela reste en camaïeu et les polémiques sans folle passion.

Un seul électeur

Et surtout, comme Craig Whitney de derrière son bureau l'explique avec sa limpide concision, s'il n'y a pas de campagne électorale, *« c'est qu'il n'y a qu'un seul électorat : M. Sulzberger »*. Comment alors lui plaire ? *« En faisant de son mieux »*, répond Craig Whithney sur le ton de l'évidence, et, de fait, Arthur Sulzberger a l'entière confiance de sa famille qui a l'entier contrôle du capital. Pas de jeu à mener au conseil d'administration, pas de soutien à chercher auprès d'une rédaction qui n'a, en l'occurrence, pas son mot à dire : rien qu'à attendre le choix du patron — qui n'a pas même annoncé la date à laquelle il se prononcerait.

« Le plus important rôle d'un chef d'entreprise, dit-il, détachant ses mots, *est de préparer la relève (...). Pour l'instant, M. Rosenthal et moi observons, et à un certain moment, il viendra me faire une recommandation — que je suivrai ou non...* » Mais l'éventail des possibles, lui demande-t-on par dix biais, se resserre-t-il ?

Arthur Sulzberger brouille un peu plus les cartes en mentionnant que le successeur pourrait aussi venir *« d'un autre département »* (que celui d'Abe Rosenthal) et clôt le chapitre d'une phrase à la superbe définitive : *« Il n'y a qu'une personne qui sache, et je ne sais pas. »*

Arthur Sulzberger sait dire sans aucunement s'excuser : *« Nous produisons, pour l'élite de New-York, un journal qui se trouve satisfaire l'élite de la nation. »* Il ne craint pas de déclarer, lorsque Ronald Reagan est le *président le plus populaire de* l'histoire des Etats-Unis, que *« nous sommes opposés à la plus grande partie du programme social de Reagan »*.

Il ne craint pas non plus de rappeler, alors que les trois quarts de ses lecteurs sont new-yorkais et donc très souvent juifs, que si sa famille, elle-même juive, soutient aujourd'hui le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, elle n'a pas été favorable au sionisme, car *« elle a toujours pensé que le judaïsme est une religion et que l'allégeance à son pays n'a rien à voir avec la religion »*. Les Sulzberger ont participé aux combats de la révolution américaine, un Arthur Sulzberger Jr, trente-quatre ans, se fait activement la main au quatorzième étage : si l'Amérique doit avoir son aristocratie, le propriétaire du *New York Times* en fait partie.

Mais ne croit-il pas qu'il serait temps d'accélérer la succession avant que les nerfs n'y craquent ? *« Peut-être »*, répond-il deux jours avant qu'il ne soit annoncé que les actionnaires seront réunis le 18 septembre pour entériner une modification des statuts garantissant le maintien de la prépondérance familiale au conseil d'administration.

Ce pourrait être une occasion rêvée pour précipiter les choses, mais alors qui ? Outre ses liens avec le patron, Max Frankel aurait l'avantage d'assurer la période de transition permettant de laisser au fils le soin de choisir — quand son père aura, dans cinq ans, atteint soixante-cinq ans — l'homme avec lequel il gouvernera pour une nouvelle génération. L'ennui est qu'on prendrait là le risque d'années d'indécision alors que beaucoup se plaignent déjà que *« personne ne veuille plus prendre d'initiative de peur de commettre une erreur »*.

Changer en gardant le cap

La partie n'est pas forcément jouée, et chacun a ses cartes. John Vinocur peut compter marquer des points en donnant un coup de jeune à sa Metropolitan Section. John Lee peut tabler sur le prestige d'avoir assis l'autorité du cahier économique quotidien. Craig Whitney a l'atout d'une large estime pour son efficacité fair-play, et, comme si de rien n'était, Abe Rosenthal mène ses conférences de rédaction à la baguette, tranchant d'un mot entre trois propositions, scrutant les photos qu'on lui montre pour sa « une », cinglant à l'occasion quand une idée ne lui semble pas digne de son journal.

Jusqu'au jour de son départ, le cheveu blanchi mais toujours en bataille, le visage fripé à la tâche mais toujours poupin, il restera craint, car ce fils de peintre en bâtiment socialiste n'est pas de ceux que l'on conteste. Son plus grand succès, dit-il, d'*« avoir changé le* New York Times *sans en modifier le cap »*, — de l'avoir, en fait, réinventé avec l'introduction progressive, dans la seconde moitié des années 70, des suppléments quotidiens, de même format que le journal, mais présentés en cahier séparé et d'un style *« plus léger »*.

Les titres de « une » sont demeurés synthétiquement informatifs. On affiche toujours avec le *New York Times* sous le bras son sérieux et son intérêt passionné pour les affaires du monde, mais on peut maintenant l'ouvrir et, mine de rien, sauter allègrement les débats du Conseil de sécurité, la misère du tiers-monde et le gonflement du déficit budgétaire pour délicieusement atterrir, le jeudi, dans « Home » (tout sur la décoration et le bricolage) ; le mercredi, dans « Living » (que faire, qu'acheter et où se montrer pour être dans le vent) ; le mardi dans « Sciences » (tous les mystères de la nature ou du nucléaire aussi bien expliqués que dans Jules Verne) ; le lundi dans « Sports » (mieux que *l'Equipe*) et le vendredi dans « Week End » (tout ce que l'on peut voir et faire à New-York).

L'idée est simple mais superbe, car les ventes, tombées en 1974 à 860 000 exemplaires, se sont spectaculairement redressées. La publicité a suivi (notamment dans les marchés spécialisés et nouveaux des suppléments), et les bénéfices (on ne les communique pas) sont assez bons pour que la New York Times Company contrôle aujourd'hui cinquante-trois autres entreprises de presse après avoir frôlé le rouge il n'y a pas quinze ans. Surtout, ce succès est moral puisque cette reconquête des lecteurs ne s'est pas faite au détriment de la rigueur et de la recherche de l'information : *« Nous n'avons pas remplacé la France par la mode*, dit Abe Rosenthal, *nous avons les deux. »*

Quand on a réussi un tel redressement, qu'on continue de surcroît à partir en reportage aux quatre coins du monde et à flairer l'événement à l'avance, on a aussi des defauts : un excès de passion dans les rapports professionnels qui pousse la rédaction à aspirer au calme ; une incapacité à comprendre qu'on puisse faire autre chose dans la vie que le *New York Times* (il y travaille depuis 1944) ; et, surtout, la conviction que l'on n'a pas besoin de lui faire un dessin pour qu'il comprenne. Interviewer Abe Rosenthal, par exemple, c'est s'entendre dire : *« Vous savez déjà ce que vous voulez écrire sur moi »* (sous-entendu : qu'il serait trop à droite), ou *« Je vais vous répondre et vous allez, je le sais, conclure que... »*

« Redresser la barre au centre »

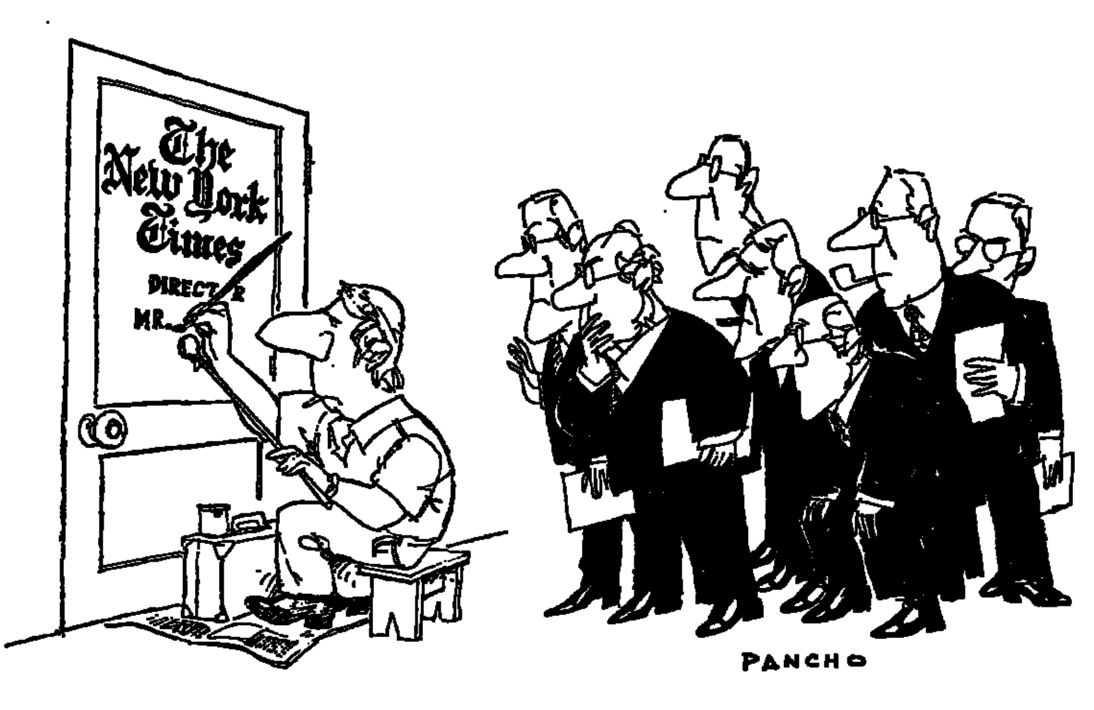
Cette *« réputation d'homme de droite »* qui l'irrite visiblement et lui vaut aujourd'hui de féroces critique dans la gauche new-yorkaise, il ne se l'est pas acquise, insiste-t-il, depuis que la droite est à la mode, mais dès *« la fin des années 60, lorque le pays penchait à gauche »*. Elle lui vient, dit-il, de sa volonté de *« maintenir le navire sur son cap »* en *« redressant la barre au centre »* après un *« léger glissement à gauche »* qui n'est, à ses yeux, que la tendance permanente et naturelle d'une rédaction.

« Lorsque vous voulez devenir journaliste, dit-il après avoir expliqué que la presse américaine a eu trop tendance à juger les sandinistes à l'aune de Somoza et non pas de leur politique, *c'est généralement que vous êtes intéressé par la condition humaine. Vous vivez dans une atmosphère libérale, et les* a priori *que vous êtes le plus perceptible d'intégrer, sans même vous en rendre compte, sont ceux de la gauche. »*

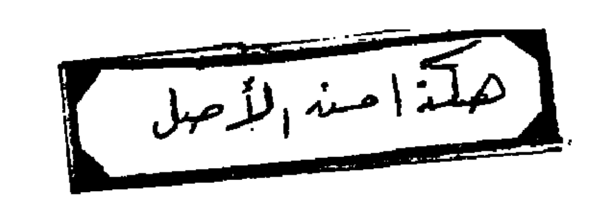
Abe Rosenthal s'est maintenant détendu. Et lui, ne croit-il pas que cette attente est trop épuisante pour les prétendants ? *« Le boulot le sera plus »*, rétorque-t-il, courant à la conférence de 17 heures avec cet air mauvais qu'il devait avoir lorsqu'il a lancé, en janvier dernier : *« Le* Washington Post *publie trois articles sur mon départ, mais quand Ben Bradlee prendra sa retraite ça fera un paragraphe dans le* New York Times. »

Aussitôt informé, bien sûr, le rédacteur en chef du *Post*, soixante-cinq ans le 26 août prochain, avait pris sa plume et écrit : *« Cher Abe, vous avez raison et voici ce paragraphe : « Ben Bradlee a aujourd'hui pris sa retraite... à l'âge de soixante-dix ans »*.

BERNARD GUETTA.









Diplomatie

Aux Nations unies

La Tchécoslovaquie, paradis des droits de l'homme...

GENÈVE
de notre correspondante

Le comité des droits de l'homme de l'ONU, composé de dix-huit personnalités indépendantes (et s'exprimant donc à titre personnel), chargé d'examiner la manière dont différents pays appliquent le pacte international du 16 décembre 1966 relatif aux droits civils et politiques, ne semble pas avoir été convaincu par le rapport idyllique présenté il y a près de dix ans par le gouvernement tchécoslovaque. Un deuxième rapport vient d'être examiné par le comité, qui tient sa vingt-huitième session au Palais des nations depuis le 7 juillet, sous la présidence de M. Andréas Mavrommatis (Chypre). On y apprend que la situation en Tchécoslovaquie s'est encore améliorée, s'il se peut. Ainsi y est-il précisé que la législation de ce pays est pleinement conforme aux principes énoncés par le pacte, et au-delà : en accordant à ses citoyens *« des droits civils et politiques plus étendus »* que ceux que cet instrument international prévoit, le régime de démocratie socialiste a été *« étendu et renforcé »*.

Il n'existe, dans le droit tchécoslovaque, toujours selon ce rapport, aucune discrimination fondée notamment sur la religion ou l'*« opinion politique ou autre »*. La loi paraît particulièrement soucieuse du respect des normes juridiques. Tout inculpé est présumé innocent, et quiconque fait l'objet de poursuites pénales a le droit de bénéficier de l'assistance d'un avocat de son choix.

Quelques experts sceptiques

Les organes tchécoslovaques chargés de la procédure pénale interdisent de recourir à des pressions, *« aussi bien physiques que psychologiques »*, et *« même si l'inculpé plaide coupable, ces organes ne sont pas dégagés de l'obligation qui leur est faite d'examiner et d'établir, à l'aise de tous les éléments de preuve disponibles, toutes les circonstances de l'affaire »*. Et il va de soi qu'aucun citoyen tchécoslovaque ne peut se voir refuser le droit d'entrer dans son pays. Il est vrai que pour en sortir c'est une autre affaire...

La vie privée du citoyen est d'autant mieux protégée que la Constitution tchécoslovaque lui garantit l'inviolabilité du domicile, le libre choix de celui-ci, le secret de la correspondance et de toute autre forme de communication. *« La liberté d'expression, de parole et de la presse »* est garantie, à condition, toutefois, *« que leur exercice ne soit pas contraire aux intérêts des travailleurs »*. La liberté de se réunir, de défiler sur la voie publique et de manifester est également assurée, à condition de ne pas *« mettre en danger l'ordre socialiste, la paix et l'ordre public »*. Parmi les autres droits garantis, notons celui de voter et d'être élu, au suffrage universel et au scrutin secret... Tout le reste du rapport est de la même eau : de rose.

Parmi les membres du comité, le moins convaincu de la véracité de ce panoroma paradisiaque semble avoir été M. Roger Errera, conseiller d'Etat siégeant en qualité d'expert français. Dans son intervention, il a évoqué le sort réservé aux signataires de la Charte 77 : des *« peines d'emprisonnement de plusieurs années, comme pour Vaclav Havel et le sociologue Battek. Lorsque ces personnes et d'autres ont créé le VONS* [Comité pour l'aide aux personnes poursuivies], *les animateurs de ce comité ont à leur tour été l'objet de condamnations ; privation totale de l'emploi ou assignation à des emplois pénibles ou précaires ; interdiction totale de mentionner leur nom dans les bibliographies, librairies, bibliothèques, catalogues d'éditeurs. Ils ont cessé d'exister »*.

Mme Rosalyn Higgins, expert britannique, et M. Christian Tomuschat, expert ouest-allemand, ont manifesté les mêmes préoccupations. Ce dernier – de même que son collègue français – a fait part de ses très vives inquiétudes au sujet des persécutions antireligieuses en Tchécoslovaquie. Dans sa réponse, M. Jan Pjescak, ministre de la justice de la République socialiste slovaque, a mis en garde l'assemblée contre *« les propagandes mensongères et les calomnies »*, et tenté d'expliquer comment la Constitution de son pays *« ne donne pas la prééminence des instruments internationaux sur les lois nationales »*. Il a rejeté en bloc toutes les accusations de discrimination antireligieuse ou d'antisémitisme, lequel *« ne saurait exister dans un pays socialiste »*.

ISABELLE VICHNIAC.

M. Moubarak à Paris

Le président égyptien entame une tournée européenne

LE CAIRE
de notre correspondant

Le président égyptien, M. Hosni Moubarak, commence ce mercredi 16 juillet à Paris, une « tournée de travail » qui doit le mener ensuite à Londres, Bonn et Rome, et qui doit être surtout consacrée aux problèmes économiques. L'Egypte commence, en effet, à sérieusement ressentir les effets de la chute des prix du pétrole.

Le recettes du Caire en devises étrangères devraient connaître une baisse de 3,5 milliards de dollars en 1986. La saturation du marché pétrolier a non seulement causé un manque à exporter estimé à 1,2 milliard de dollars, mais elle a aussi provoqué une baisse des virements des expatriés égyptiens dans le Golfe, estimée à quelque 2 milliards de dollars. Il faut ajouter quelques centaines de millions dus à la réduction du trafic dans le canal de Suez et à la crise du tourisme.

Or l'Egypte fait partie des Etats lourdement endettés du tiers-monde. Sa dette extérieure est estimée à quelque 33 milliards de dollars. Le service de la dette est de moins en moins supportable et, depuis un an, le pays règle difficilement ses échéances. La solution consistant à rééchelonner la dette a jusqu'à présent été rejetée par les responsables politiques. Elle implique en effet un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) et l'acceptation de ses conditions : levée des subventions, unification des taux de change et hausse des intérêts bancaires.

Or la levée des subventions aux produits de première nécessité pourrait provoquer un soulèvement populaire. L'exemple des sanglantes émeutes de janvier 1977, quand le président Sadate avait supprimé les subventions et, plus récemment, celui du renversement en 1985 du maréchal Nemeiry du Soudan, ne peuvent qu'inciter M. Moubarak à la plus grande prudence.

C'est donc pour obtenir une aide supplémentaire de la part de l'Europe, ainsi que d'éventuelles pressions sur le FMI que le raïs entreprend sa tournée, accompagné de son ministre de l'économie, M. Sultan Abou Ali, et du gouverneur de la Banque centrale, M. Ali Negm. Comme d'habitude, M. Moubarak va d'abord en France. Des relations personnelles le lient à M. Mitterrand. Il s'était déjà rendu à Paris fin janvier. Il y retournera en octobre pour la première visite d'Etat d'un président égyptien.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Les négociations sur les armes chimiques

Londres tente de concilier les exigences américaines et le refus soviétique en matière de contrôle

Genève. – La Grande-Bretagne a proposé le mardi 15 juillet, aux négociations de Genève, un accord sur une interdiction des armes chimiques visant à satisfaire à la fois Moscou et Washington *(le Monde* du 16 juillet). Depuis plusieurs mois, les négociations sur les armes chimiques entre les quarante pays représentés à Genève étaient dans l'impasse, à cause du différend américano-soviétique. Les deux pays affirmaient, certes, vouloir une interdiction, mais Moscou rejetait le droit de vérification *« n'importe où, n'importe quand »* demandé par Washington, en vertu duquel tout pays signataire de l'accord pourrait, dans les quarante-huit heures, envoyer une délégation dans un autre pays pour vérifier l'application d'un éventuel accord.

La proposition britannique s'efforce d'établir un compromis entre les exigences américaines et la crainte soviétique. Présentée à Genève par le sous-secrétaire britannique, Timothy Renton, cette proposition prévoit la possibilité pour un Etat signataire de refuser, *« dans des circonstances très limitées »*, le contrôle de ses capacités de production ou de stockage par un autre pays, sous réserve que l'Etat, usant de cette capacité, prouve que l'usine ou le dépôt incriminé ne violent pas l'accord sur l'interdiction des armements chimiques.

Selon le plan britannique, tout pays signataire pourra demander qu'une délégation internationale effectue un contrôle dans un autre pays, contrôle qui devra être effectué dans les soixante-douze heures. Un Etat qui refuserait une inspection sans prouver sa bonne foi sera radié du traité.

M. Renton a précisé que, tant qu'un accord ne serait pas signé, la Grande-Bretagne, qui ne fabrique pas d'armes chimiques, soutiendra les Etats-Unis. Le président Reagan avait fait savoir que la production américaine d'armes chimiques, interrompue depuis un an, reprendrait à compter du 1er décembre 1986 en l'absence d'accord. – *(Reuter.)*

Asie

PAKISTAN : épreuve de force diplomatique

Moscou aurait mis en garde le gouvernement d'Islamabad contre la construction d'une bombe atomique

Washington. – Alors que le premier ministre pakistanais, M. Mohammed Khan Junejo entame ce mercredi 16 juillet une visite officielle aux Etats-Unis, la politique nucléaire de son pays fait, semble-t-il, l'objet d'une véritable épreuve de force diplomatique entre Washington et Moscou.

Selon *le Washington Post*, qui cite des officiels de l'administration Reagan, le gouvernement soviétique, convaincu de l'imminence de mise au point d'une bombe atomique par le Pakistan, aurait récemment fait délivrer par son ambassadeur à Islamabad un « *avertissement d'une sévérité inhabituelle* » aux autorités pakistanaises. Le Kremlin y soulignait notamment qu'il ne tolérerait pas une telle évolution.

C'est, semble-t-il, le ministre indien des affaires étrangères, en visite à Moscou à la mi-juin, qui aurait déclenché la mise en garde des Soviétiques en attirant leur attention sur la poursuite des efforts nucléaires pakistanais. Informés de l'attitude soviétique, les Américains, qui soutiennent et arment le régime d'Islamabad tout comme Moscou soutient et arme celui de New-Delhi, avaient réaffirmé, à l'intention de Moscou, leur attachement à la sécurité du Pakistan. Selon un officiel américain cité par *le Washington Post*, le message adressé à Moscou était « *d'une extrême gravité* » et signifiait en clair : « *Bas les pattes au Pakistan.* »

Le quotidien américain fait également état d'une analyse de la CIA « *montrant que le Pakistan dispose déjà ou disposera bientôt de la capacité de construire une bombe* [atomique] *en dépit de ses démentis officiels.* »

Une simple question d'assemblage

« *Selon certaines sources, l'effort nucléaire entrepris de longue date a été accéléré cette année. Selon l'une d'entre elles, ce n'est plus qu'une question d'assemblage des éléments* » de la bombe.

Le président Carter s'était opposé aux efforts entrepris secrètement par le Pakistan dans le domaine nucléaire. M. Reagan, qui a notablement accru son aide militaire à Islamabad, a paru moins rigoureux sur ce point. L'administration américaine a cependant l'obligation formelle de certifier chaque année au Congrès que le Pakistan « *ne possède pas* » la bombe atomique. Elle a jusqu'à présent été en mesure de le faire.

CHINE : visite navale britannique

Une escale discrète à Shangai

Pékin. – Les deux navires de guerre britanniques qui ont quitté, mardi 15 juillet, le port de Shangai après une escale de cinq jours, ont-ils ouvert la voie au passage de la flotte américaine dans les ports chinois, reporté depuis des mois pour cause de controverse nucléaire ? Ce qui devait, en 1985, être une grande première de l'US Navy avait été reporté à la suite des déclarations du secrétaire du PC chinois, M. Hu Yao Bang, affirmant que les navires américains concernés ne pourraient pas être équipés d'armements nucléaires. Or pareille admission fût-elle implicite, est contraire à la politique américaine de secret absolu sur ce point.

Avec les Britanniques, dont certains navires sont également équipés d'armements atomiques, le problème semble avoir été, en quelque sorte, contourné par les deux parties. Comme c'est le cas avec les Américains, les positions officielles de chacun sont connues ; mais on s'abstient de poser des questions embarrassantes et encore plus de procéder à des vérifications. C'est une politique que le Japon pratique depuis longtemps avec succès et qui permet à la flotte américaine de relâcher dans ses ports malgré les interdits nucléaires formels en la matière. – *(R.P.P.)*

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : La question des sanctions contre Pretoria

Pour faire pression sur la Grande-Bretagne, l'Inde menace de boycotter les Jeux du Commonwealth

Devant la crise qui menace le Commonwealth à propos de la question des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, le secrétaire général de cette organisation, Sir Shridath Ramphal, a lancé, le mardi 15 juillet, un appel à l'unité des Etats membres, indiquant qu'une réunion extraordinaire des quarante-neuf pays du Commonwealth « *devra être sérieusement envisagée* » en cas d'impasse. Cette crise, qui pourrait éclater lors du mini-sommet réunissant à Londres, le 3 août prochain, les sept principaux pays de l'organisation, est d'ores et déjà ouverte s'agissant des Jeux du Commonwealth, qui doivent commencer à Edimbourg le 24 juillet.

L'Inde a rejoint, mardi, le camp des pays qui veulent faire pression sur le premier ministre britannique en annonçant qu'elle boycottera elle aussi ces Jeux si les pays de la « ligne de front » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) décident, lors de leur réunion du 18 juillet, à Harare, de ne pas se rendre à Edimbourg. De son côté, la Malaisie a fait savoir, mercredi 16 juillet, que, en tout état de cause, elle boycottera les Jeux, rejoignant ainsi la position déjà exprimée par la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, le Ghana et le Nigéria. Devant la Chambre des communes, Mme Thatcher a indiqué qu'elle [regrettait] « *vivement les mesures injustifiées que constituent ces retraits* », alors que, de son côté, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est, officiellement, félicitée de la décision prise par les cinq pays africains.

En Grande-Bretagne, où la décision des organisateurs des Jeux d'Edimbourg d'interdire à deux athlètes britanniques nées en Afrique du Sud, Zola Budd et Annette Cowley, de participer aux épreuves est présentée par la presse comme une volonté d'apaiser la colère des pays africains, les risques de voir la délégation anglaise boycotter également les Jeux semblent écartés. Le coureur de fond gallois Steve Jones a, en effet, retiré sa menace de ne pas participer aux Jeux pour protester contre l'exclusion de Zola Budd.

Le *Times* de Londres indique d'autre part que plusieurs membres du cabinet du premier ministre britannique sont actuellement préoccupés des conséquences que l'attitude envers Pretoria pourrait avoir sur les relations institutionnelles entre le premier ministre et la reine d'Angleterre, à qui le *Times* prête l'intention d'intervenir pour influencer la position de Mme Thatcher, qui reste résolument hostile aux sanctions. En Afrique du Sud, Mme Winnie Mandela a de nouveau critiqué, mardi, l'attitude de Londres.

De son côté, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, rencontrera jeudi, à Washington, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, pour discuter de la question des sanctions contre Pretoria. Sir Geoffrey partira ensuite pour l'Afrique du Sud à la fin du mois, pour s'entretenir avec le président Botha. – *(Reuter, UPI.)*

● **Sommet de sept pays d'Afrique de l'Est et du Centre.** – Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Kenya, de Tanzanie, du Zaïre, du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et du Soudan, réunis le lundi 14 juillet, à Nairobi, sont convenus d'empêcher les mouvements de rébellion de mener des opérations de déstabilisation contre l'un ou l'autre de leurs pays, à partir de leurs territoires respectifs, et de lutter en commun contre la contrebande, qui nuit au commerce inter régional. Au cours de ce sommet – le troisième en trois mois, – le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont, d'autre part, approuvé le rapport du médiateur suisse, M. Viktor Umbricht, sur la répartition des biens et dettes de l'ancienne communauté de l'Afrique de l'Est, organisation régionale qui a disparu en 1977 en raison des dissensions politiques et économiques entre ses membres. *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Pays-Bas

M. Joop den Uyl quitte la direction du Parti socialiste néerlandais

La Haye. – M. Joop den Uyl, ancien premier ministre néerlandais, a annoncé, le mardi 15 juillet, qu'il quittait la direction du Parti socialiste PvdA. M. Wim Kok, qui a exercé des fonctions importantes dans le mouvement syndical et dont la personnalité est très populaire aux Pays-Bas, lui succède. Ce changement à la tête du PvdA fait suite au relatif insuccès des socialistes lors des élections législatives de mai dernier, qui ont vu la victoire du premier ministre chrétien-démocrate sortant, M. Ruud Lubbers. M. den Uyl dirigeait son parti depuis vingt ans. Il avait été à la tête du gouvernement néerlandais de 1973 à 1977, période marquée notamment par l'affaire Lockheed et les prises d'otages des indépendantistes sud-moluquois. – *(Reuter.)*

Philippines

Rejet d'une demande de rançon après l'enlèvement de religieux

Manille. – La présidente philippine a rejeté, mardi 15 juillet, la demande de rançon de 2 millions de pesos (700 000 F) formulée par les ravisseurs d'un missionnaire américain et de dix religieuses philippines.

Mme Aquino a déclaré que ces enlèvements faisaient partie *« du problème des seigneurs de guerre et du banditisme »* dans l'île méridionale de Mindanao.

« C'est maintenant au tour de l'armée d'agir pour régler ce problème une fois pour toutes. On ne fait pas chanter le gouvernement, et il n'adoptera pas une politique d'apaisement envers les ravisseurs qui ont abusé de l'attitude de tolérance de l'armée », a-t-elle dit. Les autorités américaines ont elles aussi rejeté la demande de rançon.

Les religieuses, des carmélites, ont été enlevées vendredi dernier dans un couvent isolé de Marawi, capitale de Lanao-del-Sur. Le lendemain, le révérend Brian Lawrence, missionnaire baptiste américain, était enlevé à l'université de Mindanao. Les deux opérations ont été revendiquées par un certain Aragasi Pasandalan, alias « commandant Romel ». Dans sa lettre, il affirme que le missionnaire américain a été enlevé car les négociateurs du gouvernement n'ont pas rempli les conditions fixées pour la libération, le mois dernier, du prêtre français Michel de Gigord. Ses ravisseurs réclamaient eux aussi une rançon. – *(AP, Reuter.)*

Afghanistan

La résistance recule à Hérat

Islamabad. – Les troupes gouvernementales soutenues par les Soviétiques semblent prendre le dessus sur les moudjahidins dans les combats qui les opposent à Hérat, ont annoncé le mardi 15 juillet des diplomates occidentaux à Islamabad. Les rebelles contrôlaient encore lundi la majeure partie du centre-ville mais semblaient perdre du terrain. Ils avaient annoncé, le mois dernier, tenir la quasi-totalité de la ville et avoir *« tué deux cents soldats ennemis »*.

L'agence Tass assurait pour sa part dimanche que les *« forces rebelles »* à Hérat avaient été mises en déroute et que treize de leurs chefs avaient été tués (*le Monde* du 15 juillet). Le même jour, Radio Kaboul faisait état d'opérations victorieuses à Hérat, sans indiquer quand elles avaient eu lieu ni si des troupes soviétiques avaient été engagées. D'autre part, les autorités afghanes ont nommé mardi un nouveau responsable des affaires politiques de l'armée, le général Zabiullah Ziarmal, sans donner de précisions sur le sort de son prédécesseur, le général Yasin Sadeki. Son remplacement fait suite aux critiques adressées à l'armée par le nouveau chef du parti, M. Najibullah, mécontent des résultats obtenus par les militaires dans la guerre qu'ils mènent depuis sept ans contre les rebelles musulmans... *(Reuter)*.

Libye

Fin des « exercices de tir de missiles » dans le golfe de Syrte

La radio libyenne a annoncé, le mardi soir 15 juillet, la fin des *« exercices de tir de missiles »* commencés dans la matinée contre des *« cibles navales »* dans le golfe de Syrte et a affirmé que toute tentative *« d'invasion de la Libye par des ennemis »* serait déjouée. Ces exercices se déroulaient dans une région où les Etats-Unis effectuent des manœuvres et ont été consacrées, selon la radio de Tripoli, à *« la destruction des cibles navales tentant de traverser la « ligne de la mort »*, instaurée par la Libye dans le golfe de Syrte au-delà de la limite des eaux territoriales internationalement reconnues.

« Des points stratégiques de surveillance ont été détruits » et *« toutes les possibilités de débarquement sur le sol libyen par hélicoptères ou par des forces rapides de déploiement »* ont été étudiées et *« réduites à néant »*, a précisé la radio qui a vanté *« le haut degré de compétence des militaires »* dans le maniement des missiles. Dans une interview à la télévision japonaise, le colonel Kadhafi avait affirmé qu'il s'agissait d'*« un exercice de routine avec une nouvelle arme »*. Selon le *Washington Post*, l'URSS a envoyé à la Libye, ces dernières semaines, un certain nombre de missiles antiaériens SA-2. *(AP.)*

Politique

La session extraordinaire du Parlement et le nouveau projet de loi

Des textes à profusion et des circonscriptions négligées

Si la cohabitation a changé de visage depuis l'intervention présidentielle du 14 juillet, le Parlement n'en a pas encore ressenti les effets. Malgré les réserves de M. François Mitterrand sur les débats qui traînent en longueur, l'examen du projet de loi sur le nouveau statut de l'audiovisuel ne s'est pas accéléré au Sénat. Le ministre de la culture et de la communication a eu beau leur rappeler les soucis présidentiels, les sénateurs socialistes ont été renforcés dans leur volonté d'examiner méticuleusement le texte de M. François Léotard par la volonté du ministre de le réécrire au cours même de la discussion. Les députés, eux, ont continué à débattre du projet sur le statut des étrangers en France en prenant le temps d'analyser un texte qui touche aux droits des personnes.

La lassitude a gagné le Parlement. Préparation des législatives, campagne électorale, mise en route de la nouvelle législature, débat d'importants projets de loi, les hommes politiques sont sur le pont depuis le mois de septembre. Ils ont besoin de souffler. Ils n'en ont guère la possibilité. D'autant que de nouvelles élections se profilent à l'horizon, bien proche pour les sénateurs dont le tiers est renouvelable le 28 septembre et dans un avenir qui ne peut être très lointain pour les députés. Leurs responsables ne cessent de leur dire qu'ils doivent être *« sur le terrain »*, une telle présence étant particulièrement indispensable pour tous ceux que le retour au scrutin d'arrondissement oblige à se faire connaître dans des circonscriptions qu'ils n'avaient pas forcément « travaillées » auparavant.

Nul n'a le don d'ubiquité. Comment être à la fois dans « sa » circonscription et au Parlement ? La transformation en projet de loi de l'ordonnance refusée par le président de la République va alourdir davantage le travail parlementaire. Après son adoption par le conseil des ministres – probablement le 23 juillet – ce nouveau texte sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Une de ses commissions au moins, logiquement celle des finances, devra se mettre au travail. Les députés socialistes tenteront d'obtenir des réponses aux questions qu'ils ont posées – sans succès – lors de la discussion de la loi d'habilitation, puisque tant en commission qu'en séance publique, par l'engagement de la responsabilité du gouvernement, le débat avait été clos avant que cet aspect du projet ne soit réellement débattu. Une fois encore, la discussion pourra être écourtée en commission. Il en ira certainement de même dans l'hémicycle, le premier ministre recourant – une fois encore – à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Ainsi sera symbolisée l'union de la majorité, mais aussi évitée une discussion détaillée d'un texte bien délicat.

Impossible de pratiquer ainsi au Sénat. Les élus du Palais du Luxembourg privilégieront-ils leur souhait de répliquer rapidement à la décision de M. Mitterrand, ou leur intérêt pour un texte de cette importance ? Un sujet sur lequel ont trouvé tant à dire les conseillers constitutionnels et les conseillers d'Etat ne les laissera sans doute pas silencieux. De toute façon voilà encore encombré un ordre du jour déjà très – trop – chargé.

Après avoir démarré en douceur, le gouvernement a imposé au Parlement un rythme de travail particulièrement soutenu. Sachant qu'ils ne disposent au maximum que de deux ans, et peut être un peu moins, tous les ministres – ou presque – tiennent à marquer leur passage au gouvernement par un texte de loi. La majorité tout entière veut marquer une *« rupture avec le socialisme »*. D'où une œuvre législative déjà imposante : réforme du droit fiscal, principe de la privatisation de soixante-cinq entreprises publiques, modification du mode d'élections des députés, correction du budget de l'Etat, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, nouveau statut de la presse écrite et de la Nouvelle-Calédonie.

Règlements de comptes

L'importance des projets encore inscrits à l'ordre du jour du Parlement est tout aussi significative de cette volonté de rupture : les quatre *projets* de M. Albin Chalandon sur la lutte contre le terrorisme et la délinquance, le statut des immigrés, la réforme de l'audiovisuel et la privatisation de TF 1, le remplacement de la loi Quilliot, diverses dispositions pour les collectivités locales (projet auquel tiennent particulièrement les sénateurs en période de campagne auprès des élus locaux), financement de la Sécurité sociale... plus quelques autres « petits » textes. Ce sont des pans entiers de notre législation qui doivent être ainsi modifiés en moins de cinq mois.

Pour être mené à bon terme un tel programme aurait dû être mieux ordonné. En fait, pour les besoins de « coups politiques », les projets furent regroupés par centres d'intérêt, au lieu que soit échelonné le travail des commissions spécialisées, ce qui aurait facilité le travail des parlementaires, d'autant plus indispensable que – c'est le moins que l'on puisse en dire – tous les projets ne sont pas arrivés correctement « ficelés » devant le Parlement. Le ministère chargé des relations avec les assemblées n'a pas su – ou pas pu – faire comprendre à ses collègues la nécessité d'une gestion précautionneuse du temps de travail des députés et des sénateurs. Il eut, lui-même quelque mal à maîtriser le temps indispensable à un travail sérieux des élus.

L'époque bénie des gouvernements où les députés acceptaient sans trop discuter les projets qui leur étaient présentés est bien finie. Instruit par la pratique de la droite de 1981 à 1986, la gauche débat pied à pied de tous les textes. Si depuis l'achèvement de la discussion du texte sur l'autorisation administrative de licenciement, elle a renoncé à l'obstruction, la nature des textes qui sont ensuite venus en discussion, et qui tous, concernaient le droit des personnes, lui a donné l'occasion de débats approfondis, intéressants *mais longs*.

Aguichés par les feux médiatiques qu'il a connus du temps où il était la seule institution de la République contrôlée par l'opposition, le Sénat veut conserver le devant de la scène. Encouragée par les multiples témoignages flatteurs pour son rôle dans les années passées la majorité du palais du Luxembourg en profite. Elle n'avait pas hésité à corriger en coulisse les copies gouvernementales ; elle le fait désormais en pleine lumière avec le projet de M. Léotard, ce qui permet à une partie d'entre elle de régler quelques comptes avec le responsable du Parti républicain. Les socialistes ont eux *aussi retenu les leçons du passé* : ils réussissent enfin à faire parler d'eux, confirmant que le Sénat, *« chambre de réflexion »* peut être aussi un frein à l'action gouvernementale. Le gouvernement est d'autant plus gêné que rarement la majorité sénatoriale n'avait aussi bien coïncidé avec la majorité gouvernementale.

Tout cela ne va pas faciliter la tâche du gouvernement qui ne cesse pourtant de proclamer sa volonté d'aller jusqu'au bout du programme fixé. Les projets qui restent à débattre au palais du Luxembourg ne sont pas de ceux que le Sénat a l'habitude d'accepter sans les analyser, qu'il s'agisse du projet de M. Chalandon sur les immigrés, des textes sur la Sécurité sociale ou sur les conditions des privatisations. Les communistes, tout particulièrement, n'ont pas l'intention de se taire sur ces deux derniers sujets.

Tant et si bien que le retard pourrait – cette semaine encore – venir du Sénat et non de l'Assemblée, où le gouvernement a les moyens constitutionnels de mettre fin à toute tentative de freinage. Les prévisions ne font donc pas terminer cette session extraordinaire avant le 15 août. Du moins les prévisions les plus optimistes...

Cela implique que le projet de M. Pierre Méhaignerie ne soit pas débattu au palais du Luxembourg avant l'automne. Et cela ne garantit pas que celui de M. François Léotard puisse être définitivement adopté par le Parlement. Deux textes défendus feront remarquer certains par deux ministres UDF... En effet, s'il est clairement envisagé que le recours à l'article 49-3 accélère la procédure au Palais-Bourbon, encore faudrait-il que le ministre, la majorité de l'Assemblée et la majorité du Sénat parviennent à se mettre d'accord sur une version. Les prises de position des uns et des autres laissent présager que cela ne sera pas aisé.

Le « pétard » du président de la *République va-t-il aider à mobiliser* la majorité ? C'est l'espoir de proches de M. Jacques Chirac. Mais le gouvernement ne peut pas trop tirer sur la corde. Les sénateurs ont hâte de partir enfin en campagne électorale. Les députés n'approuvent plus aucun plaisir à arpenter le Palais-Bourbon. Si le premier ministre peut compter *sur le soutien moral* des élus RPR et UDF, tout particulièrement dans sa partie de bras de fer avec le chef de l'Etat, il lui reste à obtenir une manifestation concrète de cet appui.

THIERRY BRÉHIER et ANNE CHAUSSEBOURG.

Satisfaction socialiste et... barriste

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le sujet du jour, en ce mardi 15 juillet, était bien entendu le « pétard » présidentiel. Les socialistes ne cherchaient pas à cacher leur satisfaction. Ceux qui commençaient à désespérer de voir l'hôte de l'Elysée leur apporter un soutien autre que moral étaient particulièrement heureux. Depuis le 16 mars, ils avaient souvent l'impression, en effet, de se battre seuls. Quoi qu'ils en aient dit, l'appui du Conseil constitutionnel avait été trop mesuré pour qu'ils s'en satisfassent. Aujourd'hui ils constatent, avec plaisir, que la décision des « neuf sages du Palais-Royal » a au moins servi à donner quelques arguments au président de la République.

Les barristes sont tout autant satisfaits, même si la solidarité majoritaire les oblige à une discrétion à laquelle ils se tiennent fermement. Enfin leur critique de la cohabitation peut s'appuyer sur autre chose que sur une analyse institutionnelle et politique. Voilà l'« accroc » qu'ils avaient tant prédit. Les autres membres de l'UDF se sont enfermés dans un silence d'autant plus naturel que la plupart d'entre eux étaient absents. Ce premier coup de canif dans le contrat cohabitationniste ne les a pas conduits à maintenir la réunion hebdomadaire *de leur groupe annulée en l'absence de leur président*, M. Jean-Claude Gaudin. Ces turbulences n'étaient apparemment pas si graves, à leurs yeux, pour qu'il soit utile d'en débattre collectivement.

La réaction du RPR est toute différente. M. Pierre Messmer a eu besoin de toute son autorité pour calmer ceux des siens qui étaient tentés par une épreuve de force pour répondre au diktat élyséen. Il a dû leur expliquer qu'un vote de confiance de l'Assemblée au gouvernement ne permettrait pas d'obtenir la promulgation d'un texte sur la privatisation des entreprises publiques, dont M. Jacques Chirac avait besoin pour mettre en œuvre sa politique.

Les parlementaires vont donc devoir débattre d'un nouveau projet de loi. Voilà qui va encore surcharger un ordre du jour déjà bien rempli, pour ne pas dire trop lourd. Seul avantage espéré par quelques responsables de la majorité : pour répondre au « coup » du président de la République, députés et sénateurs du RPR et de l'UDF pourraient être incités à mieux manifester leur soutien à leurs ministres, ne serait-ce que par une présence qui commençait à être bien discrète.

Th. B.

Nouvelles réactions politiques

M. Marchais estime que M. Mitterrand s'est livré à « un coup politique »

Alors que *l'Humanité* du mardi 15 juillet titrait à la une, beaucoup de bruit pour rien à propos de l'interview accordé par M. François Mitterrand sur TF 1 à l'occasion du 14 juillet, le PCF a diffusé, le même jour, une longue déclaration de M. Georges Marchais au sujet du refus de signature de l'ordonnance sur les dénationalisations annoncé par le président de la République. Cette décision du chef de l'Etat appelle *« trois remarques »* du secrétaire général du Parti communiste.

En premier lieu, M. Marchais constate que la loi d'habilitation prévoyant le recours aux ordonnances *« a été votée par la droite au printemps dernier, et signée par François Mitterrand »*. Le responsable communiste en déduit que *« le président ne s'oppose pas à la privatisation de soixante-cinq entreprises nationalisées »*. Pour lui, *« la déclaration du 14 juillet n'est qu'un coup politique »* utilisé par le chef de l'Etat afin *« d'éviter que sa cote s'effrite à gauche »*. M. Marchais note ensuite l'argument sur *« la défense des intérêts du pays et l'indépendance nationale »* invoqué par M. Mitterrand est précisément celui *« qui a toujours animé les communistes dans le combat pour les nationalisations »*. A cet égard, le secrétaire général souligne que *« le secteur nationalisé à déçu »* car, selon lui, *« de 1981 à 1985, l'Etat a distribué 53 milliards de francs qui ont* (été) *utilisés pour supprimer cent mille emplois, réduire la production dans notre pays, et investir prioritairement à l'étranger »*.

En conclusion, et c'est la troisième observation de M. Marchais, le secrétaire général du PCF affirme que *« la privatisation (...) n'est pas une affaire réglée. Chirac admet lui-même*, poursuit-il, *qu'il aura besoin d'au moins cinq ans pour y parvenir. C'est dire qu'il y a place pour la lutte et le rassemblement des travailleurs »*, souligne-t-il, en les appelant *« à mettre en échec ces objectifs de la droite »*.

Interrogé pour sa part dans les couloirs de l'Assemblée nationale, mardi 15 juillet, M. André Lajoinie, président du groupe des députés communistes, a estimé que M. Mitterrand avait fait du *« tir à blanc »* en refusant de signer cette ordonnance. Selon lui, *« il n'y a qu'une seule ordonnance que le président peut refuser de signer en mettant tout en cause, c'est celle sur le découpage électoral »*. M. Lajoinie considère que si le président de la République *« veut tirer un coup pour de vrai, il ne la signe pas »*.

M. Le Pen : « Une péripétie »

Au terme de la réunion du groupe du Front national, le 15 juillet au Palais Bourbon, M. Jean-Marie Le Pen a indiqué que *« la cohabitation, ça ne marche pas parce que ça ne peut pas marcher »*. Commentant le refus de signature du chef de l'Etat, qui *« ne l'a pas surpris »*, il a indiqué : *« Ou le premier ministre démissionne et refuse la cohabitation, ce qu'il aurait du faire au lendemain de la victoire du 16 mars, ou il peut introduire un nouveau projet devant l'Assemblée nationale, c'est-à-dire choisir une voie meilleure que celle des ordonnances »*. Selon le président du FN, ce refus de signature est *« une péripétie qui en annonce bien d'autres car le président de la République a plus d'un tour dans son sac »* et car *« M. Mitterrand se joue avec assez de talent de son partenaire. »* En conclusion, M. Le Pen estime que cette cohabitation ressemble *« furieusement à une séparation de corps. Plus vite on sortira de la cohabitation*, précise-t-il, *et mieux cela vaudra »*.

Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, le 15 juillet, les quelques députés de la majorité venus assister au débat sur le projet de loi sur l'immigration étaient assez peu prolixes. Comme si cette situation créée par le locataire de l'Elysée les mettait mal à l'aise et provoquait quelques remous au sein des partis de la majorité sur la tactique de contre-offensive à adopter. Ainsi, M. Foyer (RPR, Maine-et-Loire) confiait : *« Pour dîner avec le diable, il faut une longue cuiller, et je crains que nous n'ayons qu'une cuiller à dessert. »* Ce manque de couverts adéquats pour une cohabitation équitable, vue par l'ancien ministre de la justice, n'empêchait pas M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne) de proclamer : *« Mitterrand se fout de l'article 38 de la Constitution. Il le viole, le gouvernement a tenu compte des avis du Conseil constitutionnel. »* Et de préciser qu'il parlait, non pas comme député RPR, mais comme rapporteur général. Pour sa part, M. Michel Cointat (RPR, Ille-et-Vilaine) s'étonnait *« de voir le président de la République dire qu'il ne signera pas un texte qu'il n'a pas »* et s'étonnait encore *« de le voir refuser l'application d'une loi qu'il a promulguée »*. M. Cointat s'interrogeait : *« Où est la Constitution là-dedans ? »* Si M. Jacques Godfrain (RPR, Aveyron) manifestait un certain désir d'aller jusqu'à l'affrontement en se montrant prêt, comme d'autres députés de son groupe, à *« retourner devant les électeurs »*, M. Charles Millon (UDF, Ain), se contentait, lui, de dénoncer *« l'attitude de Ponce Pilate »* adoptée, selon lui, par le président de la République.

M. Jospin : « en pleine cohabitation »

Enfin, invité mercredi matin, 16 juillet, sur Europe 1, M. Lionel Jospin a déclaré que la cohabitation n'est pas mise en cause par le conflit apparu entre le président de la République et le premier ministre. Selon le premier secrétaire du Parti socialiste, *« nous sommes en pleine cohabitation »*, car *« c'est quand il y a des problèmes que la cohabitation doit fonctionner »*. M. Jospin estime que le gouvernement *« ne pourra pas privatiser massivement sans créer un risque de désorganisation économique* [et risquer que] *des entreprises importantes puissent se trouver dans des mains étrangères »*. *« Si la droite veut le faire*, a-t-il dit, *qu'elle le fasse seule ! Pourquoi veut-elle absolument y associer le président ? »*

« Le président doit être un bon notaire »

C'est le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinot, qui l'a dit, mardi 15 juillet, au micro de France-Inter : *« Qu'est-ce que la Constitution demande au président de la République ? D'être un bon notaire ! C'est-à-dire qu'à partir du moment où les avis sont en forme par rapport à la Constitution, que les avis ont été demandés, qu'une majorité politique a fait son travail et a assumé ses responsabilités, on n'en demande pas plus... »*

La préservation de l'indépendance nationale selon le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, *qui a examiné* le 12 juillet l'ordonnance relative à la privatisation, a demandé deux modifications principales au gouvernement. Celui-ci les a retenues. Dans une note, le Conseil d'Etat explique sa décision :

« 1) Le projet du gouvernement prévoyait la possibilité pour le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation de décider, lorsque la protection des intérêts nationaux le justifie, la transformation d'une action détenue par l'Etat en action spécifique ouvrant au ministre, pendant un délai de cinq ans, le droit d'agréer les prises de participation et les conventions d'actionnaires ayant pour objet ou pour effet de donner à un ou plusieurs étrangers le contrôle de plus de 15 % du capital. Le Conseil d'Etat a pensé que cette disposition, qui a pour objet de répondre à l'exigence du Conseil constitutionnel selon laquelle l'indépendance nationale doit être préservée lors des opérations de privatisation, ne permettait pas de satisfaire suffisamment à cette exigence.

» Il a estimé que le gouvernement devait, pour respecter le principe sus-énoncé, constater explicitement, dans chaque cas de privatisation, si la sauvegarde de l'indépendance nationale exige ou non de créer une action spécifique dans l'entreprise considérée, et que cette décision devait être prise par décret en Conseil d'Etat.

» Il lui est apparu également qu'il n'y avait pas lieu de fixer dans l'ordonnance un délai pendant lequel devaient se poursuivre les effets de l'action spécifique, et qu'il était préférable de faire en sorte qu'il puisse être mis fin à son application, entreprise par entreprise, par décret en Conseil d'Etat. Il a supprimé tout seul au pouvoir d'agrément ainsi donné au ministre en interdisant toutefois que l'agrément puisse être accordé à une prise de participation qui aurait pour objet ou pour effet de faire passer l'entreprise sous contrôle étranger.

» 2) Le Conseil d'Etat a modifié diverses dispositions du projet relatives aux conditions de développement d'un actionnariat populaire et d'acquisition par le personnel de chaque société et de ses filiales d'une fraction du capital.

» En ce qui concerne la possibilité offerte aux salariés de l'entreprise de souscrire des actions avec des rabais ou des délais de paiement, le Conseil d'Etat a préféré abaisser le plafond prévu pour ces souscriptions pour chacun de ces salariés.

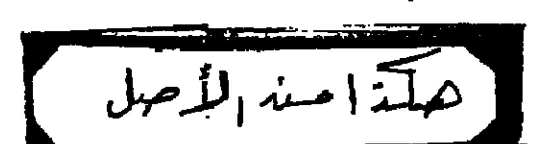
» Le plafond élevé prévu par le projet gouvernemental bénéficierait principalement aux membres du personnel les plus fortunés et leur apporterait sur leurs collègues un avantage auquel s'ajoute pour eux une exemption d'impôt d'autant plus importante que leurs revenus sont plus élevés. Au surplus, cette solution risquerait d'inciter à la fraude, notamment par la pratique des prête-noms.

» En ce qui concerne les distributions gratuites d'actions aux personnes physiques de nationalité française, le Conseil d'Etat a constaté que cette mesure ne tenait pas compte des ressources des bénéficiaires et méconnaissait ainsi les dispositions de la loi d'habilitation qui réservent de tels avantages à l'actionnariat populaire. Il a préféré une solution qui tienne compte, par référence au volume de la souscription, de la situation individuelle de chacun. »

● **M. André Giraud n'a pas été reçu à l'Elysée.** – Contrairement à l'usage établi depuis la désignation du gouvernement de M. Chirac, le ministère de la défense, M. André Giraud, ne s'est pas rendu, le mardi 15 juillet, à l'Elysée pour son entretien hebdomadaire, qui dure généralement entre une heure et une heure et demie, avec le chef de l'Etat. C'est à la demande du président de la République que cette audience n'a pas eu lieu. On précise à l'Elysée que l'emploi du temps de M. François Mitterrand l'a contraint à reporter cet entretien.

● **Démission de M. Bastié (PS), sénateur de l'Aude.** – La démission de M. Pierre Bastié, sénateur socialiste de l'Aude, a été rendue publique au Sénat le mardi 15 juillet. Suppléant de M. Raymond Courrière, auquel il avait succédé lors de l'entrée de celui-ci au gouvernement, en mai 1981, en tant que secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, M. Bastié donne ainsi à M. Courrière la possibilité de retrouver un siège au Sénat dès le mois de septembre prochain au lieu d'attendre 1989, date à laquelle le département de l'Aude est soumis au renouvellement triennal sénatorial.

[Outre les 115 sièges appartenant à la série normalement renouvelable en 1986, et les deux sièges supplémentaires destinés aux Français de l'étranger, trois autres sièges seront à pourvoir : un dans l'Aude, donc, un dans le Finistère où est vacant celui de M. Marc Bécam (app. RPR) et un dans le Puy-de-Dôme où l'est celui de M. Roger Quilliot (PS) tous deux élus députés en mars dernier. Pour sa part, M. Courrière, tenait d'autant plus à se soumettre à la prochaine élection qu'il a été mis en cause par son successeur dans l'« affaire » de FONASEC, ce qui vient de lui valoir... l'hommage de la présidence de la République puisqu'il vient de se voir décerner les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, au titre de la grande chancellerie.]



Politique

sur les dénationalisations

La réplique de M. Chirac

(Suite de la première page.)

Le thème retenu par M. Chirac consiste essentiellement à rappeler que les électeurs ont élu le 16 mars une majorité parlementaire sur un programme clair, contenu dans une plate-forme largement diffusée. Le gouvernement est chargé de mettre en œuvre les réformes prévues par ce programme.

Selon le premier ministre, les objections formulées par M. Mitterrand à l'encontre de la privatisation ne sont pas fondées puisque le gouvernement a pris toutes les précautions nécessaires. Sans entrer dans la controverse juridique sur les pouvoirs du chef de l'Etat au regard du droit de signature des ordonnances, M. Chirac adopte la procédure parlementaire, tout en regrettant que celle-ci retarde la réalisation de son projet. Les modalités de cette nouvelle procédure ont encore été mises au point au cours d'un entretien téléphonique que le premier ministre a eu, mardi, avec le chef de l'Etat.

M. Chirac affirme que le choix de la voie parlementaire ne change rien à la volonté du gouvernement de mettre en œuvre la totalité du programme de la majorité. En revanche, devant le conseil des ministres lui-même, dans le huis clos de l'Elysée, mercredi matin, le premier ministre envisageait d'user d'un ton beaucoup plus ferme pour évoquer les rôles respectifs du président de la République et du gouvernement, et pour rappeler que ce dernier ne saurait être empêché de mettre en œuvre la politique voulue par les électeurs.

M. Chirac ne veut surtout pas laisser sans riposte les accusations que le président de la République a adressées au projet d'ordonnance, donc à ses auteurs, d'être prêts à vendre à vil prix et à laisser à des « *mains étrangères* » une partie du « *patrimoine national* ». L'intervention télévisée du premier ministre, qui devait amplifier les mises au point faites par M. Balladur dès lundi après-midi, fournira aussi un argumentaire aux membres du gouvernement et aux élus de la majorité. Ceux-ci ont, en effet, été invités à saisir toutes les occasions pour se faire les défenseurs de la position gouvernementale.

Un mois de retard au moins

Selon M. Chirac, si les scrupules exprimés par M. Mitterrand sont fort honorables, ils ne sont en revanche absolument pas justifiés. Non seulement le texte de l'ordonnance, souligne-t-on, tient compte des recommandations du Conseil constitutionnel, mais il produit même littéralement les précautions suggérées par le Conseil d'Etat bien que l'avis de celui-ci ne lie pas le gouvernement. Les prises de position de la majorité tendront donc à démontrer que le premier ministre et le ministre des finances ont « *joué le jeu* », et que l'on est mal venu de leur faire des reproches sous peine de voir dans ceux-ci des procès d'intention.

Il est faux, assure M. Chirac, de dire que le gouvernement ne souhaite pas obtenir le meilleur prix de vente pour les entreprises nationalisées et qu'il acceptera une prise de contrôle par des capitaux étrangers. En conséquence, M. Mitterrand porte seul l'entière responsabilité d'une décision qui freine la mise en œuvre de la politique du gouvernement « *voulue par une majorité de Français le 16 mars* ».

Le projet de loi qui reprendra *proprio motu* le texte même de l'ordonnance assorti de la procédure d'urgence et avec le recours à l'article 49-3 de la Constitution retardera d'un bon mois cette réforme. Le Conseil d'Etat doit, en effet, être formellement saisi pour avis avant l'adoption par le conseil des ministres, le projet doit être examiné par les commissions parlementaires et être voté par les deux assemblées. Un recours devant le Conseil constitutionnel, enfin, ne peut pas être totalement exclu.

Cette divergence avec le chef de l'Etat, qui, selon M. Chirac, ne se réduit pas aux dimensions d'un « *simple petit événement* », laissera des traces. Bien que cet « *accroc* » ne soit pas considéré comme un « *drame* », le climat de relative confiance qui avait présidé depuis le 20 mars à la cohabitation s'en trouve ébranlé, le président ayant modifié unilatéralement, affirme-t-on à l'hôtel Matignon, le *modus vivendi* conclu il y a quatre mois.

Plusieurs membres du gouvernement s'interrogent aussi sur les raisons qui ont poussé M. Mitterrand à agir de la sorte. Ils supposent que le chef de l'Etat, porté par les sondages favorables, a jugé le moment venu de marquer qu'il n'était pas seulement un arbitre muet, mais qu'il détenait un pouvoir réel. Le président admettrait mal que son autorité soit reconnue à l'étranger alors qu'elle ne peut s'exercer en France sans se heurter à celle du gouvernement qui, seul, « *détermine et conduit la politique de la nation* », selon l'article 20 de la Constitution, fréquemment souligné par M. Chirac. Un « *syndrome des voyages d'Etat* » aurait alors déclenché chez lui une frustration.

Enfin M. Mitterrand aurait pensé que M. Chirac accepterait sa décision sans réagir trop vivement puisque la porte de sortie de la voie parlementaire lui était offerte. Certains se demandent donc si le président de la République n'a pas commis une « *faute politique* » et fait une erreur d'appréciation quant aux conséquences de son geste, révélant ainsi qu'il connaît encore mal et le premier ministre et les élus de la majorité.

Pressions des députés RPR

Ces derniers réagissent, en effet, avec une grande vivacité. Ainsi la réunion du groupe RPR mardi après-midi à l'Assemblée nationale a-t-elle été particulièrement offensive. M. Michel Debré, emportant l'adhésion de la quasi-totalité de la soixantaine de députés présents, a affirmé que, en refusant de signer les ordonnances, M. Mitterrand « *usurpait un véritable droit de veto* » sur le Parlement. Relayé notamment par MM. Pierre Mazeaud (Haute-Savoie) et Robert-André Vivien (Val-de-Marne), il a expliqué que la Constitution n'autorisait nullement le président de la République à refuser de signer une ordonnance et qu'il convenait dans ce domaine d'appliquer le même principe que pour les lois ordinaires que le président a l'obligation de signer et de promulguer.

En conséquence l'ancien premier ministre, refusant de cautionner « *le fait accompli* », a proposé que M. Chirac engage sa responsabilité sur une « *déclaration de politique générale* » et puis que, fort de la confiance explicitement renouvelée par la majorité, il soumette de nouveau l'ordonnance litigieuse à M. Mitterrand, en dénonçant alors son éventuel refus comme une entrave au « *fonctionnement régulier des pouvoirs publics* ». M. Jacques Godfrain (Aveyron) assurait même que le RPR est prêt à affronter de nouvelles élections si le président prononçait la dissolution de l'Assemblée.

Il semble que, à l'UDF, la résolution des députés soit moins forte et moins unanime.

M. Messmer, qui a tenu M. Chirac informé des débats du groupe, a recueilli l'impression que le premier ministre préférait déposer simplement un nouveau projet de loi accompagné du recours à l'article 49-3 et précédé de la déclaration télévisée de ce mercredi soir. Surtout, M. Chirac n'a pas semblé disposer à céder à la surenchère du groupe RPR. Telle est donc la décision que le président du groupe RPR a rendue publique sans mentionner la proposition de M. Debré. Mais M. Messmer n'a pas pour autant ménagé ses critiques à l'égard de M. Mitterrand. Selon lui, tout d'abord, « *la fête nationale du 14 juillet est maintenant dévoyée en une occasion de discours politiques partisans. L'intervention du président est déplacée* ». De plus, « *en refusant la délégation de pouvoirs du Parlement au gouvernement expressément votée, le président fait injure au Parlement* ».

De surcroît, « *sa décision relève de la tactique de ralentissement. Il espère retarder les réformes de quelques semaines, ce qui est à ses yeux de militant socialiste du temps gagné alors que c'est du temps perdu pour la France* ». Par ailleurs, « *la référence faite à sa conscience n'est pas recevable. La conscience du président et ses états d'âme ne sont pas prévus par la Constitution. Elle ne vaut pas plus que celle d'un autre citoyen. La conscience de M. Mitterrand représente un cinquante-cinq millionième de la conscience nationale* ». Enfin, quant au comportement futur de M. Mitterrand, on peut lui appliquer, assure M. Messmer, une formule : « *Le duc de Savoie, comme son duché, est plein de précipices.* »

Les élus RPR et le gouvernement ont eux aussi pris conscience, depuis le 14 juillet, que la cohabitation chemine également entre des précipices.

ANDRÉ PASSERON

Autre temps, autre discours...

Le 2 février 1960, à l'Assemblée nationale, le premier ministre déclarait, à propos des prérogatives du chef de l'Etat en matière d'ordonnances : « *Il est indispensable de renforcer les possibilités de l'exécutif (...). C'est pourquoi (...) le gouvernement vous demande des pouvoirs spéciaux définis et limités (...). Grâce à cette loi, en conseil des ministres, les ordonnances pourront être prises, soumises à l'approbation du président de la République, qui sera ainsi, en dernier ressort, juge de leur opportunité ; enfin, une fois approuvées, appliquées sans tarder.* »

Le premier ministre qui s'exprimait ainsi s'appelait Michel Debré. C'était, il est vrai, en pleine guerre d'Algérie. Mais le président de la République n'était pas encore élu au suffrage universel direct.

Un entretien avec le ministre des DOM-TOM

M. Pons : « Il faut dans chaque département d'outre-mer une zone franche expérimentale »

Après avoir passé le 14 juillet en Martinique, le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, était attendu mercredi en Guadeloupe où il doit séjourner jusqu'à la fin de la semaine. Avant de quitter Fort-de-France, il a accordé un entretien à notre correspondant local. M. Pons confirme notamment le dépôt à l'automne d'un projet de loi-programme pour les départements d'outre-mer.

« Votre projet de loi de programme pour les départements d'outre-mer devait être présenté au Parlement pendant la session de printemps. Il a été reporté à l'automne essentiellement en raison d'obstacles budgétaires. Qu'est-ce qui garantit que dans deux ou trois mois ces obstacles auront été supprimés ?

– Le report n'est pas dû principalement aux implications budgétaires, malgré l'existence de celles-ci. Il fallait aussi aboutir à un accord entre les vingt ministères concernés, dont huit impliqués au niveau des dépenses, et ce n'était pas une mince affaire. En outre, le calendrier de l'Assemblée nationale était bouché. J'étais tenu de consulter le Conseil économique et social. Je voulais, absolument, consulter les assemblées et les chambres consulaires locales. Voilà pourquoi nous n'avons pas pu aller plus vite.

» Parmi les arbitrages budgétaires nécessaires, le seul qui ait réellement fait problème concernait le coût de la parité sociale globale. Le calcul fait par mes services donnait un coût annuel d'environ 2,5 milliards de francs, tandis que l'estimation avancée par le ministère du budget donnait un chiffre de quatre fois supérieur. Le ministère des affaires sociales et un groupe de travail spécial, examinant la question de plus près, sont parvenus à un résultat proche de mes propres calculs.

» L'avant-projet sera bientôt bouclé, puis soumis aux assemblées locales, aux chambres consulaires et aux associations des maires, à mon avis vers la fin août.

– A propos des prestations sociales, les DOM ont déjà une sorte de parité globale partielle. Même quand les prestations existent et que leur taux est le même qu'en métropole, la moitié environ du montant est remise aux familles. L'autre va à des actions sociales collectives. Ce système sera-t-il maintenu ?

– Oui, mais pas avec la même répartition en pourcentage entre les familles et les actions collectives. Nous mènerons des actions collectives nouvelles. Je serai heureux de recevoir les suggestions des assemblées locales.

– Que prévoit l'avant-projet de loi pour la création de zones franches ?

– Ces créations sont envisagées, à raison d'à peu près une par département. Mais je ne crois pas aux zones franches comme remède miracle. Il faut dans chaque département une zone franche à titre expérimental, pour voir comment adapter chaque zone aux situations locales. L'Etat participera financièrement à ces créations.

– L'opposition locale soutient qu'une loi de programme est une régression par rapport aux contrats entre l'Etat et les régions. Que répondez-vous ?

– Ce serait vrai si la loi de programme se substituait aux contrats, or elle s'y ajoute et les complète.

– Mais une loi de programme crée-t-elle pour l'Etat une obligation, comme les contrats ?

– Juridiquement, non. Elle donne des chiffres directifs, et il y a discussion budgétaire chaque année. Cependant, comme dès le vote de la loi de programme les sommes nécessaires pour 1987 seront inscrites au budget, tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement, et en autorisations de programme pour les années suivantes, il serait difficile de revenir ensuite sur la direction ainsi indiquée.

– L'opposition soutient aussi que les récentes mesures de défiscalisation en faveur de la construction de logements risquent de déclencher dans les DOM la spéculation foncière et provoquer une immigration métropolitaine importante...

– Ces mesures créeront à court terme des emplois dans le bâtiment. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de créer des emplois. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire (...). Cette défiscalisation profitera d'abord aux originaires des DOM contribuables en métropole, et qui vont pouvoir construire ici.

– Vous vous êtes battu pour la fin du monopole d'Air France sur les liaisons métropole-DOM. Quels projets formez-vous concernant le monopole d'Air France pour les relations régionales aux Antilles-Guyane ?

– Je suis partisan de sa suppression, à terme... Mais chaque chose en son temps. Le résultat déjà obtenu est extraordinaire sur le plan psychologique et symbolique. Nous avons mis fin à une situation aberrante. Avec mon collègue des transports, M. Jacques Douffiagues, Air France et les compagnies privées, nous examinerons le résultat au bout d'un an. Nous verrons alors si nous pouvons aller un peu plus loin.

– L'idée lancée il y a quatre ou cinq ans de faire de la Martinique une place financière est-elle encore dans les esprits ? On n'en entend plus parler.

– Elle est dans mon esprit, en tout cas, c'est une idée personnelle qui m'est chère, mais pour le moment elle reste dans les dossiers. La question étant peu avancée, je ne veux pas la déflorer. Des spécialistes du monde financier l'étudient et me feront des propositions. »

Propos recueillis par
ETIENNE MARIE.

Société

Selon les statistiques de la police parisienne

La multiplication des contrôles n'accroît pas les résultats obtenus contre la délinquance

La nouvelle politique policière est-elle efficace ? Tout à la fois pour marquer la différence avec le gouvernement précédent et impressionner la population par une présence plus voyante des forces de l'ordre, MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud ont favorisé une multiplication des contrôles policiers. Ce choix a-t-il modifié la rentabilité de l'action policière, accru les résultats obtenus contre la délinquance ? Si l'on en croit les statistiques de la préfecture de police de Paris, la réponse est non.

Elle ressort en effet du bilan mensuel de la lutte anticriminalité sur Paris tel que l'a établi la préfecture de police pour les cinq premiers mois de 1986. Ces chiffres – confidentiels – mettent en évidence qu'il n'y a pas de changement radical entre l'avant et l'après-16 mars. On reste dans une honorable moyenne qui correspond, d'ailleurs, à celle de 1985.

Ainsi, il y eut 14 496 conduites au poste en avril et 15 224 en mai, contre 15 594 en janvier, 13 228 en février et 15 427 en mars. Les mises à disposition de la police judiciaire qui en résultent étaient au nombre de 5 800 en avril, 6 155 en mai, contre 5 836 en janvier, 5 088 en févriers et 6 004 en mars. Ces résultats ne font apparaître aucun changement notable de rythme par rapport à l'année 1985 : la moyenne mensuelle des conduites au poste y fut de 14 049, elle est de 14 749 pour les cinq premiers mois de 1986 ; la moyenne mensuelle des mises à disposition était de 5 242 en 1985, elle est actuellement de 5 643.

Effet boomerang ?

Ce caractère stationnaire de l'activité policière à Paris, malgré une occupation tous azimuts du terrain, vaut pour la lutte contre le drogue qui, dans la capitale, est très imbriquée à la petite délinquance. Il y eut même, en avril et mai, une légère régression du nombre de débits de boisson visités dans ce cadre : 1 828 et 2 141 contre 3 375 en janvier, 1 777 en février et 1 906 en mars. Les mises à disposition de la police judiciaire pour usage, détention ou revente de drogue s'élèvent à 880 en avril, 902 en mai, contre 931 en janvier, 772 en février et 823 en mars. Là encore, on est dans les moyennes : la moyenne mensuelle des mises à disposition dans le cadre de la lutte contre la drogue était de 891 en 1985, elle est de 842 pour les cinq premiers mois de 1986.

« C'est comme à la pêche, on va avec l'épuisette et puis, dans le lot, on arrive à attraper des poissons » : la définition par le ministre de l'intérieur, lors de *« L'heure de vérité »* du 2 juillet, de l'utilité des contrôles généralisés n'est donc pas tout à fait corroborée par les statistiques policières.

Il n'est en rien démontré, pour l'heure et à Paris, que cette tactique modifie radicalement les résultats obtenus contre la délinquance et la criminalité. Souvent la patience et la connaissance du terrain valent mieux que le déploiement de force.

Quant à l'effet psychologique, il n'est certes pas quantifiable. *A priori*, il a semblé d'abord efficace, la population découvrant des forces policières qu'elle croyait absentes ou inemployées. Mais rien n'est sans doute plus fragile que cet impact-là. Le rapport Belorgey sur les réformes *de la police notait, en 1982*, avec l'accord de l'ensemble des organisations professionnelles de policiers, que *« les grands déploiements de force contribuent à la dramatisation des situations et au développement, sur le moment, de comportements d'agressivité et, à plus long terme, d'une véritable intolérance à l'égard de formes de présence policière qui apparaissent, du fait de leur caractère massif, comme d'ordre répressif »*.

Des policiers de base sont en train d'en faire l'expérience, aujourd'hui à Paris, après la « bavure » de la rue de Mogador qui, on le sait, suivit un contrôle fait par des CRS dans le cadre de cet effort massif. Plusieurs cas de contrôles entravés par la population, suscitant immédiatement des attroupements et un climat de méfiance à l'égard de policiers faisant normalement leur travail, ont, en effet, été signalés ces derniers jours. *Effet boomerang ?*

EDWY PLENEL.

En Australie

La carte d'identité ...source d'économies

La discussion en France sur la carte d'identité infalsifiable passionne... les Australiens. A un différence près : il ne s'agit pas, en Australie, de raffiner ce qui existe mais tout simplement, comme s'est mis en tête de le faire le gouvernement travailliste de M. Hawke, de créer ce qui, de vie d'Australien, n'a jamais existé : une carte d'identité nationale — avec ou sans photo, car c'est là le débat dans le débat qui s'est ouvert depuis *quelques mois.*

« Introduire une carte d'identité, a dit un juge lors d'une session au Parlement, *c'est changer la nature même dela société australienne. Une carte d'identité est une atteinte à la liberté bien plus grande que la pose des tables d'écoute sur nos téléphones. » « C'est se servir d'une matraque pour casser une noix »,* a renchéri un ancien juge de la commission royale, la plus haute instance juridique du pays.

Cette « menace » sur la liberté individuelle est, certes, un argument que le gouvernement et les supporters de la carte d'identité admettent sans trop de difficulté (environ 60 % des Australiens seraient favorables à son introduction) ; mais ils lui opposent un argument économique qui pèse autrement plus lourd : si l'on en croit les chiffres avancés par le fisc et la sécurité sociale, le citoyen australien, fort d'une identité qu'aucune carte ne précise, fraude volontiers : usant parfois de noms multiples pour ouvrir plusieurs comptes en banque et tricher ainsi avec le fisc ou pour recevoir trois remboursements plutôt qu'un des caisses de la sécurité sociale...

Au total, dit l'Etat, sur les deux ans à venir, une carte nationale d'identité avec photographie permettrait d'économiser 4 milliards de dollars (moins, bien sûr, le millard qu'aura coûté la fabrication de cette carte).

Mais pour aboutir, ce projet, auquel le parti travailliste vient de rappeler son attachement lors de sa conférence annuelle, devra être approuvé par le Sénat lors de la prochaine session parlementaire qui s'ouvre en août, malgré une opposition importante du parti des démocrates.

Si le projet est adopté, la carte nationale d'identité australienne entrera en vigeur en mars 1989.

SYLVIE CROSSMAN.

L'épilogue de l'explosion du Rainbow-Warrior

Echec du recours juridique de la famille de Fernando Pereira

Wellington (*Reuter*). – Les proches du photographe néerlandais tué dans le sabotage du *Rainbow-Warrior* n'ont trouvé aucun moyen juridique d'empêcher les deux agents français détenus en Nouvelle-Zélande de quitter ce pays, a annoncé, ce mercredi 16 juillet, leur avocat.

Selon Mᵉ Rodney Harrison, la famille du photographe d'origine portugaise, Fernando Pereira a tenté de s'opposer par voie juridique à l'expulsion des faux époux Turenge.

***« Malheureusement (...) il n'a pas été possible de dégager des motifs de nature à persuader un tribunal de bloquer leur libération »*, a-t-il dit. La veuve du photographe, Joanna van den Boomen, et ses deux enfants ont accepté avec *« une certaine amertume »* le fait que les deux agents seraient expulsés, a-t-il ajouté. La veuve a reçu 105 000 dollars de dédommagements de la France, et ses enfants 215 000 dollars.**

Sept livres sur l'affaire Greenpeace

● **Rainbow-Warrior**, par l'équipe des enquêteurs du *Sunday Times*. Arrow Books. 302 pages. 2,95 livres.

L'affaire du *Rainbow-Warrior* décortiquée par deux enquêteurs de l'hebdomadaire britannique, Robin Morgan et Brian Withaker. La saga de l'été 1985 vue par les policiers néo-zélandais et les militants de Greenpeace. Quelques détails inédits, le sens du récit, mais une conclusion contestable bien qu'avancée avec prudence : c'est l'équipage de l'*Ouvéa* qui aurait posé les bombes. A chercher la clé de l'énigme aux antipodes, les enquêteurs du *Sunday Times* ont négligé le fait qu'elle *était peut-être à Paris.*

● **L'Affaire Greenpeace, une guerre des médias**, de Xavier Luccioni. Editions Payot. 302 pages. 99 F.

L'Affaire Greenpeace, une guerre des médias ou comment les autorités françaises dans le Pacifique mirent les bâtons dans les roues de l'équipe de *Gamma-Télévision* qui avait obtenu de Greenpeace d'assister, aux premières loges, à la bataille qu'en haute mer le mouvement écologiste s'apprêtait à livrer contre les tirs français à Mururoa. La guéguerre contre *Gamma-TV* fut le seul succès des militaires français cet été-là. Victime d'une avarie (?), *Greenpeace*, le navire des écologistes qui avait pris la relève du *Rainbow-Warrior*, abandonna la partie. Une épopée politico-journalistique, parfois romancée, et de rares pointes d'humour : un des équipiers de *Gamma-TV* embarqué à bord du *Greenpeace « en avait tellement assez de supporter le mal de mer, la nourriture macrobiotique et les histoires d'écologistes qu'il montait sur le pont avec le journaliste du* Corriere della sera *et ils hurlaient tous les deux : « Vive la bombe atomique ! »*

● **L'Aventure pour l'aventure**, de Xavier Maniguet. Editions Carrère-Michel Lafon. 384 pages. 85 F.

Les aventures du docteur Xavier Maniguet racontées par lui-même et à son avantage : *« Du désert d'Arabie à la jungle de Bornéo, en passant par l'Himalaya et l'Amazonie (...), j'ai été le témoin de nombreux coups de folie (...). Médecin des sports extrêmes, j'ai affronté la mort (...). J'ai aussi aimé une princesse népalaise, fait l'amour avec une Française dans une prison d'Amérique centrale... »* C'est pourquoi *« je ne suis pas — vraiment — surpris que l'affaire Greenpeace me soit tombée sur la tête ».*

Choisi à son insu, assure-t-il, par la DGSE pour servir de couverture à l'équipage de l'*Ouvéa*, cet émule de SAS n'a, jure-t-il, rien vu, rien soupçonné, ni rien compris du rôle de ses coéquipiers. La DGSE avait pensé le recruter comme agent, et il aurait accepté, a-t-il confié le 27 juin à Europe 1. Elle n'avait pas tort. L'ancienne future recrue n'estime-t-elle pas aujourd'hui qu'à Auckland, le 10 juillet 1985, les services secrets français se sont fait « doubler » par des personnes — non identifiées — qui cherchaient à leur nuire ? Aventurier et grand naïf.

● **Des affaires très spéciales**, de Jacques-Marie Bourget et Yvan Stefanovitch. Editions Plon. 272 pages. 80 F.

On doit à Jacques-Marie Bourget, journaliste à *VSD*, puis à *Paris-Match*, des informations *inédites sur l'affaire Greenpeace* qui lui valurent en 1985 le prix Scoop-Nathan. J.-M. Bourget soutient aussi des thèses plus fantaisistes, par exemple que la « troisième équipe », celle qui posa les bombes, n'a jamais existé. Le docteur Maniguet a lu ce livre et le qualifie, dans son propre ouvrage, de *« véritable condensé d'énormités ».*

● **Coulez le *Rainbow-Warrior***, de Claude Lecomte. Messidor/Editions sociales. 169 pages, 70 F.

L'affaire Greenpeace racontée par le chef du service politique de *l'Humanité*. Le compte rendu de ce livre est paru dans *le Monde* du 23 novembre 1985.

● **OK Auckland**, de Gilbert Picard. Editions Fleuve noir (Espionnage). 190 pages, 19,50 F.

Journaliste à Radio-France, Gilbert Picard avait suscité un grand émoi et beaucoup de scepticisme en soutenant sur France-Inter, au cours d'un week-end du mois d'août 1985, que la DGSE n'était pas responsable de l'attentat contre Greenpeace. Avec *OK Auckland*, Gilbert Picard fait son autocritique. La DGSE et la « troisième équipe » tiennent le rôle principal de ce roman où l'on croise aussi de vilains agents britanniques et d'inattendus nageurs de combat soviétiques.

A paraître

● **Enquête sur trois secrets d'Etat**, de Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut.

Dans ce livre à paraître le 5 septembre chez Robert Laffont, les deux grands reporters de *l'Express* chargés des « investigations » reviennent sur les déboires de la cellule antiterroriste de l'Elysée, sur le guêpier libanais et sur l'affaire Greenpeace. Des révélations attendues, par M. Charles Hernu en particulier, qui espère que ce livre sera plus intéressant que ceux qui ont été jusque-là consacrés à l'affaire : c'est ce qu'il a déclaré récemment sur Europe 1.

BERTRAND LE GENDRE.

ÉDUCATION

Admissions aux agrégations

(par ordre alphabétique)

● **Anglais :**

Mmes et MM. Elisabeth Angel (63e *ex ae*), Valérie Auda (55e), Bruno Bailey (67e ex ae), Marie-Claire Bailly née Phelippeau (106e *ex ae*), Mireille Ball née Pujol (38e *ex ae*), Christine Bauer (28e *ex ae*), Dominique Becker (8e), Dominique Bellia née Gournay (117e *ex ae*), Martine Berghmans (104e *ex ae*), Pierre Berland (61e *ex ae*), Daniel Bodelet (18e *ex ae*), Pascale Bodeveix (3e), Hélène Bœhm-Clément née Clément (24e *ex ae*), Isabelle Boof (117e *ex ae*), Jean-Marie Boucherit (52e *ex ae*), Michèle Bouhiron (74e *ex ae*), Annie-Marie Buchwalter (18e *ex ae*), Marie-Anne Callies (52e *ex ae*), Philippe Cantie (56e *ex ae*), Marie-Christine Cardot (96e *ex ae*), Catherine Carrot née Krawczyk (60e), Sylvia Chabot (32e *ex ae*), Jean-Marie Chevalier (106e *ex ae*), Patrick Chezaud (50e *ex ae*), Régine Chopin (65e *ex ae*), Françoise Claudinon (41e *ex ae*), Serge Corvaisier (69e *ex ae*), Catherine Coste (21e), Renaud Coullomb (106e *ex ae*), Cornelius Crowley (6e *ex ae*), Khadidja Dali-Ahmed née Dali-Ahmed (85e *ex ae*), Philippe Dambournet (10e *ex ae*), Jean-Michel Daube (69e *ex ae*), Martine De Cola (5e), Chantal Simone Delourme (15e), Michèle Mary Draper (45e *ex ae*), Marie-Pierre Dupagne (24e *ex ae*), Françoise Dupeyron (13e *ex ae*), Christine Sylvie Empenat (79e *ex ae*), Françoise Fernandez née Lechevalier (79e *ex ae*), Solange Fougère (79e *ex ae*), Sabine Fourmestraux (88e *ex ae*), Marie-Agnès Frogneux (117e *ex ae*), Sophie Geoffroy (38e *ex ae*), Bruno Germain (24e *ex ae*), Florence Godard (67e *ex ae*), Peter Griffiths (96e *ex ae*), Charles Grillou (6e *ex ae*), Georges-Claude Guilbert (36e *ex ae*), Jeanne-Marie Guyon (22e *ex ae*), Jérôme Hankins (1er), Michel Hardy (9e), Pierre Heudier (45e *ex ae*), Jean-Philippe Hilaire (99e *ex ae*), Nathalie Hind née Dessens (111e *ex ae*), Sylvaine Hourcade (106e *ex ae*), Marie-Françoise Hue (24e *ex ae*), Véronique Jaubert née Auger (88e *ex ae*), Sylvie Jougan (41e *ex ae*), Sophie-Véronique Jouve (117e *ex ae*), Jean-Louis Kara (47e *ex ae*), Martine Gisèle Kirchhoff (88e *ex ae*), Claire Labaronne née Gautier (99e *ex ae*), Françoise Lancry (95e), Catherine Lanone (17e), Catherine Lanquetin (104e *ex ae*), Jean-Luc Lavedan (56e *ex ae*), Marie-Anne Le Guen (96e *ex ae*), Valérie Leblanc née Petit (20e), Bertrand Lentsch (28e *ex ae*), Jean-Louis Lieutaud (85e *ex ae*), Andrew Lincoln (22e *ex ae*), Françoise Luton née Luton (69e *ex ae*), Philippe Mahoux (88e *ex ae*), Sylvette Maniguet (31e), Alain Marchal (79e *ex ae*), Nicole Mausset (102e *ex ae*), Catherine Mazodier (16e), Danielle Monally née Clément (69e *ex ae*), Philippe Met (13e *ex ae*), Anne-Marie Meulet née Chazalette (111e *ex ae*), Bernard Mornet (50e *ex ae*), Nathalie Motte (110e *ex ae*), Pierrette Moussay (88e *ex ae*), Danièle Nangeroni (102e *ex ae*), Lily Nickels née Hunzinger (4e), Emily Ogée née Eells (47e *ex ae*), Huguette Pacaud née Chaptal (111e *ex ae*), Anne-Marie Paquet (85e *ex ae*), Bernard Parrot (111e *ex ae*), Jeffrey Patten (61e *ex ae*), Sylvie Persec (74e *ex ae*), Gérard-Jean Petit (74e *ex ae*), Frédéric Peyre (32e *ex ae*), Hélène Pigne (10e *ex ae*), Ian Pilcher (69e *ex ae*), Jacky Prostak (117e *ex ae*), Jacques Protat (79e *ex ae*), Sophie Rachmuhl (32e *ex ae*), Linda Richard née Carter (10e *ex ae*), Isabelle Richet (65e *ex ae*), Elizabeth Robert née Simonson (56e *ex ae*), Victor Robertson (74e *ex ae*), Heidi Ronteix née Hanson (99e *ex ae*), Sylvie Rousseau (35e), Susan Ryan-Fazilleau née Ryan (41e *ex ae*), Monique Rykwert (38e *ex ae*), Paul Sahajian (79e *ex ae*), Pierre Schaeffer (2e), Jacques Sohier (111e *ex ae*), Claude Symonds née Boitel (88e *ex ae*), Barbara Tanguy née Van Melle (111e *ex ae*), Philippe Thivillier (52e *ex ae*), Catherine Tinland (47e *ex ae*), Josette Valenti née Sabbatini (88e *ex ae*), Christophe Valia-Kollery (28e *ex ae*), Isabelle Vallière (63e *ex ae*), François Vergne (74e *ex ae*), Malcolm Williams (41e *ex ae*), Claire Zeppilli (36e *ex ae*), Sandrine Zerbib (56e *ex ae*).

SCIENCES

Visite au « Titanic »

Pour la première fois depuis soixante-quatorze ans, des hommes ont vu directement de leurs yeux le *Titanic*, ce paquebot britannique qui, éventré par un iceberg à quelque 700 kilomètres au sud-est de Terre-Neuve, a coulé, au cours de son voyage inaugural, dans la nuit du 14 au 15 avril 1912. Mille cinq cents treize personnes, sur les deux mille cent quatre-vingt-seize présentes à bord, ont péri dans le naufrage.

Le petit sous-marin américain *Alvin* a plongé, en effet, le 13 juillet sur l'épave qui repose sur le fond de l'Atlantique sous 3 950 mètres d'eau. Parmi les trois passagers se trouvait le docteur Robert Ballard, chef de l'expédition. Le coût de celle-ci, financée par la marine américaine, est estimé à 220 000 dollars (1 540 000 francs environ).

Les trois passagers de l'Alvin ont mis deux heures et demie à descendre et autant à remonter. Ils ont passé quatre heures et demie au fond à naviguer à proximité de l'épave dont ils ont pris plus de trois mille images en couleurs avec une caméra vidéo. Ils ont vu, entre autres choses, la barre qui gouvernait le paquebot, des hublots aux vitres intactes, le pont supérieur et le grand escalier.

Profitant des trous béants créés par la rupture des cheminées et par l'effondrement du dôme, le docteur Ballard va envoyer un robot-photographe auto-propulsé, le Jason Junior, prendre des images à l'intérieur de l'épave. Onze jours sont prévus pour cette exploratiton photographique.

L'affaire du Carrefour du développement

Deux chèques pour une voiture blindée

Plus de 1 million de francs pour une Renault-25 blindée : la somme pouvait déjà paraître élevée. Que dire lorsqu'on apprend qu'elle a été réglée deux fois à la régie Renault : la première par Carrefour du développement, la seconde par la présidence de la République, soudainement émue que le véhicule destiné à M. François Mitterrand pour le sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984, ait pu être financé au travers du « circuit Chalier »...

Le Canard enchaîné, qui révèle ce dernier avatar de l'affaire du Carrefour du développement, publie une lettre du chef des services financiers de l'Elysée, M. Daniel Féral, au directeur de la division « des ventes spéciales et des marchés » de Renault, en date du 30 avril dernier, soit deux jours après que le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, eut porté l'affaire sur la place publique.

Dans ce courrier, M. Féral indique que la présidence *« avait accepté que soit mise à sa disposition »* la R-25 commandée par le ministère de la coopération. *« Or nous venons d'apprendre que ce véhicule n'avait en réalité pas été acheté par ce ministère mais par une association dont on aperçoit mal pourquoi elle est intervenue dans cette affaire. »* Jugeant impossible qu'un véhicule acheté dans ces conditions soit utilisé par la présidence, le responsable des services financiers adresse à Renault un chèque — ainsi le véhicule sera *« de la manière la plus normale propriété de l'Elysée »* — et *« laisse le soin »* à la Régie *« de régulariser la situation avec l'association concernée »*. *Le Canard enchaîné* publie un *fac-similé* du chèque tiré sur le compte du président de la République pour un montant de 1 005 801 F. Le véhicule avait déjà été payé, en 1985, par M. Yves Chalier, trésorier de Carrefour du développement et chef de cabinet de M. Christian Nucci.

Le Canard enchaîné ne précise pas les suites qu'a données la Régie à cette lettre *ni comment* elle a pu *« régulariser »* cette situation pour le moins inédite d'un double paiement du véhicule.

Pour édifiante qu'elle soit sur le montage financier du sommet de Bujumbura, l'histoire révélée par *le Canard enchaîné* reste cependant de l'ordre de l'anecdote dans cette affaire embrouillée. L'Elysée, en outre, ne serait pas seul à s'être inquiété tardivement, du « circuit Chalier » : plusieurs entreprises, payées par Carrefour du développement se seraient efforcées de rectifier le tir de façon similaire depuis la fin du mois d'avril.

C. L.

EN BREF

Violent incendie dans les Gorges du Tarn

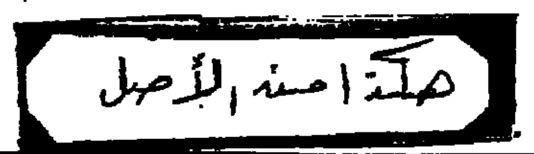
Un incendie ravage les pentes boisées des Gorges du Tarn, notamment dans le secteur du Point Sublime et du Cirque des Beaumes. Le feu, d'origine vraisemblablement criminelle, qui avait éclaté, jeudi 10 juillet, sur la commune de Saint-George-de-Lévéjac (Lozère), a repris avec violence, mardi 15 juillet. En raison du vent et de la sécheresse, plusieurs foyers se sont rallumés et les flammes ont même franchi des coupe-feu qui avaient été mis en place.

Les sept centres de secours de la Lozère, des sapeurs-pompiers de Paris et des militaires d'une unité de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou sont mobilisés pour combattre ce sinistre.

● **Un Mirage s'écrase dans l'Aisne.** — Un avion Mirage F 1 de la 12e escadre de chasse de Cambrai (Nord), en mission d'entraînement s'est écrasé, mardi 16 juillet, dans un champ de Parfondeval (Aisne) et son pilote, le lieutenant De Noeux, a été tué.

● **15 millions de dollars réclamés à la NASA.** — La veuve de l'astronaute Michael Smith, tué le 28 janvier dernier dans l'explosion de la navette spatiale américaine Challenger, vient de réclamer 15 millions de dollars de dommages et intérêts à la NASA. Selon Mme Smith, cet accident a été dû à des négligences.

PRÉCISION. — C'est par erreur que dans nos éditions du 10 juillet la tribune libre intitulée « L'imagination du maître » relative à l'Euro-Disneyland, la fonction administrative de l'auteur, M. Paul-Marie Couteaux, est apparue, cet article ne l'engageant qu'à titre privé.



Société

M. Pasqua promet de renforcer la sécurité civile

De nouveaux plans de secours pour les catastrophes majeures

Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, présentera, avant la fin de l'année, au Parlement, un projet de loi qui organisera, sur de nouvelles bases, les secours aux populations en cas de catastrophe majeure. Les suites de l'accident nucléaire de la centrale soviétique de Tchernobyl ne sont pas étrangères à cette décision, examinée par le conseil des ministres du mercredi 16 juillet.

Ce projet de loi revient à donner au ministre de l'intérieur les mêmes responsabilités de direction et de coordination de la sécurité civile, en cas de risques majeurs dus à des catastrophes naturelles ou technologiques, qu'il a, déjà, en matière de protection des populations, en cas de crise, selon les textes de 1959 et de 1965 qui organisent la défense civile.

Des précédents, comme l'accident nucléaire de Tchernobyl, l'éruption d'un volcan en Colombie, la catastrophe chimique des usines de Bhopal, les tremblements de terre de Mexico, ont conduit le gouvernement français à considérer que le système actuel de prévention de secours n'était pas adapté aux situations prévisibles du temps de paix, comme du temps de crise ou de guerre.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'intérieur, dont dépend la Direction de la défense et de la sécurité civile, animée par un préfet, M. Jean-Paul Proust, a estimé indispensable d'assurer une unité de commandement et de coordination des moyens civils et militaires, dans de telles circonstances, aux niveaux national et régional. Il a, d'autre part, décidé de moderniser les moyens d'intervention de la sécurité civile.

Au niveau national, le ministère de l'intérieur devra réunir, en cas de menace d'un risque majeur, un groupe interministériel, rassemblant le ministère de l'environnement, le ministère de l'industrie, le ministère de la santé et le ministère des transports. Ce groupe travaillera, en permanence, au Centre opérationnel de la direction de la défense et de la sécurité civiles (CODISC), à Paris, dont les moyens de transmissions et d'informatique, sous les ordres du colonel Mercier, seront développés.

Des préfets de zone responsables

Le ministère de l'intérieur pourra s'entourer d'une commission d'experts scientifiques chargée d'évaluer les risques, de préparer des plans de secours et d'adopter des mesures de précaution. Un plan ORSEC national, dont la mise en application sera décidée par le premier ministre, sera conçu par le ministère de l'intérieur, avec la participation d'autres administrations, y compris les armées, alors qu'il n'existait jusqu'à présent que des plans ORSEC pour l'organisation des secours départementaux.

Au niveau régional, la prévention des risques majeurs et l'organisation des secours en cas de grandes catastrophes seront confiées à des préfets de zones, intermédiaires entre l'Etat et le département, dont les correspondants seront les généraux commandant une région militaire. Il existe six sièges de région militaire en France.

Mais il pourrait exister davantage de préfets de zone de défense, entre sept et neuf, si des délégations sont attribuées à des préfets de région au cas où les circonscriptions administratives seraient différentes des régions militaires (comme pour Marseille et Lyon).

Les préfets de zone de défense ou les préfets de région, délégués, auront pour mission de mettre en œuvre le plan ORSEC national, de préparer et d'exécuter les plans ORSEC locaux, de concevoir des schémas-directeurs pour coordonner les moyens d'intervention (colonnes mobiles de sapeurs-pompiers, cellules d'intervention chimique ou radiologique, postes médicaux, etc.), de dresser l'inventaire permanent des risques ou de coordonner les actions des associations nationales de bénévoles. Un centre opérationnel zonal, relié au CODISC à Paris, sera instauré dès lors qu'une menace de catastrophe naturelle ou technologique apparaîtra.

Indépendamment de ces actions au niveau national et régional, le ministère de l'intérieur a décidé de moderniser les moyens d'intervention de la sécurité civile qui permettront à l'État de disposer d'outils en propre, à côté de ceux que les collectivités locales seraient conduites à mettre en œuvre.

Information du public par radio et télévision

C'est ainsi que les moyens aériens (vingt-quatre avions Canadair, Tracker et DC-6, trente et un hélicoptères de lutte contre les incendies) seront modernisés, grâce à la « remotorisation » des appareils les plus anciens. Les transmissions et les banques de données du CODISC seront améliorées. Les unités d'instruction de la sécurité civile (UISC), stationnées à Brignoles, à Nogent-le-Rotrou et à Corte, qui comptent onze cents hommes spécialisés dans les interventions dans les feux de forêt, les grandes catastrophes et la pollution marine, seront renforcées et une autre UISC créée, près de Lyon, pour la décontamination nucléaire et chimique. Des unités de réservistes pourront être instituées.

Le ministère de l'intérieur s'est engagé, enfin, à publier les plans ORSEC départementaux, régionaux et nationaux, et à diffuser (dans les mairies et la presse régionale) les plans particuliers d'intervention qui concernent les installations « sensibles », comme les centrales nucléaires ou certaines industries. La mise à jour périodique de ces documents fera, elle aussi, l'objet d'une large information. Le ministère de l'intérieur a également prévu de distribuer, systématiquement, des consignes à suivre en cas d'alerte à la population des zones avoisinantes une installation qui représenterait un risque majeur particulier.

Parmi les autres dispositions retenues par le ministère de l'intérieur figure la décision de réserver, en cas de menace grave, des canaux de radio et de télévision pour assurer une diffusion permanente des informations à destination de la population. Ainsi, le CODISC, au niveau national, et les centres opérationnels, au niveau régional et départemental, seront équipés d'une salle de presse qui sera animée en cas de catastrophe pour donner l'information aux médias. Enfin, un manuel pratique d'information des populations, sur les risques et sur les consignes d'auto-protection à suivre, sera diffusé avant janvier 1988.

A l'heure actuelle, la Direction de la défense et de la sécurité civiles dispose d'un budget annuel de l'ordre de 1 milliard de francs, dont la moitié est consacrée aux dépenses occasionnées par l'entretien de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du détachement des marins-pompiers de Marseille.

● **Typhon Peggy : 172 morts en Chine.** — Le typhon Peggy qui vient de balayer la province du Guangdong dans le sud-est de la Chine (*le Monde* du 16 juillet) a tué 172 personnes, blessé 1 250 autres et fait 264000 sans abri. Les dégâts matériels, dus le plus souvent aux innondations, sont estimés à près de 400 millions de dollars (280 millions de francs environ). Des centaines de ponts ont été emportés et 540 000 hectares inondés. Peggy était passé la semaine dernière sur l'île philippine de Luzon, y tuant une centaine de personne. — (AFP, UPI).

Après les tâtonnements de la réforme liturgique

L'Eglise catholique renoue avec les artistes

Le Comité français d'art sacré et le département de la Sarthe organisent, jusqu'au 14 septembre, une exposition sur *« l'art et le sacré aujourd'hui »*, à l'abbaye de l'Epau, près du Mans. Une dizaine de créateurs, français et étrangers, présentent leurs projets d'objets, de vêtements et de mobilier liturgiques. C'est le signe qu'un nouveau dialogue est en train de se nouer entre l'Eglise et des artistes contemporains.

Les calvaires, chapelles, églises, abbayes qui jalonnent, comme autant de bornes, la route de nos vacances, sont-ils encore des chefs-d'œuvre en péril ? Ces vieux murs de pierre moussue, qui gardent la trace d'un long passé de foi, retrouvent aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

On ne compte plus, en cette saison estivale, les concerts de musique — qui n'ont souvent de sacrée que le nom — joués dans des églises, les expositions ou les conférences organisées dans des monastères ou des chapelles restaurées, les ballets et les récitals qui trouvent, dans une cathédrale ou une abbaye, un cadre plus inspiré qu'une salle de sous-préfecture.

L'église redevient un lieu pour tous. Dans tel village du Gers, le curé et le maire font travailler toute la population, pratiquante ou non, à la réfection de l'orgue. En Bretagne, des associations de jeunes bénévoles, croyants ou agnostiques, remettent debout de vieilles chapelles, parfois par simple souci esthétique, parfois pour leur rendre une fonction liturgique. On a même vu à Paris, il y a quelques semaines, un tournoi d'escrime dans l'église Saint-Roch !

Au fur et à mesure que la France se déchristianise, les lieux de culte deviennent des lieux de culture. Leur affectation privilégiée — prière, célébration liturgique — en souffre quelque peu. Certains parlent même de désacralisation.

De grands couturiers sollicités

La France compte quarante-cinq mille églises qui sont la propriété des communes et quatre-vingt-sept cathédrales qui appartiennent à l'Etat. Seules les églises construites depuis 1905 (loi de séparation) appartiennent à des associations diocésaines.

Ce régime oblige l'Etat, les communes et le clergé à collaborer. Ne serait-ce que pour gérer cette nouvelle utilisation polyvalente, parfois anarchique, des édifices du culte : les activités lucratives et politiques sont interdites, mais a-t-on le droit, par exemple, de faire payer une entrée, même pour un spectacle, dans une église ? Le respect des dispositions de la loi de 1905 se révèle aujourd'hui difficile.

La concertation est également nécessaire lorsqu'il s'agit de refaire un vitrail ou des orgues, de prévoir une nouvelle décoration intérieure, d'aménager un sanctuaire. Sans compter naturellement les cas d'implantation et d'architecture des nouvelles églises.

La culture est l'un des rares domaines où les Eglises et l'Etat entretiennent des rapports institutionnels réguliers. La Commission de sauvegarde et d'enrichissement du patrimoine cultuel réunit, depuis 1980, les représentants des grandes directions du ministère de la culture (musique, patrimoine, arts plastiques), de l'épiscopat catholique (Centre national de pastorale liturgique), des Eglises réformée et orthodoxe, des spécialistes du droit canon et de la Bible, etc.

Ce dialogue commencé avec l'Etat se prolonge aujourd'hui, pour l'Eglise, avec un autre partenaire : les artistes. C'est à eux que le Comité national d'art sacré a demandé de créer, en toute liberté, un nouveau mobilier d'église (autel, baptistère, lutrin, calices) et même des vêtements liturgiques (chasubles, étoles, scapulaires) dans le superbe cadre de l'ancienne abbaye cistercienne de l'Epau, près du Mans.

Incroyants mais talentueux

Des créateurs, peintres ou sculpteurs comme Jean-Charles Blais, Alain Kirilli, François Morellet, de grands couturiers comme André Courrèges et Jean-Charles de Castelbajac, n'ont pas caché, pour certains d'entre eux, qu'ils étaient *« surpris »* par ces commandes ou *« intimidés »*.

Est-ce la fin du divorce entre l'Eglise et l'art contemporain ? Si le concile Vatican II, il y a vingt ans, a produit une grande réforme liturgique, l'art religieux n'a pas suivi partout.

La messe est célébrée face au peuple, mais dans maintes églises, on n'a pas changé l'autel. La cérémonie du baptême a été profondément renouvelée, mais on a généralement gardé le baptistère de pierre massif, presque caché au fond de l'édifice.

« En faisant la réforme liturgique, nous avons souvent paré au plus pressé, dit Mgr Gilson, évêque du Mans. *Nous n'avons pas intégré le beau. L'urgence tue toujours le beau.* » Pendant longtemps, dans l'Eglise postconciliaire, poser la question de l'esthétisme était inutile ou déplacé. La mission avant les beaux-arts. Les esprits ont changé. *« Les querelles idéologiques s'éloignent*, explique le Père Gaston Savornin, directeur du Centre national de pastorale liturgique. *Les chrétiens sont plus disponibles aujourd'hui pour une réflexion sur la restauration du patrimoine religieux et la création contemporaine.* »

Le clergé et les communautés chrétiennes avouent volontiers leur incompétence et leur désarroi devant certaines formes modernes. Ils ne construisent pas pour quelques années, mais pour des décennies. Le caractère fugace de la création artistique leur paraît en contradiction avec un message religieux permanent qu'ils veulent inscrire dans une pierre ou une fresque. Comment, en outre, respecter la liberté du créateur avec la fonction spirituelle ou la destination liturgique des églises ?

« L'Eglise est productrice de signes. Il est dans son rôle de passer commande aux artistes », répond Claude Molard, ancien directeur de la délégation aux arts plastiques. *« La contrainte est féconde*, ajoute de son côté Renée Moineau, secrétaire générale du Comité national d'art sacré, *et s'il s'agit de vrais créateurs, le dialogue est possible.* » C'est précisément l'absence d'un programme iconographique précis qui a fait traîner les travaux de réfection des vitraux de la cathédrale de Nevers. Le président de la République lui-même (Nièvre oblige) a pris l'affaire en mains.

Est-ce dans ce dialogue que l'art moderne trouvera une dimension chrétienne ? A ceux qui regrettent que l'on ne fasse plus appel, comme hier, à des artistes mystiques pour restaurer, construire ou aménager les églises, Renée Moineau répond : *« Je préfère un artiste incroyant mais vrai créateur, à un bon croyant sans talent. Ce n'est pas la conviction personnelle de l'auteur ou la nature de son sujet qui fait l'œuvre chrétienne ou pas. C'est une approche esthétique des formes, des couleurs, des sons qui fait d'une œuvre un lieu ou objet de transcendance.* »

Le culte a toujours eu besoin, pour son expression, de la culture de son temps. Et la culture a souvent reçu du culte ses modes d'inspiration. Quel est le critère qui permet d'apprécier la réalité de ces nouvelles noces de l'art et de la religion ? *« C'est la capacité*, nous répond Mgr Gilson, *dans tel lieu et devant telle œuvre, de pouvoir prier.* »

HENRI TINCQ.

● **Un responsable de l'épiscopat américain suspendu.** — Le Père Michael Buckley, qui avait été nommé en mai dernier secrétaire de la conférence épiscopale américaine, chargé des questions doctrinales et pastorales, a été, le lundi 15 juillet, suspendu de ses fonctions. L'aile conservatrice de l'épiscopat américain a remis en cause sa récente désignation. Ancien recteur de la faculté de théologie jésuite de Berkeley (Californie), le Père Buckley avait signé, en 1977, une lettre ouverte de protestation contre les positions de Rome sur l'ordination des femmes. — *(UPI.)*

ENVIRONNEMENT

Bonn n'a rien à reprocher à Cattenom

Qui a pu penser qu'il existait un quelconque désaccord entre la France et l'Allemagne fédérale à propos de la centrale nucléaire de Cattenom, en Lorraine, dont un réacteur vient d'être chargé en combustible ? Il n'y en a pas et il n'y en a jamais eu. C'est en substance ce qu'a déclaré, mardi 15 juillet à Paris, le ministre allemand de l'environnement, M. Walter Wallmann, après s'être entretenu avec son homologue français, M. Alain Carignon, et avec le ministre de l'industrie, M. Alain Madelin.

M. Wallmann a rappelé qu'il y avait eu concertation étroite entre les gouvernements de Paris et de Bonn au sujet de Cattenom et que, *« depuis le début »*, *« il y avait accord »* entre eux. *« Il faut que les Allemands en prennent acte et ne fassent pas comme s'ils étaient surpris d'une situation qui fait l'objet d'une discussion depuis dix ans »*, a-t-il ajouté.

Ses propos s'adressent aux écologistes ouest-allemands, dont certains ont manifesté leur mécontentement, dimanche 13 juillet. Mais ils visent aussi le gouvernement de la Sarre — dirigé par le social-démocrate Oskar Lafontaine — qui proteste contre la mise en service de la centrale et n'a pas hésité à porter l'affaire devant le tribunal administratif de Strasbourg (*le Monde* du 15 juillet). *« Je ne peux pas et ne veux pas l'en empêcher »*, a constaté M. Wallmann, en soulignant toutefois que les autorités sarroises, qui ont participé aux discussions franco-allemandes sur Cattenom, n'avaient jusqu'ici *« soulevé aucune objection »*. *« Leur position n'est pas celle du gouvernement fédéral de la RFA »* a-t-il affirmé.

Le ministre allemand *« prend au sérieux »* les craintes que la centrale inspire dans les régions frontalières. Mais il n'y a, selon lui, pas de raison d'être inquiet car *« il ne fait aucun doute »* que la *« sécurité de cette centrale est comparable à celle des centrales allemandes »*.

2. Les embruns de la « nouvelle vague »

Godard, Truffaut, Rohmer, Chabrol... D'un seul coup ou presque, de nouveaux réalisateurs font leur apparition au cinéma. Les modernes contre les anciens ? Peut-être. En tout cas, un grand coup de jeune sur les écrans.

UN bonheur ne vient jamais seul. En 1958, en passant par Alger, la France avait retrouvé un État et, par Stockholm, où se disputait la Coupe du monde, une équipe de football. L'année suivante – tout s'enchaînait dans la restauration, – elle retrouva un cinéma. Depuis longtemps, on n'avait pas vu à Cannes un aussi beau quarté tricolore : *Hiroshima mon amour*, *les Cousins*, *Orfeu Negro*, et *les Quatre Cents Coups*. La nouvelle vague était lancée.

Cette métaphore océanographique avait d'abord été utilisée par Françoise Giroud pour désigner la tranche d'âge dix-huit-trente ans, sur laquelle elle avait fait une grande enquête par le truchement de *l'Express*. L'expression était commode et fit florès ; on l'employa finalement pour parler du jeune cinéma français, en y amalgamant des réalisateurs qui bien souvent n'avaient rien d'autre à partager que l'expérience d'un premier film. Des spécialistes réservèrent l'expression à Claude Chabrol, François Truffaut, Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jacques Rivette et une poignée d'autres, auxquels on associait deux ou trois prédécesseurs, comme Roger Vadim, Alexandre Astruc ou Alain Resnais.

Ces réalisateurs se défendaient du reste d'appartenir à une école et faisaient mine de refuser l'estampille « nouvelle vague », mais elle avait une efficacité publicitaire indiscutable : à l'étranger, en particulier, le label « NV » devint un bon instrument de promotion. Au reste, qu'y avait-il de neuf et de commun dans ce grand arrivage qu'on annonçait ?

D'abord, ces godelureaux étaient de vrais fous de cinéma. La plupart avaient fait leurs armes comme critiques, dans *Arts* ou, aux côtés du maître à filmer André Bazin, dans les *Cahiers du cinéma*. Avant leur premier film, ils avaient entrepris de déchirer à pleines dents le cinéma de papa, cette pellicule de « *qualité française* », dont Truffaut et ses copains dénonçaient les principes inéluctables : inspiration littéraire, scénarios et dialogues bien troussés, mots d'auteur, le tout interprété par les stars inévitables et tourné à gros prix. Dans ce cinéma, la caméra n'était qu'au *service de* – du roman, du théâtre, des idées, des répliques qui font mouche, – elle n'était pas libre.

Le paradigme de ce cinoche de ringards, c'étaient les calembours de Michel Audiart lâchés par l'impassible Jean Gabin, dans un film d'Autant-Lara : avec ça, on atteignait l'extase ! Contre ce genre poujadiste, les champions de la nouvelle vague déclinaient une culture authentique, celle qu'ils avaient acquise à la Cinémathèque, et non à l'IDHEC. Ils se disaient les élèves, non de Marcel L'Herbier, le directeur de celle-ci, mais d'Henri Langlois, le minotaure de celle-là. Leur fil d'Ariane, c'étaient Hawks, Hitchkock ou encore Aldrich ou Tashlin.

Le Beau Serge, de Chabrol, *les Quatre Cents Coups*, de Truffaut, avaient indiqué la tendance : refus des conventions, improvisation, acteurs anti-stars... Le vrai choc vint d'*A bout de souffle*, en 1960. Ce fut une révélation. Une tragédie à l'antique – un héros qui marche vers son destin inéluctable, on sait que tout est joué dès les premières séquences, et que la mort l'attend à la dernière, – mais une tragédie qui baigne dans l'air de la désinvolture et dans l'odeur des gitanes papier maïs que fume l'une après l'autre, comme s'il ne voulait pas que ce soit la dernière, ce Belmondo qui va mourir.

Les dialogues étaient d'une pauvreté inouïe (*« – Michel ! – Quoi ? – Dis-moi quelque chose de gentil. – Quoi ? – Je ne sais pas. – Eh bien, moi non plus ! »*), mais, précisément, le film *tenait* sans littérature : le cinéma produisait sa beauté, sa poésie, avec ses moyens propres (et notamment le montage). On retrouvait, en quelque sorte, la spécificité du septième art : celle que le muet avait affirmée. A vrai dire, dans ce domaine, Jacques Tati avait fait mieux. Mais, chez Godard, il y avait le reste : ce sens du tragique habitant un homme qui demande la permission à une héroïne en socquettes blanches de pisser dans son lavabo et qui, frappé d'une balle dans les reins, s'écroulera sur la chaussée, en disant simplement et en souriant à sa belle traîtresse : « *T'es dégueulasse* », comme si elle avait renversé sa tasse de café sur son pantalon.



L'affiche d'*A bout de souffle* : Godard, bien sûr, mais aussi les amis : Truffaut, pour le scénario, et Chabrol, comme conseiller technique.

Un esprit de bande contre l'« establishment »

En décembre 1960, *Carrefour* publia une étude sociologique sur les contenus respectifs d'un échantillon « NV » et d'un échantillon « GT » (groupe témoin d'autres films de la période 1958-1960). Les caractéristiques qui transparaissaient de l'analyse étaient les suivantes : sentiment du tragique ; horreur du rocambolesque, du mélo, du burlesque ; goût *de la contemporanéité* ; *plus grande autonomie* des personnages féminins ; défaut de sens familial ; indifférence ou ignorance quant à l'activité professionnelle. Commentaire du journal : « *Les auteurs NV sont des petits aristos qui ont le goût des mains blanches.* »

Ce qui pouvait caractériser la nouvelle vague venait sans doute d'ailleurs : c'était une affaire d'argent. Ces jeunes gens s'étaient lancés dans la réalisation avant d'avoir parcouru le *cursus honorum* des studios et avaient fait leur premier film avec moins que rien. Chabrol avait commencé avec 40 millions (on parlait toujours en anciens francs), qui lui venaient d'un héritage. Grâce à ses succès initiaux, il aida ses camarades en produisant avec des budgets tout aussi limités. Or, comme l'a justement observé Pierre Marcabru, avec de petits moyens on fait nécessairement dans le sobre : « *L'indigence (relative) détermine la simplicité de l'écriture.* »

Evidemment, ce qu'il convient d'appeler l'ancienne vague pour faire vite ricanait devant ces freluquets, mais ce n'était qu'attitude défensive, aveu de faiblesse et cris d'épouvante émis du haut d'un cocotier secoué trop fort par des cadets aux dents longues. Tout autres étaient les violentes charges qui assaillaient ceux-ci, en provenance de la revue *Positif*. Robert Benayoun, défenseur à tous crins de la ligne surréaliste-révolutionnaire (pléonasme purement didactique), entendit montrer que cette nouvelle vague n'avait rien d'une lame de fond : tout ce bruit pour une simple houle de mer très *plate ne faisait qu'illustrer la morale de* l'« ôte-toi de là que je m'y mette ». Il dénonça dans *Positif* de juin 1962 l'incohérence théorique du groupe, s'acharna sur Godard (*« Une mode du n'importe quoi, faite n'importe comment »*), stigmatisa l'idéologie de droite implicite de ses petits camarades, leur confusionnisme, leur fuite des réalités dans le formalisme... Bref, il fallait combattre l'imposture de l'esthétisme, au nom de l'internationalisme, de la compétence et de la morale.

La suite démontra bien que nouvelle vague ne signifiait pas nouvelle école. La réussite venant – et avec elle l'intérêt des producteurs, – Chabrol, Truffaut et bien d'autres (sinon Godard, qui trancha) en revinrent à un type de production traditionnelle. Dès son troisième film, *A double tour*, Claude Chabrol *bénéficiait* d'un *budget de 100 millions* de francs ; entre-temps, il avait rencontré Gégauff, comme si l'*auteur* s'était épuisé après son premier film. On renoua avec les « bons » scénarios, la littérature (*Jules et Jim*), etc.

Bref, les présupposés esthétiques et commerciaux s'effilochaient. Le talent des uns et des autres, inégalement réparti, faisait la différence entre eux. Au fond, la nouvelle vague avait été un esprit de bande au service d'un coup d'Etat contre l'establishment des Carné et autres Autant-Lara. Les jeunots avaient pu compter, dans cette offensive, sur quelques solides parrains bienveillants qui avaient nom Renoir ou Melville. A défaut de bataille d'*Hernani*, il y avait eu un syndicat pour la promotion des nouveaux talents. Comme disaient leurs adversaires : « *Les copains d'abord.* »

Cependant, toute la génération montante des artistes profita de cette grande insufflation d'oxygène. Le cinéma français, menacé par la baisse inquiétante de la fréquentation des salles, avait retrouvé à point nommé sa fraîcheur.

MICHEL WINOCK.

Dans *le Monde* du 6 mai 1959

UN TRÈS BON FILM AU FESTIVAL DE CANNES

« LES 400 COUPS »

de François Truffaut

De notre envoyé spécial
JEAN DE BARONCELLI

Cannes, 5 mai. – Un clou chassant l'autre, un drame grec nous fait oublier une comédie autrichienne. La comédie autrichienne s'appelle *Eva*. Romy Schneider en est la vedette. Je souhaite à cette comédie un beau succès commercial. Mais, pour être franc, elle n'avait pas sa place dans ce festival. Quant au drame grec, intitulé en toute simplicité *Crépuscule sanglant*, il nous conte les ébats bucoliques d'une belle Suédoise et d'un pâtre hellène. Le film atteint des sommets de bouffonnerie involontaire. N'insistons pas, et passons aux choses sérieuses.

La chose sérieuse de la journée d'hier était la présentation du film de François Truffaut, *les 400 Coups*. Le moins que l'on puisse dire est que Truffaut n'avait pas la partie gagnée d'avance. Pour des raisons multiples, beaucoup de gens l'attendaient au tournant. Sans parler de certains *griefs personnels*, le *simple* fait d'avoir son premier long *métrage* sélectionné à Cannes était, pour ce garçon de vingt-sept ans, un périlleux honneur. A ses détracteurs et à ceux qui doutaient de lui, Truffaut a répondu de la seule façon qui convenait : en nous offrant un très beau film.

Car *les 400 Coups* sont un très beau film. Et j'écris cela indépendamment de tout sentiment d'amitié. Je connais à peine Truffaut, je n'étais pas toujours d'accord avec ses critiques et je n'avais que très modérément apprécié *les Mistons*. J'ajouterai que mon admiration pour *les 400 Coups* ne tient qu'accessoirement aux qualités purement cinématographiques de l'œuvre. A ces qualités j'avoue n'avoir prêté qu'une attention distraite. Ce que je sais, en revanche, et ce qui me paraît essentiel, c'est que le film est très exactement le contraire d'une mécanique plus ou moins bien agencée. Que ce n'est pas l'œuvre d'un fabricant ingénieux, d'un réalisateur robot, mais d'un homme qui nous parle à cœur ouvert de lui-même, ou tout au moins de l'enfant qu'il fut, et que, dans sa simplicité et sa limpidité, cette confession est mille fois plus émouvante que tous les drames inventés à grand renfort d'imagination par nos scénaristes spécialisés.

« Il n'y a pas de bonnes histoires, écrivait Truffaut dans un article récent ; *il n'y a que de bons films, tous basés sur une idée profonde et qui doit toujours pouvoir se résumer en un mot. »* Eh bien ! *les 400 Coups*, ce n'est rien d'autre que la révolte d'un gosse mal aimé. Antoine est le frère de Poil de Carotte. Transposés à notre époque, ses sentiments et ses réactions sont très exactement les mêmes que ceux du petit héros de Jules Renard. Et ce sont ceux de tous les *enfants qui*, n'ayant pas trouvé chez eux l'affection dont ils avaient besoin, rusent avec leur destin.

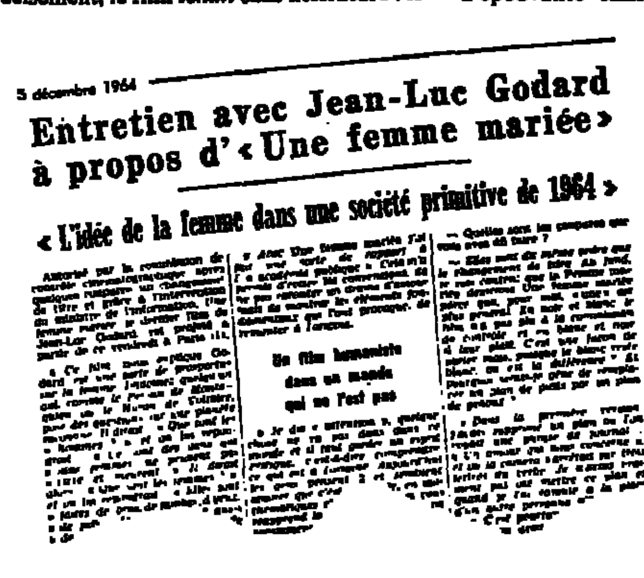
Le sujet des *400 Coups* est donc le plus banal qui soit. Seulement voilà : l'histoire la plus banale a toujours quelque chose d'unique pour celui qui la vit. Et c'est ce quelque chose d'unique dont Truffaut s'est souvenu et qu'il a su exprimer dans son film. Antoine est semblable à des milliers et des milliers d'enfants victimes ; comme lui, de la sottise, de la lâcheté ou de l'indifférence des grandes personnes. Mais, en même temps, parce qu'Antoine c'est Truffaut comme Poil de Carotte était Jules Renard, cet Antoine-là ne ressemble à personne d'autre.

C'est à coup sûr le caractère autobiographique des *400 Coups* qui fait le prix du film. Et comment ne pas citer à ce propos la scène admirable, inoubliable, de l'interrogatoire du gosse par l'assistante sociale, scène au cours de laquelle s'opère un véritable transfert de personnalité entre le réalisateur et son jeune interprète ? Nous touchons là, remarquons-le en passant, l'une des sources les plus fécondes de notre renouveau cinématographique. Libres de s'exprimer à leur guise, c'est tout naturellement d'eux-mêmes que les jeunes cinéastes comme les jeunes poètes ou les jeunes romanciers nous parlent et nous parleront dans l'avenir... Mais si *les 400 Coups* sont avant tout une confession, c'est une confession dépouillée de tout romantisme, de toute sensiblerie superflus. J'évoquais tout à l'heure le souvenir de *Poil de Carotte*. On retrouve chez Truffaut un peu de la mélancolie douce-amère et de l'humour de Jules Renard. A deux ou trois reprises, j'ai craint qu'il ne glisse dans le réquisitoire. Mais il a chaque fois évité le piège. Bien construit, bien dialogué par Marcel Moussy, bien photographié par Henri Decaé, son film est véritablement ce qu'il a voulu qu'il soit : l'histoire d'un enfant en quête d'un peu de chaleur humaine, d'un peu d'amitié, d'un peu de bonheur, un bonheur dont il prend un jour brusquement conscience en découvrant la mer...

Dans ces notes désordonnées rédigées à la sortie de la projection, je n'ai voulu qu'exprimer le plaisir que m'a procuré un film qui ressemble par plus d'un point à cet ouvrage « jailli du cœur » dont je souhaitais la venue le premier jour du Festival. J'aurais bien des choses à ajouter pour être complet. Peut-être même des réserves à formuler. Mais nous reviendrons sur tout cela plus tard. Je préfère m'en tenir ce soir à ma première impression de spectateur. Depuis le début du festival, *les 400 Coups* sont le seul film qui m'ait vraiment touché. C'est dire que je le considère à ce jour comme le meilleur.

L'ouvrage doit beaucoup au petit Jean-Pierre Léaud, qui vit littéralement son personnage. Mais il serait injuste de ne pas souligner le talent de Claire Maurier, d'Albert Rémy et de Guy Decomble.

Un dernier mot : *les 400 Coups* sont dédiés à la mémoire d'André Bazin, sans l'œuvre de qui, comme l'écrivait très justement Jacques Flaud l'autre jour, le cinéma français d'aujourd'hui ne serait pas tout à fait ce qu'il est.


5 décembre 1964

Entretien avec Jean-Luc Godard à propos d'« Une femme mariée »

« L'idée de la femme dans une société primitive de 1964 »

Un film humaniste dans un monde qui ne l'est pas

M. LE PEN DEMANDE L'EXPULSION DU METTEUR EN SCÈNE DU « PETIT SOLDAT »

A la suite du refus du permis d'exploitation et du permis d'exportation *du film le Petit Soldat, réalisé* par le metteur en scène suisse Jean-Luc Godard, M. Le Pen, député indépendant, a adressé au premier ministre une question écrite. Il lui demande de prendre à l'égard du metteur en scène *« les mesures coercitives qui s'imposent, et en particulier de prononcer son expulsion du territoire fran[illegible]* [illegible] il fait distribuer son fi[illegible]

(17 septembre 1960.)

Un choix de grands films français

Les Quatre Cents Coups, François Truffaut, 1959 ; *les Liaisons dangereuses*, Roger Vadim, 1959 ; *le Beau Serge*, Claude Chabrol, 1960 ; *Paris nous appartient*, Jacques Rivette, 1960 ; *le Farceur*, Philippe de Broca, 1960 ; *A bout de souffle*, Jean-Luc Godard, 1960 ; *le Petit Soldat*, Jean-Luc Godard, 1960 ; *l'Année dernière à Marienbad*, Alain Resnais, 1961 ; *Cléo de cinq à sept*, Agnès Varda, 1961 ; *Jules et Jim*, François Truffaut, 1962 ; *le Mépris*, Jean-Luc Godard, 1963 ; *Pierrot le Fou*, Jean-Luc Godard, 1965 ; *la Guerre est finie*, Alain Resnais, 1966 ; *Masculin-féminin*, Jean-Luc Godard, 1966 ; *Fahrenheit 451*, François Truffaut, 1966 ; *la Religieuse*, Jacques Rivette, 1966 ; *le Scandale*, Claude Chabrol, 1967 ; *Baisers volés*, François Truffaut, 1968 ; *les Choses de la vie*, Claude Sautet, 1969.

LE PRIX DELLUC A « BAISERS VOLÉS » DE F. TRUFFAUT

Le film Baisers volés, de François Truffaut, a reçu le prix Louis-Delluc.

Ce fut le prix du déchirement. Très rapidement, en effet, au cours du scrutin, Luis Buñuel se trouva opposé à François Truffaut. La jeunesse de l'Age d'or et de la Voie lactée contre celle des Quatre Cents Coups et de Baisers volés. Ceux qui votèrent (je [illegible] de ceux-là) pour Truffaut ne le [illegible]nt que parce que Buñuel, à leurs [illegible]x, se situe au-delà de tout prix et [illegible] toute récompense. [illegible]

(10 mai 1969.)

Demain : Le quarteron et les transistors

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

AVIGNON

Croisements et lectures

Un second festival vient de commencer : celui des fêtes provençales – pétards et costumes folkloriques – qui ne se mêle pas du tout à l'autre, le nôtre : une cohabitation sans histoire, dans la tranquillité d'une indifférence mutuelle.

Notre festival aussi a son folklore, bien plus exotique, il est africain. Le continent noir touche le cœur d'Alain Crombecque. Il avait déjà invité quelques-uns des musiciens présents à Avignon quand il était au Festival d'automne. Il s'est d'ailleurs adressé aux mêmes prospecteurs pour établir le programme : Benoît Quersin et Michel Boudon, plus Francis Falceto.

C'est la grande affaire, ce programme, ne serait-ce que parce qu'il apporte du nouveau, de l'inconnu, mais il n'alimente pas démesurément les conversations. Il est vrai que les participants se montrent fort discrets. Ils ne se promènent pas dans les rues en boubous, ils ne sont pas venus à la conférence de presse qui leur a été consacrée.

C'est un comportement quasi général. Les gens qui travaillent ensemble restent ensemble, croisent les autres, ne les rencontrent pas, prennent à peine le temps de se retrouver autour des piscines dans les hôtels hors de la ville. Sans doute ils se connaissent trop pour être encore curieux. La famille théâtre ne se renouvelle pas beaucoup. Et puis l'enjeu d'un spectacle est tel qu'il ne laisse pas l'esprit libre pour la fantaisie.

Les rencontres entre professionnels et avec le public sont planifiées, bien calées dans les mœurs. De même les lectures – plus ou moins spectacles – de textes inédits, destinées à résoudre la crise des auteurs.

Rien n'est plus traître qu'une lecture quand elle n'est pas portée par des acteurs d'expérience, capables de dire leur texte sans avoir le nez collé dessus, de tourner la page, de retrouver la bonne phrase sans cesser de regarder leur partenaire. Sinon, ça donne une curieuse construction en groupes de phrases séparés par des vides affolés, avec une diction appliquée qui soudain se précipite. Et comme la mise en place est évidemment réduite à quelques gestes, quelques déplacements convenus, pour ne pas compliquer encore la situation, on a l'impression d'assister à une scène supplémentaire du spectacle de Jérôme Deschamps, la Veillée, *– irrésistible reproduction d'une soirée de gala dans une maison des jeunes.*

C'est à peu près ce qui s'est passé au premier des « parloirs africains » (activité annexe au programme de musique), lecture animée de Qui hurle dans la nuit ?, *un conte à tiroirs, assez cruel, d'une étudiante zaïroise, Marthe Diur N'Tumb. Elle a ouvert le feu (au music-hall, on dirait que c'est un lever de rideau). Les jours suivants viennent les vedettes, en tout cas des auteurs confirmés, comme Bernard Dadie (Côte-d'Ivoire), Abdou Anta Ka (Sénégal) et, entre les deux, Wole Soyionka (Nigéria), Andria Vololona (Madagascar). Le tout est organisé par Gabriel Garran et le Théâtre international de langue française.*

COLETTE GODARD.


MARC ENGUERAND

AMBIANCE C'est le chanteur des Bobongo Stars, l'orchestre du night club africain : une disco près de la gare, décorée graffiti, avec effets tromboscope, moniteurs de télévision qui diffusent les feuilletons de *la* « 5 », en direct, et en muet bien entendu, avec soubresauts des images rayées par les tensions électriques, les éclats de la sono. L'orchestre est épatant, mais les danseurs n'ont pas forcément le rythme dans la peau. *« Allez, on bouge à partir des hanches »,* implore en vain le musicien... Alors, débardeur et casquette cloutée, un verre d'orangeade à la main, il rêve peut-être d'un whisky d'Al Capone dans un bar de film noir revisité par Mac Orlan...

« Peinture et théâtre »

Des draps blancs et une peur bleue

Rien ne désarme les peintres. Ni la Sainte-Victoire, ni les massacres de Guernica. Mais, devant une scène, pris de timidité, ils en oublient le dessin et la peinture.

L'exposition « Peinture et théâtre » est domiciliée à l'intérieur du Palais des papes. Elle est visible l'après-midi. Le public pénètre dans le Palais immense par un tout petit escabeau de bois. C'est charmant et ridicule. Le grand moment de la visite intervient presque aussitôt, avant l'exposition elle-même. Par les grandes baies découpées d'un escalier et d'une loggia apparaît la célèbre cour d'honneur, celle où se donne chaque année le spectacle numéro un du Festival. Dans la journée, au soleil, tous les gradins rouges et tout l'appareil des décors sont recouverts de draps blancs, afin d'éviter les dégradations de la pluie ou de la lumière.

C'est une apparition magnifique : le théâtre est comme un malade couché en plein jour dans son lit, sous ses draps blancs, ou comme un travailleur des équipes de nuit qui dort le jour. L'impression, violente, émouvante, est plutôt une impression de paix, de cessation des hostilités, comme si l'on était dans un hôpital de campagne et que l'armistice venait d'être signé, et que les blessés allaient pouvoir être mieux soignés ou bien transportés vers les hôpitaux bien équipés de la grande ville, dans des conditions à peu près convenables. Impression de convalescence aussi, d'espérance.

Le soir, les draps seront brutalement arrachés, des malades seront jetés dans les fauteuils avec ordre de rester muets, tranquilles, et d'autres malades d'habitude plus atteints devront faire les clowns, dans un coin dégagé de la grande salle, sous le regard consterné du directeur de l'hôpital...

Les responsables des choses ne pensent jamais à tout. Rien qu'à entrevoir ainsi la cour d'honneur du Palais au repos, en jetant un coup d'œil dessus par la fenêtre d'un escalier (qui était prévu aussi pour les chevaux, du temps des papes), il apparaît que le Festival devrait normalement délivrer des billets pour aller méditer et s'émerveiller devant ces draps et ce silence et cette quiétude dans les heures tièdes de l'après-midi. Mais c'est toujours la même chose : qui sait respecter la liberté des gens ?

Mais nous ne sommes pas là pour refaire le monde, pour caresser des utopies : escaladons, à pied, sans cheval, les dernières marches de l'escalier, entrons dans l'exposition « Peinture et théâtre ».

Il y a là, accrochées en rang d'oignons, dans des cadres, des esquisses de décors et des esquisses de costumes de scène, au crayon noir ou en couleurs. Elles sont signées de Picasso, Braque, Léger, Miro et quelques autres.

Une chose saute tout de suite aux yeux, et elle continue de sauter plus haut encore, plus on regarde ces œuvres : c'est que le théâtre flanque une trouille bleue aux peintres. Il leur donne le vertige. Il leur fait perdre tous leurs moyens.

Des paysages de toutes les couleurs

Les grands peintres ont d'habitude la santé, heureusement pour eux et pour nous. A peu près rien ne les désarme, et même devant la tour Eiffel, ou la montagne Sainte-Victoire, ou le massacre de Guernica, ils n'éprouveront un malaise. Ni devant leur épouse, même si elle a le regard terrible de Madame Cézanne. Mais, devant le théâtre, devant cette approche de la représentation dramatique, alors, là, c'est la panique. Ils ne savent plus peindre. Ils ne savent plus dessiner. Oh, ils crânent ; et devant les journalistes ou du papier blanc, ils vont savoir se métamorphoser en intellectuel de service et aligner des pages de réflexions, d'enchaînements de pensées très fortes sur l'espace, le mouvement, le non-être, etc... Dessiner, peindre ? Non.

Même un champion toutes catégories comme Pablo Picasso, s'il doit peindre des décors ou des costumes de théâtre, se transforme en un très mauvais élève de neuvième qui s'embête aux classes de dessin, ou en un artiste membre de l'Institut particulièrement privé de moyens.

Il y a deux exceptions au désastre général dans cette exposition. L'une, ce sont les projets de décors de Léon Bakst, l'un des hommes des Ballets russes. Il ne se laisse pas démonter. Il peint des paysages très chahutés, très compliqués, en mêlant toutes les couleurs et tous les fruits des différentes saisons. Ce n'est pas du grand art, mais voilà : c'est de toute évidence irréalisable au théâtre. C'est-à-dire que pas une seconde Léon Bakst ne pense au théâtre. Les témoins nous ont tous dit que le résultat final, sur scène, était épatant.

L'autre exception, c'est un autre Russe : Vassili Kandinski. Les œuvres de lui exposées sont, de loin, les seuls chefs-d'œuvre de cette exposition. Et ces peintures, pas très grandes, quand nous les contemplons, sont déjà du théâtre entier, à elles toutes seules. Son compatriote Kasimir Malevitch savait faire la même chose. Leurs décors à eux deux pourraient être dressés, dans un théâtre, et le public serait comblé au-delà de toute mesure, rien qu'à les contempler, comme ça, surtout sans ajouter du texte ou des gesticulations, exactement comme la cour d'honneur est plus belle, plus vivante, plus bruissante, plus chantante sous ses draps blancs, sans aucune contrefaçon laborieuse d'une pièce de Shakespeare.

Voilà des réflexions bien banales, mais les gens sont bizarres : dès que vous leur dites des vérités premières, évidentes, ils vous accusent de faire du paradoxe.

Bertolt Brecht, dont personne n'est obligé d'aimer les pièces marteau-pilon, mais qui était très drôle, très rusé, plus rusé même que Peter Brook, n'a jamais demandé à un grand peintre de lui préparer un décor. Brook non plus.

MICHEL COURNOT.


Esquisse de Bakst pour « Phèdre », ballet d'Ildebrando et D'Annunzio (1923).

La nouvelle alliance

Industriel moscovite éclairé du siècle dernier, Mamontov est l'un des tout premiers à vouloir réconcilier les peintres avec le théâtre et l'opéra. Arts qu'il apprécie tant qu'il donne chez lui et dans son opéra privé des œuvres qui feront, c'est une référence, l'admiration de Stanislavski.

Dans un article passionnant, Denis Bablet ouvre par cette anecdote le « catalogue » ou numéro spécial que *Théâtre en Europe* consacre à l'exposition « Peinture/théâtre » présentée par le Festival d'Avignon. Cent pages abondamment illustrées de croquis, d'esquisses, de photographies des artistes qui, du tournant du siècle jusqu'à nos jours, auront fait l'apprentissage des planches.

On se souvient de Paul Fort, jeune poète de dix-huit ans qui, en novembre 1890, donne au théâtre d'art qu'il anime, sa première représentation, créant le foyer parisien le plus vivant du symbolisme théâtral où se rencontreront Sérusier, Bonnard, Vuillard et Maurice Denis. Ce dernier, la même année, frappera un grand coup avec un article, « Définition du néotraditionalisme », où il conjurera ses pairs de *« se rappeler qu'un tableau, avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote, est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées ».*

Cela se traduira au théâtre par l'abandon de la dictature du décor archéologique et vernaculaire pour *« une nouvelle alliance »,* union du texte et du décor, appelée de ses vœux par Guillaume Apollinaire.

De nombreux artistes participeront à l'aventure. Le catalogue les rassemblent, les décrit et les écoute. On peut lire ainsi des textes d'Alfred Jarry pour la création de son *Ubu Roi,* de Jean Cocteau pour *Parade,* ballet écrit sur une musique d'Eric Satie, dont les décors et les costumes furent dessinés par Picasso, et encore de Léger, Cendrars, Kandinsky et Dubuffet parmi les plus remarquables.

Le précieux recueil de *Théâtre en Europe* donne beaucoup à voir : les travaux des avant-gardes soviétiques des années 10 et 20 avec Malevitch, Popova, Eisenstein, Tatline et El Lissitsky ; les recherches menées en Allemagne par Kandinsky, Schlemmer et Moholy-Nagy ; celles, en France au début du siècle, de Picasso, Léger, Braque et Sonia Delaunay. Ce parcours s'achève, après guerre, par les œuvres de Charles Bérard pour Louis Jouvet et Jean Giraudoux, d'André Masson pour *Wozzeck* d'Alban Berg et de Jean Dubuffet pour son *Coucou Bazar,* présenté à Paris en 1973.

Les amateurs se féliciteront de la présence dans la seconde partie du sommaire, d'un article de Paule Thévenin consacré à Antonin Artaud, d'un portrait de Gérard Desarthe et d'un coup de cœur de Rolf Michaelis pour *la Finta Giardiniera* présentée par Herrmann au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles.

OLIVIER SCHMITT.

★ *Théâtre en Europe.* Revue trimestrielle, nº 11, juillet 1986. 90 F.

AVIGNON

Les camelots du spectacle

Pour retenir l'intérêt des foules sollicitées par quelque deux cent cinquante spectacles dispersés dans plus de soixante lieux, il faut user de techniques bien précises. Dont l'autosatisfaction est la base...

Visages blêmes, paupières vermillon, cheveux plaqués, costumes noirs de salonards 1925, queues de pie et colliers en sautoir, déplacements lents, tempo dramatique, regards sombres, voix flottantes, signes de passion contenues, texte d'ambiance, moins démodé que décalé : un amalgame pirandellien du *Monologue du menteur* et d'*Antigone*, de Cocteau, comme pour dire en un seul message que le théâtre est illusoire mais que la tragédie, ça fait mal.

Au plafond, le ventilateur a opiniâtrement lutté contre les moiteurs d'une fin d'après-midi avignonnaise. La rumeur du quartier Saint-Lazare fournit un bruit de fond discret, ponctué assez sobrement de conversations de comptoir, de vrombissements de moteurs, de sonneries de téléphone vite réduites au silence. La salle est en fait plutôt bien insonorisée par rapport à tant d'autres lieux off, et ses occupants habituels ont ménagé un équipement professionnel convenable. La compagnie Voie lactée peut y montrer sans se trahir ce qu'elle sait faire. Des sensibilités s'expriment à travers les clichés du texte et les naïvetés du propos ; des talents pointent.

Cette troupe parisienne est l'une des six ou sept équipes accueillies par le théâtre de la Parenthèse verte, une salle de danse et de gymnastique hors remparts, qui profite du Festival pour accrocher un maximum de stages à quelques spectacles locomotives. Comme dans beaucoup de lieux off, le programme est disparate : pantomimne argentine, drame social belge sur fond de *cucaracha*, show musical dans la tradition des griots africains, sans oublier la recréation d'une comédie radiophonique de Pierre Dac et Francis Blanche.

Pour aider les spectateurs à faire leur choix, le dépliant emploie les grands moyens stylistiques. Le mime est « *fabuleux* », le danseur occupe l'espace avec « *émotion, rage, force et sincérité* ». La pièce belge est « *embellie par des phénomènes fortuits et des comportements ambivalents que l'on peut interpréter aussi bien de façon philosophique que de façon risible* ». Il faut ce qu'il faut pour retenir l'intérêt des foules sollicitées par quelque deux cent cinquante autres spectacles dispersés dans près de soixante lieux, de chapelle en péniche, de café en caserne, de club de bridge en hangar à bateaux. Les animateurs de la Parenthèse verte ont compris que, dans ces conditions, les nuances n'étaient pas de mise, même si l'inflation d'autosatisfaction risque de faire chuter les cours du produit artistique.

Un même sens de la publicité allié à un même éclectisme se perçoit dans la présentation des stages proposés aux « professionnels » ou à ceux qui aspirent à le devenir. La Parentèse verte a toutes les pratiques en magasin : le stretching et les claquettes, Martha Graham et le buto, les techniques d'Alvin Alley et celles de l'Actor's Studio. Aucune voie n'est à négliger quand il s'agit de se servir créativement de son corps sous la houlette de maîtres aux titres divers, du conservatoire de Boston à l'American Dance Theatre, en passant par l'équipe de France de patinage et « Salut les Mickeys ». Le moindre d'entre eux, bien entendu, a pour le moins « *tourné dans le monde entier* ».

BERNADETTE BOST.

FIGURE

Jeanne Labrune

« Oser aimer »

Cinéaste, scénariste, Jeanne Labrune coordonne l'opération Théâtre ouvert et y participe du 15 au 20 juillet à la cour de l'hospice Saint-Louis. Sur le thème « Oser aimer », une suite de textes inédits

Elle est douce, elle est lisse. Son visage blanc et rose vaporise quelque chose de calme et d'irritant. Qu'elle parle de l'angoisse de la création, de « l'aire scénique » ou de Francis Bacon, ses phrases coulent, limpides, bienheureuses. Auteur et réalisateur de trois téléfilms et de trois longs métrages (elle a présenté à Cannes en 1985, *la Part de l'autre* avec Christine Boisson et les frères Mallet), Jeanne Labrune s'attaque pour la première fois au théâtre. Comme Jacques-Pierre Amette ou Armando Llamas, Bernard Marie Koltès, Tahar Ben Jelloun, Jean-Claude Grumberg, elle a été invitée par la Compagnie Jean-Louis Hourdin et par le Théâtre ouvert à réfléchir sur ce thème : « Oser aimer en France en 1986 ». Elle précise d'emblée : « *C'est un exercice imposé. Au départ, j'ai été un peu étonnée, et puis je me suis rendu compte qu'il avait peut-être actuellement une certaine habitude de froideur et d'ironie ; qu'on avait cessé de parler d'amour...* »

Jeanne Labrune a joué le jeu, puisque, après avoir dressé la liste de tout ce qui la rendait gaie (*la Lumière du jour*) ou triste (*le Racisme*), elle a entretenu une correspondance amoureuse fictive avec Tahar Ben Jelloun. Et c'est à partir de cet échange de douze lettres qu'ils ont élaboré ensemble « *une structure dramatique* ».

La pièce en question a pour titre *la Féria*. Jeanne Labrune installe le décor : « *La nuit sévillane rôde autour de deux complices : une femme qui attend son amant, et le gardien des arènes. Peu à peu, le gardien lit les lettres de l'amant. Et il va se mettre à raconter sa propre vie...* ».

Sous sa crinière mousseuse, Jeanne Labrune peu à peu se déploie. Amoureuse sur commande, elle dit adorer, fouiller une situation, un paysage, des personnages, à partir d'un thème, d'un mot. Elle a trente-cinq ans et son discours auréolé d'un angélisme « woodstockien » suranné, que certains trouvent, libère une grande joie de vivre. Et si son spectacle ne marche pas ? Tant pis. « *La relation au péril est à sauvegarder. C'est elle qui me fait avancer.* » Amen.

LAURENCE BENAIM.

DANSE

Le ballet de l'Opéra

L'état

Une tournée qui coïncide avec les fêtes de Miss Liberty. Des rappels sans fin. La nomination d'une nouvelle étoile, Manuel Legris, par Noureev à l'issue d'une représentation sur la scène du Met. Difficile de résister à l'enthousiasme.

« *Le ballet de l'Opéra de Paris serait-il devenu la plus grande compagnie de danse du monde ?* », « *Le ballet de l'Opéra de Paris vainqueur par KO de l'American Ballet Theater...* » Ces appréciations du *New York Times* (Anna Kisselgof) et du *New York Post* (Clive Barnes), sont les points d'orgue de l'accueil réservé par la critique et le public américains à notre compagnie nationale. Et c'est bien de match et de performance qu'il s'agit avec cette tournée, très attendue à New-York où le ballet de l'Opéra n'était pas venu depuis 1948.

Préparée depuis trois ans par le président André Larquié, la tournée a coûté 10 millions de francs. Elle n'a été possible que grâce au concours de l'Association française d'action artistique et de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris qui ont incité de nombreux sponsors français et américains à financer l'opération (1).

Le ton fut donné dès le gala de présentation au Metropolitan Opera (mille invités à 1 000 dollars la place) en présence de Nancy Reagan. Le ballet de l'Opéra et l'American Ballet s'y opposèrent dans une joyeuse compétition. Les Français prirent d'emblée l'avantage avec un condensé de *Raymonda* où brillaient tous les jeunes talents maison, un « pas de deux » du *Corsaire* enlevé à l'arraché par Patrick Dupond et Sylvie Guillem. A ces exercices de haut style l'ABT répondait par l'humour avec un raccourci de *Push comes to shove* où dansait Twyla Tharp en personne et Baryshnikov malheureusement peu enclin à fatiguer un genou malade.

Une ambiance folle : *Marseillaise* et *Bannière étoilée* chantés par Martine Arroyo ; pluie de confettis, envols de ballons bleus, blancs, rouges, Barbara morte de trac, et les directeurs des deux compagnies, Noureev et Baryshnikov, tous deux transfuges du Kirov (Misha est citoyen américain depuis peu) réunis dans un numéro façon *Chorus Line* avec Leslie Caron.

Les jours suivants l'accueil donna raison à Rudolf Noureev qui avait choisi contre vents et marées un programme propre à mettre en valeur la diversité des styles de la compagnie ainsi que sa compétitivité dans le domaine « classique » où les Américains ne reconnaissent que le Kirov et le Bolchoï.

Pierre de touche de la tournée, *Raymonda* donne à chaque danseur la possibilité de briller, comme ce fut le cas entre autres pour Jean-Marie Didière (les plus belles jambes de l'Opéra). *Le Lac des cygnes* est un ballet familier des Américains. Ils le connaissent depuis 1930 alors qu'on ne l'a redécouvert en France qu'en 1960 dans la version de Bourmeister. La production de Noureev, critiquée à Paris, a été vue à New-York avec attention et analysée dans ses moindres détails. La relecture psychanalytique du ballet, le rapport freudien entre le prince et son tuteur, le décor fermé de Frigerio qui suggère l'univers mental du prince (tout est censé se passer dans sa tête), ont excité les spectateurs. Qu'ils soient pour ou contre le propos dramatique, ils ont admiré une compagnie qui peut offrir trois distributions différentes du *Lac*, avec des étoiles de la qualité de Platel, Guillem, Guérin, Hilaire, Jude ou Lormeau, sans compter Patrice Bart qui a fait un tabac dans le rôle de Rothbart.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. – LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

SENS DESSUS DESSOUS. Atelier des enfants, rez-de-chaussée. Entrée libre. Du 17 juillet au 30 août.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F. Jusqu'au 28 juillet.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (*voir ci-dessus*). Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉÂTRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Du 21 juillet au 12 octobre.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 28 septembre.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chanlot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

L'AFFICHE DANS LA RUE. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-74-44-44). Sauf dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 août.

SEOUL-PARIS. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 4 août.

GEORGES GROSZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 24 août.

L'USINE ET LA VILLE 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

KAREN BLIXEN. Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (47-23-54-20). Tous les jours de 13 h à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 15 h à 19 h. Du 18 juillet au 5 octobre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de Banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1986. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 2 août.

BIÈRES ET BRASSERIES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (42-46-18-14). Sauf sam. et dim., de 9 h à 19 h. Jusqu'au 4 octobre.

Galeries

NOUVEAUX REALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

SCULPTURES VIVANTES. Photographies de M. et G. Arnould. 127, avenue du Maine (43-27-14-14). Sauf samedi. Jusqu'au 15 septembre.

ALBERTO BALL. Affiches. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 31 juillet.

de Paris triomphe à New-York

de grâce

Le favori du public reste Patrick Dupond qui possède des qualités appréciées des Américains : naturel, générosité, gentillesse et goût de la performance. Comme prévu, le phénomène Sylvie Guillem a joué à plein. En elle, les spectateurs ont reconnu la *prima ballerina assoluta*, la seule à leur avis qui puisse prétendre remplacer Makarova.

Cette traversée de l'Atlantique a permis de juger la valeur de l'école de l'Opéra et le rôle de Noureev, qui a su donner à la compagnie ce style épuré, élégant, dans la tradition d'Eric Bruhn, de Bournonville et de Petipa. Très discret dans ses interventions scéniques, Noureev est apparu surtout comme le patron, le directeur de la danse, et le finale de *Raymonda*, où il emmène tout le ballet groupé comme un essaim d'abeilles sous les applaudissements, a valeur de symbole.

A New-York, où il a souvent dansé sous les applaudissements du public, Noureev tenait à paraître dans le ballet baroque de Francine Lancelot, *Quelques pas graves de Baptiste*, réappris un quart d'heure seulement avant la représentation. Il a aussi donné une interprétation très intériorisée d'Albert dans *Giselle* à l'American Ballet Theater : « *Ici*, dit-il, *on s'intéresse à ce que je fais bien ; à Paris, on cherche plutôt ce qui ne va pas.* »

Et il est fort possible que le ballet *Washington Square*, décrié à Paris, plaise aux New-Yorkais avec ses références au folklore américain, sa délirante statue de la Liberté, la musique de Charles Ives et son magistral escalier inspiré par celui de l'appartement gothique de Noureev sur Park Avenue.

Ce climat euphorique a été porté au rouge vendredi dernier avec la nomination sur la scène du Met de Manuel Legris comme danseur étoile dans un enthousiasme indescriptible. La tournée du ballet de l'Opéra, qui comporte également *les Mirages*, de Serge Lifar, et *Palais de cristal*, de Balanchine, se poursuit à New-York jusqu'au 19 juillet. Elle se continue à Washington du 22 au 27. On espère que les danseurs, très sollicités, pourront tenir le rythme jusqu'au bout. Et pendant ce temps, à Paris, le reste de la troupe défend vaillamment les couleurs de *Don Quichotte*.

MARCELLE MICHEL.

(1) Air France, la Compagnie générale maritime, la FNAC, Louis Vuitton, Hermès, Novotel, les fondations Philip Morris, Florence Gould, Sheldon Landean...

OPÉRA

La résurrection du « Tancrède » de Campra

Un chevalier sans conviction

On attendait beaucoup de Tancrède, un opéra français quasi inconnu du début du dix-huitième siècle. Le public aixois l'a accueilli avec enthousiasme. Mais l'œuvre ne tient pas toutes ses promesses.

Le public aixois a réservé, mardi, un accueil enthousiaste à *Tancrède*, d'André Campra, constatation réjouissante pour un opéra français de 1702 quasi inconnu et, qui plus est, d'un compositeur né ici même en 1660.

Oserai-je cependant avouer une certaine déception devant un spectacle de qualité dû au metteur en scène Jean-Claude Penchenat et à Jean-Claude Malgoire à la tête de la Grande Ecurie et la chambre du roy, grands spécialistes de la musique baroque, et surtout devant une œuvre dont on disait monts et merveilles ?

Nous restions sur le souvenir des délicieuses *Fêtes vénitiennes* montées au festival il y a quelques années par Jorge Lavelli, d'une fantaisie légère et sans prétention. Cette tragédie-ballet ne nous semble pas de la même qualité purement musicale ni du même esprit. Peut-être est-ce la faute du livret absurde d'Antoine Danchet, qui complique à plaisir la célèbre histoire racontée par le Tasse et traitée avec un génial dépouillement linéaire par Monteverdi.

Tout s'embrouille ici, car si Tancrède, chevalier chrétien, aime Clorinde, la princesse sarrasine qui l'aime aussi, chacun est également poursuivi par un autre amoureux : Argant qui aime Clorinde, Herminie qui aime Tancrède, Herminie étant elle-même l'objet des feux de l'enchanteur Ismenor... Les intrigues sont inextricables : Tancrède est tour à tour vainqueur et vaincu, à nouveau vainqueur ; les deux amants peuvent enfin se déclarer leur flamme, mais Clorinde refuse de « *préférer l'amour à la gloire* ». Tancrède désespéré terrasse en combat singulier le chef des Sarrasins et découvre que c'est en réalité Clorinde qu'il a tuée. Cachée sous les armes d'Argand !

Reprochera-t-on à Campra d'avoir manqué de conviction pour traiter un tel sujet ? Il a du moins l'un des premiers amené le style récitatif marié avec les paroles et les intonations françaises à une sorte de perfection mais sans lui communiquer tout le rayonnement musical d'un Rameau, pour ne pas parler de Monteverdi. On est loin encore d'*Hippolyte et Aricie*, même si Campra s'en approche dans quelques airs de grand style où l'émotion affleure, notamment la superbe élégie d'Herminie. Tout cela mériterait, bien entendu, d'être fort nuancé

Le style de la représentation m'a paru étrange ; les costumes assez laids et démodés, comme on imaginait les croisés et les Sarrasins dans les lourdes reconstitutions des tableaux du dix-neuvième siècle, détonnent tout à fait avec la musique de cette époque ainsi que la gestique, qui emprunte autant au vieil opéra romantique qu'à un réalisme parfois violent, d'esprit moderne, malgré quelques visions d'une beauté saisissante comme celle des rois géants sortant de leurs tombeaux.

La distribution est d'une grande homogénéité et l'on est heureux pour une fois dans un opéra français de comprendre chaque mot. Autour du magnifique Ismenor de Gregory Reinhardt, chanteur puissant et acteur d'envergure, on remarque François Le Roux, Tancrède pathétique, la Clorinde combattante et butée de Daphné Evangelatof, avec son beau registre grave de contralto, la voix agréable de Catherine


MARC ENGUERAND

François Le Roux et Daphné Evangelatos

Dubosc (Herminie), la scintillante Colette Alliot-Lugaz dans des rôles allégoriques, Pierre-Yves Le Maigat, très émouvant dans le monologue d'Argand, Dominique Visse, un peu sacrifié dans des travestis ridicules, et toute une troupe excellente de comédiens danseurs ainsi que les chœurs The Sixteen, déjà appréciés dans *Idoménée*.

JACQUES LONGCHAMPT.

★ Prochaines représentations, les 17, 25, 29 juillet et 1er août. *Tancrède* sera donné la saison prochaine à l'Atelier lyrique de Tourcoing, coproducteur du spectacle avec la fondation Total, et qui a consacré un superbe cahier illustré à cet ouvrage avec le texte intégral du livret (96 pages, 40 F.)

ROCK

Bob Dylan, nouveau cru

De toutes les superstars des années 60, Bob Dylan est l'un des rares à ne pas avoir démissionné, à ne pas s'être réfugié dans une retraite luxueuse ou dans la vie tourbillonnante de la *jet society* internationale. Certes, Dylan n'est plus une image symbole. Il ne surprend plus, ne déroute plus, ne choque plus certains. Mais il roule toujours sur la route.

Pas mal d'accrocs et quelques pannes sèches n'ont pas suffi à enrayer une dynamique étonnamment intacte. A l'encontre des produits fabriqués en studio suivant des règles empruntés à Muzak, il y a chez Dylan une musique qui renoue constamment avec la vie dans un mouvement sans fin. Il y a la vision d'un homme, son exigence à l'égard de soi-même et sa fabuleuse énergie.

Après le coffret biographique de six disques édité l'hiver dernier, Bob Dylan publie un nouvel album, *Knocked ou loaded*, qui coïncide avec une tournée américaine de deux mois se déroulant à guichets fermés. Ce disque illustre de manière éclatante l'actuelle forme du chanteur et le pourquoi de son retour en grâce auprès de la jeune génération — du moins aux Etats-Unis.

Plus que jamais, Dylan se comporte, selon l'expression de Kris Kristofferson, auteur d'une des chansons, *They killed him*, de l'album, comme « *un peintre surréaliste qui n'agit à aucun moment de la même manière. Chaque chose, il la fait une fois et une fois seulement* ».

Sa dernière production est un florilège de sa diversité et de son universalité Dylan chante et joue magnifiquement aussi bien le bon vieux rock n'roll teinté de blues que la ballade somptueuse (*Brownsville Girl*) écrite en collaboration avec Sam Sheppard qui a la même beauté flamboyante, la même pureté et la même force que certains titres de *Blonde on Blonde*.

A l'exception de *Under your spell*, passablement ennuyeuse, toutes les chansons sont superbes. Bob Dylan se paie même le luxe de nous offrir avec *Precious memories* un gospel traditionnel mâtiné de calypso.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ 33 tours, CBS, OC 40 439.

EXPOSITIONS

BOST. Pastels. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 26 juillet.

DENIS BRIHAT. Photographies. Galerie Suisse, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 26 juillet.

JIM DINE. Une exposition pour Paris. Galerie Baudoin Lebon, 34 rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 2 août.

FRANÇOISE GILOT. Anamorphoses 1981-1985. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-75). Jusqu'au 31 juillet.

KIM HAMISKY. Sculptures récentes. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 30 septembre.

LÉGER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 24 août.

LOULOU PICASSO. La leçon de peinture. Galerie du Jour, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 5 septembre.

SANDORFI. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 20 juillet.

TAL-COAT. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 31 juillet.

En région parisienne

BRÉTIGNY - SUR - ORGE. Dedans/Dehors/Proposition V : C. Blanc, G. Chapiain (sculpture). Centre culturel communal, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 27 septembre.

FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Ier. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée, rue Gautier-Ier (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre - 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre. — MONSIEUR ET MADAME TAVET. Collectionneurs et donateurs. Jusqu'au 28 septembre. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe et XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ANGERS. Nature de l'art. Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée ; Tableaux photographiques. Galerie de Prêt, rue Bressigny ; Figuration des années 80. Nouveau théâtre, place Louis Imbach. Jusqu'au 31 août.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.

ARLES. Tapiès. Sculptures et muraux 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.

ARRAS. Arras-Nemetacum. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.

AUBE. Les côtés normands de l'œuvre de la comtesse de Ségur. Musée Ségur-Rostopchine (33-24-01-68). Les vendredi, samedi, dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

ANGOULEME. Peintures de Jean-François Lacalmontie. Frac Poitou-Charentes. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche Verte (45-92-87-01). Jusqu'au 20 septembre.

AUXERRE. Peintres aux fourneaux. La gastronomie revue par la peinture. Maison du Tourisme, 1-2, quai de la République (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58). Jusqu'au 28 juillet. Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective. Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-82-57-51) et musée Louis-Vouland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BIRON-EN-PÉRIGORD. Calder. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. — Gilbert and George. Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOULOGNE-SUR-MER. Francis Mockel. Gravures. Les Pipôts, 37, rue des Pipôts (21-30-28-01). Jusqu'au 26 juillet.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne - Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 27 juillet.

CAGNES-SUR-MER. Dix-huitième Festival international de la peinture. Château-musée Grimaldi (93-20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre. Christian Zeimert ou les délices de la contrainte. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. Salons de la Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jau (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Matisse, la période niçoise. Musée Matisse (27-84-13-15). Jusqu'au 30 septembre.

CERET. Rebeyrolle. Peintures. Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (68-87-27-76). Jusqu'en août.

CHATELLERAULT. Expositions du FRAC Poitou-Charentes. Salle de la Redoute ; Musée municipal ; École d'arts plastiques ; Caisse d'épargne. Jusqu'au 3 août.

CHAUNY. L'Amérique au temps de la statue de la Liberté. Musée national de la coopération franco-américaine, château de Blérancourt (23-39-60-16). Jusqu'au 13 octobre.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

COUTANCES. Yo Marchand. Musée, 2, rue Quesnel-Morinière (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.

DAOULAS. Au temps des Celtes, du Ve au Ier siècle avant J.-C. Abbaye (98-25-84-39). Jusqu'au 14 septembre.

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - Bissière. Jusqu'au 8 septembre. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11) ; Héraldique et blason, du Moyen Age au TGV. Qalle de Flore, Palais des Etats de Bourgogne (80-67-51-51). Jusqu'au 17 août.

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Nollet. Hallucinations traversières. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). — Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1er septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

FELLETIN. Quilts, made in America. Chapelle du château (55-66-33-06). Jusqu'au 7 septembre.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE. Claude Bea, sculptures. Abbaye royale (41-51-73-52). Jusqu'à fin août ; Richard Baquié ; Kate Blaker (sculptures, peintures, photographies. Jusqu'au 14 septembre.

GINALS. La collection de Beaulieu : acquis et perspectives. Abbaye de Beaulieu (63-67-06-84). Jusqu'au 13 septembre.

GRAVELINES. Ier Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

GRENOBLE. Walter Dahn. Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 18 août. Sol Lewitt. Wall drawings - General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Serge Poliakoff. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet (90-38-17-41). Jusqu'au 12 octobre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'au 28 septembre.

LA ROCHE-SUR-YON. Richard Texier. Musée d'art et d'archéologie. Jusqu'au 7 septembre.

LE TOUQUET. Les poupées, témoins de leur temps, de 1880 à 1940. Palais de l'Europe (21-05-21-65). Jusqu'au 31 juillet.

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des Beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre. — Carmelo Zagari. Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 28 juillet.

MEYMAC. La fin des années 60. D'une contestation l'autre. Centre d'art contemporain. Abbaye Saint-André (55-95-23-30). Jusqu'au 28 septembre.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre — Mathurin Crucy (1749-1826), architecte nantais. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août — Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée de Nemours, rue Gautier-Ier (64-28-40-37). Jusqu'en septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. — L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre — Espace abstrait : Debré, Hartung, Olson, Riopelle, Sonderborg. Acropolis, 1, esplanade Kennedy (93-92-81-43). Jusqu'au 27 juillet — Louis Chacallis. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 27 juillet — Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.

NIMES. Par-delà le pont du Gard. Études sur l'aqueduc romain de Nîmes. Musée archéologique. Boulevard Amiral Courbet (66-67-25-57). Jusqu'au 31 octobre.

PLOUGUIEL. Calder à la Roche-Jaune, mobiles, gouaches, bijoux. Ancienne école, bourg de Plouguiel (Côtes-du-Nord). Jusqu'au 15 août.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVIIe et XVIIIe siècles. Musée des Beaux-Arts, 20, quai Émile Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-AMANT-EN-PUISAYE. Santrec ; Bignolais ; Zlotykamien. Château. Du 19 juillet au 15 septembre.

SAINT-DIE. L'art en plein jour. Musée municipal, place Georges-Trimouille (29-55-21-56) et jardin de la Bibliothèque. Jusqu'au 31 août ; Fausto Olivares. Musée municipal (*voir ci-dessus*). Du 19 juillet au 28 septembre.

SAINT-FARGEAU. Bougeard, Collin, Queneau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE. Koller ; Clément. Château du Tremblay Fontenoy en Puisaye (86-44-02-18). Jusqu'au 21 septembre.

SEDAN. La statuaire religieuse dans les Ardennes : la piété populaire. Musée-château. Jusqu'au 28 septembre.

SOMMIÈRES. Gérard Schneider. Château de Poudres (66-80-03-50). Jusqu'au 17 août.

STRASBOURG. Gaetano Pesce, design et architecture 1975-1985 — Annie Greiner, 1980-1986. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 17 août — Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août.

TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures — Roël d'Haese, dessins, sculptures. Château (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TOULON. Berlin aujourd'hui. Musée de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'Art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 septembre.

UZERCHE. Espagne-estampes : Arroyo, Barcelo, Bonifacio. Salle d'exposition de l'ancien collège. Jusqu'au 28 juillet.

VALENCE. Néolithique, premières civilisations agricoles. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 août.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIIIe siècle. Musée des Beaux-Arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VAL-DE-VESLE (Marne). Roger Ackling. Église de Courmelois (26-61-64-94). Jusqu'au 31 juillet.

VEZELAY. Arpad Szenes. Ancien dortoir des Moines. Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dejardin — R. Frezin — R. Deparis — J. Mayeux — Donation M. Marinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON. Robots-sculptures : les machines sentimentales. Circa, la Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.

VIZILLE. Droits de l'homme et conquête des libertés. Musée de la Révolution française. Château de Vizille (76-68-07-35). Jusqu'au 5 octobre.

FESTIVALS

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, le 16, 18 h 30 : concert-rencontre autour de M. Ohana. E. Chojnacka, clavecin, Y. Nara, soprano, J.-E. Bavouzet, piano, P. Laviron, percussions, L. Martin-Diego, guitare... (Ohana).

Auditorium des Halles, le 17, 19 h : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Schutz, Palestrina, L. de Pablo).

Faculté de droit Assas, le 17, 20 h 30 : J. Bolet, piano (Liszt).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 18, 20 h 30 : L. Robillard, orgue (Reger, Liszt, Vivaldi).

Bateaux-mouches, les 19 et 20, 15 h 30 : T. Miroglio, percussions, J.-L. Minet, flûte (Varèse, Carter, Constant).

Auditorium des Halles, le 19, 19 h : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Debussy, Ravel, Poulenc).

Eglise Saint-Séverin, le 19, 20 h 30 : Chœur byzantin d'Athènes, dir. L. Angelopoulos (liturgie orthodoxe dans la tradition du mont Athos).

Château de Maisons-Laffitte, le 20, 17 h 30 : I. Verreault, clavecin (Couperin, Sweelinck, Bull).

Auditorium des Halles, le 21, 19 h : Y. Chiffoleau, violoncelle, F. Aguessy, piano (Beethoven, Bach, Brahms).

Auditorium des Halles, le 22, 18 h 30 : « Une heure avec la fantaisie » (Mozart, Chopin, Liszt).

Banlieues
Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, le 17, 21 h : soirée cabaret « Jazz » ; le 18, 21 h : soirée cabaret « jazz-rock » ; le 19, 21 h 30 : « Roha Band », Mahmoud, Ahmed, Neway Debebe (musique de l'Ethiopie) ; le 19, 23 h : « Nuit tropicale » ; le 20, de 14 h à 24 h : Musique Jeunes 94, Seiism.

Fort de Suresnes, le 16, 21 h 30 : bal et feu d'artifice ; le 16, 21 h : le cirque Epaillard.

Alsace

GUEBWILLER, Orchestre de chambre de Norvège, le 19 à 20 h 45 : église des Dominicains.

Aquitaine

BORDEAUX, Ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. A. Lazarev, le 17 à 21 h, église Notre-Dame.

CASTILLON, la bataille de Castillon, les 18, 19 à 22 h 30.

CAPBRETON, Duo Agard-Morel (flûte et guitare), le 17 à 21 h : chapelle.

HOURTIN, Duo Agard-Morel (flûte et guitare), le 22 à 21 h : église.

LISTRAC-MOULIS, Ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. A. Lazarev, les 19 et 20 à 16 h : église.

SARLAT, 35e Festival des Jeux de théâtre (53-31-10-83) : l'École des femmes, de Molière, les 22, 23 à 21 h 45, place de la Liberté. — *Musique en Sarladais (53-31-09-49)* ; M. Portal, le 17, centre culturel. — Quatuor du stage de cordes, solistes du conservatoire Tchaïkovski de Moscou, le 19, église des Templiers.

SAINT-AMAND-DE-COLY (53-51-68-56). Ensemble J. Ibert, le 21. Capella Antiqua Goudensis, le 22.

SAINT-LÉON-SUR-VÉZÈRE, 4e Festival musical (53-51-82-87). M. Mesplé et D. Baldwin (Rossini, Gounod, Mozart, Ravel, Poulenc, Rodrigo, Liszt), le 22.

SEIGNOSSE-LE-PENON, Duo Agard-Morel (flûte et guitare), le 19 à 21 h : chapelle.

SOULAC, Duo Agard-Morel (flûte et guitare), le 21 à 21 h : basilique.

VENDAYS-MONTALIVET, Duo Agard-Morel, le 20 à 21 h : chapelle.

FESTIVAL DE LA COTE LANDAISE (58-41-50-11). **Soustons**, Landerida, le 19. — Théâtre de feu « la Sagoyine », le 21. — Compagnie Pep Bou « Bufaplanètes », le 22. — **Ondres**, Landerida, le 18. — Ensemble instrumental des Landes « Big Band Jazz », le 22. — **Leon**, Landerida, le 17. — **Vieux-Boucau**, Bufaplanètes, le 21. — **Moliets**, Compagnie de théâtre Tafurs, le 17. — **Lit et Mixe**, Ensemble instrumental des Landes « Guitare oblige », le 18. — **Mimizan**, Azimut Quintet, le 17. — La Divine Comédie, de Dante. Ballet-théâtre J. Russillo, le 22. — **Parentis**, Ensemble instrumental « Guitare oblige », le 17. — **Biscarrosse**, Ensemble instrumental « Big Band Jazz », le 21. — **Hossegor**, Azimut, le 18. — Lutherie au pays du Périgord Noir (53-29-91-45). — **Saint-Cernin-de-l'Herm**, Chorale basque, le 18. — **Villefranche - du - Périgord**, duo violoncelle-guitare M. Laufer et Olivier Chassain, le 23.

Auvergne

GANNAT, Festival (70-90-12-67), folklore mondial (Corée, Guyane, Italie, Roumanie, Sénégal, Costa-Rica, Equateur, Norvège, URSS), à partir du 19, chapiteau.

VOLLORE (73-53-71-27), J.-C. Pennetier (Schumann, Liszt, Schubert, Scriabine, Jadin), le 19 à 21 h : église. — R. Pasquier, R. Pidoux, J.-C. Pennetier (Schubert, Chausson), le 20 à 21 h : *idem*. — J. J. Kantorow, H. Barda (Leclair, Liszt, Mozart, Franck), le 23 à 21 h : salons du château.

Midi Pyrénées

MALAUCÈNE, Le Légataire universel, de J.-F. Regnard, mise en scène J.-P. Tribout, les 18, 19, 20 à 21 h 30 : théâtre de verdure ; Concert d'orgue, le 20 à 17 h 30 ; G. Bouvet, le 22 à 21 h 30 : théâtre de verdure.

MANE, Morbleu ! Molière, par le Théâtre de Haute-Provence, mise en scène de S. Laurence, les 21, 22 à 21 h 30 : château de Sauvan.

MANOSQUE, Ensemble vocal J. Arcadelt, le 18 à 21 h : église Saint-Sauveur.

MAZAUGUES, Orchestre de chambre de Pologne, dir. J. Maksymiuk (Mozart, Rossini, Marcello, Bacewicz, Reger), le 18 à 21 h : théâtre de verdure du château.

NICE, Concert classique (Haydn, Paganini, Viéru, Cavanna, Bach, Debussy), le 21 à 21 h : monastère de Cimiez.

NEYRAC, Ve Festival (92-54-15-77) ; Jazz-rock, les 19, 20 à 18 h.

ORANGE, Chorégies 1986 (90-34-24-24) ; Monserrat Caballé, le 19 à 21 h 30 : cour Saint-Louis ; E. Gruberova, le 22 à 21 h 30 : cour Saint-Louis.

PEILLE, A. Lambert (poésie et musique), le 17 à 21 h 15 : église ; Orchestre des solistes de Monte-Carlo, dir. P. Naudin, le 21 à 21 h 15 : église.

PELVOUX, Ensemble baroque « Les goûts réunis » (Boismortier, Dowland, Haendel, Purcell), le 23 à 21 h : église.

PERTUIS, Orchestre Echevenia, le 17 à 22 h : école A.-Camus ; Ballets du théâtre d'Avignon, chorégraphie C. Callone, le 20 à 22 h : école A.-Camus.

MARSEILLE, Orchestre de l'Opéra de Marseille, dir. M. Lucatis (Gershwin), le 17 à 21 h 30 : cour du château Borély.

MARTIGUES, XIe Festival populaire (42-49-24-54) ; Zingara, les 17, 18, 19 à 22 h : cour A.-Briand ; Quarte blesse et G. Ferris, le 17 à 24 h : cour du Conservatoire ; McCoy Tyner trio, le 18 à 22 h : place Mirabeau ; Piano et cinéma avec R. Tricarri (piano), le 18 à 24 h : cour du Conservatoire ; Scaramouche, par la Compagnie Tag Théâtre, le 19 à 22 h : place Mirabeau ; Antiquités 1, compagnie de danse La Liseuse, chorégraphie de G. Appaix, le 19 à 24 h : cour du Conservatoire ; Bonga, chants d'Angola, le 20 à 22 h : place Mirabeau ; Zazou Bikaye, le 20 à 24 h : cours du Conservatoire : Plauti in Farsa, par la Compagnie *Puppi e Fresede*, mise en scène de A. Savelli, le 21 à 22 h, cour du Conservatoire ; Soirée du Maghreb, le 21 à 24 h : *cour du conservatoire ;* Pellicola, par la Compagnie de la place Blanche, chorégraphie de J. Baiz, le 22 à 22 h : place Mirabeau ; Orphéon des tropiques, le 22 à 24 h : petite cour du Conservatoire ; Voyage en Chine intérieure, par la Compagnie G. Tsai, le 23 à 22 h : cour du Conservatoire ; Menu musical, par la compagnie Delice Dada, le 23 à 24 h : petite cour du Conservatoire.

MOIRMOIRON, Concert africain, le 17 à 22 h ; Mouans-Sartoux, orchestre S. Grard, le 17 à 21 h : église.

PRADES, Ensemble orchestral de Paris, *dir. J.-P. Wallez (Vivaldi), le 22 à 21 h :* abbaye Saint-Michel de Cuxa.

RAMATUELLE, Nuit du jazz, les 18, 19 à 18 h et le 20 à 21 h : théâtre de verdure.

ROGNONAS, Super Show, le 17 à 22 h : place du marché.

ROQUEMAURE, Concert d'orgue, le 17 à 21 h.

ROQUEBRUNE, New-Orléans, Phénix Jazz Band, Guitare Sax, les 19, 20 à 10 h : chapelle Saint-Michel.

ROQUE-D'ANTHERON, Solistes de Marseille (Monteverdi, Schütz, Telemann, Mozart), le 19 à 21 h : cloître de l'abbaye de Silvacane.

ROUSSILLON, Quintette à vents Moragues (Mozart, Dvorak, Ravel), le 23 à 21 h : église.

SALON-DE-PROVENCE, Carmel, par Metheny Trio, le 17 à 21 h : château de l'Emperi ; Festival de Jazz-rock et des musiques métissées ; Working Week, Simply Red, le 18 à 21 h : château de l'Emperi ; Woodentops, Lloyds Cole, The Comotions, le 19 à 21 h : château de l'Emperi ; The Manhattan Transfer, le 20 à 21 h, château de l'Emperi.

SAINTE-AGNÈS, Orchestre philharmonique de chambre de Nice, le 19 à 18 h : église.

SAINT-AUBAN, Orchestre de chambre du philharmonique de Nice (Rameau, Haydn, Tchaïkovski), le 22 à 21 h 30 : église.

SAINT-MAXIMIN, Cours public d'interprétation, dir. P. Barbizet (Couperin, Rameau, Mozart, Scarlatti, Beethoven, Debussy, Ravel, Liszt), le 20 à 10 h et à 15 h : chapelle du couvent royal ; K. Drafi (Liszt), le 20 à 19 h : auditorium R.-Rolland.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE, Récital d'orgue J.-P. Leguay, le 18 à 21 h 30 : collégiale Saint-Martin.

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, Soirée flamenco, le 20 à 21 h 45 : Théâtre du Vaccarès.

SEILLANS, Ballets de l'Opéra de Toulon, le 17 à 21 h : place de la République ; Le Misanthrope, de Molière, le 18 à 21 h : place de la République : Opérette de V. Scotto, Compagnie L. Revest, le 19 à 21 h : place de la République.

SEYNE-LES-ALPES, Musique sud-américaine, le 19 à 21 h : église des Dominicains.

SISTERON, XXXIe Nuits de la Citadelle (92-61-06-00) ; Orchestre Archi Della Scala de Milan, dir. A. Carfi (Albinoni, Corelli, Vivaldi), le 18 à 21 h 45 ; K. et M. Labèque (musique de chambre), le 23 à 21 h 45.

TALLARD, Concert champêtre, le 18 à 21 h : château ; Ensemble Picquemal, le 19 à 21 h : château ; Concert africain, le 19 à 22 h.

TARASCON, Bach Chor d'Anvers et Ensemble Symphonia de Heist, dir. *M. Scheck, (Telemann), le 17 à 21 h 45 :* abbaye Saint-Michel de Frigolet ; Orchestre de chambre de Pologne, dir. J. Maksymiuk (Donizetti, Weber, Mozart, Schubert), le 23 à 21 h 45 : collégiale royale Sainte-Marthe.

LE THOR, Un de la Canebière, de V. Scotto, le 23 à 21 h 30 : théâtre de plein air.

Provence-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, 39e Festival d'art lyrique (42-23-11-20) : Don Giovanni, opéra de Mozart, dir. musicale de S. Soltesz ; mise en scène de G. Bourdet ; les 18, 23 à 21 h 15 : Archevêché ; Idoménéo, opéra de Mozart ; dir. musicale de H. Graf, mise en scène de P. Stromer ; les 19, 22, 21 h 15 : *idem*. Tancrède, opéra de Campra, dir. musicale de J.-C. Magloire, mise en scène de J.-C. Penchenat ; le 17, 21 h 15 : Archevêché ; F. F. Nentwig, le 17 à 12 h ; Cloître Saint-Sauveur. J. Schroeder, le 17 à 18 h : *idem*. Clavier trio, le 18 à 12 h : *idem*. P. Rozario, le 21 à 12 h : *idem*. Prix de Paris, le 21 à 18 h : *idem*. G. Quilico, le 22 à 18 h : *idem*. G. Reinhart, le 23 à 12 h : *idem*. F. Le Roux, le 23 à 18 h. Messe des morts, de Campra et Nisi Dominus, de Vivaldi, dir. musicale J.-C. Magloire. La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, chœur The Sixteen ; les 20, 21 à 21 h : cathédrale Saint-Sauveur.

AVIGNON

40e Festival (90-82-65-11). Parloir africain, mise en scène de G. Garran ; les 17, 18, 20, 21 à 18 h : cloître des Célestins. Pour Louis de Funès, de V. Novarina : les 17, 18, 19, 20, 21 à 19 h : cloître du Palais-Vieux. Le Drame de la vie, premières scènes, de V. Novarina ; les 17, 19, 20 à 21 h 30 : théâtre municipal. Les Élégies de Duino, de R.-M. Rilke, mise en scène de H. Karagheuz ; les 17, 18, 19, 20 à 21 h 30 : chapelle des Cordeliers. Les Filles du chef, d'après des contes nigériens, conçu par P. Martin et F. Hiffler ; le 17 à 21 h 30 : chapelle des Pénitents blancs. Le Malheur indifférent. Histoire d'enfant, d'après P. Handke, version française d'A. Gaudu et G.-A. Goldschmidt ; les 17, 18, 19, 20 à 21 h 30 : salle Benoît XII. Venise sauvée, d'après H. Von Hofmannsthal ; mise en scène de M. Marquais ; les 17, 18, 19, 20, 21, 23 à 22 h : gymnase du lycée Aubanel. Don Carlos, d'après F. Von Schiller, texte français de G. Borgeaud, mise en scène de M. Marquais ; le 17 à 22 h : cloître des Carmes. La Tempête, de Shakespeare, par le Centre dramatique national d'Aubervilliers, mise en scène d'A. Arias ; les 17, 18, 19 à 22 h : cour *d'honneur du Palais des papes*. Oser aimer, mise en scène de J.-L. Hourdin ; les 17, 18, 19, 20 à 22 h : cour de l'hospice Saint-Louis. Musique africaine (Mali, Guinée, Maroc), le 19 à 22 h : cloître des Célestins ; Cum Jubilo, par l'ensemble vocal d'Avignon, dir. G. Durand ; le 20 à 10 h : Notre-Dame des Doms. États d'amour, par la compagnie du Petit Matin, mise en scène de A. Artigau et M. Guignon ; les 21, 22, 23 à 21 h 30 : chapelle des Pénitents blancs. Orchestre Ray Lema (Zaïre), le 21 à 22 h : cloître des Célestins. Les Beaux Inconnus, poètes oubliés des XVIe et XVIIe siècles ; le 22, 23 à 19 h et 22 h : chapelle des Cordeliers. Intolérance, de D. Griffith, compositeurs A. Duhamel et P. Jansen, Orchestre de l'île de France, dir. J. Mercier ; les 22, 23 à 22 h : cour d'honneur du palais des Papes. Le Cyclope, d'Euripide, compositeur B. Jolas, mise en scène de B. Sobel, dir. A. Mink ; le 23 à 22 h, cloître des Carmes. L. Antonini (Frescobaldi et les maîtres des XVIIe et XVIIIe siècles), orgue ; le 23 à 18 h : Notre-Dame des Doms. La Baignoire qui venait du froid, mise en scène de J. Azencott ; du 17 au 23 à 16 h 30 : Théâtre du balcon. Mort à crédit, de L.-F. Céline, mise en scène de R. Azencott, du 17 au 23 à 15 h : théâtre du Balcon ; Beckett II, paysages intérieurs, mise en scène de A. Timar ; du 17 au 23 : théâtre des Halles.

ALLOS, Camerata de Versailles et P. Depetris (flûte), dir. A. du Closel ; le 19 à 21 h : église romane Notre-Dame de Valvert.

ARLES, Festival (90-93-98-10) Dance Ballet Theatre of Harlem, chorégraphie R. North, Glen Tetley, J. Taras ; le 17 à 22 h, Théâtre antique. Concerto vocale, ensemble 415 (Vivaldi, Scarlatti, Fiocco), dir. C. Banchini, église Saint-Martin-du-Méjan ; 21 h. Tremplin de la danse, compagnie liseuse et compagnie C. Bastin, chorégraphie de G. Appaix et C. Bastin ; le 18 à 21 h 45 : les Alyscamps. L'Éloge des ombres, par la compagnie de l'Orchidée, chorégraphie de L. Carcreff et R. Paulin ; le 19 à 19 h 30 : cour de l'Archevêché. Tremplin de la danse, compagnie J. Montalvo et compagnie C. Brumachon ; le 20 à 21 h 45 : *idem*. Tremplin de la danse, compagnie C. Marciano et compagnie Arcane ; le 21 à 21 h 45 : *idem*. Tremplin de la danse, compagnie I. Alleau et compagnie D. Petit ; le 22 à 21 h 45 : *idem*. Compagnie Djalm, le 23 à 19 h 30 : cour de l'archevêché. C. Bianchini, G. Murray (Bach, Haendel) ; le 22 à 21 h : église Saint-Martin-du-Méjan. Poèmes et chansons de F. Garcia Lorca, composition de N. Gema ; le 22 à 22 h : *idem*. Cinquantenaire de la mort de F. Garcia Lorca, mise en scène de L. Clergue, avec M. de Platas ; le 23 à 22 h : Théâtre antique.

AUPS, Compagnie America Latina (musiques d'Argentine, Chili, Colombie, Mexique, Uruguay, Pérou) ; le 17 à 21 h 30 : centre culturel.

BOLLÈNE, P. Bensusan, S. Malta, le 17 à 21 h 30 : cour Béroule. F. Paut et V. Rabbi (guitare), le 17 à 21 h 30 : *idem*. Orchestre régional Provence-Côte d'Azur de Cannes (Vivaldi, Tchaïkovski), le 19 à 21 h 30 : cour Béroule. Arte Flamenco, le 22 à 21 h 30 : *idem*. Chant et luth du Liban, le 22 à 18 h 30 : place de la Mairie.

BAR-SUR-LOUP, Ensemble instrumental de Paris, dir. M. Bourbon ; le 18 à 21 h : église.

BIOT, Soirée de gala au profit de l'enfance inadaptée : D. Varsano (piano), (Chopin, Beethoven, Scriabine), le 20 à 21 h 30 : Sophia club.

BORMES-LES-MIMOSAS, Quatuor à cordes J.-J. Kantorov, le 19 à 21 h : ferme du Domaine.

CALLIAN, S. Scott, le 20 à 21 h : chapelle des Pénitents.

CANNES, P. Bachelet, le 19 à 21 h 30 : Grand Auditorium.

CAP D'AIL, les Femmes savantes de Molière, mise en scène P. Castello ; le 18 à 21 h 30 : amphithéâtre Jean-Cocteau.

CARPENTRAS, Festival international, Offenbach et son temps (90-63-15-45) ; Groupe chorégraphique de l'Opéra du *Rhin, dir. R. Terrasson. Chorégraphie* J. Garcia, le 17 à 21 h 30 : théâtre de plein air. L'Ile de Tulipatan, d'Offenbach, dir. L. Dunoyer de Segonzac. Chorégraphie E. Drach ; le 18, 21 à 21 h 30 : cour de la Charité. Il signore Fagotto, d'Offenbach, dir. musicale L. Dunoyer de Segonzac, Chorégraphie E. Drach ; dir. artistique M. Jacquemont ; le 19 à 21 h 30 : *idem*. Ensemble instrumental O.S.J.C.V. et E.I.C.C. ; dir. P. Perrin ; le 22 à 21 h 30 : *idem*. La Grande Duchesse de Gerolstein, d'Offenbach, dir. musicale O. Holt, mise en scène R. Fortune ; le 23 à 21 h 30 : Théâtre de plein air.

CAVALAIRE-SUR-MER, Mais où est donc Ornicious, par la compagnie de la Marguerite ; le 17 à 21 h 30 : ferme de Pardigon. Le Voyage au Brésil, de G. Foissy, mise en scène G. Morin ; le 18 à 21 h 30 : *idem*. Le Loup-garou, de R. Vitrac, mise en scène de G. Guerrero ; le 19 à 21 h 30 : *idem*. Les Vilains, de Ruzzante, mise en scène G. Guerrero ; le 20 à 21 h 30 : *idem*. L'Illusion comique, de P. Corneille, mise en scène de C. Haumont ; le 21 à 21 h 30 : *idem*. Les Flabedapp's Singers, par la Compagnie de la mauvaise troupe ; le 23 à 21 h 30 : *idem*. N. Peireira, le 22 à 21 h 30 : espace J. Moulin.

CAVAILLON, Groupe du Mexique, le 18 à 21 h 30 : Théâtre de verdure.

CHATEAUNEUF-DU-PAPE, Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France (Rameau, Mozart, Schoenberg), le 18 à 21 h 30 : château.

CHATEAURENARD, les Petits Chanteurs d'Asnières, le 18 à 21 h 30 : cour du château. Élèves de l'école de musique, le 23 à 21 h 30 : *idem*.

CHATEAUVALLON, Monsieur Pigeon, par la compagnie C. Marcadé ; le 17 à 22 h : Théâtre de plein air.

COTIGNAC, Fiesta Gitane, le *18* à 21 h 15, Théâtre de la falaise.

Rhône-Alpes

DIGNE-LES-BAINS, Festival international d'art chrétien (92-31-65-81) Quintette Nielsen et Quatuor Viotti (Beethoven), le 17 à 21 h : Notre-Dame du Bourg ; Stagiaires du Festival (musique de chambre), le 18 à 21 h : *idem ;* Chœur polyphonique de Revigo (Liszt), le 19 à 21 h : cathédrale Saint-Jérôme ; Les Haricots rouges, R. Scott, le 19 à 21 h : place de la Berlette ; Emiram, Camerata de Versailles, dir. A. du Closel (Bach, Dvorak, Tchaïkovski), le 18 à 21 h : cathédrale ; A. Daboncourt et M. Pellegrin (flûte et orgue), le 23 à 21 h : cathédrale.

FLAYOC, Trio Kentzer, le 19 à 21 h 30 : église.

FORCALQUIER, Jeunes musiciens régionaux, le 20 à 15 h 30 et 21 h : église ; J.-L. Steverman (piano), le 21 à 21 h 30 : cour du collège ; Ensemble de hautbois P. Pélissier, le 23 à 21 h 30 : cathédrale.

FREJUS, Forum des arts et de la musique (94-51-20-36) Chœur du Forum et Orchestre de chambre B. Thomas, dir. M. Picquemal (Hoffmann), le 18 à 21 h 30 : cathédrale.

Orchestre de chambre S. Grard (Vivaldi, Bach, Telemann, Torelli), le 23 à 21 h 30 : église Saint-Aygulf.

GOULT, Solistes de Marseille (Monteverdi, Schutz, Telemann), le 18 à 21 h : église.

GORDES, E. Lamandier (chants séphardes), le 21 à 19 h 30 : abbaye de Sénanque ; Fête touarègue, le 19 à 21 h 30 : *idem*.

GRASSE, J.-M. Luisada (Beethoven, Schumann, Chopin), le 17 à à 21 h 30 : parvis de la cathédrale.

GREOUX-LES-BAINS, Cinquième Festival (92-78-00-25), Ballets phocéens, le 19 à 21 h30 : château des Templiers ; Picodon Hot Jazz Band, le 22 à 21 h 30 : *idem*.

ISLE-SUR-LA-SORGUE, Valentin, d'Y. Michel, le 17 à 21 h 30 : Planet des Bouiagas.

LA CIOTAT, N. Lasoe (Liszt, Chopin, Mozart, Paloyan), le 18 à 18 h : chapelle des Pénitents bleus ; A. Caroubi, P. Ganter (Tchaïkovski, Liszt, Verdi, Rachmaninov, Brahms), le 18 à 21 h 15 : *idem ;* F. Laforge, E. Gomez (Misek, Bottesini, Vanhal), le 19 à 18 h : *idem ;* O. Sörensen, M. Sirot (Schumann, Chausson), le 19 à 21 h 15 : *idem ;* A. Dinouard, S. Paloytan (Loeillet, Schumann, Casadesus, Hindemith), le 22 à 21 h 15 : *idem ;* V. et C. Kurkoviak (Tartini, Bazzini, Saint-Saëns, Stravinski, Brahms), le 23 à 21 h 15 : *idem ;* G. Minissian et G. Bozoukian (Doppler, Chopin, Rossini, Boehm, Khatchatourian), le 17 à 18 h : *idem ;* Quintette à vent et piano, Orchestre Academia instrumentale di Fiati, le 17 à 21 h 15 : *idem ;* E. Besset et S. Paloyan (Tchaïkovski, Busser, Tartini, Francescatti, Schubert), le 20 à 21 h 15 : *idem*.

LAMBESC, Histoire et légendes de Provence, texte J.-F. Demange, les 18, 19 à 21 h : château d'Ayguebelle.

LE LAVANDOU, Festival international de folklore, les 18, 19, 20 au Carré du Port.

LE MONETIER-LES-BAINS, Camerata de Versailles, dir. A. du Cloisel (Bach, Dvorak, Tchaïkovski), le 17 à 21 h : église.

LOURMARIN, F. Millet (Schubert, Schumann, Liszt), le 19 à 21 h 15, château.

LE ROURET, C. Maestri, C. Rasquier, (Boisvallée, Bach, Haendel, Lanceu, Bauman), le 23 à 21 h, église.

La sélection *« Festivals en France »* **a été réalisée par** *« Camera-Press ».*

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), de mer. à sam., 19 h 30 : Don Quichotte. Relâche annuelle à partir du 20.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : mer., sam. : la Flûte enchantée. Relâche annuelle à partir du 20.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), jeu., lun. à 20 h 30 : le Menteur ; sam., mar. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; mer., ven., dim. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, la Chauve-souris, de J. Strauss ; à 16 h : le Médium, de G.C. Menotti ; à 19 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri.

Les autres salles

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 20 h 30 : Pas deux comme elle.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45.08.48.28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., 20) 20 h 30 : Phèdre.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D) 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48.74.74.40) (D) 20 h 30, sam. et 18 h : les Mystères du confessionnal ; (D) 22 h, samedi 15 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantasticks.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve (rel. le 20) ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), L : 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo (dern. le 19). Petite salle, les lun., mer., ven. à 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.) 20 h 30 : Maman Napoléon (dern. le 19).

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), (Sam. soir, D., L.) 20 h 30, le sam. à 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ? (à partir du 18).

ŒUVRE (48-74-42-52), (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), (Sam. soir, Dim. soir, L.) 20 h 30, sam. à 18 h et 21 h 45, Dim. à 15 h : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.) 20 h 15 : l'Orchestre (mar.) ; 21 h 45 : En manches de chemise (L.) ; 23 h : Banc d'essai des jeunes (L.) ; 23 h : Drôle de larme (dern. le 19). 23 h : Tous les plaisirs en un seul corps (A partir du 22).

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre (relâche du 16 au 24) ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), le s., 16 h : la Timbale.

Music-hall

BATEAU IVRE (43-25-25-40), 22 h : Jusqu'au 19 : J.-M. Pascal.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; mer., jeu., ven., sam., 19 h : Un rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h 30 : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (L.), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79) (lun., mar.), 0 h 30 : F. Mello.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 21 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), *20 h 30 : Lady Day.*

OLYMPIA (42-61-82-25), le 17 à 20 h 30 : Fugue du bac.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 16 JUILLET

Table verte, 22 : L. et J.-C. Gérard (Brahms, Dvorak, Fauré, Debussy) (+ les 17, 18, 19).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : G. Fumet, R. Siegel (Bach) (+ les 17, 18, 19, 20).

Eglise Saint-Jean-Saint-François, 21 h: Quintette Bach (Bach, Telemann, Vivaldi).

JEUDI 17

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : voir le 16.

Table Verte, 22 h : voir le 16.

Espace Kiron, 19 h : F. Delberme (soprano), J. Lefevre (ténor), P. Lerebours (piano).

Eglise Saint-Jean-Saint-François, 21 h : Quintette Bach (Bach, Telemann, Vivaldi).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Hewitt (Bach, Chopin).

VENDREDI 18

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : voir le 16.

Table Verte : 22 h : voir le 16.

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musiciens contemporains de Saint-Louis, *le seizième siècle espagnol*).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Duo Corre-Exerjean (Fauré, Milhaud, Bizet, Poulenc, Chabrier).

SAMEDI 19

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h: voir le 16.

Table Verte, 22 h : voir le 16.

Eglise Saint-Merri, 21 h : Wester, Education and Library Board Orchestra, direction musicale D. Afater.

DIMANCHE 20

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : voir le 16.

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : O. Depenheuer (Dupré, Liszt).

Eglise Saint-Merry, 16 h : Orchestre symphonique : County of Avon Orchestra, dir. musicale K. Sidgreve (Rachmaninov, Chostakovich, Kodaly).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : Duo O. Beaumont-M. Guyard (Soler, Haendel, Bach).

LUNDI 21

Espace Kiron, 19 h : J. Mathis (piano) (Schumann, Brahms).

MARDI 22

Espace Kiron, 19 h : A. Desnau, A. Palma (Brahms, Franck).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A.-S. Schie (Haydn, Schumann, Villa-Lobos, Gershwin).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : C. Helffer, M. Frasca-Colombier (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), à 20 h 30, du 17 au 19 : Ex Nihilo ; à 23 h : D. Levy (jusqu'au 19). Le 21 : le Liquid Gang ; le 22 : M. Passos Groupe.

BATACLAN (43-45-52-54), le 21 à 19 h : Nuits Celluloid New-York.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, du 16 au 22 : les Petits Paradeurs de la rue du Canal.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 16, 17 : les Taches, Doc Lebrun et Ventilateur ; les 18-19 : Sarah et the Nightlighters.

FIAP, le 19 à 18 h 30 : F. Cahen, S. Kessler, F. Lockwood, E. Caumont, J.-L. Wilson, H. Singer, A. Romano.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h, les 16-17 : H. Jones Trio ; les 18-19 : Lavelle Quartet ; le 22 : Tango Mortale.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : D. R. Urtreger, R. Galleazzi, jusqu'au 19 ; les 21-22 : Quartet Outre Mesure.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Guerault, jusqu'au 17 ; à partir du 18 : P. de Pressac.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, le 16 : Don Cherry ; les 17, 19 : R. Baretto ; le 18 : G. Adams, D. Pullen Quartet et J. Scofield ; le 21 : Tito Puente ; le 22, à 21 h et 22 h : McCoy Tyner, F. Hubbard, W. Shaw.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer., Hartley's jam ; jeu., D. Barda Quartet ; ven., M. Zanini ; sam., Carnaval Jazz Quartet de M. Thomas ; lun., J.-C. Capon, C. Escoude, R. Carter ; mar., C. Bolling Big Band.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer., Watergate Seven + One ; jeu., P. Sanssois, J. Schneck Quintet ; ven., Cyril Jazz Band ; sam., Tin Pan Stompers ; lun., Jazzologue ; mar., M. Zanini.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Mer.), 23 h, du 16 au 22 : B. Dorough et B. Takas.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 22 h, le 17 : Soirée Fresh de Dan ; le 18 : H. Panda ; le 19 : Wassa.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, les 16, 17 : Accords perdus ; les 18-19 : A A Z Quartet ; les 21, 22 : New Jazz off.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30, jusqu'au 19 : M. Saury Jazz Music ; le 22 : D. Doriz Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), du 16 au 22 à 23 h : M. Waters, N. Bunninck, J. Gregg, B. Altschul.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + V. et S. à 24 h : O. Piro Quintet.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Caf'Omja (48-34-20-12), 21 h, le 16 : Equateur ; le 18, Tableau du trio ; le 22, Sélection rock-bois.

HOUDAN, Eglise Saint-Jacques-Saint-Christophe (39-02-78-78), le 19 à 17 h 30 : Concert de clôture de l'Académie d'orgue ; à 21 h, K. Gilbert.

VINCENNES, Château (43-28-15-48), les 19, 20 : Donjon, mémoire de pierres.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (47-02-95-91), le 19 à 17 h 30 : Sextuor de l'Orchestre national de France (Rameau, Mozart, Schönberg) ; le 20 : A. Noras et A. Ebi (Beethoven)

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
MERCREDI 16 JUILLET

16 h, Monsieur des Lourdines, de P. de Hérain; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Canberra : For the term of his natural life, de N. Dawn; 21 h15 : Hommage à Heinosuke Gosho : l'Auberge d'Osaka (V.o.,s.-t. ang.).

JEUDI 17 JUILLET

16 h, Bourrachon, de R. Guissart; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Budapest : le Pantouflard, de J. Vaszary; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Là où on voit les quatre cheminées (V.o., s.t. ang.).

VENDREDI 18 JUILLET

16 h, Vidocq, de J. Daroy; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Budapest : Sélection de courts métrages incunables; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Wakare-Gumo (V.o., s.-t. anglais).

SAMEDI 19 JUILLET

15 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Prague : Zigomar, de V. Jasset; les Trois Mousquetaires, de H. Diamant-Berger; 17 h 15, Isn't life wonderful, de D.W. Griffith; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Omokage (V.o., s.-t. angl.).

DIMANCHE 20 JUILLET

Cycle les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Kean, de A. Volkoff; 17 h 30, Muet comme une carpe, de C. Heymann; Seul, de J. Tarride; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Portugal : 19 h, Amour de perdition, de G. Pallu; 21 h 15, Programme de courts métrages, de M. de Oliveira.

LUNDI 21 JUILLET

Relâche.

MARDI 22 JUILLET

16 h, Patrie, de L. Daquin; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Vienne; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Encore une fois... (V.o., s.-t. angl.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)
MERCREDI 16 JUILLET

15 h, le Fils du cheik, de G. Fitzmaurice; 17 h, Jardin de guerra, de M.D. d'Almeida (v.o.); 19 h, l'Homme après l'homme, de D. Montemurri; Pandit Ravi Shankar, de N. Klotz (document).

JEUDI 17 JUILLET

15 h, le Dernier des Mohicans, de M. Tourneur; 17 h, Quand le carnaval arrive, de C. Diegues (V.o., s.-t. angl.); 19 h, la Pointe courte, de A. Varda.

VENDREDI 18 JUILLET

15 h, les Quatre Fils, de J. Ford; 17 h, le Monde sans soleil, de J.-Y. Cousteau; 19 h, Deux hommes dans Manhattan, de P.-P. Melville.

SAMEDI 19 JUILLET

15 h, Don't change your husband, de C. B. de Mille; 17 h 15, les Damnés, de J. Losey (v.o.); 19 h, Pickpocket, de R. Bresson; 21 h, l'Année dernière à Marienbad, de A. Resnais.

DIMANCHE 20 JUILLET

15 h, The Conquering Power, de R. Ingram; 17 h, la Roulette chinoise, de R.W. Fassbinder; 19 h, Made in USA, de J.-L. Godard; 21 h, le Camion, de M. Duras.

LUNDI 21 JUILLET

15 h, David Harum, de A. Dwan; 17 h, Brigham Young, de H. Hathaway (v.o.); 19 h 15, Beau masque, de B. Paul.

MARDI 22 JUILLET

Relâche.

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Paris Ciné, 1er (47-70-21-71).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FUTURE COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; . – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-05-28-04) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta 20e (46-36-10-96).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ;Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. ; Richelieu, 2e (42-33-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.,), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

PRUNELLE BLUES (Fr.) Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ;

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Républic 11e (48-05-51-33).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) .

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) .

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais) v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUT VA TOP BIEN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Victor- Hugo, 16e (47-27-49-75).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) : Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à Films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).– V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

REANIMATOR (A.) (*). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : mer., sam. : Copacabana ; jeu. : La destinée se joue la nuit ; ven. : Le diable s'en mêle ; dim. : M. Dodd part pour Hollywood ; lun. : Divorce malgré lui ; mar. : la Femme aux cigarettes blondes.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose.

L. BUNUEL (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86), mer., sam., mar. : le Chien andalou. Los Olvidados ; jeu., dim. : la vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; ven., lun. : la Mort en ce jardin.

CYD CHARISSE (v.o.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer., sam., lun. Traquenard ; jeu., dim. : la Belle de Moscou ; ven., mar. : Tous en scène.

J. L. GODARD Denfert 14e (43-21-41-01) ; sam. 12 h : Je vous salue Marie ; dim. 10 h 20 du matin : Sauve qui peut la vie ; merc., mar. 18 h : Prénom Carmen.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; mer. : Je retourne chez maman ; jeu. : Une Cadillac en or massif ; ven. : Chérie, recommençons ; sam. : Rien ne sert de courir ; dim. : l'Inquiétante dame en noir ; lun. : le Bal des cinglés ; mar. : Train, amour et crustacés.

HOMMAGE A G. MÉLIÈS Studio 43, 9e (47-70-63-40), tous les jours, 21 h, plus accompagnement au piano le vendredi.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (42-54-51-60), mer., lun. : Champo, (Le Ciel peut attendre ; jeu., sam., mar. : To be or not to be ; ven., dim. : la Folle ingénue ; Action Christine, 6e (43-29-11-30), mer., dim. : Angel ; jeu., lun. : That uncertain Feeling ; ven., mar. : la 8e femme de Barbe-Bleue ; sam. : Sérénade à trois.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Next stop, Greenwich village ; jeu. : Tootsie ; ven. : Etats d'âme ; sam. : Camorra ; dim. : le Sacrifice.

E. ROHMER Républic-cinéma, 11e (48-05-51-33), sam., 12 h : Perceval le Gallois ; jeu, 18 h : la Marquise d'O ; lun, 18 h : les Nuits de la pleine lune : lun., 13 h 40 : Pauline à la plage.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : la Grève ; jeu. : la Mère ; ven. : Octobre ; sam. : le Cuirassé « Potemkine » ; dim. : la Jeune fille au carton à chapeau ; lun. : l'Homme à la caméra ; mar. : Tempête sur l'Asie.

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) : ven., 22 h, dim., 16 h : Vivre vite ; sam., 14 h 30 : Noces de sang ; dim., 14 h : Cria Cuervos.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., 20 h : Nostalghia ; mer, 21 h : sam., 19 h : Andréi Roublev ; mer., 19 h, mar., 20 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; sam., 16 h : Stalker ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; ven., 19 h 30, dim., 22 h : Nostalghia ; jeu., lun., 21 h 10 : Stalker ; jeu., 21 h, dim., 17 h : Andréi Roublev ; sam., 18 h 30. : l'Enfance d'Ivan ; sam., 17 h 30 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; mer. : la Main gauche du seigneur ; jeu., dim. : Laura ; ven. : la Mort aux trousses ; sam. : les Forbans de la nuit ; lun. : le Château du dragon ; mar. : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., mar., 15 h 40 : l'Argent de poche ; ven., 15 h 40 : la Peau douce ; mer., sam., lun., mar., 14 h : Les 400 coups ; mer., sam., 22 h : Jules et Jim ; lun., 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; lun., 15 h 40 : Tirez sur le pianiste ; dim., 12 h : La mariée était en noir.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : l'Extravagant M. Ruggles ; 15 h 55 : Rêves de femmes ; 17 h. : Nanouk l'Esquimau ; 18 h 20 : Une nuit à Casablanca ; 20 h. : la Femme aux deux visages ; 21 h 40. : la Fièvre dans le sang.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., sam. 19 h, ven., 19 h 30, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

L'AME SŒUR (suiss. all., v.o.) 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 22 h 20.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), mer., ven., sam., lun., mar. 22 h 20, dim. 16 h.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), lun., mar. 15 h 30.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), jeu., dim. 22 h 20 ; ven., mar. 20 h, sam., lun. 22 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), mer., sam., dim., mar. 20 h, ven. 22 h, jeu., lun. 19 h.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h 15.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

MACARONI (It., v.o.), Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., jeu., ven., sam., lun. 22 h 30.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 19 h 40.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., ven. 22 h, sam. 18 h 10, lun. 14 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), mer. 21 h 40, mar. 21 h.

LES FILMS NOUVEAUX

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ, film français de Jean-Luc Trotignon : Rex, 2e (42-36-83-93 ; Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGV Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CONTRAT, film américain de John Irvin. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

D.A.R.Y.L., film américain de Simon Wincer. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GOD'S COUNTRY, film américain de Louis Malle. V.o. : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

ROMEO ET JULIETTE, Film inédit (1966) de Paul Czinner. V.o. : Vendôme Opéra (à partir de vendredi), 2e (47-42-97-52).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 16 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
D'après le roman de Justus Pfaue, réal. Gero Erhardt. Avec Hendrik Martz, Peter Bongartz, Jean-Claude Bouillon.
Troisième épisode. Patrick est retrouvé en état de choc. Un film d'espionnage à fond écologique. Du James Bond familial et allemand.

21 h 30 Téléfilm : Ana Non.
De Jean Prat, d'après le roman d'Augustin Gomez Arcos. Musique originale de Paco Ibanez. Avec Germaine Montero, Maria Mériko, Roger Ibanez (rediff.).
Un petit port de pêche en Andalousie sous le franquisme. Depuis trente ans, une femme de soixante-quinze ans s'est enfermée dans le refus, la solitude, le silence. Ana Non, épouse, mère et veuve de quatre hommes fauchés par la guerre civile espagnole, et dont nulle pierre tombale ne perpétue le nom. La quête d'une vieille femme illettrée, son éveil et sa mort. L'adaptation de Jean Prat du roman de Gomez Arcos a voulu garder les deux niveaux de l'œuvre, le réalisme et le fantastique métaphorique.

23 h 15 Journal.
23 h 30 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : A titre posthume.
De Paul Vecchiali, avec Stéphane Jobert, Marie Dubois, Pierre Santini, Marianne Basler, Patrick Fierry, Jean-Louis Rolland.
▶ *Un bon polar signé Paul Vecchiali, un cinéaste indépendant plus connu pour ses films réputés « intellos »...*

22 h Le dossier d'Alain Decaux : La tragédie de Louis Renault.
Enquête et documentation : Janine Knuth et Françoise Renaudot. Réal. Armand Ridel.
Le plus extraordinaire et le plus original parmi les pionniers français de l'automobile, le fondateur d'un véritable empire, incarcéré à la Libération pour avoir fourni du matériel aux Allemands, est mort des suites de sa captivité et probablement des sévices endurés au cours de celle-ci.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Show Tina Turner.
Retransmission d'un concert enregistré en 1982 en Alberta, au Canada.
Phénomène du rock business. Tina Turner a obtenu en 1985 quatre oscars musicaux.

21 h 30 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud. En direct des Açores.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Cinéma sans visa.
Emission de G. Poitou et B. Brigouleix.

22 h 45 Cinéma : Mes armes crachent... des fleurs ■■
Film grec de Yannis Fafoutis, en v.o. (1981). Avec Giorgo Kimoulis, Dido Lykoudis.
Les déboires d'un jeune homme venu à Athènes avec sa sœur, puis un temps exilé sous la dictature des colonels et au début du régime qui suivit. Le drame politique et social d'un individu constamment placé dans des situations ambiguës. Un ton étrange. Le film est inédit.

0 h 35 Témoignage.
Avec le réalisateur Yannis Fafoutis.

0 h 40 Prélude à la nuit.
Appel interstellaire pour cor seul, d'Olivier Messiaen, interprété par André Cazlet.

0 h 50 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

20 h 5, Football : coupe de la Ligue ; Racing Club de Paris-Toulouse (en direct) ; 22 h 35, la Cavale, film de Michel Mitrani ■ ; 0 h 15, le Retour de Topper, film de Roy del Ruth ■■ ; 1 h 50, Feuilleton : Lili, petit à petit ; 2 h 30, Musique.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 25, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 30, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 30 à 2 h 30, rediffusions.

TV 6

19 h, NRJ 6, invité : Century ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

21 h Festival de Radio-France et de Montpellier : soirée d'ouverture (le Kustbander de Stockholm ; le Jazzland Orchestra de Vincent Seno) ; à 22 h les arts du récit (les délices de l'amour) en direct des jardins du palais Pétrarque ; à 23 h 15 Magazine radio festival.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Mozart.

21 h 45 Récital (donné le 12 juillet à la cour des Ursulines) : *les Quatre Saisons, le Printemps*, de Ronsard, Schubert, Wolf, V. Hugo, Strauss, Mahler, Donnay ; *l'Eté*, de Lamartine, Liszt, Rimbaud, Verlaine, Brahms, La Fontaine, Baudelaire, Strauss ; *l'Automne*, de Maynard, Wolf, Corneille, Dvorak, Voltaire, Tchaïkovski, Verlaine, Strauss, Baudelaire ; *l'Hiver*, de V. Hugo, Wolf, Baudelaire, Verlaine, Schubert, Hugo, Vigny, par Christa Ludwig, Paul-Emile Deiber, récitant, et Françoise Tillard, piano.

0 h Jazz : Isis Quartet.

Jeudi 17 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés (Hervé Villard) ; Les invités d'Isidore et Clémentine ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; L'équipe.

17 h 30 Feuilleton : Un grand amour de Balzac (rediff.).
18 h 20 Mini-journal, pour les jeunes.
18 h 30 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 5 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Nous sommes terroristes !
Dernière partie. D'après le livre *Nucleo zero*, de Luce d'Eramo. Réalisation C. Lizzani. Avec A. Murgia, P. Bauchau, M. Banti, P. Lemaire.
Une série italienne assez médiocre.

21 h 35 INA : nuits d'été.
Après un court essai de Michaël Gaumnitz sur palette graphique, on verra dans la série Voyage sentimental : Journal de Patagonie, un documentaire d'auteur très écrit, très narcissique (esthétisant et trop long !), de Frédéric Compain. Un peintre hollandais part sur les traces d'un autre, dédoublement de personnalités et fantasmes sur fond de paysages latino-américains. Enfin, en dernière partie, sous le titre Clarinette va au cinéma, une drôle de conversation avec une coquine gamine sur Autant en emporte le vent.

23 h 5 Journal.
23 h 20 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15 h 15 Sports été.
Athlétisme : championnats du monde juniors ; Cyclisme : Tour de France (14e étape : Luchon-Blagnac).

18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le journal du Tour.
20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : le Capitan □
(Cycle de cape et d'épée). Film français d'André Hunebelle (1960), avec J. Marais, Bourvil, E. Martinelli, A. Foa, P. Bruno, C. Fourcade.
Un gentilhomme de petite noblesse défend la couronne du jeune roi Louis XIII, menacée par les intrigues de Concini. Jean Marais bondit, ferraille et cascade. Mais André Hunebelle a encore plus banalisé, édulcoré le roman de Michel Zévaco que le Bossu, *de Paul Féval. Il y a même des couplets d'opérette pour Bourvil et Pierrette Bruno.*

22 h 15 J'aime à la folie... la danse.
Réal. Roger Kahane.
Second des magazines consacrés aux festivals de l'été, cette promenade conduite par Marcel Jullian nous entraîne à Montpellier (avec Karine Saporta, les groupes Rise Danceries et Nederlands dans Theatre, Kinina Cremona et Roger Meguin), Aix-en-Provence (avec Odile Duboc et Ruby Shang) et Chateauvallon (avec Bella Lewitsky).

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Contes du fond des mers.
17 h 45 Thalassa (diff. le 16 juillet).
18 h 15 Série : Cheval mon ami.
18 h 45 Journal des festivals.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux, à Cugnaux.

20 h 35 Cinéma 16 : l'Amour tango.
De Régis Forissier, scénario de J. Sagols et C. Watton. Avec Magali Noël, Jean Bouise, Jacques Serres.
Louis est interné par ses enfants dans le service psychiatrique d'un hôpital. Là, il sympathise avec Charles, un infirmier véreux. Tous deux prennent la poudre d'escampette pour aller retrouver Angèle, une somptueuse originale...

22 h Journal.

22 h 25 Contes d'Italie : L'aventure bien singulière de Francesco Maria.
D'après V. Brancati, réalisation E. Muséi. Avec S. Castellito.
Dans un petit village reculé de la Sicile, autour des années 1900, un jeune homme découvre la poésie de D'Annunzio. Comment mettre en pratique la « féroce volupté », l'idéal de surhomme artiste et individualiste ? Description un rien ironique d'une société mesquine, de la fatuité masculine...

23 h 20 Prélude à la nuit.
Ouverture d'Egmont, de Beethoven, par l'Orchestre philarmonique de Berlin, dirigé par Herbert von Karajan.

23 h 30 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, Starfighter, film de Nick Castle ■ ; 15 h 45, 1984, film de Michael Radford ■■ ; 18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 30, Glamour, film de François Merlet □ 22 h 15, Ça va faire mal, film de Jean-François Davy □ 23 h 45, Papa, maman, la bonne et moi, film de Jean-Paul Le Chanois ■ ; 1 h 20, les Faveurs de Sophie, film érotique de Michel Barny □

LA « 5 »

18 h 35, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips (et à 23 h 20) ; 21 h 25, Série : Kojak (et à 0 h 15).
▶ 22 h 20, Musique : Cinq sur cinq (et à 1 h 10) ; 23 h 20 à 2 h 10, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. Invité le groupe Préface ; 19 h, NRJ 6. Invitée : Jackie Quartz (et à 23 h) ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, Profil 6. Invité : Paul Young ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

21 h Festival de Radio-France et de Montpellier : madrigaux de Carlo Gesualdo, par l'Ensemble Organum, dir. M. Peres ; à 22 h, les arts du récit (les vérités du rêve) en direct des jardins du palais Pétrarque ; et à 23 h 15 magazine.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

FRANCE-MUSIQUE A MONTPELLIER.

20 h 30 L'air du soir.

21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : *Thrène, à la mémoire des victimes d'Hiroshima*, de Penderecki ; *Chants pour les enfants morts*, de Mahler, et *Symphonie n° 4*, de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de France, dir. J. Maksymiuk, sol. Christa Ludwig.

0 h Jazz : Septet Vincent Seno.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 16 JUILLET

— *M. Jacques Chirac*, premier ministre, intervient sur les trois chaînes de télévision (TF1, A2, FR3), à 20 heures.

Informations

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4270

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. « Cadavres » en décomposition. – II. Héroïne de pièces. – III. Suit son cours. – IV. Négation. Répond donc avant que la question ne se pose. – V. Coule dans des gorges méridionales. Lettre grecque. – VI. Faisait partir les brebis. Doit être traversé avant de pouvoir stopper. – VII. Homme de compagnie. – VIII. Lettre grecque. Une manière de voir pour quelqu'un qui ne regarde pas. – IX. Lieu de travail pour Héraclès. En larmes. – X. Manière de parler ou de chanter. Préposition. – XI. Mis en poche.

VERTICALEMENT

1. Garde du corps. – 2. Une manière de se débarrasser des témoins gênants. – 3. Touché en plein cœur. Peuvent facilement être échangés entre complices. – 4. On y est dans de beaux draps. Repoussa donc la charge. – 5. File. Sujet d'étude. – 6. Fonças. Abréviation. Interjection. – 7. Dessus de lit à fleurs. – 8. Peut servir d'accompagnement mais jamais de morceau principal. – 9. Article de sport. Il peut lui arriver de côtoyer des fous.

Solution du problème n° 4269

Horizontalement

I. Cannibale. – II. Epoux. Bac. – III. Ipséité. – IV. Na. Arrée. – V. Tresse. PV. – VI. Uélé. Soli. – VII. Rigolo. Us. – VIII. Olen. Rocs. – IX. Riche. – X. Bière. – XI. Beau-frère.

Verticalement

1. Ceinturon. – 2. Appareil. Té. – 3. Nos. Elger (règle). – 4. Nue. Séon. Bu. – 5. Ixias. Rif. – 6. Trésorier. – 7. Aber. Ocre. – 8. La. Eplucher. – 9. Ecrevisse.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 18 JUILLET

« Paul Baudry au musée Hébert », 15 h 20, 85, rue du Cherche-Midi (Art pour tous).

« Les jardins de Versailles », 10 heures, cour royale, statue équestre de Louis XIV (Hauts lieux et découvertes).

« Le musée Picasso », 11 h 15, 5, rue de Thorigny (M. Pohyer).

« Les salons de l'Opéra », 15 heures, 3, rue Auber (C.-A. Messer).

« Une heure au cimetière du Montparnasse », 10 heures et 11 h 30, 3, boulevard Edgar-Quinet (V. de Langlade).

« La somptuosité architecturale du Front de Seine à la tour Eiffel », 14 h 15, devant guichet, métro Charles-Michels (V. de Langlade).

« Tous les grands hôtels de l'île Saint-Louis (partie amont) », 14 h 30, métro Pont-Marie (M. Banassat).

« Un cloître inconnu auprès de l'ancienne église des dominicains : Saint-Thomas-d'Aquin », 15 heures, portail de l'église (Paris et son histoire).

« La vie des étudiants au Moyen Age sur la montagne Sainte-Geneviève, histoire du Panthéon », 15 heures, 4, rue des Carmes (I. Hauller).

« Présence de l'architecture : promenade dans le Marais », 11 heures, 62, rue Saint-Antoine (M. Guillier).

« Le fleuriste municipal », 15 heures, entrée avenue de la Porte-d'Auteuil (Mme Bachelier).

« Le Marais », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau), ou 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les salons de l'Hôtel de Ville : histoire de Paris d'Etienne Marcel à la Commune », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville (M.-C. Lasnier).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 16 juillet 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 4 juillet 1986 portant création d'un système de gestion automatisée des affaires civiles aux tribunaux d'instance d'Annecy, Belfort, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Grenoble, Juvisy-sur-Orge, Lyon, Marseille, Metz, Paris-9e arrondissement, Saint-Germain-en-Laye, et au greffe permanent de Pessac.

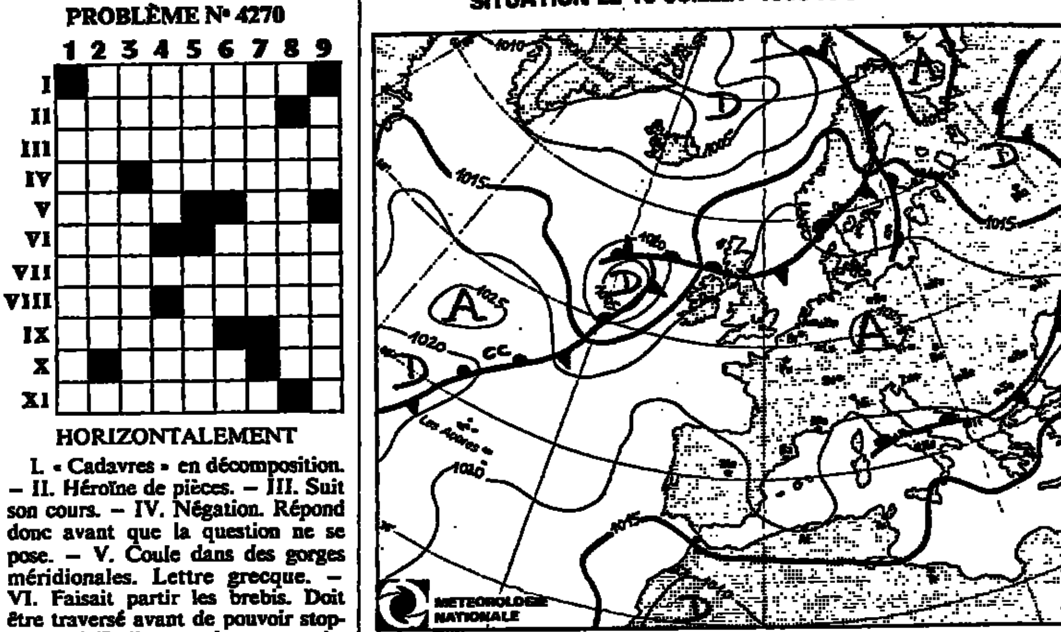
● Du 7 juillet 1986, portant création d'un fichier national automatisé des personnes incarcérées.

UNE LISTE

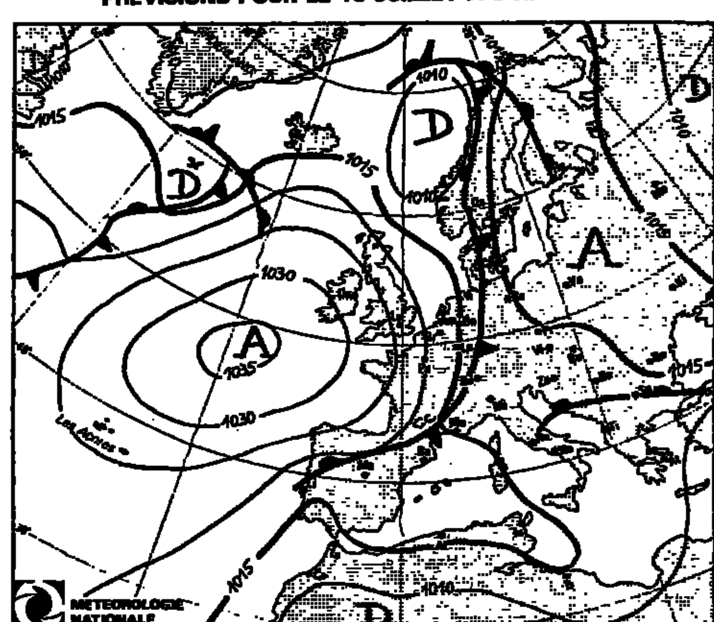
● Des élèves ayant obtenu le diplôme de l'Ecole polytechnique féminine en 1985.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 16 juillet à 0 heure et le jeudi 17 juillet à minuit.

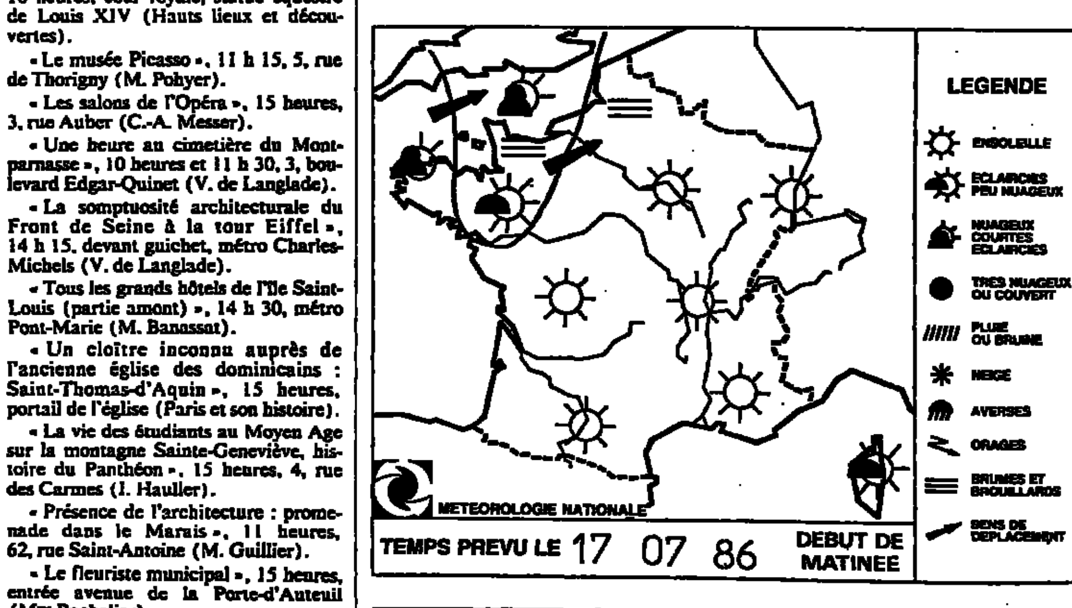
Les hautes pressions continentales vont se décaler vers le Danemark. Elles laisseront ainsi pénétrer sur la France un front orageux avant que les hautes pressions océaniques n'aient le temps de progresser vers la France.

Jeudi : la journée commencera par du soleil sur la plus grande partie du pays. Seul le quart nord-ouest aura un ciel nuageux à très nuageux. Des bancs de brouillard se formeront dans la nuit et persisteront sur les côtes de la Manche. Dans la journée les nuages accompagnés de quelques orages isolés vont gagner la moitié ouest.

Dans l'après-midi et la soirée, le beau temps va se maintenir uniquement de la Provence aux Alpes. Sur la Corse d'une part et de la Méditerranée au Nord-Est le temps va devenir lourd et nuageux. Des orages éclateront localement, ils seront plus forts sur le Massif Central et les versants ouest des Alpes. Sur la moitié ouest, le ciel deviendra progressivement plus variable avec alternance d'éclaircies et de nuages. Les nuages seront plus abondants sur les Pyrénées et le bord de la Manche.

Les températures : de 20 à 27 degrés de la Manche aux Pyrénées et de 25 à 33 degrés du Nord-Est à la Méditerranée.

Le vent restera en général assez faible.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 15-7-1986 à 6 h TU et le 16-7-1986 à 6 h TU

Temps observé le 16-7-1986 à 6 heures TU

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	27	17	S
BIARRITZ	24	15	S
BORDEAUX	29	15	S
BOURGES	28	14	S
BREST	23	13	B
CAEN	23	15	B
CHERBOURG	23	14	B
CLERMONT-FERR.	25	10	S
DIJON	25	13	S
GRENOBLE St-M-H	26	11	S
LILLE	27	14	B
LIMOGES	25	16	S
LYON	24	13	S
MARSEILLE-MAR.	27	17	S
NANCY	25	11	S
NANTES	26	18	S
NICE	26	19	S
PARIS-MONTS.	27	17	S
PAU	26	12	S
PERPIGNAN	30	16	S
RENNES	22	14	B
ST-ÉTIENNE	24	11	S
STRASBOURG	25	12	S
TOURS	25	14	N
TOULOUSE	28	12	S
POINTE-A-P.	31	22	N
ÉTRANGER			
ALGER	28	15	S
AMSTERDAM	24	13	B
ATHÈNES	35	23	S
BANGKOK	32	27	C
BARCELONE	26	18	S
BELGRADE	20	13	S
BERLIN	23	12	S
BRUXELLES	25	14	S
LE CAIRE	35	25	S
COPENHAGUE	22	16	P
DAKAR	29	25	N
DELHI	37	30	N
DJERBA	32	24	C
GENÈVE	25	11	S
HONGKONG	31	27	A
ISTANBUL	30	21	S
JÉRUSALEM	32	20	S
LISBONNE	34	21	S
LONDRES	29	18	N
LOS ANGELES	24	18	C
LUXEMBOURG	24	15	S
MADRID	32	17	S
MARRAKECH	28	21	S
MEXICO	23	9	B
MILAN	26	16	S
MONTRÉAL	25	11	S
MOSCOU	19	12	C
NAIROBI	22	15	C
NEW-YORK	29	19	S
OSLO	21	14	N
PALMA-DE-MAL.	24	13	S
PÉKIN	30	22	A
RIO-DE-JANEIRO	21	17	S
ROME	26	18	C
SINGAPOUR	28	25	C
STOCKHOLM	24	15	N
SYDNEY	19	15	C
TOKYO	27	21	P
TUNIS	28	19	S
VARSOVIE	22	9	N
VENISE	25	16	S
VIENNE	25	13	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

« services »

MODE

Printemps des jeunes créateurs

Avec les possibilités fiscales du mécénat, les prix offerts aux jeunes créateurs se multiplient, les industriels et les municipalités cherchant à s'associer à l'expression culturelle de la mode.

La coupe printemps des jeunes créateurs, dans sa cinquième année, témoigne de la maturité accrue des élèves des écoles parisiennes-style. Côté maison, Yvonne Brunhammer, conservateur en chef du musée des arts décoratifs, a présidé le jury décernant les coupes de décoration. Bruno Richard, vingt-cinq ans, DUT de génie mécanique et diplômé de l'Ecole nationale de création industrielle, l'emporte avec une lampe-objet. Inès Dugelay, vingt-trois ans, diplômée de l'école Camondo, dans la section arts de vivre, avec un pèse-personne qui réalise la quadrature du cercle.

Popy Moreni, pour qui la poésie doit éclairer la création, entouré d'un jury de journalistes, a voulu primer le charme et l'humour alliés au concret. Christophe Martinez, vingt-et-un ans, du cours Berçot, verra sa collection de robes tabliers, de salopettes sous des pulls coupe-vents en toile, de coton exécutée par le Printemps, où il effectuera un stage de trois mois.

Le costume trois pièces pour homme, de Bruno Remaury, vingt-cinq ans, ancien élève des Beaux-Arts et de l'Institut français de la mode, renouvelle le genre. En tissus souples et légers, ses vêtements laissent au corps sa liberté. Chemise à col tailleur, vestes cardigan et pardessus ample, en harmonie classique de marron et de bleu marine : deux accessits récompensent les ensembles ludiques de Sabine Bedel, vingt-six ans, et les maillots de danse en jersey de coton rayé séducteurs et drôle de Nathalie Brotons, vingt-deux ans.

Bon millésime pour les élèves de l'Ecole supérieure de la couture, dont les modèles défilent sur une animation de Bernard Trux et Norbert Schmitt à l'Espace Cardin. Ils font preuve d'originalité de style et d'amélioration dans l'exécution. Les tricots sports de Cristina Luis Ortis suggèrent les danses africaines. Les thèmes de plage suggèrent des puzzles tricotés sous une tunique éponge d'Andréa Gotze. Yamanaka Kazunori, Nomura Mihoko et Naoko Okada traduisent l'esprit parisien du côté de Tokyo. Bruno Blondel travaille ses tenues de ville et du soir dans un esprit très couture. Gregg Snyder, qui a déjà gagné une coupe de jeune créateur, brode une robe du soir asymétrique. Claire Esquirol travaille le velours noir en fourreau du soir, tandis que Frédéric Arnaud et Brigitte Aguinet reprennent l'élégance de scène de Gaby Morlay. Dorothée Juliane Bahr chiffonne un ensemble à pouf de mousseline de soie sur pantalon de taffeta.

Enfin, c'est parrainés par la moutarde Maille, dans une mise en scène de Satiago Sempere du groupe Lolita, que trente-neuf élèves de troisième année de l'école ESMOD présentent des panoplies de jersey fournies par l'association France-Tissu Maille, de toutes les couleurs dans les formes actuelles, surtout destinées à la femme avec quelques projections de mode masculine et enfantine.

NATHALIE MONTSERVAN.

EN BREF

● **VOYAGES : cyclopèlerins.** — Ayant aimé la nature et les animaux, saint François d'Assise est un peu le patron des écologistes. Aujourd'hui, sans aucun doute, pour voyager il choisirait le vélo, seul véhicule non polluant. C'est pourquoi un pèlerinage Paris-Assise à vélo (départ le 16 septembre, arrivée le 21 octobre) est organisé par Georges Krassovsky, qui dirige *le Nouvel Humanisme*. Chaque participant devra se prendre en charge et subvenir à ses besoins. Les principales étapes seront Orléans, Bourges, Roanne, Ars, Lyon, Lausanne, Milan, Parme, Modène, Florence, Pérouse (en tout 1 500 kilomètres environ). Les conditions assez rudes (pas de voiture suiveuse, pas d'hébergement en hôtel, mais tente et sac de couchage) feront de ce circuit un véritable pèlerinage et non un voyage d'agrément. Le retour en France s'effectuera par train au début du mois de novembre, après une éventuelle visite à Rome qui n'est qu'à 170 kilomètres d'Assise.

★ Renseignements et inscriptions : M. Georges Krassovsky, BP 164, 75664 Paris Cedex 14 (prière de joindre un timbre de 2,50 F pour envoi de la documentation).

● **GUIDE : relations presse.** — La troisième édition du Guide des relations presse 1986 vient de paraître. Cet ouvrage, réalisé par des journalistes et des professionnels de la communication, rassemble les noms, les adresses et souvent les biographies de 4 000 responsables des relations extérieures dans les entreprises publiques et privées, les administrateurs, les associations ou organisations professionnelles, les salons, la mode, les arts, etc. Son classement par ordre alphabétique et par type d'activité et son index des personnes citées permet de trouver très rapidement l'information recherchée.

★ EDINOVE, 135, avenue de Wagram 75017 Paris. Tél. 42-27-79-73, 408 pages, 240 F + 25 F de frais d'envoi.

● **PÈLERINAGE : Cancer Espérance.** — Un pèlerinage à Lourdes est organisé du 26 au 29 septembre pour les personnes atteintes d'un cancer et leurs familles. Trois jours, trois thèmes : le 27 septembre, « La rencontre », messe, visite à Bertrès (où vécut Bernadette Soubirous enfant), retraite aux flambeaux ; le 28 septembre, « Conversion », messe internationale, chemin de croix, confessions et soirée artistique ou procession aux flambeaux ; le 29 septembre, enfin, « La mission », messe de clôture, onction des malades, procession eucharistique.

★ Inscriptions : Lourdes Cancer Espérance, B P 55 F, 65102 Lourdes Cedex. Téléphone : (16) 62-42-11-91.

● **CIRCUIT : volcans siciliens.** — Le spectacle fascinant de volcans en activité : le Stromboli, les îlots de Panarea, les coulées d'obsidienne de Lipari, les grottes sous-marines du Vulcano. Logement en bivouac ou sur un bateau ; déplacements à pied ou en bateau. Un circuit dans les îles Eoliennes proposé par le vulcanologue Guy de Saint-Cyr. Départs jusqu'au 13 septembre : 7 800 F avec le vol Paris-Palerme, le guide et la pension complète, sauf à Palerme.

★ Tours 33, La Vadrouille, 80, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél. : (1) 43-29-36-50.

Sports

Le Tour de France cycliste

Hinault casse tout

Dès le premier contact avec les Pyrénées, le Tour de France vient de prendre un virage décisif : si l'Espagnol Pedro Delgado a remporté mardi 15 juillet, l'étape Bayonne-Pau au sprint devant Bernard Hinault, le Français a réalisé la meilleure opération en s'emparant du maillot jaune avec une avance confortable sur son équipier, l'Américain Greg Lemond. Pedersen a sombré.

Mais les premiers cols confirment les talents de grimpeurs de deux jeunes Français, Jean-François Bernard et Ronan Pensec.

PAU
de notre envoyé spécial

Le Tour est entré dans les Pyrénées. Bonjour les dégâts ! Survenant après onze jours d'une course nerveuse à travers la plaine, cette première étape de montagne tracée par Jean Bobet a dynamisé le peloton. Deux obstacles peu connus, mais redoutables : le Burdineurutcheta, et la Marie-Blanque, 60 kilomètres d'un itinéraire-type Flèche wallone.

Pour commencer, un petit col du nom d'Ichère, situé parfaitement à mi-parcours. Encore des côtes pour finir : il n'y avait qu'un ancien coureur cycliste pour dénicher de telles difficultés.

Jean Bobet s'était d'ailleurs appliqué à explorer ce secteur stratégique à vélo. Huit cents kilomètres de reconnaissances srupuleuses au cœur du Pays basque lui ayant inspiré un pronostic dépourvu d'ambiguïté : *« Le Burdineurutcheta, c'est une montée de 12 kilomètres à 9 %, avec des passages à 15 %, et des épingles serrées, des murs abrupts, et la Marie-Blanque, c'est un final plus dur que le Tourmalet. Vous pouvez vous attendre à une forte casse. »*

Un tandem de choc

On a vu. Bernard Hinault, nouveau détenteur du maillot jaune, compte maintenant 5 minutes 25 secondes d'avance sur son équipier Greg Lemond. Il a relégué Zimmermann à 6 minutes 22, Millar à 7 minutes 03, Criquielion à 9 minutes 55, et le Colombien Herrera à 11 minutes 56. Le vieux Zoetemelk a laissé dans l'affaire 18 minutes 16. Moins toutefois que le Danois Jorgen Pedersen, leader au départ de Bayonne et soixante-deuxième du classement général six heures après, avec un retard dépassant les 32 minutes.

Quant à Laurent Fignon, il a terminé en vingtième position à Pau, alors que le tandem Delgado-Hinault avait franchi la ligne depuis onze minutes. Malgré sa défaillance, il a « laissé » cent soixante-dix concurrents derrière lui. C'est dire ! Il faut préciser que cent cinq coureurs ont perdu plus d'une demi-heure. Dix- sept autres ont abandonné, dont Eddy Planckaert et Gilbert Duclos-Lassalle, le régional du jour, victime d'une chute en arrivant sur ses terres.

A la tête... de son équipe

Le Tour s'est-il joué en l'espace d'un après-midi ? On peut le supposer. Hinault a survolé les débats, et tous ses rivaux ont flanché un à un, à l'exception de Delgado, qui accuse toutefois un passif frisant les sept minutes.

D'excellents grimpeurs comme Roche, Caritoux, Claveyrolat et Pascal Simon, sans parler bien sûr de Millar et de Criquielion, ont été étrillés sur leur propre terrain. Même Herrera, le roi de la montagne, a tremblé.

Et puis, c'est l'événement du jour, le match Hinault-Fignon a cessé... faute d'un combattant. Ce duel, qui s'annonçait indécis, appartient désormais au passé. Balayé en moins de deux heures, Laurent le Magnifique, magnifique de courage en tout cas, ébranlé déjà contre la montre, a perdu dès le premier col.

« Normal, explique Hinault. *Il ressent toujours les effets de l'intervention chirurgicale qu'il a subie à la suite d'une tendinite. Je sais, je suis passé par là. Il doit encore patienter. Mais qu'il se rassure, il regagnera le Tour de France, quand je ne serai plus là. »*

Bernard Hinault, lui, n'est pas seulement devenu le leader du Tour. Il est redevenu le leader de son équipe. Ce qui n'est pas toujours le plus facile.

Contesté par ses partenaires, il y a un peu moins de deux semaines, il vient de remettre les choses au point : il s'est imposé à Greg Lemond, en prenant l'initiative dès la première étape de montagne, selon une tactique qui lui est chère, exactement comme il l'avait fait l'an dernier. Du beau travail. Jean Bobet, installé aux avant-postes de la caravane, a déclaré qu'il avait assisté à une course d'une qualité exceptionnelle. Louison aussi aurait aimé.

JACQUES AUGENDRE.

TOUR DE FRANCE MASCULIN

BAYONNE - PAU

(Douzième étape)

1. Delgado, les 217,500 km en 6 h 3 mn 18 s (moyenne : 35,920 km/h) ; 2. Hinault, à 1 s ; 3. Lemond, à 4 mn 37 s ; 4. Herrera, à 4 mn 38 s ; 5. Bauer, à 5 mn 10 s.

Classement général. — 1. Hinault, 51 h 36 mn 29 s ; 2. Lemond, à 5 mn 25 s ; 3. Zimmermann, à 6 mn 22 s ; 4. Delgado, à 6 mn 57 s ; 5. Millar, à 7 mn 3 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

ARUDY - PAU contre la montre

(Cinquième étape)

1. Inga Thompson (E-U), les 28,5 km en 42 mn 23 s ; 2. Canins (It.), à 1 s ; 3. Simonnet (Fr.), à 10 s ; 4. Longo (Fr.), à 20 s ; 5. Lafargue (Fr.), à 32 s.

Classement général. — Maria Canins (It., 10 h 19 mn 12 s ; 2. Longo (Fr.), à 1 mn 15 ; 3. Thompson (E-U), à 1 mn 26 s ; 4. Havik (P-B), à 1 mn 28 s ; 5. Simonnet (Fr.), à 1 mn 43.

Fignon abandonne

Victime d'une sévère défaillance la veille et handicapé de surcroît par une forte fièvre, probablement consécutive à une insolation, Laurent Fignon n'a pas repris le départ de Pau, mercredi 16 juillet. Il enregistre ainsi sa première défaite dans le Tour de France, qu'il avait remporté à deux reprises, en 1983 et 1984.

ATHLÉTISME

Le stimulant du Nikaïa

NICE
de notre envoyé spécial

Sport de chiffres, l'athlétisme est surtout en France le sport des paradoxes. Unique étape nationale du Grand Prix international Mobil, le Nikaïa en a été, mardi 15 juillet, l'illustration. Alors, en effet, que le pouvoir fédéral confronté à une crise financière sans précédent s'étiole, sur la piste les athlètes font preuve d'un orgueil et d'un opportunisme auxquels on n'était plus habitué. Mais, désormais, la confrontation avec les meilleurs mondiaux semble bien être devenue le plus efficace des stimulants.

C'est ainsi que la jeune Niçoise, Florence Giolitti, qui était opposée aux meilleures Américaines a bouclé en tête un 800 mètres dans le temps de 1 mn 59 s 32, soit 6 dixièmes de moins que le record établi en 1974 par Marie-France Dubois. Quant à la Lyonnaise Annette Sergent, sagement restée dans le sillage de la recordwoman norvégienne Ingrid Kristiansen, elle a amélioré de près de quatre secondes (8 mn 46 s 93 contre 8 mn 50 s 56) son propre record du 3 000 mètres. Les deux Françaises ont gagné leur sélection pour les prochains championnats d'Europe à Stuttgart.

Ces deux records de France n'ont pas été les seules performances de la réunion : le Britannique Steve Cram a couru le 800 mètres le plus rapide de l'année en 1 mn 43 s 63, le Belge William Van Dijck a fait de même sur 3 000 mètres steeple en 8 mn 11 s 50, et la Roumaine Maricia Puica au mile en 4 mn 18 s 29.

A. G.

● **TIR : championnats du monde.** — Après trois jours de concours, le Français Pascal Delaroche a remporté le huitième championnat du monde de tir au parcours de chasse (176 plateaux cassés sur 200). Il devance le Britannique John Bidwell et un autre tireur d'outre-Manche, A-J Smith. Chez les dames, c'est également une Anglaise Mme Hyler, qui s'est classée première, devant la représentante de la RFA, Mme G. Pfitzner. A l'issue de la rencontre où treize nations étaient représentées et à laquelle trois cent-neuf tireurs ont participé, la coupe du monde se présente ainsi : 1er M. Smith (G-B) ; 2. Pascal Delaroche (Fr) ; 3. Marc Polet (Bel) ; 4. Smith (G-B).

Le Carnet du Monde

Naissances

— Annik GOURLAOUEN et Jean-Michel CARPENTIER

ont la joie de faire part de la naissance de

Agata,

à Paris, le 11 juillet 1986.

— Catherine JABLON et Gérald TENENBAUM

partagent la joie d'annoncer la naissance de

Elie,

le 7 juillet 1986.

102, rue Saint-Dizier,
54000 Nancy.

— M. et Mme Serge RECHTER

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Anne-Cécile,

au foyer de Catherine-France et Jean-François Henry, le 1er juillet 1986.

3, square du Roule,
75008 Paris.
27, rue Gallieni,
92100 Boulogne.

Mariages

— Bertrand ADER et Dominique LEDERLIN

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 15 juillet 1986.

27 *bis*, rue Singer,
75016 Paris.

Rectificatif

— L'annonce du mariage du Marie-Hélène Cohen et Thierry Guilleminet a été incorrectement libellé. Il fallait lire :

— M. et Mme Lazare COHEN,
l'ingénieur général de l'armement et Mme Jean GUILLEMINET,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Marie-Hélène et Thierry,

célébré dans l'intimité, le mercredi 25 juin 1986.

Décès

— Chantal Brut,
son épouse,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Louis BRUT,
commissaire de police divisionnaire,

survenu le 8 juillet 1986, à Bordeaux.

Résidence du Pontet,
Les Iris,
33600 Pessac.

— Mme Philippe de Gunzbourg,
Patrice, Jacques, Hélène et Alix de Gunzbourg,
Sa famille et ses proches,

ont la douleur de faire part du décès de

Philippe de GUNZBOURG,

survenu à Paris, le 10 juillet 1986.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 16 juillet, dans le Lot-et-Garonne.

— M. Jacky Halbout,
son époux,
Laure et Emmanuelle,
ses filles,
M. André Poirier,
son père,
M. et Mme Raymond Halbout,
ses beaux-parents,
Mme Fernand Aumont,
sa grand-mère,
Le docteur et Mme Philippe Chazouillères,
M. et Mme Philippe Poirier,
Véronique Poirier,
ses frère, sœurs, beau-frère, belle-sœur,
M. et Mme Patrick Herbaut,
Véronique Halbout,
ses beau-frère et belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacky HALBOUT,
née Florence Poirier,

survenu à l'âge de trente-trois ans.
Ses obsèques seront célébrées le jeudi 17 juillet 1986, à 15 h 30, en l'église de La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne).

3, rue des Tulipes,
66270 Le Soler.
15, rue Charles-Lefebvre,
77210 Avon.
La Bondière,
61440 Messei.

— Françoise et Louis Billotey,
Jacqueline Perrodin,
Jean-Pierre Kauffmann,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René KAUFFMANN,
née Paulette Bertrand,

survenu le 13 juillet 1986, à Paris.
Les obsèques seront célébrées le 17 juillet, à 16 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

2 *bis*, avenue des Gobelins,
75005 Paris.
54, boulevard de la Croix-Rousse,
69001 Lyon.
29, avenue des Lauriers,
06610 La Gaude.

— Lily Papineau-Heller,
Catherine et Hervé Seguineau-Papineau
et Julie,
Nicole Papineau,
Paulette et Ange Colombi,
Jean-Paul Colombi,

ont la tristesse de faire part du décès de

André PAPINEAU,

survenu le 14 juillet 1986, dans sa soixante-cinquième année, des suites d'un cancer.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 juillet, à 14 h 15, au cimetière nouveau de Gif-sur-Yvette.

4, rue Pécard,
91190 Gif-sur-Yvette.

— Mme Jean Pillias,
M. et Mme Alain de Lavilleon
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Pillias
et leurs enfants,
Mme Bénédicte Bougrain-Pillias
et ses enfants,
son épouse, ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PILLIAS,
diacre à Saint-Honoré d'Eylau,

survenu à Paris, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 17 juillet 1986, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e, sa paroisse.
Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Dufrenoy,
75116 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Pierre TAITTINGER,
née Anne-Marie Mailly,

rappelée à Dieu, le 28 juin 1986, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

De la part de
Mme Guy Taittinger,
ses enfants et petits-enfants,
Mme François Taittinger,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Taittinger,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Henrion,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre-Christian Taittinger
et leur fille,
M. et Mme Claude Taittinger,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre de Margerie,
leurs enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse a été célébrée, suivant sa volonté, dans l'intimité familiale en l'église Saint-Honoré d'Eylau.

Une messe sera célébrée à Paris, à son intention, dans le courant d'octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu de

Jacques WOLBER,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

— Cheikh Ould Horomtallah a soutenu, à l'université Paris-II, un doctorat d'Etat en droit criminel (mention très honorable), le 27 juin 1986.

— Le mercredi 23 juillet, date anniversaire du décès du maréchal Pétain (1951), une messe sera célébrée à 18 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris. Le même jour, à l'île d'Yeu, la messe quotidienne de 19 heures sera dite en sa mémoire.
Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain, 6, rue Marengo, 75001 Paris.

— La Mission étudiante invite tous les étudiants de l'enseignement supérieur à participer à la « Marche des étudiants », du 18 au 28 juillet. Une randonnée sur le thème : « *A la rencontre du Dieu vivant !* » à travers Grenoble, la Chartreuse et Tamié.
Renseignements : Mission étudiante Cep voyages, 5, rue de l'Abbaye, 75006 Paris. Tél. : 43-25-55-33.

Communication

Le débat sur l'audiovisuel

Le Sénat a voté la privatisation de TF 1

Affluence record au palais du Luxembourg en cette chaude après-midi d'été. C'est que, ce 15 juillet, après cent dix heures de discussion, et après avoir joué à *« saute-mouton »* entre les articles — *selon le joli mot de M. André Méric* (Haute-Garonne), président du groupe socialiste, — le débat sur le projet de loi relatif à la liberté de communication est enfin arrivé au fameux article 61.

A l'ordre du jour : la cession de TF 1 au secteur privé. Ce n'est pas le point essentiel du texte — *tout le monde, à gauche comme à droite*, le reconnaît, — mais c'est à l'évidence le plus spectaculaire.

Devant les caméras de télévision, la discussion sénatoriale a vite tourné au procès de la chaîne privatisable. Sans doute parce que la longue intervention de M. François Léotard avait la forme d'un réquisitoire. Le ministre de la culture et de la communication a dénoncé une fois de plus *« un secteur audiovisuel malade, englué dans le service public »*. La solution : *« l'électrochoc de la concurrence qui opposerait deux secteurs de force comparable, l'un public (Antenne 2 et FR 3), l'autre privé (TF 1, la 5 et TV 6 réattribuées). »*

Sur la victime de cette thérapie de choc, M. Léotard se montre sévère. Trou de trésorerie de TF 1 : 100 millions de francs ; déficit : 190 millions de francs selon un rapport de l'inspection des finances ; endettement : 650 millions ; 9 % de baisse sur les dépenses de programme, la création française en chute de 30 % sur cinq ans. Cette avalanche de chiffres négatifs justifie, aux yeux du ministre, le recours à la gestion privée.

Certes, *« la privatisation ne garantit pas automatiquement une amélioration de la qualité des programmes »*, mais M. Léotard fait confiance *« au mieux-disant culturel, mécanisme de vente sans précédent au monde »*, pour redresser la situation. Au passage, le ministre balaie la proposition de vendre la totalité du capital de TF 1 par appel public à l'épargne, solution qui exposerait la chaîne, selon lui, à des OPA dangereuses. Le capital de TF 1 sera donc réparti à moitié entre un groupe de gestionnaires d'une part, les salariés de la chaîne et le public d'autre part. Pour faciliter l'investissement de ces derniers, M. Léotard amende en dernière minute son projet *(voir encadré)*.

La parole est à la défense. Pour les sénateurs communistes, l'article 61 est inacceptable, inamendable. *« TF 1 est une dimension de la mémoire nationale*, explique **M. Charles Lederman**. (Val-de-Marne) *Le pouvoir veut brader l'imaginaire. C'est comme si on mettait aux enchères Versailles et la Comédie-Française. »* Pour **M. James Marson** (Seine-Saint-Denis), cette braderie consiste *« à faire payer au téléspectateur ce qu'il a déjà financé avec 50 milliards de francs de redevance pendant quarante ans »*.

Au passage, le groupe communiste épingle le précédent gouvernement socialiste, coupable d'avoir ouvert la voie de la privatisation avec la création de la 5 et de TV 6.

Les sénateurs socialistes reprochent à M. Léotard de *« dénigrer un bien public qu'on veut mettre en vente »*, au risque de le dévaluer. *« C'est contraire à l'intérêt national »*, s'exclame **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (Belfort). Sur le fond, leur diagnostic est diamétralement opposé à celui du ministre. *« 30 secondes de publicité supplémentaires suffiraient à combler le déficit de TF 1 »*, remarque **M. Jean-Pierre Masseret** (Moselle) ; **M. Jacques Carat** (Val-de-Marne) souligne que la première chaîne a déjà amélioré sa production de fiction et qu'elle consacre plus de 18 millions de francs à la coproduction de films français. Les sénateurs socialistes concèdent que la gestion publique doit être améliorée, mais ils ne font aucune confiance à la gestion privée. *« Une télévision vivant uniquement de la publicité reste dépendante des taux d'écoute et est incapable de relever un défi culturel »*, explique **M. Gérard Delfau** (Hérault). Pour M. Carat, *« la tutelle d'un groupe multimédia est plus inquiétante que celle de l'Etat et ne garantit pas l'indépendance d'une télévision vis-à-vis du pouvoir politique »*.

Ces arguments n'ébranleront pas la majorité sénatoriale. A 23 h 45, la privatisation de TF 1 est votée par 208 voix contre 101.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Comment la chaîne sera vendue

Huit amendements, déposés en séance par le gouvernement et adoptés par le Sénat, précisent le *processus de vente de TF 1*. La chaîne sera alignée sur le droit commun de la privatisation, mais des dispositions particulières favoriseront l'investissement du public et des salariés de TF 1.

● Après la vente de 50 % du capital de la chaîne à un groupe d'investisseurs, c'est l'Etat qui se charge de céder les parts restantes pour que les retards éventuels du *processus de privatisation* ne pèsent pas sur l'entreprise TF 1.

● L'Etat réserve 40 % du capital de la chaîne au public. Les ordres d'achat seront réduits pour favoriser les petits porteurs. Un rabais de 20 % (une action gratuite pour cinq achetées) sera consenti si les titres sont conservés pendant au moins un an. Ce rabais ne peut toutefois excéder 25 000 F. La valeur des actions achetables par un même individu est plafonnée à 360 000 F. L'opération prendra sans doute la forme d'une offre publique de vente et non d'une introduction immédiate du capital de TF 1 en Bourse, jugée trop lente.

● L'Etat réserve 10 % du capital aux salariés de TF 1. Ceux-ci bénéficient de deux rabais. Ils peuvent acheter l'action à 80 % de son prix. Ils bénéficient en outre, *dans la limite de 5 000 F, d'une* action gratuite pour deux actions achetées si ces titres ne sont pas cédés avant deux ans. Ainsi un salarié de TF 1 qui investit 10 000 F peut acquérir une part de capital de 17 000 F.

Cette proposition est valable pendant six mois. Si au bout de ce délai les 10 % réservés ne sont pas entièrement souscrits, l'Etat propose encore des actions pendant dix-huit mois pour un montant équivalent à celui déjà souscrit. Les actions non acquises par les salariés au bout de ce deuxième délai sont cédées par l'Etat sur le marché au cours de la Bourse.

Répondant à une question de M. André Diligent (centriste), M. Léotard a estimé que la Société des journalistes de TF 1 pouvait acquérir des actions réservées aux salariés par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

● Le montant total des participations étrangères, qu'elles émanent de sociétés ou d'actionnaires individuels, ne peut dépasser 15 %.

L'audience de la télévision Antenne 2 en tête

Le Mundial a surtout profité à Antenne 2, qui s'adjuge, pour le mois de juin, 44,4 % de l'audience de la télévision, selon l'indicateur publié chaque mois par Médiamétrie. La deuxième chaîne progresse ainsi nettement par rapport à ses résultats des mois précédents (39,9 % en mai, 38,6 % en avril). TF1 reste stable avec 40,1 % de l'audience au mois de juin, malgré les trois jours de grève qui ont affecté les programmes de la chaîne.

La faible part d'audience de FR3, 8 %, confirme la tendance à la chute de la troisième chaîne (9,2 % en mai, 10,1 % en avril). Effritement aussi sur Canal-Plus, qui ne totalise que 2,9 % de part de marché contre 3,9 % les mois précédents. La « 5 », mesurée sur l'ensemble du territoire bien qu'elle n'en couvre qu'une partie, reste stable avec 2,3 % contre 2,6 % les mois précédents.

La crise de l'Agence France-Presse

Les syndicats demandent un moratoire sur les licenciements

La grève de l'AFP risque de durer. L'intersyndicale des journalistes de l'Agence France-Presse, après deux entretiens avec le PDG, M. Henri Pigeat, a décidé d'appeler le personnel à reconduire le mouvement entamé mardi 15 juillet pour protester contre le plan de restructuration voté le 8 juillet par le conseil d'administration de l'AFP. Une nouvelle consultation du personnel, *organisée par la* CFDT, FO, CGT (journalistes), CFTC (employés), aura donc lieu ce mercredi, la première ayant déjà adopté le principe d'une grève reconductible toutes les quarante-huit heures.

A l'issue des négociations avec les syndicats, M. Pigeat a proposé que les premières possibilités de départs volontaires *« soient ouvertes dès maintenant, pour réponse le 15 septembre »*. Pendant cette procédure, qui se terminerait le 31 octobre, aucun licenciement n'interviendrait donc à l'AFP. La direction a l'intention de faciliter les départs volontaires par des indemnités ou dans le cadre d'un accord du type FNE. Elle envisage également d'encourager les demandes de mise en retraite et en préretraite par une majoration de ces indemnités de départ.

De leur côté, les syndicats demandent à M. Pigeat qu'un moratoire suspende tout licenciement pendant un an. Selon eux, ce délai est nécessaire pour que les fondements essentiels d'un plan de redressement de l'agence soient mis en place.

« L'urgence de la situation »

Par ailleurs, un appel à la création d'une société de journalistes de l'AFP vient d'être lancé par une trentaine de membres de l'agence, *dont plusieurs appartiennent* à la rédaction en chef. Cette société se donne pour but de préserver le *« rôle mondial de l'agence »* tout en répondant à l'*« urgence de la situation »*. Elle se propose de constituer un *« fonds de mécénat »* sur la base de cotisations volontaires du personnel (par un gel temporaire des salaires ou par l'abandon provisoire du treizième mois ou d'une partie des salaires). Affecté à l'AFP par un *« contrat de mécénat »*, ce fonds permettrait notamment d'éviter un certain nombre de licenciements. Reste que cette société doit recueillir l'adhésion d'un large majorité des salariés de l'AFP, et l'aval de son PDG. Les premiers signataires de l'appel aimeraient sans doute, quel que soit l'avenir de leur projet, tenter de gommer l'image de « fonctionnariat » que l'opinion publique applique souvent aux deux mille employés de la plus vaste entreprise de presse française. Cela en devenant une nouvelle force de proposition face à la direction de l'AFP.

C. Y.

Concentration dans la presse agricole

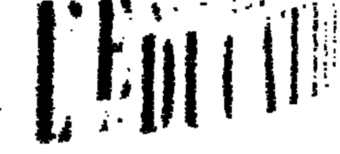
Le 18 juillet paraîtra *le Nouvel Agriculteur*, hebdomadaire publié par une nouvelle société constituée à parité entre la SPER (Société de publications et d'éditions réunies) et le Producteur agricole français, entreprise détenue majoritairement par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB). Mariage surprenant entre le militantisme chrétien et la presse corporatiste des céréaliers. *Le Nouvel Agriculteur* remplace en effet l'hebdomadaire *Agrisept* et *le Producteur agricole français*. Sa direction est assurée *par M. Jean-François Garnier et sa* rédaction en chef par M. Pierre Lancrenon.

L'histoire d'*Agrisept* se confond avec celle des agriculteurs et ruraux chrétiens progressistes. En 1936, en effet, était lancé *Foyer rural* à l'initiative d'un aumônier de la Jeunesse agricole catholique (JAC) et par l'Union catholique de la France agricole. En 1964, *Agrisept Jours*, puis *Agrisept* prenaient le relais. Le titre appartenait au mouvement d'action catholique Chrétiens dans le monde rural (CMR), qui le louait à la SPER, laquelle édite par ailleurs *Clair Foyer*, *Voiles et Voiliers*, *Pêcheurs de France*, *Panorama Aujourd'hui* et *Entreprises agricoles*. Le CMR a vendu, il y a peu, ses parts de la SPER aux groupes La Vie et Bayard Presse.

Agrisept, qui diffusait à 100 000 exemplaires, avait su trouver *dans la presse agricole un ton* original qui prenait volontiers en compte la vie rurale dans sa globalité, au-delà des seules préoccupations professionnelles. Le titre reflétait alors l'idéologie et la pratique de la JAC et des mouvements d'éducation populaire pour la promotion collective du monde rural.

Le Producteur agricole français, dit familièrement le « PAF », est un outil syndical contrôlé par les producteurs de blé, et donnant à tour de rôle la parole à l'une des grandes associations spécialisées, membres de la FNSEA (Fédération nationale bovine, Association générale des producteurs de maïs, Fédération nationale des producteurs de lait). Longtemps, le « PAF », qui diffuse à 80 000 exemplaires, fut, comme d'autres journaux professionnels, une sorte de publication gratuite, mais il y a peu, il avait été contraint, pour bénéficier des exonération légales, de justifier sa diffusion par des abonnements payants. D'où, sans doute, des difficultés financières qui expliquent le rapprochement avec *Agrisept*.

J. G.



M. Madelin invite patronat et syndicats à ouvrir des négociations dans la construction navale

Après l'annonce par M. Madelin de son plan pour la construction navale, les réactions syndicales sont mitigées. La CFDT, bien représentée à Dunkerque et à La Seyne, est prête à entamer des négociations avec le patronat. *« Nous devrions discuter la semaine prochaine avec l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) le prolongement et l'amélioration de l'accord sur les congés de conversion, qui expire en décembre 1986,* nous a déclaré M. Guiheneuf, responsable de la construction navale à la CFDT. *Ensuite, dans le cadre de la Normed, nous demanderons que les travailleurs de quarante-huit à cinquante-deux ans puissent bénéficier de ces congés. Quant à la prime de départ de 200 000 F, la CFDT demande que tout salarié de la navale, et pas seulement ceux de la Normed, puissent en bénéficier. »*

La CGT, pour sa part, hostile à la procédure des congés de conversion, est beaucoup plus réservée. *« Pas question de participer à des pseudo-négociations sur des mesures dites sociales »,* a déclaré à RMC M. André Sainjon, secrétaire de la Fédération de la métallurgie CGT. Ce syndicat préfère examiner les solutions industrielles de reprise et, selon le délégué CGT du comité d'entreprise de La Ciotat, des contacts encourageants ont eu lieu avec le groupe libanais Intra Invest, l'un des principaux actionnaires de la Normed. Interrogé par notre corespondant Guy Porte, ce délégué a déclaré : *« Nous sommes prêts à négocier un plan social, mais seulement s'il est précédé d'un véritable plan industriel. En aucun cas nous ne céderons au chantage. »*

Comme c'est devenu maintenant rituel, plusieurs ouvriers de la Normed ont organisé, le samedi 12 juillet, des manifestations sur l'autouroute Aubagne-Toulon. A la hauteur de La Ciotat, des cabines de péage ont été incendiées. M. Conac, délégué CGT de La Seyne, a déclaré : *« Les travailleurs maintiendront leur pression. Notre objectif est de paralyser toute la circulation dans le midi de la France lors du rush estival de début août, afin de contraindre le gouvernement à prendre ses responsabilités. »*

Enfin, les responsables de la société CIEL (deux cent vingt salariés à La Seyne), filiale de la Normed, ont annoncé qu'ils feraient, le 24 juillet, une déclaration de cessation de paiement au tribunal de commerce de Paris.

Un homme orchestre

Le ministre de l'industrie fixe les règles du jeu, mais veut laisser le soin aux partenaires sociaux de régler les modalités des aides dans les régions touchées par la crise des chantiers navals.

Avec un art consommé d'en dire tantôt trop, tantôt trop peu sur ses intentions, M. Madelin traite le dossier des chantiers navals comme un redoutable homme d'affaires. *« J'ai de l'argent, beaucoup d'argent, pour réussir mon plan social et mon programme de réindustrialisation des trois sites frappés par le dépôt de bilan de Normed, autant d'argent qu'il aurait fallu pour continuer pendant deux ans à subventionner l'entreprise à fonds perdus »*, explique-t-il avec assurance. Mais il ne dit pas exactement de combien de milliards il dispose, ni quand il les mettra sur la table.

Il fait miroiter une somme de 200 000 F en capital pour chacun des six mille huit cents salariés qui accepteraient de quitter l'entreprise et qui *« de ce fait, rendrait un grand service au budget de l'Etat »*. Mais il remet à plus tard, en fonction du climat des négociations générales avec les partenaires sociaux, les modalités d'application. Il promet que l'Etat apportera les financements nécessaires pour achever les navires en cours de construction, à condition que les négociations sociales, dont on ignore encore la date et le contenu, s'orientent dans un sens positif, *« sans quoi le gouvernement se résignerait à appliquer unilatéralement les mesures qu'il propose pour sa part »*.

Propositions sociales et financières qui seront au demeurant moins alléchantes si des repreneurs se présentent avec des dossiers sérieux, ce qui ne semble pas être le cas dans l'état actuel des choses, selon M. Madelin, ni pour Dunkerque, ni pour La Ciotat, n'en déplaise à M. Chalandon, élu du Nord, ou à M. Prourvoyeur, maire de Dunkerque. L'un de ces repreneurs est même venu voir il n'y a pas si longtemps M. Madelin, et il lui a tenu ce langage : *« Il paraît que l'Etat a pris l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres, alors je viens me placer en dessous de ses fenêtres. »* Attention, donc, aux chasseurs de primes.

Changement de méthode

Impitoyable pour ses prédécesseurs, même s'il n'a pas prononcé le mot « héritage », le ministre a vilipendé MM. Le Pensec et Lengagne, et Mme Cresson, qui lui ont légué *« une bombe à retardement »*. Ils avaient choisi de réduire par étape (jusqu'à extinction naturelle vers 1987-1988 pour La Seyne et Dunkerque, et peut-être aussi pour Nantes), les capacités des cinq grands chantiers. Et ce, sans trop de drames sociaux.

M. Madelin change de méthode ; il ne veut pas gérer le déclin, mais préparer l'avenir, qui – même s'il se garde de le dire – repose, selon lui, autour d'un seul site sauvegardé : Saint-Nazaire avec son appendice, Nantes. A la fin de 1987, selon un schéma cruel mais réalistes, en termes économiques, Dunkerque, La Ciotat et la Seyne devraient être rangés au musée des souvenirs. D'autant qu'il faut compter avec la concurrence des arsenaux militaires employant quinze mille personnes (pourquoi le ministre de la défense, M. Giraud, n'étudie-t-il pas leur privatisation, à l'instar de ce qu'a fait Mme Thatcher ?) et avec les petits et moyens chantiers navals, à Dieppe ou à La Rochelle par exemple, dont la situation très difficile mériterait aussi quelque sollicitude de la part de l'Etat.

Après avoir fixé les règles du jeu (nouveau régime d'aides à harmoniser avec les directives de Bruxelles en cours d'élaboration, congés de conversion améliorés, incitations fiscales vigoureuses pour créer des emplois dans certains périmètres), M. Madelin renvoie la balle aux syndicats, au patronat et à l'administrateur judiciaire de Normed.

La démarche est politiquement habile. Elle s'apparente à celle qu'a adoptée M. Séguin pour le plan emploi-jeunes ou pour les conséquences de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. On affiche ses intentions, les moyens financiers sur lesquels on ne lésinera pas, et on laisse aux partenaires sociaux sur le terrain ou dans le cadre de la branche industrielle prendre leurs responsabilités.

Mais le gouvernement garde suffisamment de marge (à propos des discussions européennes du montant des aides à la commande et au cas par cas, et pour les l'examen des candidatures des sociétés, qui s'installeront dans les futures zones d'entreprise) pour orienter les discussions, les hâter, voire les contourner au moment opportun.

Ce faisant, M. Madelin, ses convictions libérales et non interventionnistes dussent-elles en souffrir, se place un peu plus chaque jour au cœur du dispositif. Cet homme orchestre est à la fois directement ou indirectement banquier, négociateur social, analyste financier, consultant industriel, aménageur du territoire. Et c'est dans cette dernière fonction que le pari est le plus risqué. Est-ce en accordant des cadeaux dérogatoires aux entreprises qui viendront à Dunkerque, à La Ciotat ou à la Seyne qu'on fera renaître un printemps industriel sur les cendres de Normed ?

Et M. Madelin n'entend-il pas sourdre les récriminations des populations de Decazeville, Longwy, Valenciennes, Dieppe, Redon, Alès, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, La Rochelle, Belfort, et, tant d'autres bassins industriels sinistrés, qui lui disent : *« Pourquoi tant d'égards pour eux et pas pour nous ? »*

FRANÇOIS GROSRICHARD.

A Dunkerque

« Deux ans pour crever... »

DUNKERQUE
de notre envoyée spéciale

« On se moque de nous », « C'est la déception », « Non au chantage ». Les salariés de Normed encore présents dans les ateliers du chantier de Dunkerque ne cachaient pas leur colère, le mardi 15 juillet, en commentant le plan social présenté par M. Madelin le matin même à Paris. *Deux ans de formation : « Pour quoi faire ? Le gouvernement dit qu'il va attirer ici des industries de pointe, mais il se garde bien de dire lesquelles. »* Les négociations qui doivent s'ouvrir pour décider des modalités d'achèvement des navires en cours ? *« On se fiche de nous, on va nous faire travailler quelques mois et nous liquider, pour en finir avec le site. »*

On attendait un plan industriel, M. Madelin *« annonce la liquidation »*. Les 200 000 F de capital proposés aux salariés qui quitteraient l'entreprise, *« c'est un piège, on veut monter les Français contre nous »*, affirme un militant CGC, *mais certains y sont déjà tombés en commandant voiture ou magnétoscope... »* Le rachat éventuel du chantier ? *« On va liquider la majorité des ouvriers, remettre en cause nos salaires, nos acquis sociaux. »* La création d'une zone franche ? *« Dans combien de temps sera-t-elle mise en place ? »*, interroge M. Jean Vervey (FO). Ce *plan n'apporte rien de nouveau. Avant, on nous payait pour vivre, aujourd'hui, on nous paie pour mourir. » « Bref,* conclut M. Marcel Ducros (CGT), *on a deux ans pour crever, c'est comme le Sida. »*

Mais les syndicats n'entendent pas en rester là : *« Rendez-vous* le 1er août, *quand les gars seront rentrés de vacances. »*

La surprise n'est pas non plus de mise dans les bureaux de la direction de Normed, où M. Michel Betous sort un à un ses dossiers. Il a déjà fait ses comptes. Les 200 000 F de capital représentent deux ans de salaire pour les ouvriers les moins qualifiés, soit six cents personnes environ. Pour les autres, cette somme n'apparaît pas suffisante. M. Betous ne cache pas qu'il redoute les prochains mois si la liquidation des chantiers est *« brutale ». « Les salariés vont rentrer de vacances, les ateliers seront désorganisés, les fournisseurs ne nous livrent plus. On va les payer à ne rien faire. Ça ne sera pas de nature à apaiser les esprits. »*

Après la sidérurgie, la construction navale en déconfiture a porté un nouveau coup dur à l'économie dunkerquoise. Elle s'en serait bien passée, comme le souligne M. Louis Dewerdt, premier adjoint au maire. Le nombre des demandeurs d'emploi atteint 14,7 % de la population active. Sans doute un pôle de conversion a-t-il été créé. La sidérurgie fut l'objet de ses premiers soins, et Sodinor (société de conversion filiale d'Usinor) fut créée en 1982. Puis cet organisme élargit son activité et, en 1985, se vit confier le sort des salariés concernés par les plans successifs de reconversion de Normed (3 150 salariés en 1984, 1 560 aujourd'hui). Sodinor a été doté d'une enveloppe spéciale de 20 millions de francs en 1985, et de 25 millions en 1986.

Mais si l'optimisme est de rigueur à Sodinor, le bilan réel est encore modeste : 177 emplois ont été effectivement créés, 155 dossiers sont à l'étude, 90 salariés de Normed ont été reclassés. La chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque a emboîté le pas à la société de conversion en multipliant les sessions de formation pour les créateurs d'entreprises.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

M. Le Pensec (PS) : « la mémoire sélective du ministre »

Après les déclarations de M. Madelin sur la construction navale, M. Louis Le Pensec, député (PS) du Finistère, ancien ministre de la mer, nous a fait la déclaration suivante :

« Ainsi, les socialistes auraient transmis à M. Madelin, avec le dossier des chantiers navals, une bombe à retardement. M. Madelin nous a habitués à sa mémoire sélective qui ne sait pas remonter au-delà de 1981. Faut-il lui redire l'état dans lequel j'ai trouvé les chantiers en arrivant en 1981 au ministère de la mer ? Les donneurs de leçonSd'aujourd'hui sont les mêmes qui, en 1976, ont refusé la restructuration des chantiers.

» Ni M. Chirac ni M. Barre,qui – nous pouvons l'attester – eurent en main toutes les données sur la situation exacte des chantiers navals, n'ont saisi une conjoncture plus porteuse pour opérer à temps les réformes nécessaires. Le rapprochement entre les sites que j'ai immédiatement engagé fut considéré par tous comme le préalable à toute politique de maintien d'une construction navale en France. Les condamnations à l'emporte-pièce de M. Madelin portent peu, venant de celui qui engage une entreprise de casse des ambitions maritimes de la France. »

AGRICULTURE

L'accord sur le beurre néo-zélandais

La France accepte mais l'Irlande renâcle

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

En raison de l'opposition de l'Irlande, les ministres de l'agriculture des Douze ne sont pas parvenus, mardi 15 juillet, à un accord sur les quantités de beurre néo-zélandais qui pourront être importées à des conditions préférentielles par le Royaume-Uni en 1987 et 1988. Compte tenu de la situation déjà très excédentaire de la CEE, M. Austin Deasy, le ministre irlandais, a estimé trop élevés les montants qui étaient proposés par la commission, à savoir 77 000 tonnes pour 1987 et 75 000 tonnes pour 1988, à comparer à un quota de 79 000 tonnes en 1986, et de 165 000 tonnes en 1975).

Le dossier sera repris par les ministres des affaires étrangères, qui se retrouvent lundi à Bruxelles. Vu les circonstances, personne ne doute que les Irlandais lèveront alors leur opposition. Ils ont voulu mettre en relief le caractère économiquement contestable du traitement privilégié consenti à Wellington, mais il n'est certainement pas dans leur intention de risquer de compromettre par leur attitude la libération des agents français, les « Turenge » et par la même la normalisation des relations entre la France et la Nouvelle-Zélande.

M. François Guillaume a approuvé le projet d'accord, mais moyennant une réserve liée bien sûr à la libération effective des deux officiers. En guise de commentaire, le ministre français a regretté que M. Michel Rocard n'ait pas saisi l'occasion en 1984, lors du contingentement de la production laitière dans la Communauté, pour exiger comme mesure d'accompagnement logique la suppression des importations de beurre à conditions préférentielles de Nouvelle-Zélande, ainsi d'ailleurs que l'instauration d'une taxe sur les matières grasses végétales.

M. Guillaume a annoncé son intention d'accorder des aides nationales supplémentaires aux producteurs de viande bovine pour un total de 185 millions de francs. Ces aides, qui devront être autorisées par Bruxelles, prendront une double forme : une prime par bovin mâle abattu au cours de l'année 1986, la prolongation de la prise en charge des intérêts des prêts souscrits par les jeunes éleveurs. Le ministre a en outre demandé à la Commission d'accorder des aides au stockage privé et de revoir les conditions d'achats d'intervention de quartiers arrière, afin d'aider à la remontée des cours.

Ph. L.

REPÈRES

Croissance

0,1 % au premier trimestre en France

L'économie française a pratiquement stagné au premier trimestre de 1986 en ne progressant que de 0,1 %. Une première estimation de l'INSEE avait annoncé, en mai, une croissance du produit intérieur brut de 0,3 % (*le Monde* du 22 mai). Au quatrième trimestre de 1985, la croissance avait été de 0,6 %. En rythme annuel, le résultat du premier trimestre est fort éloigné de l'objectif gouvernemental de 2,5 % visé pour cette année, plus éloigné encore des prévisions des Allemands pour leur propre économie (+ 3,5 %).

Production industrielle

Baisse aux Etats-Unis

La production industrielle aux Etats-Unis a baissé d'un demi-point en juin. C'est la quatrième baisse mensuelle en cinq mois, ce qui explique la lenteur de la croissance outre-Atlantique. Les autorités fédérales ont imputé ce résultat pour partie aux grèves qui ont touché certains secteurs (notamment les matériaux de construction). D'autre part, les ventes de détail ont progressé en juin de 0,2 %, donnant ainsi de la conjoncture américaine une vision contrastée.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 30 JUIN 1986

ORIENTATION	C.I.P. Actions diversifiées	A.G.F.I.M.O. Placements à caractère immobilier	A.G.F. 5000 60 % minimum actions françaises (Monory-C.E.A.)	A.G.F. INTERFONDS Obligations étrangères	PHENIX PLACEMENT Obligations françaises dominantes	A.G.F. ECU Placements en ECU	A.G.F. OBLIG Obligations à faibles coupons
Nombre d'actions	1 471 502	3 856 931	2 797 442	1 568 498	1 886 855	63 193	445 201
Actif net par action (en francs)	1 075,62	628,03	494,41	427,74	269,26	1 138,01	1 185,45
Actif net total	1 582 829 053	2 422 278 514	1 383 078 300	670 914 368	508 061 616	71 914 393	527 765 077
Répartition de l'actif (en pourcentage) :							
– Disponible	5,34	4,62	8,61	10,24	12,30	10,64	19,65
– Obligations françaises	26,75	27,32	26,50	48,38	87,70	45,53	80,35
– Obligations étrangères	0,07	0,09	–	32,35	–	43,83	–
– Actions françaises	25,28	55,38	61,59	9,03	–	–	–
– Actions étrangères	42,56	12,59	3,30	–	–	–	–
Dernier dividende par action payé le 28-4-86 / Montant net et avoir fiscal	40,32 + 4,72	26,84 + 1,65	14,91 + 2,09	26,51 + 1,72	24,61 + 1,35	38,60 + 1,23	Ouverte au public le 6-1-86
Performance (*) depuis le 1er janvier 1986	+ 23,26 %	+ 26,55 %	+ 33,33 %	+ 20,73 %	+ 16,56 %	+ 12,32 %	+ 16,03 %

(*) Classement Paribas au 27 juin 1986.

AU 30 JUIN 1986, L'ACTIF NET TOTAL DES SEPT SICAV DU GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE S'ÉLÈVE A 7,17 MILLIARDS DE FRANCS

Souscriptions : Service des transferts, 33, rue La Fayette, 75009 PARIS, Banque générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 PARIS
Au guichet des banques et chez tous les agents de change.

Economie

Deux études sur les habitudes des Français

La consommation médicale varie sensiblement selon les catégories sociales

Chaque Français a dépensé, en moyenne, 3 815 F pour se soigner en 1980. Mais la consommation n'est pas la même pour tous. Enfants et vieux, Parisiens, cadres et employés tiennent la tête même si exploitants agricoles et ouvriers ont plus que doublé leurs dépenses en dix ans.

Toutes les catégories sociales ont-elles également accès aux soins et peuvent-elles dépenser autant pour se soigner ? L'amélioration de la protection sociale engendre-t-elle une surconsommation ? Ce sont ces redoutables questions que posent les résultats de l'enquête décennale sur la santé de 1980, étudiée à la fois par l'INSEE et le CREDES (Centre de recherches, d'études et de documentation en économie de la santé) (1).

En 1980, chaque Français a dépensé en moyenne 3 815 F pour se soigner (qu'il ait lui-même versé cet argent, que celui-ci ait été versé par la collectivité) : une dépense 1,8 fois plus forte qu'en 1970, en francs constants, selon le CREDES.

La consommation est loin cependant d'être identique pour tous. Pour la médecine de ville (2), par exemple, à âge et sexe identiques, les dépenses varient de façon sensible (de 50 % au total) entre les catégories sociales : des exploitants agricoles aux cadres supérieurs, en passant par les artisans et les commerçants, les ouvriers, les employés et les cadres, de même qu'entre les ruraux et les Parisiens. Les écarts sont un peu moins forts si l'on examine la fréquence des actes, et les plus gros consommateurs sont alors les employés, les habitants des grandes villes et les ménages les plus aisés, au sens très large (les 40 % de revenus les plus élevés).

C'est que tout le monde ne recourt pas aux mêmes soins et aux mêmes praticiens. Les différences apparaissent particulièrement sur quelques postes comme la médecine spécialisée. Les cadres supérieurs dépensent trois fois plus que les exploitants agricoles, les artisans et les commerçants, deux fois plus que les ouvriers et 50 % de plus que les employés. Non seulement ils vont plus souvent chez les spécialistes, mais aussi chez les plus coûteux.

A ce comportement s'oppose celui des agriculteurs ou des ouvriers, qui recourent généralement aux omnipraticiens et aux auxiliaires médicaux (les ouvriers consommant toutefois nettement plus que les *agriculteurs*). Entre les deux, on trouve les employés, fort consommateurs de soins de toutes sortes, et les artisans et commerçants toujours faibles consommateurs.

De même, si le recours à l'hospitalisation est plus fréquent chez les travailleurs manuels (agriculteurs, et surtout ouvriers), les dépenses des cadres en la matière sont, elles, à peine moins élevées malgré les séjours plus rares à l'hôpital.

Les raisons de ces disparités ne sont pas simples. Elles tiennent au coût des soins : les dépenses de médecine de ville croissent fortement avec le revenu. Aux conditions de travail, de vie et de santé : les travailleurs manuels ont inévitablement davantage d'accidents, ou doivent aller plus souvent à l'hôpital.

Mais l'explication n'est que partielle, car les accidents sont plus répandus également chez les fils d'ouvriers chez les adultes. D'autre part, leur fréquence est, selon l'INSEE, liée fortement à la consommation d'alcool.

Joue aussi l'offre : la distance freine le recours aux spécialistes, pour les ruraux, voire les banlieusards. Mais la distance est aussi psychologique et culturelle : les indépendants (agriculteurs, commerçants et artisans), soucieux de perdre le moins de temps possible, interrompent deux fois plus rarement leurs activités que les salariés (cadres supérieurs exceptés), et fréquentent beaucoup moins les consultations hospitalières. Au contraire, les cadres supérieurs savent y trouver les « patrons » de médecine.

Les acquis de la protection sociale

Pour s'adresser directement aux spécialistes, consulter le médecin à titre préventif, acheter des médicaments sans ordonnance, comme le font les cadres supérieurs plus que les autres, il faut *« comprendre le fonctionnement du système de soins, et le langage qui y est utilisé »*.

Une attitude qui va de pair avec des pratiques d'hygiène de vie, comme le sport ou les régimes amaigrissants.

Les différences constatées aujourd'hui ne doivent pas non plus faire oublier les évolutions considérables intervenues entre 1970 et 1980, et mises en évidence par le CREDES.

D'abord, la consommation médicale tend à s'homogénéiser. De façon générale, les catégories socio-professionnelles dont les dépenses ont le plus augmenté sont celles qui dépensaient le moins dix ans auparavant : agriculteurs (2,5 fois plus), salariés agricoles (2,2 fois), voire petits indépendants.

La croissance a été la plus forte sur les postes les plus hiérarchisés, comme la médecine spécialisée ; les salariés agricoles y font appel trois fois plus souvent qu'en 1970, les ouvriers deux fois plus souvent, et l'écart entre les dépenses des cadres supérieurs et celles des salariés agricoles, de 1 à 5 en 1970, n'étaient plus que de 1 à 3 en 1980.

Autre évolution particulièrement forte : celle due à l'âge. Les dépenses ont particulièrement augmenté pour les personnes âgées et les enfants. L'éventail va de 1 à 5, ce qui dépasse les écarts entre les catégories socio-professionnelles.

Relativement élevées chez les enfants, elles atteignent le niveau minimum entre dix et vingt ans, pour remonter ensuite jusqu'à la fin de la vie.

La rupture du passage à la retraite est plus faible chez certains, comme les OS ou les ouvriers immigrés. Mais on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un effet de génération. Les jeunes ayant adopté les habitudes culturelles modernes.

Ces résultats peuvent être considérés comme des acquis de la protection sociale. En 1980, la quasi-totalité des ménages bénéficie de l'assurance-maladie, les deux tiers d'une mutuelle (ou d'une assurance complémentaire), contre 50 %, dix ans plus tôt. Enfin, 10 % bénéficient d'une couverture à 100 % par la Sécurité sociale (couverture dont le champ s'est considérablement étendu au cours des années 70).

Cette protection n'a-t-elle pas des effets pervers ? N'incite-t-elle pas à consommer sans mesure ? C'est ce que semble croire le gouvernement, qui envisage, en particulier, de restreindre les remboursements à 100 %.

Sur ce point l'enquête n'apporte pas de réponse très nette. Les mutualistes dépensent moitié plus en soins de ville, que les personnes ayant seulement le régime de base de la Sécurité sociale. Ils consomment nettement davantage de soins coûteux (médecins spécialisés, dentistes) que la moyenne : leur comportement se rapproche de celui des cadres. Mais il semble être lié aussi à l'entrée dans la vie conjugale et à la présence d'enfants : dans une génération donnée, la proportion de mutualistes est plus forte chez les couples que chez les isolés, et atteint son maximum chez ceux qui ont des enfants.

Quant aux bénéficiaires d'un remboursement à 100 % par la Sécurité sociale, ils dépensent deux fois plus que ceux qui n'ont que le régime de base. Mais, précisément, il s'agit souvent de personnes victimes de maladies considérées comme longues et coûteuses.

GUY HERZLICH.

(1) « Consommation médicale : les disparités sociales n'ont pas disparu », et « Pratiques culturelles, profession et consommation médicale », par Pierre Mormiche. Economie et statistiques n° 189, juin 1986. L'étude du CREDES *doit paraître à l'automne*.

(2) Il s'agit à la fois des consultations et des visites des médecins généralistes ou spécialistes, d'infirmières, de kinésithérapeutes, ou de dentistes, et des achats de médicaments.

RÉGIONS

Le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées renforcent leur coopération

MONTPELLIER
de notre correspondant

Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées auront désormais un organisme commun et permanent de concertation. Les deux présidents, MM. Jacques Blanc et Dominique Baudis, tous deux UDF, ont signé le mardi 15 juillet une charte de coopération interrégionale pour en définir *« les voies et les moyens »*.

Les deux régions ouvriront ensemble un bureau de liaison avec la Catalogne, à Barcelone. Et dans le cadre du « Grand Sud », un second à Bruxelles pour intensifier les relations avec la Communauté économique européennes. Une perspective — probablement à proche échéance — est en effet de réaliser une union des cinq régions du sud, de Nice à Bordeaux, y compris la Corse, afin d'influencer la politique européenne.

Sur le plan régional proprement dit, les régions renforceront les moyens de communications, en particulier les liaisons routières et aériennes. La compagnie Air Littoral, dont le siège est à Montpellier, sera tout spécialement soutenue.

Un comité de consultation sera chargé de coordonner la recherche et le développement. — M. B.

ENTREPRISES

BP devient le numéro un mondial de l'alimentation animale

BP-Nutrition, filiale de BP et numéro deux mondial de l'alimentation pour les animaux avec un chiffre d'affaires de 10,2 milliards de francs, vient d'acheter Purina Mills, numéro un mondial de ce secteur, filiale aux Etats-Unis du groupe Ralston Purina. La transaction serait d'environ 500 millions de dollars (3,5 milliards de francs). Dans les années 60 le groupe BP a travaillé sur la fabrication de protéines à partir du pétrole, puis il est entré dans le domaine de l'alimentation animale et a grandi par achats successifs d'entreprises, dont en 1979 l'important groupe néerlandais Hendrix qui lui-même contrôle depuis 1984 en France l'UFAC (Union des fabricants d'aliments composés). Avec le rachat de Purina Mills, BP-Nutrition double son tonnage passant de 3,7 à 7,7 millions de tonnes et surtout prend la première place sur le marché américain que Purina détenait. Le groupe BP poursuit ainsi sa diversification hors du pétrole dans un domaine difficile du fait de la crise agricole mondiale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Ralston Purina poursuit, lui, son désengagement. La firme de Saint-Louis (Missouri) avait déjà vendu sa division européenne de produits pour animaux domestiques au groupe Quaker Oats en 1982.

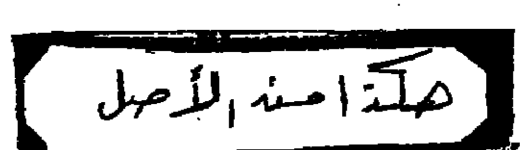
ACCOR en Extrême-Orient

Le groupe hôtelier français ACCOR (8e groupe mondial) vient de constituer en Malaisie la société Trans-Pacific au capital d'un million de dollars pour développer ses installations hôtelières et touristiques. Depuis cinq ans ACCOR développe ses activités en Extrême-Orient. Des contrats ont été signés à Singapour (construction d'un Novotel). Trois hôtels ont été créés en Thaïlande. Deux Novotel seront construits en Malaisie et un à Djakarta en Indonésie. En Chine, un Novotel ouvrira ses portes à Pékin en 1987. Une filiale commune avec Shui on (société de construction de Hongkong) devrait permettre la création d'une nouvelle chaîne trois étoiles en Chine.

Les discussions entre Saga et Elf n'ont pas abouti

Les discussions menées par le groupe français Elf-Aquitaine avec la société norvégienne Saga Petroleum, en vue d'un éventuel rapprochement de leurs activités en Norvège, n'ont pas abouti dans les délais (15 juillet) prévus dans la lettre d'intention signée par les deux parties le 5 juin (*le Monde* du 3 et du 5 juin). Les négociations ont officiellement achoppé sur le problème de la majorité du capital, alors que les deux parties étaient d'accord pour donner un *« profil norvégien »* à la nouvelle *entité qui pouvait naître de leur rapprochement*. Saga estimait que la majorité devait être norvégienne, alors que Elf, se fondant sur les actifs des deux sociétés, estimait au contraire que la majorité devait lui revenir. Les ponts ne sont pas pour autant coupés, les deux parties affirmant vouloir continuer leurs négociations, soit pour trouver une solution au point en litige, soit pour trouver une autre base de rapprochement. Saga, qui aurait besoin d'un partenaire pour financer ses investissements, fait bien sûr l'objet d'autres propositions qui privilégient une solution norvégienne (Norsk Hydro notamment).





Economie

La préparation du budget

20 milliards de francs de réductions d'impôt en 1987

Il y a quinze jours, M. Alain Juppé, ministre du budget, confiait en privé que les impôts pourraient être réduits de 25 milliards de francs l'année prochaine. Ce chiffre n'a pas été repris officiellement depuis, mais les pouvoirs publics évoquent maintenant des réductions fiscales supérieures à 20 milliards de francs.

A deux mois seulement de la mise en forme définitive du projet de budget pour 1987 – le conseil des ministres qui lui sera consacré devrait se tenir à la mi-septembre – de telles indications prennent une grande importance. Elles traduisent une vision optimiste de l'année 1987, qu'on peut discuter mais dont MM. Balladur et Juppé ont tiré des conséquences plausibles en matière de recettes fiscales et de déficit budgétaire. Rien à voir avec les annonces fantaisistes contenues dans la plate-forme électorale RPR-UDF, d'autant plus imprudentes que les baisses d'impôt évoquées (40 milliards de francs l'année prochaine) se combinaient avec une réduction importante du déficit budgétaire.

Le gouvernement prévoit pour 1987 une augmentation de 4,8 % du PIB en valeur : 2,7 % en volume avec 2 % de hausse des prix (1). Cette progression porterait la richesse nationale de 4 901 milliards de francs cette année à 5 135 milliards de francs l'année prochaine. En 1986, selon les comptes officiels, l'Etat devrait prélever sous forme d'impôts, 18 % environ de cette richesse soit 882 milliards de francs. Si la pression fiscale restait constante, les prélèvements opérés atteindraient 924 milliards de francs l'année prochaine, soit une hausse de 4,8 % qui rapporterait un quarantaine de milliards de francs supplémentaires d'impôts.

Cette progression est sous-estimée. Spontanément – c'est-à-dire si le gouvernement laissait faire, ne prenant aucune décision – la pression fiscale s'alourdirait. La baisse des prix pétroliers, qui va très largement bénéficier cette année aux entreprises et aux particuliers (respectivement 50 et 20 milliards de francs d'économies), a pour effet de gonfler les bénéfices des premières et les revenus réels des seconds, donc d'élargir la matière imposable. Nous nous trouvons ainsi dans une situation exactement inverse à celle de 1984, année au cours de laquelle le pouvoir d'achat des salariés ayant stagné du fait de la rigueur Mauroy-Delors et l'amélioration des comptes des entreprises ne faisant que commencer (2), la pression fiscale aurait eu spontanément tendance à s'alléger l'année suivante. Elle resta finalement stable en 1985 – pour la première fois depuis longtemps – du fait des recouvrements importants permis par la chasse à la fraude fiscale, du fait aussi de l'alourdissement considérable des taxes sur les carburants.

Le ralentissement de la hausse des prix améliore le pouvoir d'achat des ménages (+ 2,1 % prévu cette année pour les salaires au lieu de 0,4 % en 1985), seul frappé par l'impôt sur le revenu du fait de la correction des tranches de ce barème. Quant aux résultats des sociétés, en très nette amélioration cette années, leur rendement fiscal l'année prochaine sera supérieur à leur progression : la proportion des entreprises déficitaires (40 %) ne payant pas d'impôts devrait sensiblement diminuer.

Ces effets seront amplifiés par un phénomène dont on a peu parlé malgré son caractère inhabituel : les recettes de l'Etat seront – si l'on en juge par l'abondaonce des rentrées fiscales depuis le début de l'année – supérieures d'une dizaine, peut-être même d'une quinzaine de milliards de francs aux prévisions qui avaient été faites pour le budget de 1986 voté fin 1985. Du coup la progression des recettes fiscales en 1987, dont on a vu pourquoi elles seraient spontanément fortes, se fera à partir d'une base bien plus élevée que prévu (900 milliards de francs au lieu de 882 milliards) portant les ressources de l'Etat à des niveaux inespérés. Telles sont les conséquences – oh combien heureuses ! – de ce que les spécialistes appellent « l'effet base ».

Nouvelle trajectoire des dépenses

Tous comptes faits – et si les hypothèses sur lesquelles se fonde le gouvernement se réalisent (3) – les rentrées fiscales, progressant spontanément plus vite que le PIB en valeur, rapporteraient l'année prochaine une cinquantaine de milliards de francs supplémentaires du fait notamment de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (+ 17 milliards) et de l'impôt sur le revenu des personnes (+ 10 milliards).

C'est cette manne fiscale que le gouvernement s'apprête à abandonner pour moitié (25 milliards de francs) sous forme d'allègements d'impôt consentis aux entreprises et aux particuliers.

Les dépenses de l'Etat croissent quant à elles spontanément un peu plus vite que la richesse nationale. Mais une véritable rupture s'est produite en 1984, année au cours de laquelle les dépenses publiques ont – après des coupes gouvernementales sévères et quelques débudgétisations – augmenté de 6,5 % pour un PIB qui progressait de 8,7 % en valeur. La comparaison avec les années précédentes est édifiante : en 1982 et 1983, les charges budgétaires avaient augmenté respectivement de 27,7 % et de 11,9 % pour une progression du PIB qui avait été de 14,7 % puis de 10,3 %.

Le résultat d'une politique volontariste

Ce freinage spectaculaire de la dépense publique et l'allègement relatif qui en résulte par rapport à la richesse nationale – c'est-à-dire finalement le recul comptable du rôle de l'Etat dans l'économie – ne s'est pas fait tout seul. Il est le résultat d'une politique budgétaire volontariste menée à partir de 1983-1984, politique d'autant plus difficile à mettre en place et à faire accepter qu'elle succédait aux facilités des années 1981-1982.

Le changement d'attitude des socialistes vis-à-vis de la dépense publique produit maintenant ses effets : la progression spontanée des charges – c'est-à-dire sans décision politique nouvelle – n'est plus que légèrement supérieure à celle de la production nationale : + 6 % en 1987 pour un PIB qui croîtrait de 4,8 % (4). C'est dans ce contexte qu'il faut resituer l'annonce d'économies tout à fait exceptionnelles par leur ampleur : 40 milliards de francs. On en connaît déjà certaines formes : suppression de nombreux postes dans la fonction publique (vingt mille prévus), simple maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires (5), réduction massive des bonifications d'intérêt et dans une moindre mesure des subventions aux entreprises publiques, réduction de la dette publique. Reste que certaines méthodes qui vont conduire à de pareils résultats laissent pour l'instant un peu sceptique.

Si ce serrage supplémentaire de la dépense promis par M. Chirac est poussé jusqu'au bout, les charges publiques progresseraient de moins de 2 % l'année prochaine. Sensiblement moins vite que les recettes, malgré les réductions fiscales annoncées pour les particuliers (allégement du barème, notamment pour les petits contribuables) et pour les entreprises (réduction de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle). C'est à partir de ces prévisions et raisonnements que le gouvernement espère réduire le déficit budgétaire d'une vingtaine de milliards de francs en 1987.

Une petite imperfection mine tout de même cette belle construction. M. Séguin, l'obstiné ministre des affaires sociales et de l'emploi, a obtenu 20 milliards de francs de ressources nouvelles pour assainir les comptes de la Sécurité sociale. Plus de la moitié de cette ressource – 12 milliards de francs – sera prélevée en 1987 : un peu moins de 5 milliards de francs sous forme d'un prélèvement fiscal de 0,4 % sur le revenu ; 7 milliards de francs sous forme d'une augmentation des cotisations vieillesse. Une décision qu'a farouchement discutée puis combattue M. Balladur.

On comprend pourquoi. Les milliards de francs de M. Séguin pèseront lourd l'année prochaine sur le niveau des prélèvements obligatoires que le RPR et l'UDF s'étaient engagés à faire baisser au moment de la campagne pour les élections législatives.

Moins d'impôts, plus de taxes : cela rappelle quelque chose.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Le PIB marchand progresserait lui de 5,1 % : 3 % en volume et 2 % en prix.

(2) Le redressement des comptes des entreprises effectif dès 1984 n'a entraîné de plus-value de recettes qu'à partir de 1986 du fait notamment des reports déficitaires et des provisions.

(3) 1 dollar = 7,25 F en moyenne en 1987 après 7,22 F en 1986. Le baril de pétrole vaut 17,8 dollars en 1986 et en 1987.

(4) La progression spontanée de la dépense publique aurait été de 5,5 % en 1987. Mais il faut ajouter à cette dérive le poids des décisions prises dans le courant de 1986 et qui joueront en 1987 (0,5 %), soit au total 6 %.

(5) Le calcul du pouvoir d'achat sera fait en prenant en compte les effets du GVT (glissement, vieillesse, technicité), qui représentent à eux seuls une hausse comprise entre 1,5 et 2 % de la masse salariale.

Une des plus importantes opérations de transmission

Les fonderies Waeles sont reprises par leurs cadres

Les clients des fonderies Waeles exigeaient que l'équipe dirigeante reste en place si les propriétaires passaient la main. Les cadres de l'entreprise en ont pris le contrôle.

A deux pas du Petit Deauville, le seul bistrot qui donne une note d'évasion dans ce coin besogneux de Montreuil voué à l'artisanat et à la petite industrie, les fonderies Waeles viennent discrètement de changer de patron. Une information banale, si cette société n'avait la double particularité d'être une entreprise en bonne santé dans un secteur – la métallurgie – qui l'est beaucoup moins, et d'avoir donné lieu à la plus importante opération de reprise d'une entreprise par ses salariés (RES), version française du *Levei raged Management Buy Out* (LMBO» tel qu'on le pratique dans les pays anglo-saxons (1).

« Depuis deux ans, les actionnaires principales de cette affaire (les deux héritières de Daniel Waeles, le fondateur de cette entreprise artisanale, crée en 1920) cherchaient à se dégager. On aurait pu leur conseiller l'introduction en Bourse, ce qui leur aurait permis de vendre une partie de leur capital sans en perdre la maîtrise, mais elles voulaient se libérer en totalité », raconte M. Jacques Baudinot, directeur général depuis 1950 et devenu le nouveau PDG de ce groupe de mille salariés.

Trouver rapidement un acquéreur pour une société de 400 millions de francs de chiffre d'affaires n'est pas chose facile. Même quand l'entreprise dégage une bonne rentabilité (14 millions de francs de bénéfice net en 1985), et qu'elle dispose de cinq unités de production capables de sortir chaque année 3 500 tonnes de pièces de fonderie, 1 400 tonnes d'alliages cuivreux, autant d'alliages légers et 600 tonnes d'alliages ferreux. D'autant qu'il fallait tenir compte des exigences d'une clientèle comportant tous les grands noms de l'automobile française et étrangère (et assurant à elle seule 70 % du chiffre d'affaires). Celle-ci avait assuré qu'elle ne s'opposerait pas à un changement de propriétaire chez Waeles à condition que l'équipe dirigeante, dont elle avait pu apprécier les qualités, reste en place.

La conduite des opérations

Pour conjuguer ces impératifs, il n'y avait qu'une solution : que les cadres prennent le pouvoir. M. Baudinot, qui détenait déjà une participation symbolique de 1,5 % sous « l'ancien régime » des sœurs Waeles, prenait, à cinquante-six ans, la conduite des opérations avec pour atout une fidélité à l'entreprise de l'équipe de direction dont l'ancienneté était comprise entre dix et trente-six ans. Pressentis les premiers, les cinq directeurs d'usine et le directeur commercial et, sur les trente et un cadres ou assimilés, vingt-neuf décidaient de se lancer dans l'aventure, leurs deux autres collègues promettant de se joindre à eux ultérieurement.

Avec une somme totale de 5,2 millions de francs, soit une moyenne de 60 000 francs par personne, l'encadrement a pu acquérir 52 % de l'affaire. Le montage total de cette opération, réalisée avec le concours de partenaires financiers tels que LBO-France, une société de capital-risque animée par M. Gilles-Cahen-Salvador, l'IDICA (Institut de développement industriel des constructeurs automobiles) et Audaces 1, un fonds commun de placement à risques de la BRED, portant sur 72,5 millions de francs dont plus de 57 millions de francs d'emprunts à moyen et long terme.

Le remboursement du principal de ces emprunts devrait intervenir sur une période de six à huit ans et sans peser sur la situation financière de l'entreprise. En effet, grâce au crédit d'impôt prévu par la réglementation du RES, le montant des intérêts dus par Interfonderie (la société-holding créée pour permettre l'opération), à savoir 7 millions de francs par an, sera remboursable, via un jeu d'écritures, sur les impôts que la firme aurait eu à payer.

Une fusion de sociétés

De plus, la société Waeles distribuera sous forme de dividendes ce que Interfonderie aura à rembourser en capital. Le tout *« en maintenant un pourcentage d'investissements au moins égal à celui pratiqué jusqu'à maintenant et avec une remontée des dividendes des Fonderies D. Waeles vers Interfonderie, laissant en trésorerie au moins 25 % de résultats »*, affirme-t-on dans l'austère bureau présidentiel.

Montée en un peu plus de six mois, cette opération de reprise d'une entreprise par ses cadres se sera déroulée sans problème majeur ; si ce n'est une fusion de sociétés qu'il a fallu réaliser et qui aura coûté près de 1 million de francs à Waeles. *« Un dossier-type »*, selon M. Baudinot, qui permettra à sa société de poursuivre ses objectifs (notamment atteindre, en 1989, un chiffre d'affaires à l'exportation de 30 %) tout en rassurant une clientèle pour laquelle *« les fonderie Waeles se sont toujours identifiées à un petit noyau de personnes »*.

En renforçant au passage une cohésion sociale qui aurait peut-être pu être accrue si d'autres salariés que le seul encadrement avaient pu être associés au rachat de leur propre entreprise.

SERGE MARTI.

(1) Avant le LMBO des Fonderies Waeles, une opération importante s'était déjà déroulée chez Sagem mais elle avait pour cadre un fonds déjà existant. Tout dernièrement, les fonderies Montupet, une affaire qui emploie mille sept cents personnes et réalise un chiffre d'affaires de 800 millions de francs, ont également été reprises par leurs salariés. Mais le schéma présenté n'a pas reçu l'agrément des pouvoirs publics et il a fallu recourir à un montage sur mesure réalisé par la Banque de l'union européenne, le Crédit national et la Banque Eurofin de M. Georges Plescoff. D'autres opérations de RES, notamment à la société Matra, sont à l'étude.

Marchés financiers

Les aides aux entreprises

Le gouvernement va supprimer le Fonds industriel de modernisation

Le FIM (Fonds industriel de modernisation) vit sans doute ses derniers jours. La suppression de cette cagnotte (elle distribue bon an, mal an, 9 milliards de francs de prêts) devrait être annoncée conjointement par MM. Balladur, ministre de l'économie, et Madelin, ministre de l'industrie, avant la fin du mois de juillet.

Cette disparition serait l'une des principales conséquences du rapport de M. Roger Martin, ancien président de Saint-Gobain, auquel le gouvernement avait confié une mission d'étude sur le système français d'aides aux entreprises.

Ce rapport, remis il y a plus de quinze jours, préconise, entre autres, la suppression du FIM. Une suggestion sur laquelle la Rue de Rivoli s'est penchée avec empressement. Les technocrates du Trésor n'ont, en effet, jamais totalement accepté la création du FIM, fin 1983, par M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie. Celui-ci avait réussi l'exploit de doter son ministère d'une ressource autonome, enfin émancipée de la tutelle du Trésor. Cette ressource provient de la collecte des CODEVI (Compte pour le développement industriel), créés en même temps que le FIM, et mis en place par différents réseaux financiers (banques, caisses d'épargne, comptables du Trésor). Une partie de la collecte est centralisée par la Caisse des dépôts (47,5 % pour les banques depuis mars 1985), qui reverse elle-même la somme nécessaire au financement des prêts participatifs technologiques du FIM.

Grâce au coût peu élevé de la collecte (les CODEVI sont rémunérés à 4,5 % depuis mai contre 6 % précédemment), ces prêts offrent des taux d'intérêt relativement bas (passés de 8,75 % à 8,25 % en juin).

Le FIM fut à l'origine créé pour financer les investissements de modernisation, avec une priorité affichée pour les PME. Mais, au fil des jours, il est tombé dans tous les travers du système français d'aides. Accaparé par les grandes entreprises qui représenteraient plus de la moitié des prêts distribués, il a également été ponctionné par les secteurs en difficulté comme l'automobile. Ainsi, en 1984 et 1985, Peugeot et Renault ont reçu chacun 1 milliard de francs environ pour financer leurs investissements.

Comble de malchance, les autorités de Bruxelles se sont emparées récemment du dossier, accusant le FIM de déviationnisme. Elles avaient accepté cette procédure d'aide sous des conditions bien précises (réduction de capacités de production, diminution des disparités régionales...). Considérant que sur plusieurs dossiers (Perrier, Européenne de brasserie, Peugeot, Renault, Pechiney...), ces conditions ne sont pas respectées, la Commission européenne remet en cause les interventions du FIM (*le Monde* du 14 mars 1986). Avec l'arrivée du libéral M. Madelin et sa volonté affirmée de revoir le système d'aides aux entreprises, l'existence du FIM ne tenait plus qu'à un cheveu. Le rapport Martin lui a donné l'estocade.

Outre qu'elle sacrifie au libéralisme ambiant, la disparition du FIM aurait un autre avantage. Les sommes qui lui sont dévolues seraient, en effet, réorientées en direction des PME. Ainsi se trouverait partiellement résolu un des problèmes de M. Balladur: faire accéder les PME à des prêts à taux privilégiés, alors qu'elles ne peuvent bénéficier de la baisse générale des taux n'ayant pas accès au marché financier. Ce sont les banques qui mettraient en œuvre la réorientation de ces sommes. Elles ont l'expérience en la matière puisqu'elles font déjà, sur une partie des ressources CODEVI qu'elles gardent, des prêts bancaires aux entreprises (PBE) dont les taux sont, depuis mai dernier, de 7,75 % pour les crédits de moins de sept ans et de 8 % pour une durée supérieure.

Elles conserveraient désormais une part plus grande de la collecte des CODEVI – qui n'irait donc plus à la Caisse des dépôts – pour développer ces prêts. Ce développement reste bien sûr fonction du volume des fonds collectés par les CODEVI. Ceux-ci, après la période d'engouement due à leur création, ont subi un tassement (72,1 milliard de francs collectés à fin 1985, 74,3 à fin mai 1986 en chiffres provisoires), ce qui en limite d'autant l'usage.

La suppression du FIM et la réorientation des sommes qui en résulterait ne font pas pour autant disparaître les critiques émises à l'encontre du système des prêts à taux privilégiés. Et notamment celle qui souligne que l'extension de ces prêts a pour effet un renchérissement du coût moyen du crédit.

CLAIRE BLANDIN.

PARIS, 15 juillet ⬇

Coup de froid

Le refus du président Mitterrand de signer les ordonnances sur la privatisation a été fraîchement accueilli mardi rue Vivienne. Au cours de la session préliminaire, une baisse de 3,52 % avait été enregistrée. Le marché ne devait cependant pas pleinement confirmer ce très mauvais score. A l'issue de la grande séance *quotidienne*, le recul moyen des cours était contenu à 2,2 %.

Peugeot, Compagnie bancaire, Printemps, Moët, Roussel-Uclaf, CSF, BSN, Total, Nord-Est, Sanofi, Dassault, Presses de la Cité ont figuré parmi les valeurs les plus éprouvées (– 2 % à – 6 %).

De l'avis des professionnels, ce mouvement de repli très marqué a surtout résulté de la réticence des investisseurs à s'engager. Le mouvement de levier a joué et il a suffi d'une légère pression des ventes pour faire basculer la Bourse à la baisse.

En fait, le marché a été cueilli à froid. Entêté par les nouveaux parfums de hausse, les senteurs de la Fête nationale et des grandes vacances, il en avait *presque oublié les prévisibles* accrocs à la cohabitation. D'une façon générale, les investisseurs, eux, n'ont pas bougé, se bornant à observer la scène. Des spécialistes faisaient remarquer que la Bourse semble avoir beaucoup réagi au mauvais état de santé de Wall Street, lié aux soucis causés par l'économie des Etats-Unis. « Sans la rechute du marché américain, le coup aurait été amorti », disait l'un d'entre eux. Une chose est sûre : les volumes d'échanges n'ont pas, relativement, été très importants, retirant à la glissade une partie de sa signification. Sur le marché obligataire et le MATIF, la plus grande indécision a régné. Les cours se sont un peu alourdis de part et d'autre, mais sans excès.

NEW-YORK, 15 juillet ⬇

Nouveau plongeon

Une nouvelle chute des cours s'est produite mardi à Wall Street. Elle a été d'autant plus sévère que la séance s'était ouverte sur une note plus ferme. Repassé au-dessus de la barre des 1 800 points, le « Dow » devait, sur des courants de ventes abondantes, très vite revenir en deçà pour s'établir en clôture à 1 768,70 (– 24,75 points). Le bilan de la journée a été aussi exécrable que ce résultat. Sur 2 008 valeurs traitées, 1 271 ont baissé, 429 ont monté et 308 n'ont pas varié.

Autour du « Big Board », le sentiment était franchement mauvais. De l'avis général, le recul prononcé des résultats d'IBM a continué d'exercer un effet désastreux, beaucoup craignant que nombre d'entreprises ne soient placées à même enseigne. Les dernières nouvelles en provenance de l'économie, avec un tassement de la production industrielle en juin (– 0,5 %) et une misérable augmentation des ventes au détail le même mois, ont encore amplifié le pessimisme ambiant.

Selon plusieurs experts, la baisse des prix du pétrole, profitable à terme, frappe actuellement très durement les « majors ». Par répercussion, d'autres pans industriels sont frappés. « *Le malaise est général* », affirmait un professionnel. Une chose est sûre : la pression des ventes a été forte, comme en témoigne l'importante activité, avec 179,83 millions de titres échangés, *contre 123,17 millions la veille.*

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Alcoa	36 1/2	35 1/2
A.T.T.	24 1/4	24 1/8
Boeing	60 7/8	60
Chase Manhattan Bank	40 5/8	39 7/8
Du Pont de Nemours	79 3/4	79 3/4
Eastman Kodak	53 3/4	53 1/4
Exxon	58 1/8	57 1/2
Ford	53	52 5/8
General Electric	75 7/8	75 3/8
General Motors	74	73 3/4
Goodyear	31 5/8	30 3/4
I.B.M.	139 1/2	135 3/4
I.T.T.	54 3/4	53
Mobil Oil	29 1/2	29 1/8
Pfizer	66	65 5/8
Schlumberger	33 3/8	31
Texaco	29 5/8	29 1/4
U.A.L. Inc.	49 7/8	48 7/8
Union Carbide	23 1/4	22 7/8
USX Corp.	19 1/8	18 5/8
Westinghouse	60 7/8	60 1/4
Xerox Corp.	53 1/8	52

CHANGES

PARIS

DOLLAR : 6,95 F ⬇

Le dollar a poursuivi son recul mercredi 16 juillet, pour coter 6,95 F (contre 6,9680 F la veille) et 2,15 DM (contre 2,1610). Le franc français a continué de se déprécier vis-à-vis du deutschemark (3,2330 F, contre 3,2237 F). Les cambistes trouvaient cependant ce repli exagéré.

FRANCFORT	15 juillet	16 juillet
Dollar (en DM)	2,1610	2,15

TOKYO	15 juillet	16 juillet
Dollar (en yens)	159,85	158,50

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 juillet)	7 %
New-York (15 juil.)	6 3/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 juillet	15 juillet
Valeurs françaises	143,4	139,6
Valeurs étrangères	105,4	103,6

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	374,1	364,8

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

Industrielles	1 793,45	1 768,70

LONDRES (Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 309,9	1 302,6
Mines d'or	196,4	190,3
Fonds d'Etat	89,92	89

TOKYO

	14 juillet	15 juillet
Nikkeï Dow Jones	17 820,56	17 882,8
Indice général	1 385,85	1 390,56

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 juillet
Nombre de contrats : 2 151

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,40	111,45	112,10	112,10
Précédent	–	110,85	111,70	112,50	112,55

AUTOUR DE LA CORBEILLE

FP DISTRIBUTION DU SECOND MARCHÉ DE LYON ? – FP distribution, spécialiste français en articles saisonniers et permanents (camping, jouets, bagages) pourrait confirmer dans les prochaines semaines l'ouverture de son capital au public, en entrant au second marché de Lyon. FP distribution, dont le siège est à Cuisery (Saône-et-Loire), près de Tournus, a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires de 350 millions de francs environ.

NOUVELLE ÉMISSION DE LA CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. – La CNT (Caisse nationale des télécommunications) va émettre, pour 1,5 milliard de francs, des obligations de 5 000 F à taux d'intérêt variable « TMO ». La date de jouissance est fixée au 28 juillet, pour une durée de dix ans, avec un taux d'intérêt minimal de 5,5 % l'an.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,9430	6,9460	+ 30	+ 42	+ 60	+ 85	+ 180	+ 260
$ can.	5,0546	5,0594	– 63	– 43	– 111	– 82	– 359	– 283
Yen (100)	4,3818	4,3865	+ 83	+ 99	+ 174	+ 196	+ 539	+ 599
DM	3,2278	3,2307	+ 64	+ 77	+ 133	+ 153	+ 380	+ 433
Florin	2,8631	2,8655	+ 31	+ 39	+ 66	+ 80	+ 221	+ 262
F.B. (100)	15,6374	15,6512	– 20	+ 33	– 41	+ 68	– 52	+ 268
F.S.	3,9777	3,9817	+ 61	+ 79	+ 128	+ 154	+ 395	+ 465
L (1 000)	4,7007	4,7060	– 170	– 143	– 339	– 299	– 1015	– 918
£	10,4319	10,4433	– 267	– 222	– 514	– 449	– 1456	– 1282

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 3/8	6 5/8	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 9/16	4 11/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	6 1/2	7 1/4	7	7 1/4	7	7 1/4	6 15/16	7 1/4
F.S.	2	2 1/2	5 1/16	5 3/16	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
L (1 000)	9 1/2	10 1/2	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 3/8	11 1/8	11 1/2
£	9 3/4	10 1/4	9 7/8	10	9 7/8	10	9 7/8	10
F. franç.	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16	7 1/4	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 15 JUILLET

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1560	4,5 % 1973	1568	1560	1562	− 0 38
4410	C.N.E. 3 %	4412	4450	4450	+ 0 86
1145	B.N.P. T.P.	1154	1152	1152	− 0 17
1140	C.C.F. T.P.	1147	1127	1127	− 1 74
2660	Electricité T.P.	2580	2537	2537	− 1 66
1598	Renault T.P.	1762	1750	1750	− 0 68
2227	Rhone-Poul. T.P.	2380	2357	2357	− 0 96
1352	St-Gobain T.P.	1356	1207	1219 c	− 0 26
1362	Thomson T.P.	1310	1310	1310	....
380	Accor	440	415	419	− 4 77
1720	Agence Havas	1680	1631	1660	− 1 19
745	Air Liquide	770	751	752	− 2 33
2190	Alcatel	2228	2220	2220	− 0 36
1340	Als. Superm.	1505	1470	1470	− 2 32
340	A.L.S.P.I.	394	380	380	− 3 55
410	Alsthom	419	407	409	− 2 38
1580	Arjom. Prioux	1850	1845	1845	− 0 27
183	Aussedat-Rey	215	210	210	− 2 32
1300	Aux. Entrepr.	1475	1478	1472	− 0 20
1190	Avions Dassault	1340	1290	1295	− 3 36
615	Bail-Equipem.	666	624	629	− 5 55
1090	Bail-Investiss.	1140	1100	1100	− 3 50
1000	Cie Bancaire	1194	1125	1170	− 2 01
530	Bazar H.-V.	620	620	605	− 2 41
520	Béghin-Say	483	453	465	− 3 72
300	Berger (Ma)	305	318	318	+ 4 26
570	Bic	626	611	613	− 2 07
1210	B.I.S.	1410	1370	1360	− 3 54
2250	Biscuit (Géné.)	2238	2240	2240	+ 0 08
1800	Bongrain S.A.	2000	1910	1910	− 4 50
1110	Bouygues	1222	1204	1204	− 1 47
3520	B.S.N.	3850	3745	3760	− 2 33
1150	Carnaud	1230	1201	1201	− 2 35
2800	Carrefour	3275	3250	3255	− 0 61
1540	Casino	1700	1700	1718	+ 1 05
1220	Casino A.D.P.	1400	1395	1395	− 0 35
845	Cedis	920	900	900	− 2 17
1480	Cetelem	1504	1490	1490	− 0 93
1620	C.F.A.O.	1724	1660	1656	− 3 94
430	C.F.D.E.	536	532	540	+ 0 74
970	C.G.I.P.	1110	1065	1059	− 4 59
1020	Chargeurs S.A.	1249	1184	1185	− 5 12
53	Chiers-Châtill.	55 50	53 50	53 50	− 3 60
665	Ciments franç.	686	686	670	− 2 33
490	Club Méditerr.	561	550	560	− 0 17
225	Codetel	240	234	235	− 2 08
390	Cofimeg	406	400 50	400	− 1 47
755	Colas	900	870	860 c	− 3 38
255	Compt. Entrepr.	285	285	265	....
515	Compt. Mod.	610	607	607	− 0 49
1410	Créd. Foncier	1740	1700	1710	− 1 72

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
495	Crédit F. Imm.	537	525	525	− 2 23
1820	Crédit Nat.	2000	1999	1999	− 0 05
335	Crouzet	333	318	318	− 4 50
1990	Damart S.A.	2000	2000	1975 c	+ 0 45
3180	Darty	3550	3440	3410	− 3 94
265	Dév. P.d.C. (Li)	250	250	250	....
415	D.M.C.	479	470	470	− 1 87
1990	Docks France	2140	2120	2120	− 0 93
1210	Dumez	1525	1435	1435 c	− 4 37
1250	Eaux (Gén.)	1360	1289	1285 c	− 3 23
2610	Ecco	3030	3003	3005	− 0 82
285	Elf-Aquitaine	288 90	277	280	− 3 41
280	— (certific.)	277	272 80	271	− 2 16
1800	Epeda-B-Faure	2200	2130	2151	− 2 22
2530	Essilor	2920	2890	2885	− 1 19
445	Esso S.A.F.	501	493	494	− 1 39
2650	Eurafrance	2935	2935	2935	....
1400	Eurocom ★	1478	1434	1434 c	− 1 89
1870	Euromarché	2240	2080	2110	− 5 80
1340	Europe n° 1	1320	1230	1245	− 5 68
1450	Facom	1550	1500	1500	− 3 22
765	Fichet-bauche	900	880	880	− 2 22
275	Financial	311	306	306	− 1 60
300	Fives-Lille	296 50	296	293	− 0 84
26	Fonderie (Gén.)	25 20	25	25 20	....
195	Fraissinet (Ma)	212	205	205	− 3 30
300	Francarep	330	317	317	− 3 93
1000	Fromageries Bel	1105	1100	1112	+ 0 63
1000	Gal. Lafayette	995	995	998	+ 0 20
380	Gascogne	376	378	378	+ 0 53
300	Géophysique	270	272	272	+ 0 74
1070	Gerland	1176	1100	1100	− 6 46
325	GTM-Entrepose	358	345	345	− 3 63
635	Guyenne-Gasc.	662	664	660	− 0 30
2860	Hachette	2690	2680	2680	− 0 37
625	Hénin (La)	636	638	638	+ 0 31
72	Imétal	61	57 90	57 90	− 5 08
845	Imm. Plaine-M.	868	845	845	− 2 64
3800	Inst. Mérieux	4298	4050	4090	− 4 83
700	Interbail	729	722	722	− 0 96
1750	Intertechnique	1920	1900	1900	− 1 04
720	J. Lefebvre	850	820	820	− 3 52
1360	Lab. Bellon	1600	1528	1540	− 3 76
1240	Lafarge-Coppée	1325	1323	1325	....
1420	Lebon	1447	1447	1447	....
3780	Legrand	4200	4190	4150	− 1 19
1080	Lesieur	1085	1050	1050	− 3 22
630	Locafrance	719	685	681	− 5 28
1090	Locindus	1100	1145	1133	+ 3
1080	L. Vuitton S.A ★	1053	1050	1054	+ 0 09
620	Luchaire	767	730	738	− 4 04
1130	Lyonn. Eaux	1495	1405	1418	− 5 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
210	Mais. Phénix	220	215	215	− 2 27
620	Majorette (Ly)	592	580	580	− 2 97
103	Manurhin	110 20	110 10	110 10	− 0 09
345	Mar. Wendel	382	375	375	− 1 83
1450	Martell	1380	1400	1400	+ 1 44
2060	Matra	2425	2415	2425	....
2970	Merlin-Gerin	3395	3398	3391	− 0 11
2580	Michelin	3110	3000	3070	− 1 28
5250	Midi (Cie)	5950	5900	5900	− 0 84
490	Midland Bk S.A.	547	533	533	− 2 55
525	Min. Salsig. (Na)	478	469	460	− 5 46
48	M.M. Penarroya	43	40 20	41 20	− 4 18
1950	Moët-Hennessy	2200	2115	2125	− 3 40
825	Mot. Leroy-S ★	850	835	856	+ 0 70
87	Moulinex	73	72 10	71 80	− 1 64
855	Navig. Mixtes	1116	1080	1085	− 2 77
164	Nord-Est	195	184 50	185	− 5 12
600	Nordon (Ny)	489	488	486	− 0 61
475	Nouvelles Gal.	489	483	483	− 1 22
915	Occident. (Gén.)	985	964	964	− 2 13
1480	Omn.F.Paris	1470	1470	1470	....
215	Olida-Caby	186	180	186	....
400	Opfi-Paribas	453	450	448	− 1 10
3250	Oréal (L')	3670	3693	3595	− 2 04
1010	Paris-Réescomp	849	840	845	− 0 47
950	Pechelbronn	1180	1130	1130	− 4 23
1400	Penhoet	1480	1488	1482	+ 0 13
1090	Pernod-Ricard	1182	900	906 •	− 4 18
114	Pétroles B.P.	119 80	119 80	120	+ 0 16
865	Peugeot S.A.	975	931	930	− 4 61
65	Poclain	60 05	59	59	− 1 74
1470	Poliet	1610	1599	1585	− 1 55
686	P.M. Labinal	685	637	645	− 5 83
1990	Presses Cité	2010	1955	1901	− 5 42
1600	Prétabail Sic.	1560	1590	1590	+ 1 92
425	Primagaz	460	455	454	− 1 30
490	Printemps	577	560	560	− 2 94
1560	Promodès	1749	1740	1738	− 0 62
230	Prouvost S.A.	270 50	275	275	+ 1 66
895	Radiotechn.	930	920	910	− 2 15
153	Raff. Dist. Total	135 10	125 50	125 50 •	− 1 27
1840	Redoute (La)	1725	1710	1715	− 0 57
1250	Roussel-Uclaf	1455	1415	1410	− 3 09
1070	Roussel-C.N.I.	1175	1175	1175	....
4130	R. Impériale (Ly)	4310	4250	4250	− 1 39
250	Sade	265	264	264	− 0 37
2710	Sagem	2950	2950	2950	....
655	St-Louis B.	605	588	590	− 2 47
1960	Salomon	1820	1795	1795	− 1 37
1050	Salvepar	1245	1015	1015 •	+ 1 90
660	Sanofi	710	681	689	− 2 95
435	S.A.T.	475	480	480	+ 0 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
680	Saupiquet (Na)	779	770	770	− 1 15
625	Schneider	735	688	690	− 6 12
113	S.C.O.A.	122 10	120	122	− 0 08
77	S.C.R.E.G.	35 50	35	34 90	− 1 69
500	Seb	589	590	589	....
495	Sefimeg	444	442	440	− 0 90
1820	S.F.I.M.	1940	1910	1900	− 2 06
73	S.G.E.	81	77	78 80	− 2 71
510	Signaux Ent. El.	535	530	535	....
970	Silic	1000	970	979	− 2 10
555	Simco-U.P.H.	606	598	597	− 1 48
350	Simnor (Li)	350	350	350	....
1200	Skis Rossignol	1306	1300	1300	− 0 45
940	Sliminco	935	932	932	− 0 32
255	Sodero (Na)	264	231	231 c	+ 0 79
2080	Sodexho	2100	2090	2090	− 0 47
440	Sogerap	435 50	421	425	− 2 41
1140	Sommer-Allib.	1325	1299	1299 c	− 0 87
660	Source Perrier	779	750	765	− 1 79
1280	Sovac	1369	1365	1365	− 0 29
480	Strafor	525	511	511	− 2 66
345	Synthelabo ★	402 90	394	403 90	+ 0 24
535	Talcs Luzenac	536	525	531	− 0 93
2920	Tél. Elect.	3370	3260	3260	− 3 26
1170	Thomson-C.S.F.	1417	1370	1375	− 2 96
370	Total (CFP)	369	360	360	− 2 43
85	— (certific.)	87	85	86	− 1 14
2580	T.R.T.	3010	2920	2920	− 2 99
860	U.F.B.	915	900	899	− 1 74
1020	U.I.S.	1090	1048	1048	− 3 85
650	U.C.B. ★	748	736	738	− 1 33
490	Valéo	484 50	492	495	+ 2 16
81	Vallourec	84 20	81	81	− 3 80
4950	V. Clicquot-P.	4699	4650	4650	− 1 04
835	Via Banque	918	885	885	− 3 59
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	770	756	755	− 1 94
92	Amax Inc.	88	86 50	86 50	− 1 70
430	Amer. Express	435	416	416 50	− 4 25
177	Amer. Teleph.	177	169 50	170 80	− 3 50
77	Anglo Amer. C.	77 40	74	74	− 4 39
425	Amgold	370	360	360	− 2 70
900	BASF (Akt)	832	820	820	− 1 44
930	Bayer	918	912	913	− 0 54
146	Buffelsfont.	130 90	121 80	122	− 6 79
28	Charter	28 75	28 10	28 10	− 2 42
300	Chase Manh.	292	289 80	290	− 0 68
200	Cie Pétr. Imp.	182	181	181	− 0 54
46	De Beers	45 90	44 30	44 30	− 3 48
2500	Deutsche Bank	2465	2440	2440	− 1 01
42	Dome Mines	39 90	39 10	38 90	− 2 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
98	Driefontein Ctd	88	85	85	− 3 40
615	Du Pont-Nem.	570	560	560	− 1 75
430	Eastman Kodak	393	377 50	377 50	− 3 94
27	East Rand	28 80	28	28 10	− 2 61
270	Electrolux	281 50	277	277	− 1 59
255	Ericsson	241	239	239	− 0 82
430	Exxon Corp.	420 50	408 50	408 50	− 2 85
385	Ford Motors	371 80	372 40	372 40	+ 0 16
58	Freegold	49 60	47 90	47 90	− 3 42
78	Gencor	75 50	69	69	− 8 60
585	Gén. Electr.	545	535	535	− 1 83
435	Gén. Belgique	450	450	450	....
555	Gen. Motors	540	520	519	− 3 88
45	Goldfields	46 50	44 80	44 80	− 3 65
43	GdMetropolitain	40 80	40 50	40 50	− 0 73
60	Harmony	52 50	51 90	52 50	....
38	Hitachi	34 50	34 90	34 90	+ 1 15
835	Hoechst Akt.	838	828	829	− 1 07
103	Imp. Chemical	105 50	106 50	104	− 1 42
94	Inco. Limited	84	82 40	82 40	− 1 90
1030	IBM	1020	976	992	− 2 74
320	ITT	380	377	377	− 0 78
169	Ito-Yokado	170 20	180	180 30	+ 5 93
62	Matsushita	57 30	57 10	57 10	− 0 34
725	Merck	708	691	690	− 2 54
780	Minnesota M.	765	745	745	− 2 61
220	Mobil Corp.	210 20	208	208	− 1 04
31750	Nestlé	33080	33110	33110	+ 0 09
152	Norsk Hydro	146	139 20	139 20	− 4 65
141	Ofsil	122	117 40	117 40	− 3 77
1240	Petrofina	1340	1368	1368	+ 2 08
480	Philip Morris	521	508	507	− 2 68
152	Philips	145 20	144 50	144 50	− 0 48
510	Quilmès	484	478	483	− 0 20
475	Randfontein	440	423	420	− 4 54
565	Royal Dutch	543	539	539	− 0 73
68	Rio Tinto Zinc	62 10	58 30	59 30	− 4 50
80	St Helena Co	70 90	69 40	68 40	− 3 52
230	Schlumberger	237 80	230 50	227 90	− 4 16
84	Shell transp.	81 30	79 95	79 50	− 2 21
2000	Siemens A.G.	2004	1960	1960	− 2 19
143	Sony	134 30	134 30	134 30	....
157	T.D.K.	150	150 50	150 50	+ 0 33
17	Toshiba Corp.	18 90	19 50	19 60	+ 3 70
1390	Unilever	1418	1420	1418	....
340	Unit. Techn.	317	300 10	300 10	− 5 33
395	Vaal Reefs	363	349 50	349 50	− 3 71
405	Volvo	378 50	374	374	− 1 18
188	West Deep	173	163	163	− 5 78
405	Xerox Corp.	365	372 40	372 40	− 3 27
1 17	Zambia Corp.	1 21	1 20	1 20	− 0 82

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	7770	..
Emp. 8,80 % 77	122 80	1 302
9,80 % 78/93	106 70	0 107
8,80 % 78/86	100 76	5 208
10,80 % 79/94	109 90	9 321
13,25 % 80/90	111 25	1 661
13,80 % 80/87	107 65	10 322
13,80 % 81/89	113 77	6 881
16,75 % 81/87	110 30	14 180
16,20 % 82/90	124 90	8 167
16 % juin 82	127 20	1 622
14,60 % fév. 83	125 40	5 800
13,40 % déc. 83	130 50	7 599
12,20 % oct. 84	120 50	9 382
11 % fév. 85	123 90	4 370
10,26 % mars 86	117	3 642
ORT 12,75 % 83	1705	..
OAT 10 % 2000	118 80	1 370
OAT 9,90 % 1997	114	6 832
OAT 9,80 % 1996	111 85	4 494
Ch. France 3 %	188	..
CNB Bques janv. 82	103 90	0 348
CNB Paribas	105	0 348
CNB Suez	105 20	0 348
CNI janv. 82	103 90	0 348
PTT 11,20% 85	117 10	6 435
CFF 10,30% 86	....	0 748
CNE 11,50% 85	115 10	1 219
CNT 9% 86	106	2 219
CRH 10,90% déc. 85	117	5 322

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	489	480
A.G.F. (St Cent.)	7190	6900
André Roudière	244 90	....
Applic. Hydraul.	570	592
Arbel	150	150
Astorg	255	265
Avenir Publicité	1750	1795
Bain C. Monaco	443	451
Banque Hypoth. Eur.	427	411
B.G.I.	373	360
Blanzy-Ouest	432	449
B.N.P. CI	487	487
B.N.P. Intercontin.	420	418
Bénédictine	4420	....
Bon-Marché	500	495
Calf	990	992
Cambodge	346	360 d
C.A.M.E.	244	239
Campenon Bern.	231	230
Carbone-Lorraine	625	670
C.E.G.Frig.	462	....
Centen. Blanzy	1994	1914
Centrest (Ny)	223	225
Cerabati	60	64 30 d
CERUS	689	....
Chambourcy (M.)	1010	1010
Champex (Ny)	148 50	160
C.I.C. (Financ. de)	265	265
C.I. Maritime	454	460
Cimes-Sinase	960	....
Citram (B)	299	299
Clause	928	930
Cofradel (Ly)	989	995
Cogifi	478 10	490
Comiphos	399	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cie Industrielle	3485	....
Comp. Lyon-Alem.	430	412 80
Concorde (La)	1145	1130
C.M.P.	25 10	26 10 d
Crédit (C.F.B.)	640	640
Créd. Gén. Ind.	1380	1360
Crédit Lyonnais C.I.	728	725
Cr. Universel (Cie)	897	895
Créditel	197	197
Darblay S.A.	470	470
Darty Act. d.p.	2790	2700
De Dietrich	1515	1635
Delalande S.A.	1060	1060
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1100	1120 o
Didot-Bottin	537	521
Drag. Trav. Pub.	34 50	33 10 o
Eaux Bass. Vichy	1750	1630 o
Eaux Vittel	1319	....
Economats Centre	533	533
Electro-Banque	470	470
Electro-Financ.	1075	1000
Eli-Antargaz	385	399
E.L.M. Leblanc	630	630
Ensili-Bretagne	288	269 20
Entrepôts Paris	600	600
Epargne (B)	2350	....
Europ. Accumul.	87 50	87
Eternit	2300	2301
Exor	3350	3430
Finalens	225	221
FIPP	236	225 80
Fnac	965	932
Foncière (Cie)	500	500
Fonc. Agache-W.	785	775
Fonc. Lyonnaise	3850	3800 c
Foncina	435	435
Forinter	1170	1180
Fougerolle	132	128 70
France I.A.R.D.	400	390
France (La)	6200	5950
From. Paul Renard	539	550
GAN	13450	12910
Gaumont	370	376
Gaz et Eaux	2331	2281 c
Gévelot	241	240
Gr. Fin. Constr.	549	550
Gds Moul. Paris	380	385
Groupe Victoire	3785	3650
G. Transp. Ind.	458	440
Hutchinson	935	830
Immindo S.A.	490	490
Immoinvest	312 40	313
Immobail	545	565
Immobanque	820	....
Immob. Marseille	7750	83 d
Immofice	585	576
Invest. (Sté Cent.)	3350	3405
Jaeger	239 50	233
Lafitte-Bail	620	620
Lambert Frères	110	104 •
Lille-Bonnières	900	880
Locabail Immob.	884	884
Loca-Expansion	381	370
Locafinancière	520	512
Locatel	349	345
Louvre (Sté)	1947	1930
Machines Bull	51 70	50
Magasins Uniprix	215	210
Magnant S.A.	139 60	137 50
Maritimes Part.	317 50	340 d
M. H.	....	....
Métal Déployé	497 60	....
Mors	181 40	188 70
Navel Worms	130	124 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	400	390
Optorg	205	197 50 c
Origny-Desvroise	249	247
Palais Nouveauté	990	979
Paribas-CIP	985	970
Paris France	280	270
Paris-Orléans	365	340
Part. Fin. Gest. Im.	1910	1833 o
Pathé-Cinéma	392 50	390 10
Pechiney (cert. inv.)	210 10	210
Piles Wonder	1000	1050
Piper-Heidsieck	832	832
P.L.M.	192	190
Porcher	315	297 c
Providence S.A.	1580	1600
Publicis	1400	....
Raff. Souf. R.	242	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	476	456 c
Ricqlès-Zan	144 50	138 70
Rochefortaise S.A.	194	200
Rochette-Cenpa	65	....
Rosario (Fin.)	183 20	....
Rougier et Fils	68 80	....
Sacer	195	....
Saclor	20 20	19 50
SAFAA	773	773
Safic-Alcan	581	571
SAFT	1631	1620
Saga	300	290
St-Gobain C.I.	292	286
Salins du Midi	511	505
Santa-Fé	182	180
Satam	165	161
Saulnes	68	65 30
Saunier-Duval	60 30	59
Savoisienne (M)	151	151
SCAC	402	390
Semelle Maubeuge	525	540
S.E.P. (M)	230	230
Serv. Equip. Véh.	73	....
Sicli	119 10	124
Sicotel	455	465
Sinvim	335	335
Siph (Plant. Hévéas)	370	372 50
SMAC Acieroïd	56 90	54 60
Sté Générale-CIP	1095	1069
Sofal financière	2250	2270
Soffo	338	332
Soficomi	851	870
S.O.F.I.P. (M)	160	160
Sofragi	1092	1048
Souchon-Autog.	474 30	460
Sovabail	820	818
Speichim	105 70	98 50
S.P.I.	661	641
Spie Batignolles	707	665
Suez (Fin. de)-CIP	1124	1080
Sumi	587	....
Taittinger	2000	2050
Testut-Aequitas	478	....
Tour Eiffel	638	632
Ufimar S.M.D.	660	643
Unibail	870	885
U.A.P.	2800	2750
Un. Imm. France	605	620
Un. Ind. Crédit	1470	1455
Usinor	5 30	5 05
U.T.A.	1880	1841
Vicat	601	620
Virax	200	202
Waterman S.A.	480	495
Brass. du Maroc	136	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1070	....
Akzo	463	....
Alcan Alum.	210	....
Algemeine Bank	1694	1695
American Brands	720	699
Am. Petrofina	335	301 50
Arbed	440	....
Asturienne Mines	137	....
Bco Pop Espanol	278 50	272
Banque Morgan	814	803 c
Banque Ottomane	926	....
B. Régl. Internat.	31000	28500
Br. Lambert	555	551
Canadian-Pacific	84 65	82 90
Commerzbank	990	952
Dart. and Kraft	460	430
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	392	376
Dresdner Bank	1345	1300
Gén. Belgique	450	460
Gevaert	890	....
Glaxo	114	104
Goodyear	230	228
Grace and Co	370	....
Gulf Canada Corp.	78	76 50
Honeywell Inc.	530	....
I. C. Industries	342 60	333
Int. Min. Chem	236	229 20
Johannesburg	570	....
Kubota	15 25	15 40
Latonia	295	284
Mannesmann	566	561
Midland Bank Plc	59	58
Mineral-Ressourc.	53 50	....
Noranda	88 15	87
Olivetti	41 10	41
Pakhoed Holding	152	153 10
Pfizer Inc.	480	470
Procter Gamble	572	550
Ricoh Cy Ltd	33	34
Rolinco	244	244 50
Robeco	263 10	260 30
Rodamco	395 50	393
Saipem	27 20	27 30
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	327	315
Sperry Rand	512	510
Steel Cy of Can.	110	....
Stilfontein	35	34 20
Swedish Match	380	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	49	....
Thyssen c. 1 000	600	....
Toray indust. inc	28 20	26 80
Vieille Montagne	801	....
Wagons-Lits	868	....
West Rand	15 60	16
Hors-cote		
Amrep	16	15
C.E.M.	....	....
Cochery	62	62
Coparex	380	368
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	551	....
Révillon	260	....
Romento N.V.	141 40	141 80
Sopalem	212	140 20 o
S.P.R.	250	238 o
Ufinex	375	....
Union Brasseries	139 50	....

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	320	....
Inst. Mérieux	441	400
Presses Cité	392	....
Souscription		
Cofimeg	6 80	....
Crédit F. Imm	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 012	6 969	6 730	7 230
ECU	6 863	6 862	....	....
Allemagne (100 DM)	321 150	322 370	312	313
Belgique (100 F)	15 618	15 653	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	285 050	286 030	27 500	29 400
Danemark (100 krd)	86 050	86 160	82 500	90
Norvège (100 k)	93 230	92 860	89	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 611	10 416	10 100	11 050
Grèce (100 drachmes)	5 025	5 020	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 680	4 687	4 450	4 950
Suisse (100 fr.)	393 490	396 330	382	402
Suède (100 krs)	98 530	98 390	94 500	100
Autriche (100 sch)	45 730	45 880	46	46 950
Espagne (100 pes.)	5 048	5 062	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 697	4 688	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 097	5 074	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 356	4 376	4 200	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/7
Or fin (kilo en barre)	78500	77850
Or fin (en lingot)	78800	77950
Pièce française (20 fr)	611	515
Pièce française (10 fr)	382	.....
Pièce suisse (20 fr)	522	519
Pièce latine (20 fr)	450	449
Souverain	574	573
Pièce de 20 dollars	2355	2995
Pièce de 10 dollars	1415	1440
Pièce de 5 dollars	902 50	.....
Pièce de 50 pesos	2850	2830
Pièce de 10 florins	460	465
Or Londres	347 65	345 85
Or Zurich	348	346
Or Hongkong	347 05	345 80
Argent Londres	5 06	143000

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1545	1495 •
Alain Manoukian	716	715
Asystel	330	334
BAFIP	700	690
B.I.P.	1395	1395
Bolloré Technologies	845	820
Buisson	543	540
Cables de Lyon	830	828
Calberson	594	600
Cardif	1950	2089 d
Cap Gemini Sogeti	1970	1950
C.D.M.E.	790	785
C. Equip. Elect.	235	230
C.E.G.I.D.	738	750
C.G.I. Informatique	528	525
C. Occid. Forestière	132	132
Dafsa	199 10	199
Dauphin O.T.A.	1745	1741
Devanlay	1380	1372
Deville	898	872
Drouot-Assurances	540	535
Editions Belfond	302	300
Elect. S. Dassault	900	800
Expand	399	385
Filipacchi	865	820 c
Guintoli	375	368
Guy Degrenne	975	936
I.C.C.	310 50	318
IN Informatique	440	440
Loca-Investissement	370	....
Manutan	500	510
Merlin Immobilier	528	513 c
Métallurg. Minière	179 90	180
M.M.B.	645	652
Moleo	315	294
Navale-Delmas	675	679
Om. Gest. Fin.	389	380
Patouralle-R.D.	3000	2950 c
Petit Bateau	224	216 10
Petrofigaz	479	470
Razel	850	850
St-Gobain Emballage	1260	1270
S.C.G.P.M.	160	160
Same-Matra	850	856
S.E.P.	1135	1130
S.E.P.R.	1490	1500
S.M.T. Goupil	325	334
Sofibus	391	370 80 c
Supra	885	885
Valeurs de France	338	338

SICAV (sélection) — 15/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	697 88	680 85
Actions France	447 98	427 85
Actions sélectives	591 69	584 85
Aedificandi	658 99	627 20
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1112 50	1085 37
A.G.F. 5000	519 27	506 60
A.G.F. ECU	1154 78	1143 35
A.G.F. Interfonds	444 79	433 94
A.G.F. OBLIG.	1196 89	1180 94
Agimo	653 69	637 76
Altefi	224 34	214 17
A.L.T.O.	202 79	193 59
America-Valor	788 04	752 31
Amérique Gestion	405 59	387 20
Arbitrages court terme	5031 27	5021 22
Argonautes	393 03	375 21
Associc	1243 78	1243 78
Aurecic	1205 43	1170 32
Bourse-Investiss.	455 25	434 61
Bred Associations	2666 55	2658 57
Capital Plus	1626 39	1626 39
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	860 66	821 65
Convertimmo	386 42	371 56
Cortal court terme	11835 67	11835 67 ♦
Corexa	947 56	904 59
Credidor	461 68	438 72
Croiss. Finance	272 46	260 73
Croiss. Mercure	2636 81	2560 01
Croiss. Immobil.	630 61	602 01
Croiss. Prestige	353 10	337 09
Démeter	12765 25	12765 25
Drouot-France	615 51	587 60
Drouot-Investiss.	1049 26	1000 73
Drouot-Sécurité	241 61	230 65
Drouot-Sélection	153 27	146 32
Ecuric	1174 99	1157 63
Elicoop Sicav	10786 86	10769 74
Energie	236 01	225 31
Epacic	2844 93	2839 25
Epercourt Sicav	7988 44	7966 52
Epargne Associations	26051 44	26013 92
Epargne-Capital	7923 31	7844 86
Epargne-Croiss.	1501 93	1433 82
Epargne-Industr.	719 80	686 21
Epargne-Inter	632 43	603 75
Epargne-Long-Terme	1717 17	1671 21
Epargne-Oblig.	201 49	196 09
Epargne-Unie	1184 91	1131 18
Epargne-Valeur	420 07	401 02
Eparoblig	1310 64	1307 92 ♦
Eurocic	10043 25	9894 83
Euro-Croissance	546 48	521 70
Eurodyn	1002 16	959 21
Financière Plus	26751 04	26486 19
Finord Placement	62482 97	62172 11
Finord Trimestriel	1186 84	1148 69
Finord Valorisation	13250 24	12890 43
Fontier Investiss.	1105 01	1078 08
Foncial	283 59	270 72
France Eco Plus	10201 60	10100 59
France-Garantie	314 01	313 38
France-Investiss.	563 34	537 79
France-Net	126 32	125 07
France-Obligations	468	461 39
Francic	380 42	369 34

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fruct-Associations	1264 90	1264 90
Fructicapi	305 59	301 07
Fructidor	263 48	258 57
Fructifrance	767 19	738 72
Fructivar	79404 14	79208 12
Fruct ECU	570 05	581 63
Fruct-Première	12309 54	12127 63
Futuroblig	1105 67	1104 46
Gestion	59074 87	58927 55
Gestion Associations	149 04	145 76
Gestion Mobilière	707 16	675 09
Gest. Rendement	491 32	469 04
Gest. Sél. France	747 31	713 42
Haussmann Associat.	1275 39	1275 39
Haussmann court terme	1113 04	1113 04
Haussmann Epargne	1387 11	1387 11
Haussmann Europe	1865 06	1780 49
Haussmann Oblicroiss.	1309 87	1309 87
Haussmann Obligation	1545 60	1475 51
Horizon	1212 70	1177 38
I.M.S.I.	616 48	588 53
Indo-Suez Valeurs	765 23	730 53
Ind. française	14179 70	13901 67
Interoblig.	11559 37	11114 78
Intersélect France	458 24	435 55
Intervaleurs Indust.	641 13	612 08
Invest. net	14662 99	14633 72 ♦
Invest. Obligataire	17576 08	17541 01 ♦
Japacic	160 21	155 54
Jeune épargne	221 32	218 05
Laffitte-crt-terme	60820 19	60820 19
Laffitte-Expansion	820 73	783 51
Laffitte-France	331 16	316 14
Laffitte-Japon	325 65	310 89
Laffitte-Oblig.	154 59	147 58
Laffitte-Rend.	212 27	202 64
Laffitte-Tokyo	1225 34	1169 78
Lion-Associations	11886 78	11886 78
Lion-Institutionnels	25231 72	25168 80
Lionplus	74100 15	73368 49
Livret portefeuille	590 16	572 97
Méditerranée	153 90	146 92
Mondiale Investissem.	464 78	443 70
Monecic	6000 12	6000 12
Moné.J.	50587 07	50587 07 ♦
Multi-Obligations	461 11	440 20
Mutuelle Unie Sél.	157 65	150 41
Natio-Assoc.	6826 53	6812 90
Natio-Epargne	13653 37	13618 19
Natio-Inter.	1117 26	1067 36
Natio.-Obligations	553 53	538 72
Natio-Patrimoine	1374 66	1337 87
Natio-Placements	64283 42	64283 42
Natio-Revenus	1131 08	1119 88
Natio-Sécurité	52410 77	52410 77
Natio-Valeurs	735 82	702 45
Nord-Sud Développ.	1196 96	1194 57
Oblicoop Sicav	1463 83	1435 13
Oblifon	1139 86	1108 35
Optimavalor	606 02	578 54
Orient-Gestion	157 70	150 55
Paramérique	521 61	497 98
Paneurope	816 11	779 10
Paribas Épargne	15233 12	15202 71
Paribas Gestion	627 38	601 78

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1097 11	1096 01
Patrimoine-Retraite	1647 62	1615 31
Phenix Placements	273 82	272 26
Pierre Investiss.	733 48	700 22
Placement crt-terme	70188 51	70188 51
Placement J	52776 85	52776 85
Prév'Association	22429 21	22429 21
Province Investiss.	508 79	485 72
Rentacic	173 31	170 75
Revenus Trimestriels	6168 10	6105 05
Revenu Vert	1228 82	1225 59
St-Honoré Assoc.	14098 33	14028 19
St-Honoré Bio-aliment.	715 88	683 42
St-Honoré Pacifique	500 72	478 01
St-Honoré P.M.E.	407 82	389 33
St-Honoré Réel	10947 55	10904 03
St-Honoré Rendement	12128 80	12088 46
St-Honoré Technol.	735 22	701 88
St-Honoré Valor	12377 33	12279 10
Sécuricic	10887 58	10876 58
Sécur. Mobilière	439 21	419 29
Sécuri Taux	10048 41	10048 41
Sél. court terme	12027 10	11837 57
Sicadem (Crédit BP)	795 61	783 85
Sicav-Associations	1329 36	1326 71
S.F.I. fr. et étr.	572 05	555 39
Sicaimmo	776 26	741 06
Sicav 5000	340 86	331 74
Slimfrance	534 99	520 67
Sivam	402 03	391 27
Siverente	218 08	212 24
Sivinter	393 03	382 51
S.I.-Est	1283 48	1234 83
S.I.G.	895 75	854 74
S.N.I.	1163 69	1129 80
Solinvest	539 26	517 28
Sogepargne	411 06	396 20
Sogerac	52342 21	50817 69
Sogevar	1023 32	976 92
Sogister	1268 20	1210 69
Soleil Investiss.	510 46	487 31
Technocic	1180 39	1146
U.A.P. Investiss.	401 32	383 12
Uni-Associations	110 86	110 86 ♦
Unifrance	446 31	426 07
Unifoncier	1279 95	1221 91
Uni-Garantie	1446 05	1417 67
Unigestion	876 82	837 06
Uni-Japon	1401 29	1337 74
Uni-Régions	2502 62	2389 14
Univerte	2299 87	2224 26
Univar	167 71	167 71 ♦
Univers-Obligations	1622 22	1589 68
Valorem	492 50	480 49
Valoblig	60644 70	60044 26
Valorg	1427 05	1425 62
Valrex	79498 29	75420 58

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Accord anglo-soviétique

Les emprunts russes... frémissent

Nul doute que les soixante-dix-sept titres d'emprunts russes cotés à Paris – de 90 F pour le 5 % de 1822 à 1,10 F pour les lettres de gage de la Banque impériale foncière de la noblesse – vont retrouver une jeunesse. Et que les quelque mille cinq cents membres de l'Association des porteurs de titres russes – épargnants ou descendants d'épargnants qui avaient investi près de 15 milliards de francs or en Russie avant 1917 – vont retrouver un sens à leur action. Un accord a en effet été signé, le 15 juillet, à l'occasion de la visite de M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, à Londres, sur le contentieux anglo-russe.

Le règlement est pourtant largement symbolique. Les Soviétiques s'engagent à renoncer à leur demande de dédommagement des pertes et dégâts dus à l'intervention britannique dans la guerre civile russe, tandis que les Anglais oublieront leur revendication sur les 900 millions de livres détenus par le gouvernement et les particuliers sous forme de titres.

10 % de la valeur

Seuls les actifs russes détenus par la banque d'affaires Baring Brothers – chargée de ces placements avant la révolution – gelés jusqu'à présent, serviront à indemniser les particuliers. Estimés à 45 millions de livres, ils représentent de l'ordre de 10 % de la valeur actualisée du « papier » détenu par les épargnants britanniques. Ce qui n'est, après tout, pas si mal pour des bouts de papier dont la valeur en Bourse est depuis longtemps liée d'abord à leur qualité esthétique.

Voilà qui redonne en tout cas espoir aux épargnants et boursicoteurs britanniques de recouvrer maintenant tout ou partie des 200 millions de livres investis en Chine avant 1949, une dette que Pékin n'a jamais voulu reconnaître ; et à ceux du reste du monde de voir leurs gouvernants signer enfin un accord identique avec les Soviétiques. Ainsi, les créanciers français de la Russie n'auraient pas fait *intervenir en vain Herriot*, Poincarré et pratiquement tous les présidents de la République et les ministres des affaires étrangères depuis la guerre. Jusqu'aux rodomontades de M. Jobert qui affirmait que *« la répudiation des emprunts russes par Moscou était un obstacle absolu à l'admission de l'URSS au Fonds monétaire international... »*, une admission qu'au demeurant les Soviétiques n'ont jamais réclamée.

Quant à M. Chevardnadze, il ne fait pas une mauvaise affaire. Cette normalisation ne lui coûte rien et elle devrait rouvrir à l'Union soviétique les portes de la City londonienne. Or, avec la baisse vertigineuse des cours du pétrole et du gaz – ses principales exportations – l'URSS peut avoir besoin d'accéder à l'euromarché.

Au conseil des ministres

Le président de la République a signé l'ordonnance sur l'emploi des jeunes

Le président de la République a signé (avec le premier ministre et les ministre des affaires sociales) au cours du conseil des ministres de ce mercredi 16 juillet, l'ordonnance sur l'emploi des jeunes. Celle-ci devrait donc être la première ordonnance publiée.

Cette ordonnance prévoit, on le sait, une série d'exonérations de charges sociales en faveur des entreprises embauchant des jeunes de seize ans à vingt-cinq ans ou les accueillant en formation. Trois cas sont prévus par l'ordonnance :

– De façon générale, toute entreprise ayant embauché un jeune entre seize ans et vingt-cinq ans depuis le 1er mai dernier, ou en embauchant un jusqu'au 31 janvier 1987 inclus, bénéficiera pour cette embauche d'une exonération de 25 % des charges patronales – ce qui correspond aux 9 points des cotisations d'allocations familiales – pendant un an.

– Afin d'encourager l'emploi de certaines catégories de jeunes, pour l'embauche d'un jeune sortant d'une formation en alternance, d'apprentissage, d'un TUC ou d'un stage conventionné par l'Etat, l'exonération est de 50 % des charges patronales pendant l'année qui suit l'embauche, à condition que celle-ci intervienne dans les trois mois suivant la sortie de formation.

– Pour l'accueil d'un jeune en *apprentissage ou dans un stage de* formation en alternance avant le 1er février 1987 – ou si le contrat est signé avant cette date, – l'exonération est totale. Dans le cas de l'apprentissage, des stages dits « de qualification » et des « stages d'initiation à la vie professionnelle » (SIVP), elle dure jusqu'à la fin du contrat (parallèlement, l'âge limite d'entrée en apprentissage doit être reporté de vingt ans à vingt-cinq ans). Pour les contrats dits « d'adaptation », elle dure un an.

Sur le vif

Rois

Ils poussent quand même, les princes, qui nous gouvernent. Franchement, le coup de la bagnole de Mitterrand, j'ai du mal à l'avaler. Vous avez vu ce matin dans *le Canard* cette histoire de voiture blindée payée deux fois, deux fois 100 millions de centimes ? La première par le Carrefour du développement, la seconde par l'Elysée pour pas que la crotte vienne éclabousser les marches du palais.

D'accord, c'est le prix, je dis pas. Mais ça nous revient un peu cher pour ce que c'est. Parce qu'en plus, il paraît que c'est rien. Elle existe pas cette tire. Elle s'est volatilisée. Il est jamais monté dedans, mon Mimi. Comme il en a d'autres, il s'en est même pas aperçu, faut croire. Autrement il se serait demandé où elle était passée. Si ces sous sortaient de sa poche et pas de la nôtre, il aurait fait un peu plus attention.

C'est comme ces voyages à l'étranger, ces flottilles d'avions, pour le président, pour ses invités – souvent plus d'une centaine, – pour sa bouffe et sa vaisselle. Ça ressemble à quoi ? Au prestige de la France ? Allons donc ! De Gaulle, il avait pas besoin de jouer au Roi-Soleil, pour pas le paumer, notre prestige. C'est avec Giscard que ça a commencé, ces fastes et ces pompes républicaines. Normal, il se prenait pour Louis XV et, au château, il se croyait à Versailles. Même *la Marseillaise*, fallait qu'elle soit marquée au sceau du règne. Les correspondants étrangers à Paris se marraient comme des baleines, ils nous comparaient au Centrafrique.

Moi, j'avais espéré que, sur ce terrain, les socialos nous ramèneraient dans le peloton des pays civilisés, où les élus de la nation se comportent en serviteurs de l'Etat. Faut voir où ils logent et où ils bossent, les ministres en Suède, au Danemark, en Norvège, au Canada, en Hollande, en RFA. Pareil que vous et moi.

Vous me direz : ouais, mais eux, pour la plupart, ils ont des rois, des reines. Nous, on a zigouillé les nôtres, alors qu'est-ce qui nous reste ? Faut bien être les doigts de pieds en éventail devant quelqu'un. Au fond, vous avez raison. Steph de Monac, c'est un peu léger. Tandis que mon Mimi, quelle Queen ! Et blindée, en plus.

CLAUDE SARRAUTE.

Les colonnes de Buren interdites de télévision

Une note émanant du cabinet du ministre de la culture, adressée à la Caisse des monuments historiques, lui demande de suspendre, pour l'instant, toutes les autorisations de tournage dans la cour d'honneur du Palais-Royal, où s'élèvent les colonnes de Daniel Buren.

Christophe Loizillon, qui devait réaliser pour le magazine « Aujourd'hui la France », diffusé par le ministère des affaires étrangères auprès des télévisions du monde entier, un sujet sur l'artiste et son œuvre, s'est vu interdire l'accès du Palais-Royal.

Bourse de Paris

Reprise : + 0,86 %

La Bourse de Paris s'est nettement reprise le 16 juillet à la séance du matin, l'indicateur de tendance gagnant 0,86 %. Parmi les plus fortes hausses, on notait Pernod-Ricard (+ 5 %), Source Perrier (+ 4 %), Moët-Hennessy (+ 2,5 %) et Chargeurs (+ 2 %). Le Club Méditerranée cédait en revanche 3 %, Valeo – 2 % et Louis Vuitton – 1,5 %.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	419	415	418
Agence Havas	1660	1630	1655
Air Liquide (L')	752	751	751
Alsthom	409	410	410
Bancaire (Cie)	1170	1150	1180
Bongrain	1910	1930	1950
Bouygues	1204	1215	1215
B.S.N.	3760	3740	3750
Carrefour	3255	3220	3260
Chargeurs S.A.	1185	1185	1210
Club Méditerranée	580	542	543
Dumez	1435	1430	1480
Eaux (Gén.)	1295	1285	1289
Elf-Aquitaine	280	280	283
Essilor	2895	2905	2901
Lafarge-Coppée	1325	1315	1315
Michelin	3070	3040	3070
Midi (Cie)	5900	5910	5960
Moët-Hennessy	2125	2170	2180
Navig. Mixtes	1085	1080	1080
Oréal (L')	3595	3660	3660
Pernod-Ricard	906	920	960
Peugeot S.A.	930	938	948
Sanofi	689	685	685
Source Perrier	765	778	796
Télémécanique	3260	3250	3260
Thomson-C.S.F.	1375	1380	1388
Total-C.F.P.	360	382	362 50
T.R.T.	2920	2920	2920
Valéo	495	480	485

Le numéro du « Monde » daté 16 juillet 1986 a été tiré à 465 432 exemplaires

A B C D E F G I

NOUVELLES BRÈVES

● **Grève des anesthésistes réanimateurs de Paris.** – Lancée par le syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes réanimateurs des CHU, un mouvement de grève devait affecter du 16 au 18 juillet le fonctionnement des hôpitaux publics parisiens. Les gardes et les urgences seront assurées normalement. Ce syndicat exige la réorganisation et la revalorisation des gardes médicales dans les hôpitaux parisiens, et l'amélioration des conditions de travail *« pour garantir en toutes circonstances la sécurité des malades »*.

● **Cent onze heures de vol pour Voyager.** – L'avion expérimental Voyager s'est posé, mardi 15 juillet, en Californie (Etats-Unis), après avoir volé plus de cent onze heures et avoir parcouru près de 19 000 kilomètres, ce qui constitue un record. En tournant en rond au-dessus de la côte est de Californie, l'avion a volé à une moyenne de 145 kilomètres à l'heure, en consommant environ 8 litres de carburant aux 100 kilomètres. Il se prépare à un tour du monde sans escale, à l'automne prochain. L'avion Voyager est en magnamite, une sorte de graphite léger et robuste. La carlingue sans équipement pèse moins d'une tonne. A pleine charge, avec ses deux occupants et sa réserve de carburant, l'appareil atteint 4 tonnes. – *(AP.)*

● **Incidents à Beyrouth-Ouest.** – Un homme a été tué et sept autres blessés, mardi soir 15 juillet, au cours des premiers incidents violents survenus dans le secteur musulman de Beyrouth-Ouest depuis que les commandos syriens s'y sont déployés il y a près de deux semaines *pour mettre fin à une situation* anarchique. De source proche de la sécurité, on rapporte que deux grenades ont été tirées près de l'hôtel Beau Rivage, quartier général des forces syriennes. On n'a pas fait état de victimes.

Un nouveau préfet de la région Aquitaine

Le Conseil des ministres du 16 juillet a approuvé les nominations préfectorales suivantes :

AQUITAINE

M. Thierry KAEPPELIN, préfet en service détaché directeur des transmissions et de l'informatique au ministère de l'intérieur, a été nommé préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde en remplacement de M. Georges Abadie, nommé préfet hors cadre.

[Né le 10 juin 1935 à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), ancien élève de l'ENA (promotion Albert-Camus), M. Kappelin a été sous-préfet de Montbard (1963), chargé de mission au cabinet du président de la République, du général de Gaulle (1964), administrateur civil au ministère de l'intérieur, conseiller technique au cabinet du premier ministre, M. Chaban-Delmas (1969). En 1977, il a été nommé préfet du Lot-et-Garonne et, en 1982, directeur des transmissions et de l'informatique au ministère de l'intérieur.]

M. Richard CASTERA, inspecteur de l'administration au ministère de l'intérieur a été nommé directeur des transmissions et de l'inforamtique au ministère de l'intérieur.

Un réfugié chinois assassiné à Paris

Li Liming, citoyen de Chine populaire arrivé en France il y a moins d'un an et en attente du statut de réfugié politique, a été assassiné, samedi 13 juillet vers 23 h 30 dans le parc des Buttes-Chaumont, à Paris (19e).

Li Liming, âgé de vingt-neuf ans, dont l'épouse est enceinte, a été lardé de huit coups de couteau. Peu avant son assassinat, il a été vu en compagnie d'un homme que les enquêteurs recherchent. Li Liming, venu de Zhieng, n'était pas un immigré clandestin. Il travaillait dans un atelier de maroquinerie. Il menait une vie rangée.

Au stade actuel de l'enquête, aucune hypothèse n'est exclue. Ce *meurtre peut être un règlement de* comptes ou avoir un lien avec les inculpations récentes pour fausses factures dans le milieu chinois de la maroquinerie *(le Monde* du 17 juin), ou s'inscrire dans une affaire de trafic.

Au Brésil : le plan Cruzado

La maîtrise de l'inflation s'accompagne de nombreuses pénuries

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Voilà près de cinq mois que le Brésil est sous « traitement de choc ». Le plan de stabilisation économique – appelé plan Cruzado, du nom de la nouvelle monnaie – adopté le 28 février dernier a rempli son objectif principal qui était d'enrayer l'inflation. Le blocage des prix et des salaires a fait tomber celle-ci à moins de 1 % en moyenne par mois (1,27 % en juin et 3,38 % en quatre mois, de mars à juin), alors que le rythme inflationniste était de 400 % par an avant l'entrée en vigueur du plan.

Mais certaines pénuries apparues au début du blocage se sont aggravées ces dernières semaines : surtout dans la distribution de lait et de viande, mais aussi de façon sporadique pour plusieurs autres produits tels que les médicaments et les appareils électro-ménagers. Le lait a disparu des supermarchés. Celui qui est vendu par les boulangeries est épuisé à 7 heures du matin. Le lait en poudre est introuvable, de même que la viande de bœuf. La demande se portant sur d'autres viandes comme le poulet, celui-ci commence aussi à se faire rare.

L'une des explications avancées par le gouvernement est la fièvre de consommation qu'a provoqué le plan Cruzado en augmentant le pouvoir d'achat des particuliers : l'appareil de production, trop sollicité, serait incapable de répondre entièrement à la demande. L'argument ne vaut guère pour l'industrie de la viande qui est exportatrice depuis plusieurs années. Les autorités reconnaissent qu'il y a boycottage de la part des éleveurs et des propriétaires d'industries frigorifiques. Les producteurs *de viande bovine affirment que les* prix fixés ne sont pas rémunérateurs et n'envoient plus leurs bêtes à l'abattoir, ou bien ils tournent le blocage en se faisant verser des dessous-de-table par les grossistes, qui font de même avec les bouchers, créant les conditions d'un véritable marché noir.

Celui-ci existe déjà dans l'industrie automobile. Les candidats à l'achat d'une voiture doivent payer désormais aux revendeurs un surprix – illégal, mais admis – pour avoir le modèle de leur choix, faute de quoi il leur faut attendre de dix mois à un an pour réaliser leur achat. Les chaînes de montage des grands fabricants ne parviennent plus à suivre le marché : de Ford à Volkswagen, on allègue le gonflement de la demande et de la crise dans la production de pièces de rechange provoquée par le blocage des prix.

C'est pourquoi une campagne a commencé dans le secteur privé en faveur d'un assouplissement du plan Cruzado. *« Le moment est venu de libérer les prix »*, a affirmé, il y a *quelques jours*, le président de la fédération industrielle de l'Etat de Sao-Paulo, M. Bueno Vidigal. Proposition rejetée catégoriquement par le président de la République, M. José Sarney, qui ne veut pas entendre parler de *« dégel »* tant que la *« mentalité inflationniste »* subsistera dans le pays.

Le gouvernement a interdit les exportations de viande de bœuf et a décidé d'importer 200 000 tonnes de la Communauté européenne et des Etats-Unis pour régulariser le marché. Deux initiatives dont il attend beaucoup pour démoraliser les artisans du boycottage. La viande importée arrivera en août. Une fois écoulée, rien n'indique, selon les experts, que l'épreuve de force engagée entre les producteurs et les autorités ne se poursuivra pas.

CHARLES VANHECKE.

En RFA

Un savant entre l'Est, l'Ouest... et les menus larcins

Les autorité de la RDA ont accusé, le mardi 15 juillet, les services secrets d'Allemagne fédérale d'avoir « enlevé » un scientifique est-allemand de haut niveau, M. Meissner, directeur adjoint de l'Académie des *sciences, alors qu'il se trouvait* en visite à Berlin-Ouest.

Selon l'agence officielle est-allemande ADN, des membres du BND auraient conduit M. Meissner à Munich, où il aurait été soumis à *« des pressions et au chantage »*. Cependant, affirme ADN, le scientifique a réussi à s'échapper et à se réfugier à la mission est-allemande de Bonn.

Le porte-parole du gouvernement fédéral a aussitôt démenti ces assertions, indiquant que M. Meissner avait manifesté son intention de passer à l'Ouest. Les repésentant de Bonn souhaitent pouvoir rencontrer M. Meissner pour vérifier qu'il est bien « repassé » à l'Est de son plein gré.

Au-delà de ces affirmations contradictoires, l'origine de l'affaire semble nettement plus triviale. L'éminent scientifique avait été en effet interpellé par la police dans un magasin de Berlin-Ouest où il tentait de dérober des fournitures pour salle de bains. C'est à ce moment que lui vint subitement l'idée de faire « défection » et de demander à rencontrer des agent du BND... – *(AP.)*

